

**COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS
ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES**

**PREMIER RAPPORT
SUR LE PROJET DE BUDGET-PROGRAMME
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 7 (A/40/7)



NATIONS UNIES

**COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS
ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES**

**PREMIER RAPPORT
SUR LE PROJET DE BUDGET-PROGRAMME
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 7 (A/40/7)



NATIONS UNIES

New York, 1985

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
SIGLES		ix
PREFACE		xi
<u>Chapitres</u>		
I. PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL BIENNAL 1986-1987		
Considérations générales	1 - 6	1
Analyse du projet de budget-programme pour 1986-1987	7 - 34	4
Réévaluation des coûts aux taux de 1985	16 - 17	7
Ajustements spéciaux	18	7
Accroissement de ressources proposé au titre des dépenses renouvelables	19 - 28	7
Dépenses non renouvelables prévues pour 1986-1987 ..	29 - 33	10
Inflation	34	11
Propositions quant à la répartition des ressources en 1986-1987	35 - 36	12
Questions relatives au personnel	37 - 60	14
Postes permanents et postes temporaires imputés au budget ordinaire	40 - 54	15
Postes financés au moyen de fonds extra-budgétaires	55 - 56	22
Personnel temporaire et consultants	57 - 60	24
Questions diverses	61 - 76	25
Services d'évaluation	61 - 64	25
Publications	65 - 66	27
Le système de recours du personnel	67 - 73	27
Retards dans la documentation	74 - 76	29

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
Service de gestion administrative	77	29
Coopération avec le Comité du programme et de la coordination	78 - 80	29
Coordination avec d'autres organismes des Nations Unies	81 - 82	30
Tableau 1. Tableau récapitulatif des postes permanents inscrits au budget ordinaire		31
Tableau 2. Tableau comparatif des crédits demandés et recettes prévues par le Secrétaire général et des montants recommandés par le Comité consultatif		32
 II. EXPOSE DETAILLE DES RECOMMANDATIONS RELATIVES AU PROJET DE BUDGET-PROGRAMME		
A. PREVISIONS DE DEPENSES		
<u>Titre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble</u>		
Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble	1.1 - 1.43	37
A. Organes directeurs	1.4 - 1.25	38
B. Direction exécutive et administration	1.26 - 1.43	41
<u>Titre II. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix</u>		
Chapitre 2A. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	2A.1 - 2A.48	45
A. Organes directeurs	2A.3 - 2A.4	46
B. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	2A.5 - 2A.16	46
C. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le droit de la mer	2A.17 - 2A.26	49
D. Missions spéciales	2A.27 - 2A.39	50
E. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	2A.40 - 2A.48	55
Chapitre 2B. Département des affaires de désarmement ...	2B.1 - 2B.8	57

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
<u>Titre III. Affaires politiques, tutelle et décolonisation</u>		
Chapitre 3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation	3.1 - 3.20	59
A. Organes directeurs	3.5 - 3.7	60
B. Département des affaires politiques, de la tutelle et de la colonisation	3.8 - 3.12	60
C. Namibie	3.13 - 3.17	61
D. Centre contre l' <u>apartheid</u>	3.18 - 3.19	62
E. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la coordination des programmes d'assistance humanitaire au peuple kampuchéen	3.20	62
<u>Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaire</u>		
Chapitre 4. Organes directeurs (activités économiques et sociales)	4.1 - 4.19	63
Chapitre 5A. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale ..	5A.1 - 5A.4	66
Chapitre 5B. Centre pour la science et la technique au service du développement	5B.1 - 5B.7	67
Chapitre 5C. Bureau de liaison des commissions régionales	5C.1 - 5C.3	69
Chapitre 6. Département des affaires économiques et sociales internationales	6.1 - 6.15	69
Chapitre 7. Département de la coopération technique pour le développement	7.1 - 7.2	73
Chapitre 8. Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	8.1 - 8.5	73
Chapitre 9. Sociétés transnationales	9.1 - 9.10	74
Chapitre 10. Commission économique pour l'Europe	10.1 - 10.7	76

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Chapitre 11. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	11.1 - 11.15	79
Chapitre 12. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	12.1 - 12.19	82
Chapitre 13. Commission économique pour l'Afrique	13.1 - 13.14	87
Chapitre 14. Commission économique pour l'Asie occidentale	14.1 - 14.15	93
Chapitre 15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	15.1 - 15.15	96
Chapitre 16. Centre du commerce international	16.1 - 16.21	99
Chapitre 17. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	17.1 - 17.2	103
Chapitre 18. Programme des Nations Unies pour l'environnement	18.1 - 18.30	103
Chapitre 19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	19.1 - 19.23	110
Chapitre 20. Contrôle international des drogues	20.1 - 20.8	115
Chapitre 21. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	21.1 - 21.9	117
Chapitre 22. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	22.1 - 22.5	118
Chapitre 23. Droits de l'homme	23.1 - 23.8	119
Chapitre 24. Programme ordinaire de coopération technique	24.1 - 24.3	121
<u>Titre V. Justice internationale et droit international</u>		
Chapitre 25. Cour internationale de Justice	25.1 - 25.2	123
Chapitre 26. Activités juridiques	26.1 - 26.14	123
<u>Titre VI. Information</u>		
Chapitre 27. Information	27.1 - 27.56	127

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
<u>Titre VII. Services communs d'appui</u>		
Chapitre 28. Administration et gestion	28.1 - 28N.1	143
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'adminis- tration et à la gestion	28A.1 - 28A.3	147
B. Bureau des services financiers	28B.1 - 28B.5	147
C. Services de gestion du personnel	28C.1 - 28C.37	148
D. Bureau des services généraux (New York)	28D.1 - 28D.45	156
E. Service de gestion administrative	28E.1	168
F. Division de vérification intérieure des comptes	28F.1	168
G. Division du traitement électronique de l'infor- mation et des systèmes d'information	28G.1	168
H. Division de l'Administration (Genève)	28H.1 - 28H.10	169
I. Services généraux (Genève)	28I.1 - 28I.13	171
J. Formation du personnel (New York, Genève et commissions régionales)	28J.1 - 28J.22	173
K. Dépenses diverses	28K.1 - 28K.13	178
L. Activités administratives financées en commun ...	28L.1 - 28L.10	182
M. Services administratifs (Vienne)	28M.1 - 28M.10	184
N. Services communs (Nairobi)	28N.1	188
Chapitre 29. Services de conférence et bibliothèques	29.1 - 29.67	191
Siège	29.22 - 29.50	197
Genève	29.51 - 29.61	203
Vienne	29.62 - 29.67	205
<u>Titre VIII. Dépenses spéciales</u>		
Chapitre 30. Ogligations émises par l'Organisation des Nations Unies	30.1 - 30.2	207

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
<u>Titre IX. Contributions du personnel</u>		
Chapitre 31. Contributions du personnel	31.1 - 31.2	209
<u>Titre X. Dépenses d'équipement</u>		
Chapitre 32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	32.1 - 32.16	211
<u>Chapitre XI. Dons spéciaux</u>		
Chapitre 33. Subvention à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	33.1 - 33.2	215
B. PREVISIONS DE RECETTES		
Chapitre premier des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel	IS1.1 - IS1.3	215
Chapitre 2 des recettes. Recettes générales	IS2.1 - IS2.12	216
Chapitre 3 des recettes. Activités productrices de recettes	IS3.1 - IS3.37	219

SIGLES

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
APNU	Administration postale de l'Organisation des Nations Unies
BIO	Bureau interorganisations pour les systèmes d'information
CAC	Comité administratif de coordination
CCI	Corps commun d'inspection
CCQA	Comité consultatif pour les questions administratives
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEAO	Commission économique pour l'Asie occidentale
CEE	Commission économique pour l'Europe
CELADE	Centre latino-américain de démographie
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CIC	Centre international de calcul (Genève)
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
COPAC	Comité mixte pour la promotion de l'aide aux coopératives
CPC	Comité du programme et de la coordination
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FISE	Organisation des Nations Unies pour l'enfance
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
FNULAD	Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant
FUNU	Fonds d'urgence des Nations Unies
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ILPES	Institut latino-américain de planification économique et sociale
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale

SIGLES (suite)

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des Etats américains
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SIBONU	Système d'information bibliographique de l'ONU
SWAPO	South West Africa People's Organization
TEI	Traitement électronique de l'information
UIT	Union internationale des télécommunications
UNDC	United Nations Development Corporation
Unesco	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
UPU	Union postale universelle

PREFACE

1. Les principales fonctions du Comité consultatif, qui sont définies dans la résolution 14 A (I) de l'Assemblée générale, en date du 13 février 1946, sont les suivantes :

- "a) Procéder à un examen du budget soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale et faire rapport sur ce budget;
- b) Donner à l'Assemblée générale des avis sur les questions administratives et budgétaires qui lui seraient renvoyées;
- c) Examiner au nom de l'Assemblée générale les budgets administratifs des institutions spécialisées et les propositions visant les arrangements financiers et budgétaires à conclure avec ces institutions;
- d) Examiner les rapports des vérificateurs des comptes de l'Organisation et des institutions spécialisées et faire rapport à l'Assemblée à leur sujet."

En outre le Comité consultatif présente des rapports sur les budgets des services administratifs et sur d'autres questions aux organes directeurs du FISE, de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, du FNUAP, du HCR (Contributions volontaires), de l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement, du PAM, du PNUD, du PNUE (Fonds pour l'environnement) et de l'UNU.

2. Aux termes de l'article 156 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, les membres du Comité consultatif, tous de nationalité différente, sont choisis de façon à assurer une large répartition géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels.

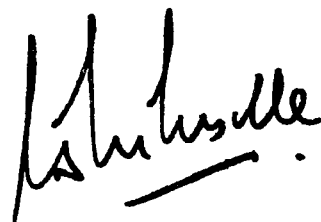
3. Le Comité consultatif s'est réuni à New York du 16 avril au 12 juillet. Il se composait des membres suivants :

M. C. S. M. MSELLE (président)
M. Henrik AMNEUS
M. Traian CHEBELEU
M. Mohamed Maloum FALL
M. Evan FONTAINE-ORTIZ
M. Jobst HOLBORN
Mme Virginia C. HOUSHOLDER
M. Igor V. KHALEVINSKI
M. Rachid LAHLOU
M. MA Longde
M. Mohammad Samir MANSOURI
M. Andrew R. MURRAY
M. Samuel PINHEIRO-GUIMARAES
M. Banbit ROY
M. Yukio TAKASU
M. Christopher R. THOMAS

4. Le présent rapport contient les conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées sur la base des propositions faites par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987, lesquelles ont été complétées, dans la mesure du possible, par des renseignements complémentaires donnés verbalement ou par écrit par les représentants du Secrétaire général.

5. Comme pour les exercices antérieurs, des crédits sont prévus à certains chapitres du projet de budget-programme pour 1986-1987 pour des dépenses au sujet desquelles des Etats Membres ont formulé des objections de principe. Certains membres du Comité ont réitéré ces objections en exposant leurs raisons. Toutefois, le Comité a considéré que la controverse concernant ces dépenses n'était pas de la compétence du Comité consultatif qui, aux termes de l'article 157 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, est "chargé de soumettre le budget de l'Organisation à un examen technique".

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. S. M. MSELLE', with a horizontal line underneath the name.

C. S. M. MSELLE

CHAPITRE PREMIER

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987

CONSIDERATIONS GENERALES

1. Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987 1/, le Secrétaire général prévoit des dépenses d'un montant total de 1 742 784 500 dollars et des recettes d'un montant total de 327 133 000 dollars. Le montant net des crédits nécessaires pour 1986-1987 est donc de 1 415 651 500 dollars. Le tableau ci-après permet de comparer les montants prévus pour l'exercice biennal 1986-1987, le montant révisé des crédits ouverts pour 1984-1985, que l'Assemblée générale a approuvé par sa résolution 39/237, et le montant effectif des dépenses et des recettes de l'exercice biennal 1982-1983.

2. Les crédits demandés par le Secrétaire général pour 1986-1987 concernent les dépenses inscrites au budget ordinaire de l'Organisation qui sont couvertes par les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres. Pour information, le Secrétaire général a également inclus dans le projet de budget des données sur les fonds extra-budgétaires dont l'Organisation disposera vraisemblablement durant le prochain exercice biennal. Ces fonds atteindront au total 2 249 656 700 dollars, dont 189 920 400 dollars pour les services d'appui, 40 008 900 dollars pour les activités de fond et 2 019 727 400 dollars pour les projets opérationnels. Le total général, y compris le montant net des dépenses inscrites au budget ordinaire, s'élève donc à 3 665 308 200 dollars. Dans ces prévisions, il n'est pas tenu compte du coût des opérations de maintien de la paix, pour lesquelles des contributions distinctes sont mises en recouvrement (FNUOD et FINUL) ou qui sont financées par des contributions volontaires (Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix à Chypre); la question de savoir s'il faudra engager des dépenses à ces fins en 1986-1987 dépendra des décisions que prendra le Conseil de sécurité. Les Etats Membres seront également invités à contribuer en 1986-1987 au budget d'autres organismes des Nations Unies dont ils sont membres. Le Comité consultatif présentera à l'Assemblée générale lors de sa quarantième session un rapport distinct sur le budget administratif de ces organismes.

3. En ce qui concerne la date à laquelle le Secrétaire général a présenté le projet de budget-programme pour 1986-1987, le Comité consultatif a noté un net progrès par rapport à l'exercice biennal précédent 2/, ce qui a facilité ses travaux. Le Comité espère qu'à l'avenir, on continuera de respecter strictement le calendrier prévu pour la préparation du budget.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément No 6 (A/40/6).

2/ Ibid., trente-huitième session, Supplément No 7 (A/38/7), chapitre premier, paragraphe 4.

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Montants prévus pour 1986-1987</u>	<u>Montant révisé des crédits ouverts pour 1984-1985</u>	<u>Augmentation prévue pour 1986-1987 par rapport à 1984-1985</u>	<u>Montant effectif des dépenses et des recettes de 1982-1983</u>	<u>Augmentation prévue pour 1986-1987 par rapport à 1982-1983</u>
	(1)	(2)	Col. (1)-(2) (3)	(5)	Col. (1)-(5) (6)
			Col. (3)/(2) (4) %		Col. (6)/(5) (7) %
Dépenses	1 742 784,5	1 611 551,2	8,1	1 462 414,2	280 370,3
Recettes	327 133,0	301 439,1	8,5	255 078,7	72 054,3
Montant net	1 415 651,5	1 310 112,1	8,1	1 207 335,5	208 316,0

4. Il y a peu de modifications dans le mode de présentation du projet de budget-programme pour 1986-1987 par rapport au projet de budget-programme précédent. Deux annexes qui contenaient respectivement un examen d'ensemble des grands programmes et un tableau récapitulatif des coûts indirects répartis, ont été supprimées de l'introduction. En ce qui concerne les coûts indirects répartis, le Comité a appris qu'un examen avait fait apparaître la nécessité d'apporter certaines modifications et améliorations à la méthode suivie pour leur calcul. Le Secrétaire général a estimé en conséquence qu'il serait préférable de ne pas indiquer ces coûts lors de l'établissement du projet de budget-programme pour 1986-1987; il mettra au point une méthode plus satisfaisante pour l'avenir.

5. Le Comité note au paragraphe 43 de l'introduction du projet de budget-programme "qu'on a entrepris l'examen de la présentation du projet de budget-programme afin de préparer pour les exercices biennaux à venir un document amélioré qui comprendrait deux parties : un exposé concis axé sur des questions de politique générale et accessible tant aux spécialistes qu'aux profanes et un document plus détaillé. On vise de cette manière à répondre aux besoins des organes, qui diffèrent selon que ces organes sont chargés d'examiner les orientations générales ou les détails des demandes. A cet effet, les recommandations précises concernant la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 seront formulées lors de la quarantième session de l'Assemblée générale". Le Comité note qu'en attendant, on a fait précéder les annexes à l'introduction d'un ensemble de tableaux synoptiques.

6. On trouvera plus loin, au chapitre II, les observations détaillées et les recommandations du Comité. Pour les raisons exposées dans ledit chapitre, le Comité consultatif recommande des réductions d'un montant total de 16 335 700 dollars à apporter aux prévisions de dépenses et une réduction nette de 969 800 dollars à apporter aux prévisions de recettes. Ces réductions sont récapitulées, par chapitre du budget, dans le tableau 2 qui figure à la fin du présent chapitre. Dans plusieurs cas, les réductions recommandées par le Comité consultatif sont provisoires, en attendant que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale des rapports spéciaux contenant des prévisions plus claires et à jour (voir plus loin, par. 13). Dans le cas de certaines unités administratives où le nombre des postes d'administrateur vacants dépasse le chiffre moyen, le Comité consultatif recommande un abattement pour mouvements de personnel qui est supérieur au taux standard de 5 p. 100; le Comité fait ces recommandations en considérant que, si la situation quant aux postes vacants s'améliorait, le Secrétaire général demanderait des crédits additionnels nécessaires dans son rapport sur l'exécution du budget. En d'autres termes, les recommandations du Comité n'obligent nullement le Secrétaire général à garder des postes vacants dans le but de réaliser les économies que suppose l'augmentation de l'abattement pour mouvements de personnel. Le montant total des réductions recommandées par le Comité aux différents chapitres des dépenses peut se décomposer comme suit (y compris, dans chaque cas, le montant des contributions du personnel) :

	<u>Dollars</u>
Suppression de crédits demandés à titre provisoire	744 400
Augmentation de l'abattement pour mouvements de personnel	1 481 300
Réduction des dépenses renouvelables et non renouvelables	14 110 000

ANALYSE DU PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR 1986-1987

7. Comme il est dit plus haut, au paragraphe 1, le Secrétaire général prévoit pour 1986-1987 des dépenses d'un montant total de 1 742 784 500 dollars, alors que le montant révisé des crédits ouverts que l'Assemblée générale a approuvé par sa résolution 39/237 était de 1 611 551 200 dollars. Cela représente un accroissement de 131 233 300 dollars, soit 8,1 p. 100, alors que les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 1984-1985 faisaient apparaître une augmentation de 9 p. 100 par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 1982-1983. Au cours des trois exercices biennaux 1974-1975, 1976-1977 et 1978-1979, les taux d'augmentation correspondants se situaient entre 19 et 21 p. 100. Le Comité consultatif note que la réduction des écarts entre les montants estimatifs révisés et les prévisions de dépenses résulte de la politique de compression budgétaire combinée à la fermeté du dollar et à la diminution des taux d'inflation.

8. Au paragraphe 8 de l'avant-propos, le Secrétaire général indique que le projet de budget-programme pour 1986-1987 fait apparaître "un taux de croissance réelle, par rapport à l'exercice biennal précédent, de 0,4 p. 100" ^{3/} (voir également par. 32 de l'introduction). Ce taux est comparable au taux de croissance réelle de 0,7 p. 100 que faisait apparaître le projet de budget pour 1984-1985. Il convient de noter, toutefois, que le taux de croissance réelle prévu par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme subit le contrecoup de décisions prises ultérieurement par l'Assemblée générale. Ainsi, d'après les informations qui ont été communiquées au Comité consultatif, le taux de croissance réelle prévu dans le projet de budget pour l'exercice biennal 1984-1985 était de 0,7 p. 100; or la croissance réelle avait atteint 0,9 p. 100 à la fin de la trente-huitième session et 1,4 p. 100 à la fin de la trente-neuvième session, et les décisions que prendra l'Assemblée générale au cours de sa quarantième session en ce qui concerne le budget de 1984-1985 auront encore des incidences sur ce taux. Le Secrétaire général indique dans l'annexe I à l'introduction les mesures qu'il a adoptées pour calculer le taux de croissance réelle.

^{3/} Ibid., quarantième session, Supplément No 6 (A/40/6).

9. Selon le Secrétaire général, les éléments des prévisions de dépenses pour 1986-1987 peuvent être récapitulés comme suit :

	<u>Dollars</u>
Montant révisé des crédits ouverts pour 1984-1985	1 611 551 200
<u>A déduire</u> : Dépenses non renouvelables en 1984-1985	<u>64 094 000</u>
Dépenses renouvelables en 1984-1985	1 547 457 200
<u>A ajouter</u> : Croissance différée imputable aux	
ressources approuvées pour 1984-1985	12 943 400
Réévaluation des coûts aux taux de 1985	40 128 800
Ajustements spéciaux	<u>9 670 600</u>
Total réévalué de la base de ressources aux taux de 1985	1 610 200 000
Accroissement de ressources proposé au titre des dépenses renouvelables pour 1986-1987 aux taux de 1985	<u>3 095 500</u>
	1 613 295 500
Inflation en 1986-1987 au titre des dépenses renouvelables	<u>110 138 300</u>
Dépenses renouvelables prévues pour 1986-1987	1 723 433 800
Dépenses non renouvelables prévues pour 1986-1987 aux taux de 1985	<u>18 033 400</u>
Inflation au titre des dépenses non renouvelables prévues pour 1986-1987	<u>1 317 300</u>
Montant total des dépenses prévues pour 1986-1987	1 742 784 500

10. Le Comité consultatif note que toutes les dépenses prévisibles pour l'exercice biennal ne sont pas indiquées dans le projet de budget-programme pour 1986-1987. Le Secrétaire général indique au paragraphe 41 de l'introduction que des montants estimatifs révisés seront présentés pour trois chapitres pour lesquels les ressources prévues dans le budget équivalent au montant actualisé du crédit ouvert pour l'exercice en cours : le chapitre 7 (Département de la coopération technique pour le développement), le chapitre 17 (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) et le chapitre 25 (Cour internationale de Justice). Le Secrétaire général indique par ailleurs qu'aucun crédit n'a été prévu au chapitre 32 au titre des travaux de construction d'Addis-Abeba et de Bangkok, mais que ces questions seront examinées dans le cadre des rapports intérimaires qui seront présentés à l'Assemblée générale lors de sa quarantième session.

11. De plus, quand le Comité consultatif a examiné les propositions du Secrétaire général concernant le Service de gestion administrative, la Division de vérification intérieure des comptes, la Division du traitement électronique de l'information et des systèmes d'information et les Services communs (Nairobi), il a été informé que le Secrétaire général avait l'intention de présenter à l'Assemblée

générale, lors de sa quarantième session, des rapports contenant de nouvelles propositions et des montants estimatifs révisés en ce qui concerne chacune de ces unités. Dans ces conditions, en attendant de pouvoir examiner les rapports du Secrétaire général, le Comité recommande au chapitre II d'approuver des crédits dont le montant correspond au montant actualisé des crédits ouverts pour l'exercice en cours aux chapitres 28E, F, G et N.

12. Le Comité a été également informé que le Secrétaire général pourra présenter à l'Assemblée générale, lors de sa quarantième session, des montants estimatifs révisés concernant le chapitre 28K (dépenses diverses) dans un rapport sur les assurances générales. Juste avant d'entamer l'examen des dépenses prévues au chapitre 28L (Activités administratives financées en commun), le Comité a été informé que des montants estimatifs révisés seraient présentés pour le Comité consultatif pour les questions de fond (CCQF) (activités opérationnelles); en outre, des montants estimatifs révisés seront présentés au titre du chapitre 28L pour la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).

13. Le Comité consultatif note que des montants estimatifs révisés sont présentés pour plusieurs chapitres, mentionnés ci-dessus, aux paragraphes 10 à 12, afin de tenir compte d'études ou de rapports intérimaires qui n'étaient pas encore achevés au moment où les prévisions de dépenses ont été établies. Le Comité consultatif fait observer que, si des chiffres provisoires sont inscrits au projet de budget-programme, celui-ci reste incomplet, de sorte qu'il est plus difficile de procéder à une analyse générale et à une comparaison avec les budgets précédents. Le Comité prie donc le Secrétaire général de veiller à l'avenir que les études spéciales et les rapports intérimaires soient achevés à temps pour être pris en considération dans le projet de budget-programme de façon à ce qu'il ne soit nécessaire de présenter des montants estimatifs que dans des cas tout à fait exceptionnels (voir également plus loin, par. 76).

14. Au cours de sa session du printemps 1985, le Comité consultatif a reçu et examiné les rapports du Secrétaire général contenant les montants estimatifs révisés pour le chapitre 7 (A/AC.5/40/2), le chapitre 28L (CCQF) (A/C.5/40/4 et Corr.1) et le chapitre 25 (A/C.5/40/3). Le Comité consultatif a été informé que ces montants estimatifs révisés porteraient de 0,4 à près de 0,6 p. 100 le taux global de croissance réelle calculé par le Secrétaire général (voir plus haut, par. 8). Les observations du Comité consultatif au sujet de ces montants (et leurs répercussions sur le chapitre 31 des dépenses et le chapitre premier des recettes) font l'objet de ses deuxième, troisième et quatrième rapports sur le projet de budget-programme pour 1986-1987 (A/40/7/Add.1; A/40/7/Add.2 et A/40/7/Add.3 respectivement). Bien que le Secrétaire général ait présenté des montants estimatifs révisés pour le chapitre 17 (A/C.5/40/1), le Comité a décidé, compte tenu de l'évolution de la situation en ce qui concerne la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée, de revenir sur cette question au début de sa session d'automne 1985.

15. Le Secrétaire général a examiné aux paragraphes 13 à 25 de l'introduction les aspects budgétaires de la méthode d'établissement du projet de budget-programme pour 1986-1987. Compte tenu des observations formulées par le Comité consultatif dans son rapport sur la coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (A/39/592, par. 17), le Secrétaire général fournit un bref aperçu de ladite méthode. Les observations du Comité sur les éléments des prévisions de dépenses pour 1986-1987, figurant au paragraphe 9 ci-dessus, font l'objet des paragraphes 16 à 34 ci-après.

Réévaluation des coûts aux taux de 1985

16. Le Comité rappelle qu'aux paragraphes 10 à 14 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 1984-1985, il a fait observer que dans la réévaluation de la base de ressources, il y avait eu des changements par rapport aux méthodes standard en ce qui concerne le calcul des coûts pour l'année de base. Il a été informé que l'on avait veillé, lors de l'établissement du projet de budget pour 1986-1987, à utiliser les méthodes standard. Les taux de 1985 utilisés pour le calcul de la base de ressources étaient les taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU et les taux d'inflation qui avaient été utilisés dans le premier rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 1984-1985.

17. Le tableau figurant au paragraphe 9 fait apparaître un montant de 40,1 millions de dollars au titre de la réévaluation du montant révisé des crédits ouverts pour 1984-1985 aux taux de 1985. Sur ce total, un montant de 23,5 millions de dollars au chapitre 31 représente l'effet, pour l'ensemble de l'exercice biennal, de l'incorporation au traitement de base du montant correspondant à quatre classes de l'indemnité de poste au 1er janvier 1985. Le montant supplémentaire à prévoir au chapitre 31 est compensé par une augmentation équivalente au chapitre premier des recettes.

Ajustements spéciaux

18. Comme on peut le voir au tableau figurant au paragraphe 9, des ajustements spéciaux d'un montant total représentant près de 9,7 millions de dollars sont proposés pour 1986-1987. Le Comité consultatif a noté que les ajustements spéciaux proposés pour les divers chapitres du budget étaient plus nombreux que par le passé. Les représentants du Secrétaire général ont indiqué qu'un plus grand nombre de chapitres du budget faisaient effectivement l'objet d'ajustements spéciaux, mais que leur montant total était inférieur au montant de près de 10,6 millions de dollars proposé en 1984-1985. Sur le total prévu à ce titre, 8,9 millions de dollars concernent les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel correspondantes. D'après les informations reçues par le Comité, les ajustements spéciaux concernant les traitements sont essentiellement le résultat net de deux facteurs : a) des ressources supplémentaires sont nécessaires parce que le taux standard de vacance de poste est de nouveau appliqué au Siège, à l'Office des Nations Unies à Genève, à Bangkok, Bagdad et Nairobi; b) les ressources nécessaires à Santiago et Bangkok ont diminué comme suite à la réévaluation des dépenses prévues aux taux révisés de 1985, pour les traitements dans ces deux lieux d'affectation. Le Comité consultatif note que des ajustements spéciaux sont proposés pour l'Office des Nations Unies à Genève et le Siège parce qu'il a été décidé, dans le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 1984-1985, de tenir compte du fait que le nombre de postes vacants a été supérieur à la normale dans ces lieux d'affectation. Le Comité note également que les ajustements spéciaux qui ne sont pas liés aux traitements représentent un montant total d'environ 800 000 dollars et se rapportent à un certain nombre de situations particulières. On trouvera des explications à ce sujet au chapitre II.

Accroissement de ressources proposé au titre des dépenses renouvelables

19. Comme on peut le voir au tableau figurant au paragraphe 9, l'accroissement de ressources prévu au titre des dépenses renouvelables dans le projet de budget-programme, aux taux révisés de 1985, est de 3 095 500 dollars. Si on le ventile par objet de dépense, cet accroissement s'explique par les augmentations et diminutions suivantes (classées par ordre de grandeur décroissant) :

En milliers de
dollars E.-U.

1. Augmentations

Dépenses communes de personnel	2 371,8	
Postes permanents	1 872,8	
Achat de mobilier et de matériel	1 442,1	
Communications	1 430,0	
Location et entretien des locaux	1 056,8	
Fournitures et accessoires	971,9	
Imprimerie et reliure	608,8	
Contributions du personnel	593,5	
Location et entretien du mobilier et du matériel	560,5	
Activités administratives communes	346,5	
Divers (montant net)	<u>285,3</u>	11 540,0

2. Diminutions

Travaux de construction et gros travaux d'entretien	1 985,6	
Frais généraux de fonctionnement	1 968,1	
Eclairage, chauffage, énergie et eau	1 802,4	
Frais de voyage	1 120,0	
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	851,4	
Consultants, groupes d'experts	407,9	
Services contractuels	<u>309,1</u>	8 444,5
Total (1-2)		<u><u>3 095,5</u></u>

20. La ventilation donnée au paragraphe précédent montre que l'augmentation la plus importante porte sur les dépenses communes de personnel (2 371 800 dollars). Si l'on ne tient pas compte des ressources nécessaires pour les postes permanents (810 000 dollars) et les indemnités de représentation (17 000 dollars), une augmentation de plus de 1,5 million de dollars concerne les cotisations de l'Organisation au plan d'assurance-maladie après la cessation de service et les frais d'indemnisation; on trouvera des explications à ce sujet aux paragraphes 28K.1 à 28K.4 du projet de budget-programme.

21. Les postes permanents (augmentation renouvelable de 1 872 800 dollars) et les autres questions de personnel sont examinées plus loin, aux paragraphes 37 à 60.

22. L'augmentation de 1 442 100 dollars, correspondant à des dépenses renouvelables, qui est prévue pour l'achat de mobilier et de matériel, est le résultat net d'augmentations et de diminutions concernant divers objets de dépense. Toutefois elle est imputable dans une large mesure à la décision que le Secrétaire général a prise en 1984 d'instituer au Siège une politique prévoyant d'acheter tout le matériel de traitement de textes, et les dispositifs de communication des données au lieu de les louer. Le Comité a appris que, selon une analyse comparée des avantages qu'il y aurait à acheter plutôt que louer les éléments du matériel de traitement de textes le plus utilisé au Siège, il est apparu qu'en moyenne les fonds précédemment nécessaires pour couvrir les frais de location et d'entretien durant environ 19 mois suffiraient pour acquérir le matériel nécessaire. Il a été souligné que, dans le cas d'un dispositif technique, les notions de durée de vie utile prévue et de longévité fonctionnelle ne correspondent pas forcément. Il se peut que certains systèmes continuent à fonctionner bien au-delà de la durée de vie utile prévue sur le plan technique;

cependant, le Comité considère qu'une fois acheté, le matériel de traitement de textes peut être utilisé de façon économique pendant cinq ans. Après cette période, le matériel peut être considéré comme obsolète; les prix du marché, les frais de service et d'entretien peuvent nécessiter son remplacement par du matériel nouveau.

23. Compte tenu de ces considérations, le Secrétaire général propose qu'une partie des ressources précédemment prévues au titre de la location et de l'entretien soit réservée pour remplacer le matériel acquis. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 40 de l'introduction, on se propose d'affecter chaque année à un fond destiné au remplacement du matériel de traitement de textes existant un montant équivalant à 20 p. 100 de la valeur totale du matériel. Au départ, il serait versé à ce compte un montant de 1,3 million de dollars, soit l'équivalent de 40 p. 100 du prix d'achat (ajusté aux taux de 1985) du matériel de traitement de textes que possède déjà l'Organisation des Nations Unies au Siège. Ce montant a été inscrit au chapitre pertinent du projet de budget-programme au titre de l'accroissement renouvelable des ressources et sera géré centralement. Le coût estimatif du matériel de traitement de textes qu'il est proposé d'acheter durant l'exercice 1986-1987 et pour lequel des ressources seront prévues au titre du programme de remplacement à compter de 1988-1989 est compris dans les dépenses non renouvelables (voir plus loin, par. 30).

24. Le Comité consultatif continue de croire que l'introduction de matériel de traitement de textes et d'autres innovations techniques au Bureau est souhaitable mais qu'il convient de procéder de façon méthodique et rentable. Le Comité est convaincu que l'application stricte de directives précises qui seront formulées par un conseil des innovations techniques, qui devrait être créé en 1985, répondront à ses préoccupations à cet égard.

25. Les dépenses renouvelables au titre de la location et de l'entretien du mobilier et du matériel font apparaître une augmentation de 560 500 dollars pour 1986-1987. Cette augmentation est imputable principalement (à raison de 390 000 dollars) à une redistribution des ressources nécessaires au HCR (voir plus loin, par. 27). On enregistre également des augmentations sensibles à la CESAP (200 000 dollars), à l'Office des Nations Unies à Genève (179 000 dollars), à Nairobi (services communs) (150 000 dollars) et à Vienne (143 000 dollars). Ces augmentations sont compensées en partie par une diminution nette de 504 000 dollars à New York qui tient compte de la réduction des ressources nécessaires pour la location de matériel de traitement de textes comme suite à la politique mentionnée plus haut au paragraphe 22.

26. Ainsi qu'il apparaît au tableau figurant au paragraphe 19, la diminution la plus importante de ressources au titre des dépenses renouvelables concerne les travaux de construction et les gros travaux d'entretien (2 millions de dollars). Cela tient au fait que l'emprunt contracté pour les travaux de construction à Genève a fini d'être amorti en 1984-1985, si bien que les ressources nécessaires à ce titre ont baissé de 2,4 millions de dollars. Cette réduction et d'autres réductions des dépenses prévues (principalement à Addis-Abeba, Nairobi et Bangkok - mais voir plus haut, par. 10) ont été contrebalancées en partie par une augmentation des ressources nécessaires pour les gros travaux d'entretien à New York (600 000 dollars).

27. La diminution des ressources nécessaires au titre des frais généraux de fonctionnement est principalement imputable à une redistribution des ressources prévues au chapitre 21 (en partie compensée par de légères augmentations à un certain nombre d'autres chapitres); cette redistribution explique également une

grande partie des augmentations nettes qui apparaissent à un certain nombre d'objets de dépense indiqués dans le tableau ci-dessus, y compris la location et l'entretien des locaux (623 000 dollars), la location et l'entretien du matériel (390 000 dollars - voir par. 25) et les communications (814 000 dollars).

28. Le tableau figurant au paragraphe 19, fait aussi apparaître une diminution de 1,1 million de dollars au titre des frais de voyage et de 0,4 million de dollars au titre des experts et des consultants (voir plus loin par. 60). Le Comité note au paragraphe 38 de l'introduction que "lors de l'élaboration et de l'examen du budget, une attention particulière a été accordée aux ressources demandées au titre des frais de voyage du personnel et de la rémunération des consultants" et que "de sérieux efforts ont été déployés en vue de réduire le montant des ressources prévues pour les frais de voyage du personnel".

Dépenses non renouvelables prévues pour 1986-1987

29. Les dépenses non renouvelables prévues pour 1986-1987 sont estimées à 18 033 400 dollars aux taux révisés de 1985. Compte tenu de l'inflation, le total pour 1986-1987 se chiffre à 19 350 700 dollars (voir plus haut, par. 9). Des détails à ce sujet figurent à l'annexe III à l'introduction. Les deux éléments les plus importants, aux taux de 1986-1987, concernent les travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien (7,5 millions de dollars) et les fournitures, le mobilier et le matériel (5,2 millions de dollars). Des explications sur les dépenses non renouvelables prévues au titre des travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien figurent aux chapitres 14 et 32 du projet de budget-programme.

30. Les dépenses non renouvelables de 5,2 millions de dollars prévues pour les fournitures, le mobilier et le matériel comprennent l'achat de matériel de traitement de textes et de traitement de données, la CESAP demandant des crédits importants pour remplacer ses ordinateurs et la CEAO pour améliorer ses systèmes informatiques. En outre, comme indiqué au paragraphe 12.3 du projet de budget-programme, on entreprendra en 1985 une évaluation des moyens de traitement des données de la CEPALC, ce qui pourrait donner lieu à l'établissement de montants estimatifs révisés.

31. Le Comité consultatif ne conteste pas que les commissions régionales aient besoin de systèmes informatiques adéquats. Etant donné que l'achat d'ordinateurs et de matériel connexe entraîne des dépenses majeures, le Comité estime que les ressources demandées pour la CESAP et la CEAO aux chapitres 11 et 14 du projet de budget-programme ne sont pas suffisamment détaillées pour qu'une décision puisse être prise en toute connaissance de cause. En outre, il semble que des ressources aient été demandées pour chaque commission sans examen approfondi de toutes les options et sans considération de l'interdépendance qui caractérise le système informatique et de communication des Nations Unies.

32. Le Comité consultatif est d'avis qu'aucune des commissions régionales ne devrait consacrer des sommes importantes à l'achat d'ordinateurs avant que le Secrétaire général entreprenne une étude complète de la question et formule des projets de principes directeurs concernant la fourniture de services informatiques aux commissions, qu'il soumettrait à l'Assemblée générale pour approbation. Ces principes directeurs devraient reposer sur les considérations fondamentales suivantes : a) il doit être prouvé que du nouveau matériel est nécessaire eu égard à la capacité et au degré d'utilisation du matériel existant; b) il faudrait que les systèmes informatiques envisagés soient comptabilisés avec le réseau

informatique et de communication des Nations Unies; c) il convient d'étudier les avantages relatifs de l'achat et de la location du matériel. Selon le Comité, la quarante et unième session de l'Assemblée serait le meilleur moment pour examiner un rapport qui énoncerait ces principes directeurs (mais ne contiendrait pas de demandes de crédits), de manière que les politiques approuvées par l'Assemblée puissent être prises en considération dans le projet de budget-programme pour 1988-1989. Sur cette base, le Secrétaire général pourrait demander les ressources nécessaires qui seraient incluses dans les chapitres pertinents du budget pour 1988-1989.

33. Conformément à ce qui précède, le Comité consultatif recommande la suppression des crédits demandés pour des ordinateurs aux chapitres 11 et 14 du projet de budget-programme.

Inflation

34. Le montant prévu pour faire face à l'inflation en 1986-1987 s'élève à 111 455 600 dollars, dont 1 317 300 dollars pour les dépenses non renouvelables. Le solde (110 138 300 dollars) pour les dépenses renouvelables correspond à 6,8 p. 100 du montant de 1 613 295 500 dollars prévu à ce titre en 1986-1987 (voir plus haut, tableau du paragraphe 9). Les projections des taux d'inflation sont indiquées à l'annexe IV de l'introduction. Selon la méthode suivie pour les budgets précédents, les taux d'inflation retenus sont les taux moyens prévus pour l'année et non ceux qui, d'après les prévisions, s'appliqueront à la fin de l'année.

PROPOSITIONS QUANT A LA REPARTITION DES RESSOURCES EN 1986-1987

35. On trouvera ci-après la ventilation des crédits demandés pour 1986-1987 par principaux domaines d'activité :

	<u>Montant révisé des crédits ouverts en 1984-1985</u>		<u>Crédits initialement demandés pour 1986-1987</u>	
	(En milliers de dollars E.-U.)	(En pourcentage)	(En milliers de dollars E.-U.)	(En pourcentage)
Politiques, direction et coordination d'ensemble	40 173,4	2,5	44 983,4	2,6
Affaires politiques et du Conseil de sécurité : maintien de la paix	91 584,4	5,7	96 986,8	5,6
Affaires politiques, tutelle et décolonisation	28 696,5	1,8	22 794,9	1,3
Activités économiques, sociales et humanitaires	503 404,8	31,2	551 808,5	31,7
Justice internationale et activités juridiques	24 090,4	1,5	25 130,8	1,4
Information	70 170,6	4,4	76 439,3	4,4
Services communs d'appui	303 456,5	18,8	337 031,8	19,3
Services de conférence et bibliothèque	266 603,7	16,5	279 152,1	16,0
Dépenses spéciales (obligations émises par l'Organisation des Nations Unies)	16 769,1	1,0	16 758,6	1,0
Contributions du personnel	244 735,6	15,2	279 705,4	16,0
Dépenses d'équipement	20 366,2	1,3	11 992,9	0,7
Subventions spéciales	1 500,0	0,1	0,0	0,0
Total	1 611 551,2	100,0	1 742 784,5	100,0

36. Le tableau ci-dessus indique le montant total des crédits demandés. Compte non tenu des dépenses diverses, telles que les obligations émises par l'Organisation des Nations Unies, les dépenses d'équipement et les contributions du personnel, le montant révisé des crédits ouverts en 1984-1985 et les crédits demandés dans le projet de budget-programme pour 1986-1987, se répartissent comme suit, en pourcentage, entre les grands programmes :

	Montant révisé des crédits ouverts en 1984-1985	Crédits initia- lement demandés pour 1986-1987
A. Politiques d'ensemble	2,7	2,2
B. Direction exécutive et administration	5,0	5,1
C. Programmes d'activité :		
Activités politiques	5,8	5,6
Activités juridiques	1,5	1,3
Tutelle et décolonisation	1,2	1,0
Activités humanitaires	3,6	3,8
Activités économiques et sociales	22,4	22,7
Information	5,0	5,0
Services d'appui <u>a/</u>	31,8	32,2
Total C	71,3	71,6
D. Services :		
Services administratifs et services communs <u>b/</u>	15,4	15,6
Services de conférence et bibliothèque <u>c/</u>	5,6	5,5
Total D	21,0	21,1
Total	100,0	100,0

a/ Représentent les services administratifs et services communs à New York ainsi que les services de conférence et bibliothèques à New York, Genève et Vienne dont le programme a été établi conformément au plan à moyen terme.

b/ Représentent les services administratifs et services communs des bureaux extérieurs, dont le programme n'a pas encore été établi conformément au plan à moyen terme.

c/ Représentent les services de conférence et bibliothèque des commissions régionales et des autres bureaux extérieurs, dont le programme n'a pas encore été établi conformément au plan à moyen terme.

QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

37. Les ressources en personnel dont l'Organisation dispose pour exécuter son programme de travail comprennent les titulaires de postes permanents, un certain nombre de postes temporaires, du personnel temporaire, des groupes spéciaux d'experts et des consultants; ces ressources sont financées par des crédits inscrits au budget ordinaire et par des fonds extra-budgétaires.

38. Le Secrétaire général estime le coût des ressources en personnel qui sont imputées au budget ordinaire à 1 387 974 600 dollars, qui se répartissent comme suit :

En milliers de dollars E.-U.

<u>Budget ordinaire</u>	<u>Chapitres des dépenses</u>	<u>Chapitre 3 des recettes</u>	<u>Total</u>
Traitements nets et dépenses communes de personnel	1 063 107,9	26 802,9	1 089 910,8
Contributions du personnel	279 705,4	3 995,2	283 700,6
Consultants et groupes d'experts	<u>14 363,2</u>	<u> </u>	<u>14 363,2</u>
	1 357 176,5	30 798,1	1 387 974,6

39. Dans l'annexe VIII b) à l'introduction du projet de budget-programme, le Secrétaire général estime à près de 154,5 millions de dollars les traitements et dépenses communes de personnel dont le montant est imputé aux fonds extra-budgétaires prévus pour des services d'appui. Dans l'annexe VIII a), le total des fonds extra-budgétaires prévus pour des activités de fond (à l'exclusion des projets opérationnels) est estimé à 40 millions de dollars (dont 14,9 millions de dollars de contributions volontaires du PNUE). L'élément "dépenses de personnel" n'est pas indiqué. Toutefois, comme les dépenses de personnel représentent de 75 à 80 p. 100 environ du total des dépenses, on peut considérer que, sur le montant susmentionné, quelque 30 millions de dollars seraient consacrés à des dépenses de personnel. On peut donc dire, pour citer un ordre de grandeur, que les dépenses de personnel à imputer au budget ordinaire ou à des fonds extra-budgétaires (à l'exclusion des dépenses relatives aux projets opérationnels) s'élèveraient en 1986-1987 à un total d'au moins 1 572,5 millions de dollars.

Postes permanents et postes temporaires imputés au budget ordinaire

40. Aux chapitres des dépenses et au chapitre 3 des recettes du projet de budget-programme pour 1986-1987, le Secrétaire général demande 12 248 postes au total. Le tableau ci-après permet de comparer le nombre de postes demandés pour 1986-1987 et le tableau d'effectifs approuvé pour 1984-1985 :

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			Agents des services généraux et catégories apparentées			Total		
	1986-1987	1984-1985	Augmentation (diminution)	1986-1987	1984-1985	Augmentation (diminution)	1986-1987	1984-1985	Augmentation (diminution)
Postes permanents	4 533	4 509	24	7 434	7 424	10	11 967	11 933	34
Postes temporaires	92	91	1	189	181	8	281	272	9
Total	4 625	4 600	25	7 623	7 605	18	12 248	12 205	43

41. L'augmentation nette que reflète le tableau d'effectifs se répartit comme suit par domaine d'activité :

Répartition des nouveaux postes d'administrateur et d'agent
des services généraux par domaine d'activité

	Adminis- trateurs	Agents des services généraux et catégories apparentées	Total
Politique, direction et coordination d'ensemble	-	(1)	(1)
Activités politiques et maintien de la paix	4	-	4
Activités politiques et décolonisation	2	3	5
Activités économiques, sociales et humanitaires	18	10	28
Justice internationale et activités juridiques	-	-	-
Information	(1)	1	-
Services communs d'appui	2	5	7
Total	<u>25</u>	<u>18</u>	<u>43</u>

42. Le tableau ci-après indique les détails de l'augmentation nette de 43 postes proposée par le Secrétaire général ainsi que les recommandations correspondantes du Comité consultatif :

	Administrateurs		Agents des services généraux et autres catégories		Total	
	Demande du Secrétaire général	Recommandation du Comité consultatif	Demande du Secrétaire général	Recommandation du Comité consultatif	Demande du Secrétaire général	Recommandation du Comité consultatif
I. Postes permanents						
Postes nouveaux	29	21	23	15	52	36
Postes supprimés	(4)	(4)	(16)	(22) a/	(20)	(26)
Inscription au budget ordinaire de postes financés par des fonds extra-budgétaires et vice versa	1	-	-	-	1	-
Résultats nets des reclassements (déclassements de postes)	(2)	(2)	2	2	-	-
Transformation en postes permanents de postes financés par des crédits ouverts pour du personnel temporaire, des heures supplémentaires et des consultants	-	-	1	-	1	-
Total partiel I	<u>24</u>	<u>15</u>	<u>10</u>	<u>(5)</u>	<u>34</u>	<u>10</u>
II. Postes temporaires						
Postes temporaires nouveaux	3	5 b/	9	4	12	9
Postes temporaires supprimés	(2)	(6) c/	(1)	(6) c/	(3)	(12)
Total partiel I	<u>1</u>	<u>(1)</u>	<u>8</u>	<u>(2)</u>	<u>9</u>	<u>(3)</u>
Total I et II	25	14	18	(7)	43	7

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau de la page précédente)

a/ Compte tenu de la recommandation du Comité consultatif tendant à supprimer six postes d'agent du Service de sécurité au chapitre 3 des recettes (Activités productrices de recettes).

b/ Correspond à la recommandation du Comité consultatif tendant à approuver l'un des trois nouveaux postes temporaires demandés, à ajouter deux postes au lieu d'ouvrir des crédits pour du personnel temporaire et à créer deux autres postes à titre temporaire plutôt que permanent.

c/ Compte tenu de la recommandation du Comité consultatif tendant à supprimer quatre postes temporaires existants d'administrateur et cinq d'agent des services généraux.

43. Pour les raisons indiquées au chapitre II ci-après et comme il ressort du tableau qui précède, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve une augmentation nette de 10 postes permanents (soit une augmentation de 15 postes d'administrateur partiellement compensée par une diminution de 5 postes d'agent des services généraux et de catégories apparentées) tandis que le Secrétaire général demande une augmentation nette de 34 postes au total. En outre, alors que le Secrétaire général demande neuf postes temporaires supplémentaires, les recommandations du Comité consultatif entraîneraient une réduction nette de trois postes par rapport aux effectifs approuvés pour 1984-1985.

44. Le Comité consultatif fait observer que ni les tableaux d'effectifs proposés dans le budget ni les tableaux figurant aux paragraphes 40 et 41 ci-dessus ne comprennent 44 postes temporaires demandés par le Secrétaire général à titre non renouvelable. A ce propos, le Comité consultatif rappelle que des postes temporaires demandés à titre renouvelable sont utilisés depuis plus de 10 ans alors que la formule des postes temporaires demandés à titre non renouvelable a été introduite au cours des deux derniers exercices biennaux pour recruter à titre temporaire du personnel de conférence. Pour ces derniers, on prévoit la date précise où ils cesseront d'être utilisés, ce qui n'est pas le cas pour les premiers mais on compte au moins qu'ils ne seront pas utilisés indéfiniment.

45. Le Comité consultatif croit comprendre que les postes temporaires de caractère non renouvelable n'apparaissent pas dans les tableaux d'effectifs parce qu'ils sont demandés pour des périodes de durée variable allant de 6 à 24 mois. On pourrait donc faire valoir qu'en tenir compte fausserait les tableaux d'effectifs prévus pour l'exercice biennal. Sur les 23 postes d'administrateur de rang supérieur de caractère non renouvelable, deux sont demandés pour 1986 seulement et cinq pour six mois de travail en 1986. En ce qui concerne les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées, deux sont demandés pour 1986 seulement et un pour six mois de travail en 1986. On trouvera au chapitre II ci-après les observations et recommandations spécifiques du Comité consultatif en ce qui concerne les divers postes temporaires qui sont demandés à titre non renouvelable.

46. Sur une base nette, le Secrétaire général propose qu'un seul poste financé au moyen de fonds extra-budgétaires soit désormais imputé au budget ordinaire. Néanmoins, et bien qu'au paragraphe 28 c) de l'introduction du projet de budget-programme, il soit indiqué que le Secrétaire général "a évité systématiquement de proposer l'inscription au budget ordinaire de postes financés par des fonds extra-budgétaires", le Comité consultatif fait observer que dans un certain nombre de cas, même s'il n'est pas précisé qu'il s'agit de postes antérieurement financés par des fonds extra-budgétaires, de nouveaux postes sont demandés essentiellement parce que les fonds extra-budgétaires nécessaires ont diminué, par exemple un poste au chapitre 11 (CESAP), trois postes au chapitre 12 (CEPALC) et cinq postes au chapitre 13 (CEA). Les recommandations spécifiques du Comité consultatif figurent au chapitre II ci-après. Le Comité est d'avis qu'il ne faut pas présumer qu'une réduction du financement de certaines activités au moyen de fonds extra-budgétaires devrait être automatiquement compensée par une augmentation correspondante du financement de ces activités à l'aide du budget ordinaire. En conséquence, les recommandations qu'il formule dans chaque cas sont fondées uniquement sur l'examen auquel il a procédé de la nature des fonctions correspondant à chaque poste.

47. Le Secrétaire général propose le reclassement de 69 postes et le déclassement de 19 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, se décomposant comme suit :

De	A	Nombre de reclassements/ déclassements demandés a/
<u>Reclassements</u>		
D-2	SSG	3
D-1	D-2	1
P-5	D-1	9
P-4	D-1	1
P-4	P-5	24
P-3	P-5	2
P-3	P-4	26
P-2	P-4	1
P-2	P-3	2
<u>Déclassements</u>		
P-5	P-4	2
P-5	P-3	1
P-4	P-3	8
P-3	P-2	6
P-2	G-5	2

a/ Le nombre net des postes reclassés est de 50 (69 reclassements de postes étant partiellement compensés par 19 déclassés).

48. L'effet net des reclassements et des déclassés demandés est le suivant :

A	Nombre de reclassements/ déclassements demandés a/	Effet net
SSG	3	+ 3 SSG
D-2	1	- 2 D-2
D-1	10	+ 9 D-1
P-5	26	+14 P-5
P-4	29	- 4 P-4
P-3	11	-23 P-3
P-2	6	+ 1 P-2
G-5	2	+ 2 G-5
	<u>88</u>	<u>+29</u>
		<u>-29</u>

a/ Le nombre net des postes reclassés est de 50 (69 reclassements de postes étant partiellement compensés par 19 déclassés).

49. Le tableau ci-après indique la répartition (en pourcentage), par classe, des postes permanents d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur proposés par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 1986-1987, par rapport aux exercices biennaux 1984-1985 et 1982-1983 :

Répartition en pourcentage des postes permanents

<u>Administrateur et fonctionnaire de rang supérieur</u>	<u>1986-1987</u> (En pourcentage)	<u>1984-1985</u> (En pourcentage)	<u>1982-1983</u> (En pourcentage)
DG, SGA et SSG a/	1,3	1,2	1,2
D-2	2,3	2,3	2,3
D-1	7,2	7,0	6,8
P-5	18,2	18,0	18,2
P-4	29,9	30,0	30,2
P-3	27,5	27,9	27,6
P-2/1	13,6	13,6	13,7
Total	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

a/ Dont un poste de directeur général.

50. En examinant les reclassements de postes proposés par le Secrétaire général pour 1986-1987, le Comité a noté que les reclassements proposés avaient été pour la plupart, sinon tous, approuvés par la Section du classement des emplois du Bureau des services du personnel. Pour sa part, le Comité n'était pas convaincu que, dans tous les cas, le niveau de responsabilité attaché à chaque poste ait suffisamment augmenté pour justifier son reclassement en 1986-1987.

51. Dans le chapitre II ci-après, le Comité consultatif recommande d'approuver 76 des 88 reclassements et déclassements de postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur demandés par le Secrétaire général, comme il est indiqué ci-dessous :

A	Nombre de reclassements/déclassements recommandés par le Comité consultatif	Effet net
SSG	2	+ 2
D-2	-	- 2 D-2
D-1	10	+10 D-1
P-5	22	+10 P-5
P-4	23	-6 P-4
P-3	11	-17 P-3
P-2/1	6	+ 1 P-2
G-5	2	+ 2 G-5
	<u>76</u>	<u>+25</u>
		<u>-25</u>

52. En ce qui concerne la catégorie des agents des services généraux, le Comité consultatif a été informé que, vu les retards intervenus dans la réalisation de l'opération de classement des postes au Siège, il n'était pas possible, pendant la préparation du projet de budget-programme pour 1986-1987, d'indiquer avec précision le montant des dépenses qu'entraînerait l'application des résultats de l'opération. Toutefois, pour éviter toute sous-évaluation, les ressources nécessaires pour 1986-1987 ont été évaluées sur la base des prévisions pour 1985. On a donc inclus un montant net de 2,7 millions de dollars dans les prévisions pour 1986-1987 correspondant aux dépenses qu'entraînera l'application des résultats de l'opération de classement en cours au Siège.

53. Le Comité consultatif rappelle que, dans le document A/C.5/39/26, le Secrétaire général a indiqué le montant estimatif du coût des recommandations de la CFPI concernant la nouvelle structure de la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées et les barèmes de traitement correspondants. Dans son rapport à ce sujet 4/, le Comité consultatif a indiqué que ces montants estimatifs comprenaient une somme de 1,3 million de dollars correspondant aux incidences financières pour 1985 de l'application par le Secrétaire général des résultats de l'opération de classement avec effet rétroactif au 1er janvier 1985.

54. Le Comité consultatif fait toutefois observer que l'opération de classement n'est pas encore achevée. Au cas où les résultats de cette opération ne seraient par appliqués d'ici la fin de l'exercice biennal 1984-1985, il recommande que les ressources prévues pour l'exercice biennal 1986-1987 correspondent aux incidences financières de l'application des résultats de cette opération à partir du 1er janvier 1986 seulement.

Postes financés au moyen de fonds extra-budgétaires

55. Le nombre et les classes des postes prévus en 1986-1987 au titre des services d'appui financés au moyen de fonds extra-budgétaires figurent dans l'annexe VIII c) de l'introduction au projet de budget-programme. Le Comité consultatif note toutefois que des informations similaires ne sont pas données dans cette annexe pour les activités de fond. Le Comité a été informé que l'on prévoyait que 2 483 postes en tout seraient financés au moyen de fonds extra-budgétaires en 1986-1987 pour les services d'appui et les activités de fond (non compris les projets opérationnels). Le tableau ci-après contient une ventilation de ces postes par classe et compare le nombre total de postes prévus pour 1986-1987 avec le nombre total de ces postes en 1984-1985 :

4/ Ibid., trente-neuvième session, Supplément No 7 (A/39/7 et Add.1 à 16), document A/39/7/Add.4, par. 6.

Classe	1986-1987		Total	1984-1985
	Services d'appui	Activités de fond		
SSG	3	-	3	3
D-2	8	9	17	15
D-1	66	12	78	77
P-5	108	36	144	139
P-4	179	35	214	202
P-3	226	31	257	273
P-2/1	74	12	86	94
	<u>664</u>	<u>135</u>	<u>799</u>	<u>803</u>
Agent des services généraux :				
lère classe	70	8	78	77
Autres classes	1 400	205	1 605	1 654
Agents locaux et autres catégories				
	<u>1</u>	<u>-</u>	<u>1</u>	<u>1</u>
Total partiel	<u>1 471</u>	<u>213</u>	<u>1 684</u>	<u>1 732</u>
Total	<u>2 135</u>	<u>348</u>	<u>2 483</u>	<u>2 535</u>

56. Conformément au paragraphe 2 de la section II de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1980, le Comité consultatif, depuis qu'il a présenté son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 5/, a approuvé les demandes suivantes du Secrétaire général concernant des postes financés au moyen de fonds extra-budgétaires de la classe D-1 et au-dessus :

- a) Reclassement de P-5 à D-1 du poste du Chef de la Division des services spécialisés du Centre du commerce international;
- b) Création, pour six mois, d'un poste D-2 financé au moyen de fonds extra-budgétaires au Bureau chargé de la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies;
- c) Création d'un poste de Secrétaire général adjoint pour un coordonnateur exécutif au Bureau des opérations d'urgence en Afrique;

5/ Ibid., trente-neuvième session, Supplément No 7 (A/39/7 et Add.1 à 16).

Personnel temporaire et consultants

57. Comme on peut le voir dans l'annexe VI à l'introduction, un total de 9,9 millions de dollars est prévu aux chapitres des dépenses du projet de budget-programme pour du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires). En règle générale, ce personnel temporaire, dont le coût est imputé sur les chapitres des dépenses, sert à remplacer les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et à renforcer le personnel permanent pendant les périodes de pointe.

58. On peut dire, pour fixer un ordre de grandeur, que le crédit de 9,9 millions de dollars demandé pour du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) aux chapitres des dépenses correspond à au moins sept postes d'administrateur et 175 postes d'agent des services généraux, ce qui représente 14 années de travail d'administrateur et 350 années de travail d'agent des services généraux pour l'exercice biennal.

59. Le total des crédits demandés pour recruter du personnel temporaire pour les réunions est de 35,9 millions de dollars (annexe VI à l'introduction). Ces crédits sont demandés pour permettre d'engager pour des périodes de courte durée des interprètes, des traducteurs, des dactylographes et d'autres fonctionnaires assurant le service des conférences. Ce montant est inférieur de 11,7 millions de dollars aux montants révisés du crédit ouvert pour 1984-1985, mais on notera qu'aucun crédit n'est prévu au chapitre 29, Département des services de conférence (New York), pour recruter du personnel temporaire pour les réunions en dehors du personnel nécessaire pour les quarante et unième et quarante-deuxième sessions à l'Assemblée générale. Conformément à la procédure habituelle, le Secrétaire général indiquera les dépenses prévues au titre du personnel temporaire pour les réunions dans les montants estimatifs révisés qui sont présentés à l'Assemblée générale vers la fin de chaque session, lorsque le calendrier révisé des conférences pour l'année suivante, est publié.

60. Comme on peut le voir dans l'annexe VI à l'introduction, le montant total des crédits demandés pour des services de consultants et des groupes spéciaux d'experts est de 14,4 millions de dollars. Le Comité consultatif a été informé que, sur ce total, 11,1 millions de dollars étaient demandés pour des consultants. Une partie seulement de ces crédits sert à rémunérer des consultants qui sont payés au mois; le reste sert à financer des accords contractuels de travail à forfait. Toutefois, théoriquement, les crédits demandés pour des services de consultants pourraient couvrir le coût d'environ 175 années de travail d'administrateur. Le Comité consultatif a noté dans bien des cas que la description des tâches confiées aux consultants est assez générale. A son avis, le Secrétaire général dispose ainsi d'une marge de manoeuvre considérable pour exécuter les programmes faisant appel à des consultants. Le Comité estime donc que les crédits prévus pour les consultants dans le projet de budget-programme seront suffisants pour financer toutes dépenses imprévues.

QUESTIONS DIVERSES

Services d'évaluation

61. Le Comité consultatif note qu'un Groupe central d'évaluation a été créé en mars 1985 et que ses fonctions consistent notamment à élaborer des politiques et des procédures générales d'évaluation pour tous les secteurs du programme, à communiquer des résultats d'évaluation aux organes intergouvernementaux et aux comités d'experts, ainsi qu'au Comité de la planification et de la budgétisation des programmes et aux directeurs de programme, et à établir des directives à l'intention des directeurs de programme et à les aider à effectuer des auto-évaluations.
62. Etant donné la création de ce groupe central, le Comité consultatif a exprimé une certaine inquiétude devant ce qui semblait être une prolifération de services d'évaluation au Secrétariat. À ce propos, le Comité a demandé une liste des ressources en personnel financées au titre du budget ordinaire et qui seraient consacrées à l'évaluation, prévues dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987 et a reçu communication des chiffres ci-après :

Ressources en personnel imputées au budget ordinaire et
consacrées à des activités d'évaluation dans le projet
de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987

<u>Chapitre du budget</u>	<u>Postes existants a/</u>		<u>Nouveaux postes</u>	
	<u>Permanents</u>	<u>Temporaires</u>	<u>Permanents</u>	<u>Temporaires d/</u>
Chapitre 6. Groupe d'évaluation/BPCP	1 D-1; 1 P-5; 2 P-3; 3 SG	-	-	-
Chapitre 7. DCTD	1 P-5; 24 mois de travail d'administra- teur de différentes classes <u>b/</u>	-	-	-
Chapitre 11. CESAP	-	-	-	1 P-5
Chapitre 12. CEPALC	-	-	-	1 P-4
Chapitre 13. CEA	-	(1 P-4 redéployé en 1984-1985)	-	1 P-5
Chapitre 14. CEAO	1 P-5; 1 P-4	-	-	-
Chapitre 15. CNUCED	1 D-1; 1 P-4; 1 SG (par redéploiement, comme proposé pour 1986-1987)	-	-	-
Chapitre 16. CCI	1 P-5 <u>c/</u>	-	-	-
Chapitre 17. ONUDI	1 P-4; 1 P-3	-	-	-
Chapitre 19. HCR	-	(12 mois de travail de P-5; 12 mois de travail de P-2 redéployés en 1984-1985)	-	1 P-4
Chapitre 27. DI	(6 mois de travail de D-1; 8 mois de travail de P-4)	-	-	-

a/ Non compris les postes qui peuvent être prêtés (voir, par exemple, le paragraphe 11.8 ci-après).

b/ Environ sept économistes participent aux activités d'évaluation.

c/ Le titulaire peut s'acquitter de fonctions autres que l'évaluation.

d/ A titre non renouvelable : ne figure donc pas dans les tableaux d'effectifs.

63. Des représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que l'on escomptait qu'à l'exception du Groupe central d'évaluation, les autres services d'évaluation n'auraient qu'une existence temporaire et qu'après une période de transition, le processus pourrait se poursuivre sur la base de l'auto-évaluation. A cet égard, le Comité note que les nouveaux postes demandés pour 1986-1987 sont tous des postes temporaires demandés à titre non renouvelable et qu'avec l'aide du Groupe central d'évaluation, les titulaires de ces postes contribueraient à former aux techniques d'auto-évaluation le personnel en place.

64. Le Comité note en outre que, dans un certain nombre de cas, il est prévu que le titulaire du poste envisagé travaillera en liaison étroite avec les fonctionnaires déjà chargés de la planification et de la coordination des programmes. Le Comité sait qu'actuellement les opérations d'évaluation ne sont pas coordonnées avec le cycle de planification et de budgétisation des programmes; il espère que tous les efforts possibles seront faits pour synchroniser ces activités, afin que les résultats des évaluations puissent être pris en considération lors de l'établissement du plan à moyen terme et du projet de budget-programme.

Publications

65. Le Comité rappelle que le Corps commun d'inspection a établi un rapport sur les politiques et pratiques suivies en matière de publications dans les organismes des Nations Unies (A/39/239) et que, dans son rapport y relatif (A/39/602), le Comité consultatif a noté que "le rapport a en règle générale suscité une réaction positive de la part des organismes du système et qu'un certain nombre des recommandations qui y figurent ont déjà été appliquées ou sont en cours d'application".

66. Eu égard aux ressources considérables qui sont consacrées aux publications en tant qu'activité de l'Organisation des Nations Unies (personnel, consultants et imprimerie), le Comité consultatif se propose de se pencher tout spécialement dans l'avenir sur les demandes concernant les divers programmes de publication. A cet égard, le Comité espère que les examens des publications périodiques demandés dans la résolution 38/32 E de l'Assemblée générale seront bien effectués et/ou achevés et que, ce faisant, les critères énoncés au paragraphe 17 de cette résolution seront rigoureusement appliqués. Le Comité consultatif espère aussi que des mesures novatrices seront prises, notamment en ce qui concerne les publications destinées à la vente, afin que chaque publication ait le plus grand nombre de lecteurs possible et soit rédigée en fonction des besoins particuliers de ces lecteurs.

Le système de recours du personnel

67. Dans son rapport sur la question de la prime de rapatriement, qui a été présenté à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session (A/37/675), le Comité consultatif a demandé à recevoir un rapport annuel sur les travaux du Tribunal administratif, qui porterait principalement sur les décisions du Tribunal qui entraîneraient une modification importante de la pratique courante. Le Comité a déclaré qu'il ferait rapport à l'Assemblée sur ce rapport annuel du Tribunal s'il le jugeait nécessaire.

68. Dans le rapport présenté au Comité sur les jugements rendus par le Tribunal en 1984, l'attention du Comité consultatif a été attirée sur des décisions du Tribunal accordant des dommages-intérêts à des demandeurs dont la demande avait été cependant rejetée sur le fond. Ces indemnités étaient accordées pour retard, ou non-respect de la procédure prescrite ou parce que le Tribunal désapprouvait la manière dont une décision administrative avait été prise.

69. Le Comité consultatif a été informé par des représentants du Secrétaire général que des problèmes importants et croissants se posaient à l'Organisation du fait de la multiplicité de procédures lourdes et compliquées (en particulier pour les procédures d'examen du comportement professionnel), du nombre croissant de recours et d'autres plaintes et de longs retards dans l'administration de la justice.

70. Tout en étant conscient des prérogatives et des responsabilités qui incombent au Secrétaire général en sa qualité de chef de l'Administration de l'Organisation, le Comité consultatif fait remarquer que ces questions ont des répercussions financières importantes que les Etats Membres ne sauraient ignorer. Par exemple, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 1985, 112 affaires étaient en instance devant la Commission paritaire de recours. Le Comité consultatif a également été informé qu'en moyenne chaque affaire coûte 24 000 dollars à l'Organisation. Il faut ajouter à ces coûts financiers directs la perte de temps considérable pour l'accomplissement de leur travail normal qui résulte de la participation des fonctionnaires à une procédure de recours. Cela vaut non seulement pour le requérant, mais également pour ses collègues, ses supérieurs directs et d'autres fonctionnaires de la division ou du département qui peuvent être concernés. Etant donné que de nombreux fonctionnaires participent à de telles procédures, l'aptitude du Secrétariat à s'acquitter efficacement des tâches qui lui sont confiées par les Etats Membres se trouve diminuée.

71. Dans ces conditions, le Comité consultatif juge qu'il est urgent de prendre des mesures pour simplifier les procédures administratives en vue de réduire sensiblement le nombre des affaires devant faire l'objet d'un examen approfondi en règle.

72. Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de préparer une analyse du problème ainsi que d'indiquer les mesures précises qu'il a prises ou envisage de prendre pour y remédier. Le rapport du Secrétaire général devrait porter sur les points suivants :

a) Simplification des règlements et des procédures de façon à ce que les fonctionnaires puissent s'informer plus aisément de leurs droits et obligations. Ainsi, les malentendus et les recours dus à des incertitudes quant à l'interprétation appropriée de textes complexes pourraient être réduits au minimum;

b) Identification des aspects de l'administration du personnel qui donnent lieu à un nombre anormal de recours afin que des réformes soient opérées dans ces domaines;

c) Simplification des procédures de recours aux fins d'assurer i) le règlement rapide des différends mineurs avant le stade des recours; ii) un mécanisme permettant de rejeter les requêtes futiles; et iii) le règlement plus efficace des affaires qui parviennent devant la Commission paritaire de recours et le Tribunal administratif.

73. Le Comité souligne qu'en formulant cette recommandation, il n'a pas l'intention d'imposer un ensemble précis de solutions ni de s'ingérer dans l'administration du personnel par le Secrétaire général. Toutefois, eu égard à la situation mentionnée aux paragraphes 69 et 70 ci-dessus, le Comité estime que l'Assemblée générale devrait recevoir les renseignements nécessaires pour pouvoir s'assurer que les causes du problème ont été cernées et que des solutions ont été

formulées. Le rapport recommandé par le Comité pourrait être soumis à l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session; on devrait également pouvoir disposer à ce moment de renseignements sur les progrès réalisés à la suite des mesures déjà prises.

Retards dans la documentation

74. Le Comité consultatif a noté une tendance croissante ces dernières années à ce que les rapports du Secrétaire général qu'il est appelé à étudier soient présentés durant la dernière partie de la session de l'Assemblée générale. Durant la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, si l'on exclut les états des incidences sur le budget-programme et d'autres textes qui doivent attendre pour être présentés que d'autres mesures aient été prises en cours de session soit par une grande commission, soit en séance plénière, la plupart des rapports intéressant directement le Comité consultatif lui ont été présentés par le Secrétaire général après le 15 octobre et un nombre important après le 10 novembre seulement.

75. Pendant la dernière partie d'une session de l'Assemblée générale, le Comité consultatif et la Cinquième Commission passent de plus en plus de temps à examiner les états d'incidences sur le budget-programme et d'autres questions découlant des travaux de la plénière et des autres grandes commissions. A mesure que la fin de la session approche, il devient donc de plus en plus difficile d'étudier avec suffisamment de soin les nombreuses questions compliquées ayant des prolongements importants, qui sont soulevées dans les divers rapports du Secrétaire général.

76. Le Comité consultatif ne voit pas pourquoi les rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale seraient présentés vers la fin de la session. Le Comité compte qu'à partir de la quarantième session de l'Assemblée générale, à moins de circonstances particulières, il recevra avant le 15 octobre de chaque année tous les rapports qu'il doit examiner et qui ne sont pas liés à des projets de résolution recommandés par les grandes commissions ou présentés directement en plénière. (Voir également plus haut, par. 13.)

SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE

77. Conformément à l'alinéa e) du paragraphe 1 de la résolution 31/94 C de l'Assemblée générale (telle que modifiée par la résolution 36/235), le Comité consultatif a été saisi d'un rapport sur les projets d'amélioration de la gestion et sur les divers autres services consultatifs fournis par le Service de gestion administrative en 1983-1984. Les renseignements qu'il contient ont été utiles au Comité pour l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987. Dans le chapitre II, aux paragraphes 2A.32 et 2A.33, le Comité mentionne expressément l'étude entreprise par le Service de gestion administrative sur l'appui logistique fourni aux forces de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies et, aux paragraphes 27.21 et 28D.11, l'examen par le Service des arrangements contractuels avec B. Eichwald and Company. Le Comité a également tenu compte de l'étude du Service de gestion administrative sur les méthodes et procédures d'examen des décisions et recours administratifs lorsqu'il a formulé ses vues dans les paragraphes 71 à 73 ci-dessus.

COOPERATION AVEC LE COMITE DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION

78. Le Comité du programme et de la coordination (CPC) a tenu sa vingt-cinquième session du 29 avril au 31 mai 1985, c'est-à-dire pendant la période où le Comité consultatif examinait le projet de budget-programme pour 1986-1987.

79. Aux termes de l'article 4.8 du règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait au programme, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation :

"Le Comité du programme et de la coordination établit un rapport sur le budget-programme dans lequel il formule ses recommandations relatives au programme et inclut son évaluation générale des ressources proposées pour eux. Il reçoit un état établi par le Secrétaire général au sujet des incidences que ses recommandations peuvent avoir sur le budget-programme. Le rapport du Comité du programme et de la coordination est communiqué simultanément au Conseil économique et social et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le Comité consultatif reçoit le rapport du Comité du programme et de la coordination et étudie l'état établi par le Secrétaire général au sujet des incidences que ce rapport peut avoir sur le budget-programme. Les rapports du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif sur chacun des chapitres du budget-programme sont examinés simultanément par l'Assemblée générale."

80. Le Comité consultatif a été informé que l'état que le Secrétaire général pourra établir au sujet des incidences sur le budget-programme des recommandations du Comité du programme et de la coordination sera publié en automne.

COORDINATION AVEC D'AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

81. Au cours de sa session, tenue du 16 avril au 12 juillet 1985, le Comité consultatif a examiné avec les commissaires aux comptes des Nations Unies les rapports du Comité des commissaires aux comptes concernant les rapports financiers et les comptes pour 1984 relatifs au PNUD, au FISE, à l'UNRWA, à l'UNITAR, aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, au FNUAP, à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel. Le Comité consultatif soumettra à l'Assemblée générale, à sa quarantième session, un rapport distinct sur ces questions.

82. Le Comité consultatif a présenté des rapports :

a) Au Conseil d'administration du PNUD sur les montants estimatifs révisés du PNUD pour 1984-1985 et sur le projet de budget du PNUD pour 1986-1987 (DP/1985/56);

b) Au Conseil d'administration du PNUD sur le projet de budget des services administratifs et des services d'appui au programme du FNUAP pour l'exercice biennal 1986-1987 ainsi que sur l'inscription au tableau d'effectifs ordinaire de certains postes et sur les besoins en personnel du Fonds (DP/1985/40);

c) A la Commission des établissements humains sur le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 1986-1987 (HS/C/8/6/Add.1);

d) Au Conseil d'administration du PNUD sur l'exécution du programme et les dépenses d'appui au programme du Fonds pour l'environnement pour l'exercice biennal 1984-1985 (UNEP/GC.13/L.4) et sur le projet de budget pour 1986-1987 (UNEP/GC.13/L.5);

d) Au Conseil d'administration du FISE sur les montants estimatifs révisés du FISE pour 1984-1985 et le projet de budget du FISE pour 1986-1987 (E/ICEF/1985/AB/L.2).

Tableau 1

Tableau récapitulatif des postes permanents inscrits au budget ordinaire

(non compris les postes temporaires demandés à titre non renouvelable pour 24 mois de travail au plus)

Chapitres	Propositions du Secrétaire général				Recommandations du Comité consultatif				Augmentation/(diminution)			
	Postes permanents		Postes temporaires		Postes permanents		Postes temporaires		Postes permanents		Postes temporaires	
	Adminis- trateurs et fonction- naires de rang supérieur	Autres caté- gories	Adminis- trateurs et fonction- naires de rang supérieur	Autres caté- gories	Adminis- trateurs et fonction- naires de rang supérieur	Autres caté- gories	Adminis- trateurs et fonction- naires de rang supérieur	Autres caté- gories	Adminis- trateurs et fonction- naires de rang supérieur	Autres caté- gories	Adminis- trateurs et fonction- naires de rang supérieur	Autres caté- gories
1er	106	119	19	19	105	119	19	19	(1)	-	-	-
2A	171	609 a/	8	21	166	609 a/	10 b/	21	(5)	-	2 b/	-
2B	31	26	1	-	31	26	1	-	-	-	-	-
3	69	64	15	20	69	64	15	20	-	-	-	-
4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5A	13	13	1	1	13	13	1	1	-	-	-	-
5B	17	15	-	-	17	15	-	-	-	-	-	-
5C	3	3	-	-	3	3	-	-	-	-	-	-
6	290	234	-	-	290	232	-	-	-	(2)	-	-
7	83	116	-	-	83	116	-	-	-	-	-	-
8	21	18	-	-	21	18	-	-	-	-	-	-
9	48	35	-	-	48	35	-	-	-	-	-	-
10	127	107	-	-	127	107	-	-	-	-	-	-
11	199	361	2	1	199	361	2	1	-	-	-	-
12	193	398	-	-	193	398	-	-	-	-	-	-
13	223	403	2	2	223	403	2	2	-	-	-	-
14	107	207	-	-	106	207	1 c/	-	(1) c/	-	1 c/	-
15	258	196	-	-	258	196	-	-	-	-	-	-
16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17	360	375	-	-	360	375	-	-	-	-	-	-
18	46	60	-	-	45	60	-	-	(1) d/	-	-	-
19	51	37	5	7	51	37	5	7	-	-	-	-
20	32	27	-	-	32	27	-	-	-	-	-	-
21	120	170	-	-	120	170	-	-	-	-	-	-
22	22	14	-	-	22	14	-	-	-	-	-	-
23	48	33	-	-	48	33	-	-	-	-	-	-
24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
25	16	25	-	-	16	25	-	-	-	-	-	-
26	57	51	2	8	57	51	2	8	-	-	-	-
27	241	511	16	3	241	510	16	3	-	(1)	-	-
28	398	1 688	11	101	398	1 687	6 e/	91 e/	-	(1)	(5) e/	(10) e/
29	1 151	1 346	10	4	1 150	1 341	10 f/	4	(1) f/	(5)	-	f/
Total partiel, chapitres des dépenses	4 501	7 261	92	187	4 492	7 252	90	177	(9)	(9)	(2)	(10)
Chapitre 3 des recettes	32	173	-	2	32	167 g/	-	2	-	(6) g/	-	-
Total général	4 533	7 434	92	189	4 524	7 419	90	179	(9)	(15)	(2)	(10)

a/ Non compris 343 observateurs militaires.

b/ Compte tenu de la recommandation du Comité consultatif tendant à créer deux postes temporaires (un D-1 et un P-5) au lieu d'ouvrir pour ces deux postes des crédits équivalents au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires), comme le propose le Secrétaire général.

c/ Correspond à une recommandation du Comité consultatif tendant à approuver un nouveau poste P-4, mais à titre temporaire.

d/ Correspond à une recommandation du Comité consultatif tendant à ne pas inscrire au budget ordinaire un poste P-5 financé jusqu'ici par des fonds extra-budgétaires.

e/ Compte tenu d'une recommandation du Comité consultatif tendant à supprimer quatre postes temporaires existants d'administrateur (2 P-4 et 2 P-3) et cinq postes temporaires existants d'agent des services généraux.

f/ Compte tenu d'une recommandation du Comité consultatif tendant à approuver un nouveau poste temporaire P-3, qui avait été demandé à titre permanent, contrebalancée par une recommandation du Comité tendant à ne pas approuver la création d'un autre poste P-3 à titre temporaire.

g/ Correspond à une recommandation du Comité consultatif tendant à supprimer six postes d'agent du Service de sécurité.

Tableau 2

Tableau comparatif des crédits demandés et recettes prévues
par le Secrétaire général et des montants recommandés par le
Comité consultatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Chapitres	Crédits demandés par le Secrétaire général pour 1986-1987	Montants recommandés par le Comité consultatif	Augmentations (diminutions)
<u>Prévisions de dépenses</u>			
TITRE I.	<u>Politique, direction et coordination d'ensemble</u>		
1.	Politique, direction et coordination d'ensemble	44 983,4	44 702,8 (280,6)
TITRE II.	<u>Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix</u>		
2A.	Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	87 523,4	86 203,7 (1 319,7)
2B.	Département des affaires de désarmement	9 463,4	9 359,8 (103,6)
TITRE III.	<u>Affaires politiques, tutelle et décolonisation</u>		
3.	Affaires politiques, tutelle et décolonisation	22 794,9	22 794,9 -
TITRE IV.	<u>Activités économiques, sociales et humanitaires</u>		
4.	Organes directeurs (activités économiques et sociales)	2 596,9	2 168,3 (428,6)
5A.	Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	4 027,5	4 027,5 -

Tableau 2 (suite)

Chapitres	Crédits demandés par le Secrétaire général pour 1986-1987	Montants recommandés par le Comité consultatif	Augmentations (diminutions)
5B. Centre pour la science et la technique au service du développement	4 457,8	4 451,3	(6,5)
5C. Bureau de liaison des commissions régionales	704,5	704,5	-
6. Département des affaires économiques et sociales internationales	55 874,1	55 754,2	(119,9)
7. Département de la coopé- ration technique pour le développement	20 086,1	20 086,1	-
8. Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	4 585,7	4 585,7	-
9. Sociétés transnationales	10 793,2	10 671,9	(121,3)
10. Commission économique pour l'Europe	23 462,0	23 462,0	-
11. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	40 418,5	39 034,9	(1 383,6)
12. Commission économique pour l'Amérique latine	49 006,3	48 993,8	(12,5)
13. Commission économique pour l'Afrique	51 829,4	51 829,4	-
14. Commission économique pour l'Asie occidentale	35 049,7	33 483,1	(1 566,6)
15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	51 945,9	51 945,9	-
16. Centre du commerce international	8 100,7	8 041,3	(59,4)

Tableau 2 (suite)

Chapitres	Crédits demandés par le Secrétaire général pour 1986-1987	Montants recommandés par le Comité consultatif	Augmentations (diminutions)
17. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	77 933,0	77 933,0	-
18. Programme des Nations Unies pour l'environnement	11 375,7	10 902,0	(473,7)
19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	10 141,2	9 622,8	(518,4)
20. Contrôle international des drogues	5 665,3	5 665,3	-
21. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	32 154,1	32 154,1	-
22. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	5 187,1	5 187,1	-
23. Droits de l'homme	9 776,8	9 776,8	-
24. Programme ordinaire de coopération technique	36 637,0	36 637,0	-
TITRE V. <u>Justice internationale et droit international</u>			
25. Cour internationale de Justice	8 503,5	8 503,5	-
26. Activités juridiques	16 627,3	16 358,0	(269,3)
TITRE VI. <u>Information</u>			
27. Information	76 439,3	75 673,1	(766,2)
TITRE VII. <u>Services d'appui communs</u>			
28. Administration et gestion	337 031,8	332 572,5	(4 459,3)

Tableau 2 (suite)

Chapitres	Crédits demandés par le Secrétaire général pour 1986-1987	Montants recommandés par le Comité consultatif	Augmentations (diminutions)
29. Services de conférence et bibliothèque	279 152,1	277 128,0	(2 024,1)
TITRE VIII. <u>Dépenses spéciales</u>			
30. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	16 758,6	16 758,6	-
TITRE IX. <u>Contributions du personnel</u>			
31. Contributions du personnel	279 705,4	278 574,6	(1 130,8)
TITRE X. <u>Dépenses d'équipement</u>			
32. Travaux de construction, transformation et amélio- ration des locaux et gros travaux d'entretien	11 992,9	10 701,3	(1 291,6)
TITRE XI. <u>Dons spéciaux</u>			
33. Subvention à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	-	-	-
Montant total des prévisions de dépenses	1 742 784,5	1 726 448,8	(16 335,7)

Tableau 2 (suite)

Chapitres	Crédits demandés par le Secrétaire général pour 1986-1987	Montants recommandés par le Comité consultatif	Augmentations (diminutions)
<u>Prévisions de recettes</u>			
1. Recettes provenant des contributions du personnel	283 700,6	282 423,3	(1 277,3)
2. Recettes générales	36 428,7	36 148,4	(280,3)
3. Activités productrices de recettes	7 003,7	7 591,5	587,8
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Montant total des prévisions de recettes	327 133,0	326 163,2	(969,8)

CHAPITRE II

EXPOSE DETAILLE DES RECOMMANDATIONS RELATIVES AU PROJET DE BUDGET-PROGRAMME

A. PREVISIONS DE DEPENSES

TITRE PREMIER

POLITIQUE, DIRECTION ET COORDINATION D'ENSEMBLE

Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	44 983 400
Crédit recommandé par le Comité consultatif	44 702 800
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	40 173 400
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	39 960 500
Dépenses effectives de 1982-1983	38 048 700

1.1 Au chapitre premier, le Secrétaire général demande un crédit de 44 983 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 4 810 000 dollars (12 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Le tableau 1.1 fait apparaître, au titre de l'accroissement des ressources, un montant de 401 100 dollars (aux taux révisés de 1985) et un taux de croissance réelle de 1 p. 100.

1.2 Les fonds extra-budgétaires disponibles pour ce chapitre sont estimés à 1 870 200 dollars, soit 809 500 dollars au titre des services d'appui à d'autres organismes des Nations Unies et 1 060 700 dollars au titre des programmes extra-budgétaires. Comme il ressort de la partie 2 du tableau 1.1, le montant total des fonds extra-budgétaires accuse une augmentation de 213 800 dollars par rapport au montant estimatif pour 1984-1985.

1.3 Le chapitre premier comprend deux parties, le crédit demandé se répartissant comme suit :

	<u>Crédit demandé pour 1986-1987</u>	<u>Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985</u>	<u>Augmentation/ diminution</u>
A. Organes directeurs	17 766 000	15 752 600	2 013 400
B. Direction exécutive et administration	27 217 400	24 420 800	2 796 600
Total	<u>44 983 400</u>	<u>40 173 400</u>	<u>4 810 000</u>

A. Organes directeurs

1.4 Le crédit de 17 766 000 dollars demandé par le Secrétaire général pour cette partie du chapitre accuse une augmentation de 2 013 400 dollars (12,7 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Le tableau 1.4 indique, au titre de l'accroissement des ressources, un montant de 222 300 dollars (aux taux révisés de 1985), le taux de croissance réelle étant de 1,3 p. 100. Le crédit demandé concerne les huit organes directeurs énumérés au tableau 1.6 du projet de budget-programme. Comme il ressort de ce tableau, l'accroissement net des ressources, soit 222 300 dollars (aux taux révisés de 1985) est essentiellement imputable à l'accroissement des ressources nécessaires pour l'Assemblée générale (224 200 dollars).

Assemblée générale

1.5 Le crédit demandé pour les quarante et unième et quarante-deuxième sessions de l'Assemblée générale se chiffre à 6 585 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 836 400 dollars (14,5 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Le tableau 1.9 indique, au titre de l'accroissement des ressources, un montant de 224 200 dollars (aux taux révisés de 1985), le taux de croissance réelle étant de 3,8 p. 100.

1.6 Un crédit de 1 265 800 dollars (dont un accroissement des ressources de 92 500 dollars aux taux révisés de 1985) est demandé pour le personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires). Le Secrétaire général indique au paragraphe 1.3 du projet de budget-programme que cet accroissement des ressources concerne le Cabinet du Secrétaire général (44 500 dollars) et le Département de l'information (48 000 dollars). Les ressources supplémentaires prévues pour le Cabinet du Secrétaire général seraient destinées à financer du personnel temporaire (18 mois de travail) à la classe P-3 pour les services d'édition de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif note, d'après les paragraphes 1.4 et 1.5 du projet de budget-programme, que les ressources prévues en 1984-1985 au titre du personnel temporaire (6 mois de travail à la classe P-3 pour l'ensemble de l'exercice biennal) se sont révélées insuffisantes et que, selon le Secrétaire général, si l'on disposait de personnel temporaire pour 24 mois de travail, les problèmes rencontrés par les services d'édition seraient allégés. Dans ces conditions, le Comité consultatif recommande d'approuver les 18 mois de travail supplémentaires de personnel temporaire demandés dans le projet de budget.

1.7 Comme l'explique le Secrétaire général au paragraphe 1.6 du projet de budget-programme, les ressources supplémentaires (48 000 dollars) demandées au même titre pour le Département de l'information couvriraient le coût des services de deux reporters de séance et d'un directeur de prises de vues pour la télévision, pour une période de 14 semaines. Le Comité a reçu un complément d'information sur les ressources en personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) dont dispose le Département de l'information au titre du chapitre premier. Les précisions qui lui ont été données ne l'ayant pas convaincu que les ressources supplémentaires envisagées étaient nécessaires, il recommande de ne pas approuver cette demande et de réduire en conséquence de 51 700 dollars le crédit demandé par le Secrétaire général.

1.8 L'accroissement des ressources au titre des travaux d'imprimerie et de reliure est estimé à 131 700 dollars (aux taux révisés de 1985). Selon le Secrétaire général, cet accroissement "est imputable à l'augmentation du volume de la documentation qu'a entraînée la décision de publier les comptes rendus sténographiques dans les six langues de travail à compter de la trente-neuvième session" (par. 1.9 du projet de budget-programme).

1.9 Le Comité consultatif admet que des ressources supplémentaires sont nécessaires mais, malgré le complément d'information qui lui a été fourni, il ne pense pas que cette augmentation soit entièrement justifiée. Il recommande par conséquent que le crédit demandé à ce titre soit réduit de 80 300 dollars et ramené de 1 430 300 dollars à 1 350 000 dollars.

1.10 Les prévisions de dépenses pour l'Assemblée générale comprennent également 3 787 800 dollars pour les frais de voyage des représentants. Au paragraphe 1.8 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que les dépenses prévues, qui ne reflètent aucun accroissement des ressources, "ont été calculées compte tenu du fait que tous les Etats Membres n'exercent pas totalement leur droit au remboursement des frais de voyage".

1.11 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, selon les modalités en vigueur, les Etats Membres pouvaient présenter leurs demandes de remboursement de frais de voyage jusqu'au 31 décembre de l'année qui suit la session de l'Assemblée générale à laquelle se rapportent les frais de voyage. Cet arrangement peut se traduire par un volume important d'engagements non réglés à la fin de l'exercice financier. Le Comité a été informé que le Secrétaire général envisageait donc l'application d'une nouvelle méthode selon laquelle tous les crédits non utilisés au titre de ces frais de voyage seraient annulés à la fin de chaque exercice biennal; pour les demandes de remboursement qui seraient présentées par la suite, les frais correspondants seraient imputés sur les crédits ouverts pour l'exercice biennal suivant.

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)

1.12 Le crédit demandé (1 777 700 dollars) accuse une augmentation de 98 400 dollars (5,9 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Comme l'indique le tableau 1.10, on prévoit une réduction des ressources de 10 200 dollars (aux taux révisés de 1985) et un taux de croissance réelle négatif de 0,6 p. 100. Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit demandé par le Secrétaire général.

Comité des contributions

1.13 Le crédit demandé pour le Comité des contributions (304 600 dollars) accuse une augmentation de 82 000 dollars par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985; comme l'indique le tableau 1.12 du projet de budget-programme, il n'est prévu aucun accroissement des ressources. Au paragraphe 1.21 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que les ressources demandées, qui permettront de payer les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Président et des membres du Comité, seront éventuellement révisées en fonction de modifications dans la composition du Comité. Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit demandé par le Secrétaire général.

Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)

1.14 Le crédit demandé (2 926 900 dollars) accuse une augmentation de 293 500 dollars par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985; il est prévu un accroissement des ressources de 10 300 dollars (aux taux révisés de 1985), comme indiqué au tableau 1.13. Les fonds extra-budgétaires pour 1986-1987 sont estimés à 173 800 dollars, dont 69 500 dollars représentent le remboursement de services que fournira le secrétariat du Comité à d'autres

organismes des Nations Unies. Le solde (104 300 dollars) correspond à des remboursements au titre de la coopération technique (voir la partie 2 du tableau 1.13).

1.15 Le Comité note que les dépenses prévues pour 1986-1987 à la rubrique "Vérification extérieure des comptes" ne représentent pas le coût total de toutes les vérifications de compte effectuées par le Comité. A cet égard le Comité a été informé que le coût estimatif des vérifications pour 1984-1985 s'élève à 3 744 969 dollars, dont 2 030 786 dollars au titre du budget ordinaire et 1 714 183 dollars financés à l'aide de fonds extra-budgétaires.

1.16 Comme il ressort du tableau 1.14, le Secrétaire général propose de ne pas modifier le nombre des postes inscrits au tableau d'effectifs du secrétariat du Comité, soit 6 postes au total (2 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 4 postes d'agent des services généraux); toutefois, il propose de reclasser de P-5 à D-1 le poste de secrétaire exécutif, pour les raisons indiquées au paragraphe 1.25 du projet de budget-programme. Le Comité consultatif recommande d'approuver ce reclassement et le crédit demandé par le Secrétaire général pour le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.

Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse)

1.17 Le crédit demandé (1 835 600 dollars) comprend 1 708 300 dollars représentant la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et 127 300 dollars au titre des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance des membres désignés par le Comité des pensions du personnel de l'ONU. Comme indiqué au paragraphe 1.33 du projet de budget-programme, les besoins en personnel ont été établis sur la base du tableau d'effectifs du secrétariat de la Caisse pour 1985; tout ajustement qui pourrait se révéler nécessaire comme suite à des décisions prises par le Comité mixte à sa session de 1985 serait soumis à l'Assemblée générale à sa quarantième session. Les fonds extra-budgétaires pour 1986-1987 sont estimés à 740 000 dollars, destinés en totalité à financer des services d'appui à d'autres organismes des Nations Unies.

1.18 L'accroissement des ressources de 27 600 dollars (aux taux révisés de 1985) prévu au titre des frais de voyage des représentants (tableau 1.15) est imputable à la participation d'un plus grand nombre de représentants aux sessions du Comité mixte et de son comité permanent. Le Comité consultatif noté également qu'un montant de 154 700 dollars figure à la colonne "Réévaluation de la base de ressources", pour la rubrique "Contributions/activités conjointes". Comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 1.33, afin d'assurer la cohérence avec le projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies, on a utilisé les coûts standard pour le calcul des traitements et dépenses communes de personnel. Etant donné que l'on ne procédait pas de cette manière précédemment, il a fallu ajuster la base des ressources.

1.19 Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux prévisions de dépenses du Secrétaire général pour le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Conseil mondial de l'alimentation (y compris son secrétariat)

1.20 Le crédit de 3 987 100 dollars demandé pour le Conseil mondial de l'alimentation accuse une augmentation de 321 400 dollars par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Le tableau 1.16 fait apparaître un

accroissement négatif des ressources de 24 800 dollars (aux taux révisés de 1985), imputable en large partie à une diminution des dépenses au titre des frais de voyage du personnel envoyé en mission.

1.21 Les crédits demandés au titre de la location des locaux ne font apparaître aucun accroissement des ressources; toutefois, le Secrétaire général indique au paragraphe 1.44 du projet de budget-programme que "des négociations sont actuellement en cours qui pourraient aboutir à une modification des arrangements en vigueur en matière de location des locaux à usage de bureaux du Conseil pour l'exercice biennal 1986-1987". Les représentants du Conseil alimentaire mondial, consultés à ce sujet, ont indiqué que les négociations en étaient encore au stade préliminaire. Le Comité consultatif souscrit aux prévisions de dépenses du Secrétaire général.

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

1.22 Le crédit de 86 500 dollars demandé à ce titre pour 1986-1987 doit couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres du Comité, comme indiqué au tableau 1.18 et au paragraphe 1.47 du projet de budget-programme. La question des ressources nécessaires à la Division des droits des Palestiniens, qui assure le service du Comité, est examinée plus loin (par. 1.36). Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit demandé par le Secrétaire général.

Comité du programme et de la coordination

1.23 Le crédit de 262 200 dollars demandé pour le Comité du programme et de la coordination doit couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des représentants (187 900 dollars) et du personnel (74 300 dollars). Le Secrétaire général indique au paragraphe 1.49 du projet de budget-programme qu'en 1986, en application de la résolution 1984/61 C du Conseil économique et social, "la durée de la vingt-sixième session serait donc portée de quatre à cinq semaines; on prévoit qu'en 1987, la durée de la vingt-septième session serait ramenée, selon la pratique établie, à quatre semaines".

1.24 Au paragraphe 1.51 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que le crédit demandé au titre des frais de voyage du personnel doit couvrir les frais de voyage d'un fonctionnaire de chacune des cinq commissions régionales et un fonctionnaire du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires (Vienne).

1.25 Le Comité consultatif note que les chapitres relatifs aux prévisions de dépenses des commissions régionales et du Centre (chap. 6, 10, 11, 12, 13 et 14) prévoient aussi des crédits pour permettre à des fonctionnaires d'assister à des réunions intergouvernementales d'organismes des Nations Unies et de participer à des consultations au Siège. Le Comité estime qu'à l'avenir les ressources nécessaires pour permettre à des fonctionnaires d'assister aux sessions du Comité du programme et de la coordination devraient être incluses dans les crédits demandés pour les frais de voyage à chacun des chapitres susmentionnés et non au chapitre premier.

B. Direction exécutive et administration

1.26 Le crédit demandé dans cette partie du chapitre premier s'élève à 27 217 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 796 600 dollars (11,4 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. L'accroissement des ressources est estimé à 178 800 dollars, le taux de croissance réelle étant de 0,8 p. 100 (tableau 1.20)

Le Secrétaire général

1.27 Comme l'indique le tableau 1.25 du projet de budget-programme, le crédit demandé (1 087 000 dollars) comprend un montant de 41 200 dollars au titre du mobilier et du matériel, soit un accroissement des ressources de 22 300 dollars (aux taux révisés de 1985) qui doit permettre de remplacer la voiture officielle, qui a été achetée en 1982 (voir par. 1.58 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif prend note du fait que le produit de la vente de l'ancienne voiture sera inscrit au chapitre 2 des recettes à la rubrique "Recettes accessoires".

Cabinet du Secrétaire général

1.28 Le crédit demandé (7 241 100 dollars) accuse une augmentation de 1 100 200 dollars par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. L'accroissement des ressources est estimé à 156 300 dollars, le taux de croissance réelle étant de 2,4 p. 100 (voir tableau 1.26).

1.29 Comme indiqué au tableau 1.27, le Secrétaire général propose de ne pas modifier le nombre des postes permanents, qui est au total de 62, soit 25 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 5 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 5 P-3 et 4 P-2/1), 35 agents des services généraux, un agent du Service de sécurité et un agent de la catégorie des corps de métier. Toutefois, aux paragraphes 1.60 et 1.61 du projet de budget-programme, le Secrétaire général demande que deux postes soient reclassés (l'un de D-2 à sous-secrétaire général et l'autre de P-4 à P-5).

1.30 Selon le Secrétaire général, la proposition tendant à reclasser le poste de Chef du protocole au rang de sous-secrétaire général est justifiée, "les responsabilités incombant au Service du protocole et de la liaison se faisant de plus en plus nombreuses et plus lourdes au fur et à mesure que le nombre d'Etats Membres augmente et que l'Organisation devient de plus en plus complexe" (par. 1.60 du projet de budget-programme). Lorsqu'il a examiné cette demande, le Comité consultatif a demandé un complément d'information concernant les fonctions du Chef du protocole. Il continue toutefois de penser que ce reclassement n'est pas justifié et recommande par conséquent de ne pas l'approuver, ce qui se traduirait par une réduction de 33 200 dollars - au titre des traitements et dépenses communes de personnel ainsi que des indemnités de représentation - du crédit demandé par le Secrétaire général.

1.31 Le Secrétaire général propose également de reclasser à P-5 le poste de chef des opérations au Cabinet du Secrétaire général. Comme indiqué au paragraphe 1.61 du projet de budget-programme, cette demande "se justifie compte tenu des responsabilités de plus en plus lourdes qui incombent au titulaire de ce poste et de la complexité de ses fonctions, ainsi que de la charge de travail qu'il doit assumer". Le Comité consultatif a reçu un complément d'information, qui ne l'a pas convaincu que les fonctions en question aient changé suffisamment pour justifier le reclassement du poste comme il est proposé. Le Comité recommande donc de réduire de 24 600 dollars le crédit demandé par le Secrétaire général.

1.32 Le Secrétaire général ne voit pas d'objection à l'accroissement des ressources (aux taux révisés de 1985) prévu au titre des fournitures et accessoires (30 000 dollars) du remplacement du matériel de traitement de textes (86 500 dollars) et du mobilier et du matériel (50 000 dollars). Le Comité note (par. 1.70 du projet de budget-programme) qu'un montant de 28 700 dollars demandé

au titre du mobilier et du matériel servira à l'acquisition de matériel de traitement de textes. De l'avis du Comité consultatif, cette dépense aurait dû être logiquement considérée comme une dépense non renouvelable.

Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale

1.33 Le crédit de 5 335 600 dollars demandé à ce titre comprend 2 572 800 dollars pour le Bureau du Secrétaire général adjoint (y compris la Division des affaires de l'Assemblée générale) et 2 762 800 dollars pour la Division des droits des Palestiniens (voir tableaux 1.28, 1.30 et 1.32 du projet de budget-programme).

1.34 Le crédit de 2 572 800 dollars demandé pour le Bureau du Secrétaire général adjoint (y compris la Division des affaires de l'Assemblée générale) reflète un accroissement des ressources de 63 800 dollars (aux taux révisés de 1985), essentiellement imputable à la proposition du Secrétaire général relative à la création d'un poste P-4. Comme indiqué au paragraphe 1.75 du projet de budget-programme, la création de ce poste est demandée "pour assurer la coordination générale de toutes les activités de l'ONU dans le domaine de la lutte internationale contre les stupéfiants, nouvelle responsabilité qui incombe au Bureau depuis mai 1984". Ni les explications données au paragraphe 1.75, ni les informations complémentaires données par les représentants du Secrétaire général n'ont convaincu le Comité consultatif du bien-fondé de cette demande, qu'il recommande de ne pas approuver, ce qui se traduirait par une diminution de 70 100 dollars du crédit demandé par le Secrétaire général.

1.35 Le crédit de 2 762 800 dollars demandé pour la Division des droits des Palestiniens accuse une augmentation de 391 900 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 1984-1985. Il est prévu un accroissement négatif des ressources de 5 700 dollars (aux taux révisés de 1985), et un taux de croissance réelle négatif de 0,2 p. 100. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à ces prévisions de dépenses.

Bureau des Secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales

1.36 Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit de 3 663 000 dollars demandé par le Secrétaire général à ce titre (tableau 1.34 et par. 1.96 à 1.101 du projet de budget-programme).

Bureau des questions politiques spéciales (y compris le Groupe des programmes spéciaux d'assistance économique)

1.37 Le crédit de 2 913 100 dollars demandé à ce titre comprend 856 600 dollars pour le Bureau du Secrétaire général adjoint et 2 056 500 dollars pour le Groupe des programmes spéciaux d'assistance économique (tableaux 1.36, 1.38 et 1.40 du projet de budget-programme).

1.38 Le crédit demandé pour le Bureau du Secrétaire général adjoint reflète un accroissement des ressources de 19 400 dollars (aux taux révisés de 1985), imputable en totalité à la proposition du Secrétaire général relative au reclassement de P-3 à P-4 d'un poste de spécialiste des questions politiques (voir le paragraphe 1.108 du projet de budget-programme). De l'avis du Comité consultatif, les arguments avancés pour justifier ce reclassement ne sont pas suffisants; il recommande donc de ne pas l'approuver, ce qui se traduirait par une réduction de 20 700 dollars du crédit demandé par le Secrétaire général.

1.39 Le crédit demandé pour le Groupe des programmes spéciaux d'assistance économique se chiffre à 2 056 500 dollars et reflète un accroissement négatif des ressources de 115 100 dollars (aux taux révisés de 1985) (voir le tableau 1.40 et les paragraphes 1.114 à 1.121 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif recommande d'approuver ces prévisions de dépenses.

Bureau des activités opérationnelles hors Siège et activités d'appui externe

1.40 Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à l'approbation du crédit de 2 886 500 dollars demandé à ce titre (tableau 1.42 et par. 1.122 à 1.128 du projet de budget-programme).

Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

1.41 Le crédit de 2 218 700 dollars demandé à ce titre reflète un accroissement négatif des ressources de 10 500 dollars (aux taux révisés de 1985), et un taux de croissance réelle négatif de 0,4 p. 100. Le Comité consultatif recommande d'approuver ces prévisions de dépenses.

Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne

1.42 Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à l'approbation du crédit de 861 300 dollars demandé à ce titre, dont détail au tableau 1.46 et aux paragraphes 1.134 à 1.139 du projet de budget-programme.

Bureau du Coordonnateur de l'aide à la reconstruction et au développement du Liban

1.43 Le crédit demandé à ce titre s'élève à 1 011 100 dollars. Le Comité consultatif note (tableau 1.48) que l'accroissement net des ressources, soit 6 200 dollars (aux taux révisés de 1985) comprend un montant de 15 300 dollars au titre de la location et de l'entretien des locaux. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité qu'il s'agissait d'une augmentation de loyer. Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit demandé par le Secrétaire général.

Récapitulation

Aux paragraphes 1.7, 1.9, 1.30, 1.31, 1.34 et 1.38, le Comité consultatif a recommandé des réductions s'élevant au total à 280 600 dollars. Il recommande par conséquent l'ouverture d'un crédit de 44 702 800 dollars au chapitre premier.

Réduction recommandée

	<u>Lollars</u>
Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble	280 600

TITRE II

AFFAIRES POLITIQUES ET AFFAIRES DU CONSEIL DE SECURITE;
MAINTIEN DE LA PAIX

Chapitre 2A. Affaires politiques et affaires du Conseil
de sécurité, maintien de la paix

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	87 523 400
Crédit recommandé par le Comité consultatif	86 203 700
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	82 267 900
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	81 866 700
Dépenses effectives de 1982-1983	76 315 300

2A.1 Le crédit de 87 523 400 dollars demandé au chapitre 2A accuse une augmentation de 5 255 500 dollars, soit 6,3 p. 100, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Le tableau 2A.1 fait apparaître un accroissement des ressources de 788 300 dollars (aux taux révisés de 1985) et un taux de croissance réelle de 0,6 p. 100. On estime à 571 995 800 dollars le montant des fonds extra-budgétaires disponibles pour 1986-1987 au titre du chapitre 2A, dont 571 293 000 dollars sont destinés à des projets opérationnels de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

2A.2 Comme dans les précédents projets de budget-programme, le crédit demandé au chapitre 2A est réparti entre les cinq parties ci-après :

	<u>Dollars</u>
A. Organes directeurs	957 600
B. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	11 850 600
C. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le droit de la mer	6 231 400
D. Missions spéciales	57 694 200
E. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	10 789 600
Total	<u>87 523 400</u>

A. Organes directeurs

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	957 600
Crédit recommandé par le Comité consultatif	715 200
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	455 600
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	455 300
Dépenses effectives de 1982-1983	484 400

2A.3 Le montant de 957 600 dollars demandé pour les organes directeurs concerne le Conseil de sécurité, ses comités et commissions (912 400 dollars), et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (45 200 dollars). Ainsi qu'il ressort du tableau 2A.7, l'accroissement des ressources (aux taux révisés de 1985) pour le Conseil de sécurité et ses comités et commissions est estimé à 425 500 dollars. Au paragraphe 2A.5 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que cet accroissement est dû essentiellement au fait que le volume de la documentation du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires augmente et qu'il faut maintenant publier les documents officiels de ces organes en langue arabe. Selon les représentants du Secrétaire général, le volume de la documentation prévue pour 1986-1987 est estimé à 26 940 pages au lieu des 14 600 pages prévues pour 1984-1985.

2A.4. Lors de son examen du crédit demandé, le Comité consultatif a reçu des renseignements sur la structure actuelle des dépenses et sur les hypothèses sur lesquelles est fondé l'accroissement prévu de la documentation. Le Comité consultatif n'est pas convaincu toutefois que la totalité des ressources demandées par le Secrétaire général se justifie pleinement. En conséquence, le Comité recommande de réduire de 242 400 dollars le crédit demandé pour 1986-1987, ce qui le ramènerait de 912 400 dollars à 670 000 dollars. Le Comité recommande d'approuver le crédit de 45 200 dollars demandé pour le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

B. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	11 850 600
Crédit recommandé par le Comité consultatif	11 828 200
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	10 836 300
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	10 434 900
Dépenses effectives de 1982-1983	9 628 400

2A.5 Le crédit de 11 850 600 dollars demandé pour le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité est supérieur de 1 014 300 dollars, soit 9,3 p. 100, au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Comme il est indiqué au tableau 2A.9, ce crédit fait apparaître une diminution des ressources de 6 700 dollars (aux taux révisés de 1985) et un taux de croissance réelle négatif de 0,8 p. 100.

2A.6 Ainsi qu'il ressort du tableau 2A.13, il est proposé de maintenir à 94 le nombre des postes permanents : 58 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 SGG, 2 D-2, 8 D-1, 10 P-5, 20 P-4, 11 P-3 et 6 P-2/1) et 36 postes d'agent des services généraux (dont 6 de 1ère classe). Au total quatre postes temporaires imputés sur le budget ordinaire (1 D-1, 1 P-5 et 2 agents des services généraux, dont 1 de 1ère classe) sont prévus pour 1986-1987, un poste temporaire de la classe P-5 ayant été supprimé pour des raisons qui sont indiquées au paragraphe 2A.24 du projet de budget-programme.

2A.7 Le crédit demandé pour le Bureau du Secrétaire général adjoint fait apparaître (tableau 2A.14) un accroissement des ressources de 32 400 dollars (aux taux révisés de 1985) au titre du mobilier et du matériel. Comme il est indiqué aux paragraphes 2A.17 à 2A.19 du projet de budget-programme, ce montant correspond à l'achat de matériel de traitement de textes (22 400 dollars) et de matériel de microfiches (10 000 dollars).

2A.8 A ce propos, le Comité consultatif note que le Secrétaire général a indiqué que l'achat du matériel de traitement de textes permettrait notamment de réaliser des économies et d'améliorer l'efficacité (par. 2A.18 du projet de budget-programme). S'il n'a pas été possible d'obtenir des précisions quant à la quantification des économies en question, le Comité consultatif a reçu l'assurance que, grâce à cet achat, il ne serait pas nécessaire de présenter à l'avenir de demande de crédit pour du personnel supplémentaire. Le Comité note également que le Service d'information mentionné au paragraphe 2A.13 du projet de budget-programme a été créé en septembre 1984, et qu'une évaluation de son utilité serait entreprise en temps opportun par le Service de gestion administrative. Sous réserve des observations qui précèdent, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la demande du Secrétaire général.

2A.9 Le crédit demandé pour les activités du Conseil de sécurité et des commissions politiques (tableau 2A.16) inclut un accroissement des ressources de 45 000 dollars (aux taux révisés de 1985), qui correspond à l'achat du matériel de traitement de textes nécessaire pour faciliter l'établissement, en temps voulu, de la documentation destinée au Conseil de sécurité (par. 2A.28 du projet de budget-programme). En réponse à ses demandes de renseignements, le Comité a été informé que les ressources demandées couvriraient l'achat et les frais d'installation d'une unité centrale de traitement, de quatre postes de travail et de deux imprimantes. Le Comité donne son assentiment à cette demande.

2A.10 Les ressources prévues pour les services touchant les affaires politiques et la sécurité (tableau 2A.18) incluent un crédit de 4 800 dollars (aux taux révisés de 1985) pour les services de consultants décrits au paragraphe 2A.30 du projet de budget-programme. Le Comité consultatif estime que les tâches prévues devraient être exécutées par le personnel permanent. Il recommande donc de ne pas approuver cette proposition, ce qui aurait pour effet de réduire de 5 200 dollars le crédit demandé pour 1986-1987.

2A.11 Les explications figurant dans le projet de budget-programme et les renseignements supplémentaires communiqués oralement par les représentants du Secrétaire général n'ont pas convaincu le Comité consultatif que le poste de travail et l'imprimante demandés pour la Division des affaires politiques au paragraphe 2A.33 du projet de budget-programme soient nécessaires. Le Comité recommande donc de ne pas approuver cette demande, ce qui réduirait de 11 800 dollars le crédit demandé pour 1986-1987.

2A.12 Il ressort du tableau 2A.20 qu'un crédit de 2 372 800 dollars est demandé pour 1986-1987 au titre des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Comme il est indiqué au paragraphe 2A.35 du projet de budget-programme, le montant de 312 400 dollars (aux taux révisés de 1985) demandé pour du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) est destiné, d'une part, à continuer de financer en 1986-1987 un poste P-5 dont le titulaire serait chargé des activités consécutives à la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et, d'autre part, à couvrir les traitements et dépenses communes du personnel du spécialiste des applications des techniques spatiales. Comme le note le Secrétaire général, une partie de ces dépenses était jusqu'ici imputée sur les fonds destinés aux services de consultants; toutefois, "pour rendre mieux compte de la nature des services fournis, il est proposé de transférer ce montant de la rubrique 'Consultants' à la rubrique 'Personnel temporaire'" (par. 2A.35 du projet de budget-programme).

2A.13 Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au maintien du montant correspondant aux activités consécutives à la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il estime toutefois qu'il serait plus approprié d'inscrire les dépenses y relatives à la rubrique "Postes temporaires". Le Comité recommande que le tableau d'effectif un poste temporaire P-5, l'augmentation correspondante étant compensée par une réduction de 161 200 dollars du crédit demandé pour 1986-1987 au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) (voir ci-après, par. 2A.15).

2A.14 Compte tenu des renseignements fournis, le Comité consultatif convient également que les dépenses ayant trait au spécialiste des applications des techniques spatiales ne devraient plus être imputées sur les fonds destinés aux services de consultants. Cependant, le Comité n'approuve pas la proposition du Secrétaire général de transférer ce montant à la rubrique "Personnel temporaire" (remplaçants et surnuméraires); le Comité recommande donc plutôt de créer à cet effet un poste temporaire D-1. Il convient donc de réduire de 175 000 dollars le crédit demandé pour 1986-1987 au titre du personnel temporaire, cette réduction étant compensée par l'ouverture du crédit nécessaire pour créer le poste temporaire D-1 (voir par. 2A.15 ci-après).

2A.15 Les recommandations formulées par le Comité consultatif aux paragraphes 2A.13 et 2A.14 ci-dessus entraîneraient une augmentation de 330 800 dollars du crédit demandé au titre des postes temporaires et des dépenses communes de personnel, compensée par une réduction au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) de 336 200 dollars, de sorte que la réduction nette du crédit demandé pour 1986-1987 serait de 5 400 dollars.

2A.16 Les recommandations formulées par le Comité consultatif aux paragraphes 2A.10, 2A.11 et 2A.15 ci-dessus ont pour effet de réduire de 22 400 dollars au total le crédit demandé pour le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité, lequel serait ramené de 11 850 600 dollars à 11 828 200 dollars.

C. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le droit de la mer

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	6 231 400
Crédit recommandé par le Comité consultatif	6 116 300
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	5 516 400
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	5 402 200
Dépenses effectives de 1982-1983	4 260 600

2A.17 Le crédit demandé dans cette partie du chapitre 2A (6 231 400 dollars) est de 715 000 dollars (soit 12,9 p. 100) supérieur au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Comme l'indique le tableau 2A.22, l'accroissement des ressources (aux taux révisés de 1985) est estimé à 124 900 dollars, y compris un montant de 36 000 dollars correspondant à des dépenses non renouvelables. Le taux de croissance réelle prévu est de 1,5 p. 100.

2A.18 Comme indiqué dans le tableau 2A.26, le Secrétaire général propose de maintenir à 30 le nombre de postes permanents, dont 18 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 4 P-2/1) et 12 postes d'agent des services généraux, dont trois de première classe. Le nombre de postes temporaires (dont le coût a été calculé aux taux applicables à Kingston) demeure également inchangé et comprend six postes d'administrateur (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 2 P-2/1) et 19 postes d'agent local, soit 25 postes au total.

2A.19 Les ressources nécessaires pour le Bureau du Représentant spécial (qui comprend deux éléments : Direction exécutive et administration et Questions liées au droit de la mer) sont indiquées, par objet de dépense, dans le tableau 2A.25 du projet de budget-programme. Un crédit de 31 300 dollars est demandé au titre des dépenses de représentation, dont 23 200 dollars pour l'élément "Direction exécutive et administration" et 8 100 dollars pour l'élément "Questions liées au droit de la mer" (par. 2A.50 et 2A.64 du projet de budget-programme). De l'avis du Comité consultatif, les raisons avancées ne sont pas suffisantes pour justifier le montant total, et il recommande donc de le réduire de 16 300 dollars, ce qui le ramènerait de 31 300 dollars à 15 000 dollars.

2A.20 Les crédits demandés pour les frais de voyage du personnel (615 300 dollars) et les autres frais de voyage du personnel envoyé en mission (72 100 dollars) s'élèvent au total à 687 400 dollars, soit 11 p. 100 du montant total du crédit demandé pour le Bureau du Représentant spécial. Des explications détaillées sont fournies à ce sujet aux paragraphes 2A.46 et 2A.47 du projet de budget-programme (Direction exécutive et administration) et 2A.58 et 2A.59 du projet de budget-programme (Questions liées au droit de la mer). Sur ce total, 572 200 dollars sont destinés à assurer le service de la Commission préparatoire (tableau 2A.29 et par. 2A.58 du projet de budget-programme). Le Comité a été informé que pour calculer ce montant, on était parti de l'hypothèse qu'en 1986-1987, toutes les réunions de la Commission préparatoire auraient lieu à Kingston (Jamaïque); toutefois, si l'on décidait de tenir certaines réunions ailleurs, comme ce fut le cas en 1984-1985, il était probable qu'aucune dépense supplémentaire ne serait encourue.

2A.21 Des informations ont été fournies au Comité consultatif, à sa demande, sur la répartition par département et par fonction du personnel affecté aux sessions de la Commission préparatoire et sur les frais de voyage correspondants encourus pendant l'exercice biennal en cours.

2A.22 Compte tenu de ces informations qui lui ont été fournies, le Comité consultatif recommande de réduire de 82 000 dollars le crédit demandé au titre des frais de voyage du personnel destiné à assurer le service de la Commission préparatoire, ce qui le ramènerait de 572 200 dollars à 490 200 dollars.

2A.23 Le crédit demandé au titre de la location et de l'entretien du matériel pour l'élément "Direction exécutive et administration" est expliqué au paragraphe 2A.48 du projet de budget-programme et comprend un montant de 52 200 dollars (aux taux révisés de 1985) "pour louer le matériel et le logiciel nécessaires pour la mise en place d'une base de données informatisée et d'un système de stockage et de recherche des données". Le Comité consultatif donne son assentiment à cette demande.

2A.24 Au paragraphe 2A.54 du projet de budget-programme, le Secrétaire général demande un montant de 36 000 dollars (aux taux révisés de 1985) pour couvrir des dépenses non renouvelables correspondant à neuf mois de travail de personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) de la classe P-4. Le Comité ayant demandé s'il convenait de faire appel à du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) pour les tâches indiquées au paragraphe 2A.54, il a été informé que les travaux devant être entrepris viendraient compléter ce qui serait fait par le personnel du Secrétariat et que le personnel permanent déjà en poste serait en mesure de continuer à remplir les fonctions en question une fois que les tâches initiales auraient été accomplies.

2A.25 Le Comité consultatif approuve le recours à du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) pour accomplir les tâches décrites au paragraphe 2A.54 du projet de budget-programme, mais il recommande de prévoir cinq mois de travail au lieu de neuf comme le demande le Secrétaire général; le crédit demandé pour 1986-1987 devrait donc être réduit de 16 800 dollars.

2A.26 L'application des recommandations du Comité consultatif exposées aux paragraphes 2A.19, 2A.22 et 2A.25 ci-dessus entraînerait une réduction de 115 100 dollars du crédit demandé pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le droit de la mer, ce qui le ramènerait de 6 231 400 dollars à 6 116 300 dollars.

D. Missions spéciales

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	57 694 200
Crédit recommandé par le Comité consultatif	57 060 000
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	55 812 400
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	54 461 900
Dépenses effectives de 1982-1983	50 323 600

2A.27 Le crédit demandé au budget ordinaire au titre des missions spéciales (57 694 200 dollars) accuse une augmentation de 1 881 800 dollars, soit 3,3 p. 100, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Comme l'indique le tableau 2A.31, l'accroissement des ressources (aux taux révisés de 1985) s'élève au total à 34 700 dollars. Le taux de croissance réel indiqué dans ce même tableau est de -0,5 p. 100; le Comité consultatif constate à cet égard que selon le tableau 2A.32, un montant total de 2 019 700 dollars (aux taux révisés de 1985), représentant des dépenses non renouvelables, a été soustrait de la base de ressources de 1984-1985.

2A.28 Le Comité consultatif a été informé que l'essentiel de ces dépenses non renouvelables (1 174 900 dollars) correspondait au crédit additionnel pour l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST) que l'Assemblée générale avait approuvé à sa trente-neuvième session compte tenu des modifications que l'on se proposait d'apporter au système de communications de l'Organisation des Nations Unies. Le solde correspond au coût d'autres missions pour lesquelles le Secrétaire général a autorisé des engagements de dépenses (788 900 dollars) conformément au pouvoir qui lui est conféré à l'alinéa a) du paragraphe 1 de la résolution 38/237 de l'Assemblée générale et à des dépenses encourues (55 900 dollars) par le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan.

2A.29 Le tableau ci-après donne une ventilation des coûts globaux et indique le nombre de postes permanents inscrits au budget ordinaire pour les activités relevant de cette partie du chapitre 2A.

Coûts (En dollars des États-Unis)	Nombre de postes						Total des postes
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Agents des services généraux	Agents locaux	Service mobile	Observateurs militaires		
<u>Organismes des Nations Unies</u>							
<u>chargé de la surveillance de</u>							
<u>la trêve en Palestine (ONUST)</u>							
1986-1987 =	5	5	194	236 a/	298		738
1984-1985 =	5	5	194	236	298		738
<u>Groupe d'observateurs militaires</u>							
<u>des Nations Unies dans l'Inde et</u>							
<u>le Pakistan</u>							
1986-1987 =	2	-	45	32	45		124
1984-1985 =	2	-	45	32	45		124
<u>Dépôt de l'ONU à Pise</u>							
1986-1987 =	1	-	8	3	-		12
1984-1985 =	1	-	8	3	-		12
<u>Personnel administratif et</u>							
<u>technique (personnel des</u>							
<u>communications)</u>							
1986-1987 =	-	-	-	28	-		28
1984-1985 =	-	-	-	28	-		28
<u>Total général</u>							
1986-1987 =	8	5	247	299 a/	343		902
1984-1985 =	8	5	247	299	343		902

a/ y compris 44 postes d'agents du Service mobile pour lesquels le Secrétaire général ne demande pas de crédits au chapitre 2A.

b/ Non compris un montant de 788 900 dollars destiné à d'autres missions (voir par. 2A.30 ci-après).

2A.30 Comme il ressort du tableau ci-dessus, le Secrétaire général ne propose pas de modifier le nombre de postes affectés aux missions spéciales. A cet égard, le Comité consultatif note que, selon le paragraphe 2A.69 du projet de budget-programme, "pour calculer le montant des ressources nécessaires pour les missions spéciales, on est parti de l'hypothèse que l'ONUST et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan continueront d'exister pendant tout l'exercice biennal 1986-1987 et auront le même volume d'activité que pendant l'exercice en cours". De plus, ce montant ne comprend pas les ressources nécessaires pour d'autres missions spéciales qui pourraient être instituées au cours de l'exercice biennal 1986-1987. Sous "autres missions" figuraient, pour 1984-1985, les rubriques suivantes : Représentant spécial du Secrétaire général envoyé en Namibie, mission envoyée aux Seychelles et mission envoyée en Iran (République islamique d') et en Iraq.

2A.31 Comme le Secrétaire général l'a indiqué au paragraphe 2A.68 du projet de budget-programme, la direction administrative et la gestion centrales des missions spéciales sont assurées par le Bureau des activités opérationnelles hors siège et activités d'appui externe. Les ressources nécessaires à ce titre sont demandées au chapitre 1B, à l'exception de celles nécessaires pour le personnel administratif et technique chargé d'assurer le service du réseau de communications qui sont prévues au chapitre 2A.

2A.32 A l'occasion de l'examen des crédits demandés pour l'ONUST et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, le Comité consultatif rappelle que le Service de gestion administrative a entrepris une étude afin notamment de passer en revue l'appui logistique fourni aux forces de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies et de formuler des recommandations à ce sujet. A cet égard, le Comité consultatif note que, dans son rapport, le Service de gestion administrative a dressé une liste des nombreux points sur lesquels des améliorations devraient être apportées immédiatement ou qui appellent un examen plus approfondi, notamment l'introduction de normes de productivité, de procédures normalisées pour la gestion des stocks, et d'une plus grande normalisation du matériel. Il a également souligné, entre autres, la nécessité d'un programme global d'entretien, d'une révision des procédures comptables concernant les fournitures et les biens, et d'un examen de l'utilisation du parc de véhicules.

2A.33 En réponse à ses questions le Comité consultatif a été informé par les représentants du Secrétaire général que le rapport n'ayant été publié qu'après l'établissement du projet de budget, l'incidence sur les propositions du Secrétaire général des recommandations figurant dans le rapport avait été limitée. Toutefois, ces recommandations étaient actuellement examinées par le Secrétariat. Le Comité déplore que le rapport n'ait pu être pleinement pris en considération lors de l'établissement du budget. Il espère que l'application des recommandations du Service de gestion administrative aboutira à une meilleure productivité et à un contrôle plus strict en ce qui concerne les points examinés.

2A.34 Les ressources prévues pour l'ONUST et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan font apparaître des augmentations correspondant à des dépenses non renouvelables s'élevant respectivement à 83 000 dollars et 223 000 dollars (aux taux révisés de 1985) comme l'indiquent les paragraphes 2A.81, 2A.88 et 2A.94 du projet de budget-programme. L'essentiel de l'augmentation correspondant à des dépenses non renouvelables prévue en ce qui concerne le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (123 000 dollars aux taux révisés de 1985) est imputable au "remplacement de trois émetteurs datant d'il y a 19 ans, qui ne sont plus utilisables" (par. 2A.94 du projet de budget-programme).

2A.35 Etant donné que les communications via Rawalpindi seront considérablement réduites une fois que Bangkok sera relié au Siège par un circuit AVD, le Comité consultatif a demandé de plus amples informations au sujet de la nécessité de remplacer ces émetteurs. Tout en admettant l'effet de la mise en place du réseau AVD, les représentants du Secrétaire général ont fait valoir qu'un grand nombre de communications avec d'autres bureaux de l'Organisation des Nations Unies dans la région (New Delhi, Kaboul et Bangladesh) continueront d'être effectuées via Rawalpindi. De plus, étant donné la situation de ces bureaux, ceux-ci ne peuvent tous être desservis par un seul émetteur. Compte tenu de ces informations, le Comité consultatif estime qu'il conviendrait de remplacer deux émetteurs en attendant que les effets du système AVD sur les communications effectuées via Rawalpindi aient pu être appréciés de façon réaliste.

2A.36 Etant donné la fermeté du dollar par rapport aux autres monnaies, le Comité consultatif a demandé quel en serait l'effet sur le crédit demandé pour l'ONUST et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan. Selon les représentants du Secrétaire général, aucun ajustement distinct n'est expressément apporté aux dépenses effectuées dans les deux lieux d'affectation correspondants pour tenir compte des fluctuations monétaires, mais un ajustement global de 5 p. 100 par an est appliqué à la rubrique "Inflation". Ce pourcentage est destiné à traduire l'effet combiné des taux de change et des taux d'inflation. Les représentants du Secrétaire général ont également informé le Comité que ce taux de 5 p. 100 était inférieur à la moyenne (10 p. 100) appliquée pour les lieux d'affectation situés ailleurs qu'en Amérique du Nord et en Europe et que, si l'on avait enregistré des fluctuations favorables des taux de change, il aurait fallu prévoir des taux d'inflation très supérieurs.

2A.37 Compte tenu des observations formulées aux paragraphes 2A.33 à 2A.35 ci-dessus, le Comité consultatif estime que des économies peuvent être réalisées tant en ce qui concerne l'ONUST que le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan. Il recommande donc l'ouverture d'un crédit de 45 millions de dollars pour l'ONUST et de 8 millions de dollars pour le Groupe d'observateurs militaires. Le crédit demandé par le Secrétaire général pour les missions spéciales serait ainsi réduit de 634 200 dollars au total. Le Comité consultatif estime que les réductions devraient pour l'essentiel concerner les rubriques "Location et entretien du matériel", "Mobilier et matériel", "Services divers" et "Fournitures et accessoires".

2A.38 Le crédit demandé par le Secrétaire général pour le Dépôt de l'ONU à Pise s'élève au total à 860 300 dollars (tableau 2A.39) et implique un accroissement des ressources (aux taux révisés de 1985) de 27 000 dollars entièrement imputable à des dépenses non renouvelables inscrites à la rubrique "Location et entretien des locaux" et qui sont décrites au paragraphe 2A.96 du projet de budget-programme. Le Comité consultatif n'a aucune objection à formuler à l'encontre du crédit demandé par le Secrétaire général pour le Dépôt de Pise.

2A.39 Le crédit demandé (3 199 700 dollars) pour 1986-1987 pour les 28 membres du personnel administratif et technique (personnel chargé des communications) desservant les Offices des Nations Unies à Genève et à Nairobi, la Station de l'ONU à Lusaka et les sièges des commissions régionales n'accuse aucun accroissement des ressources (tableau 2A.41). Comme il ressort du même tableau, le crédit demandé au titre des traitements et des dépenses communes de personnel n'inclut aucun ajustement de la base de ressources de 1984-1985 ni aucun montant correspondant à l'inflation en 1986-1987. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que les conditions d'emploi du Service mobile s'appliquaient au personnel en question

et que celui-ci ne recevait donc pas d'indemnité de poste, mécanisme généralement utilisé pour corriger les effets de l'inflation et des fluctuations monétaires. Toutefois, le personnel du Service mobile a droit à des indemnités journalières et mensuelles (mission) qui elles corrigent les effets des fluctuations monétaires et de l'inflation. En conséquence, c'est sous cette rubrique que figurent les ajustements à apporter à la base réévaluée de ressources de 1984-1985 et le montant à prévoir pour l'inflation en 1986-1987. Le Comité consultatif n'a aucune objection à formuler à l'encontre du crédit demandé par le Secrétaire général.

E. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	10 789 600
Crédit recommandé par Comité consultatif	10 484 000
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	9 647 200
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	11 112 400
Dépenses effectives de 1982-1983	11 618 300

2A.40 Le crédit de 10 789 600 dollars demandé pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient accuse une augmentation de 1 142 400 dollars par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985 et reflète un accroissement des ressources (aux taux révisés de 1985) de 212 200 dollars, imputable en totalité à l'augmentation du nombre de postes permanents et à l'accroissement des dépenses communes de personnel et des indemnités de représentation. Le taux de croissance réelle est de 4,6 p. 100 (tableau 2A.43).

2A.41 Les dépenses extra-budgétaires pour 1986-1987 sont estimées à 571 293 000 dollars et porteraient toutes sur des projets opérationnels. A cet égard, le Comité consultatif a été informé que ce total correspond au montant des ressources nécessaires pour maintenir les services à leur niveau actuel et non au montant des ressources que l'on s'attend effectivement à recevoir. Si, comme ce fut le cas pour l'exercice biennal en cours, des déficits importants devaient apparaître, il faudrait réduire aussi bien les effectifs que les services que l'Office fournit aux réfugiés. Le Comité note à cet égard que la crise financière actuelle est bien plus grave que les déficits que l'Office a pu enregistrer dans le passé parce que les réserves utilisées pour combler en partie les déficits antérieurs sont maintenant épuisées.

2A.42 Comme indiqué au paragraphe 2A.100 du projet de budget-programme, l'Office a été créé par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949; son mandat actuel court jusqu'au 30 juin 1987. Aux termes de la résolution 3331 B (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1974, il a été décidé "que les dépenses à engager au titre des traitements du personnel international au service de l'Office qui auraient été financées par des contributions volontaires seraient imputées à compter du 1er janvier 1975 sur le budget ordinaire de l'ONU pour la durée du mandat de l'Office". Le Comité consultatif note que les montants indiqués ont été calculés en prenant pour hypothèse que le programme serait maintenu pendant toute la durée de l'exercice biennal 1986-1987.

2A.43 Comme indiqué au tableau 2A.45, le nombre total de postes permanents qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire serait de 97, dont 87 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 10 D-1, 16 P-5, 36 P-4, 19 P-3 et 3 P-2) et dix postes d'agent des services généraux, soit cinq postes de plus que dans le tableau d'effectif approuvé pour 1984-1985, qui se répartissent comme suit :

1 P-3	Bureau extérieur (Amman)
1 P-3	Bureau extérieur (Damas)
1 P-3	Bureau extérieur (bande de Gaza)
1 P-3	Bureau extérieur (Rive occidentale)
1 P-2	Bureau extérieur (Beyrouth)

On trouvera des explications concernant ces cinq postes aux paragraphes 2A.106 à 2A.108 du projet de budget-programme.

2A.44 Le Secrétaire général propose aussi de reclasser de directeur (D-2) à sous-secrétaire général le poste de commissaire général adjoint (par. 2A.109 et 2A.110 du projet de budget-programme) et de déclasser trois postes de P-4 à P-3 et un poste de P-3 à P-2 (par. 2A.111).

2A.45 En examinant la proposition tendant à créer cinq nouveaux postes, le Comité consultatif a tenu compte du fait que les fonctionnaires de l'Office recrutés localement sont au nombre de 17 600. Toutefois, étant donné la situation financière critique de l'Office, le Comité doute qu'il soit judicieux d'augmenter les dépenses d'administration de l'Office. Le Comité consultatif se prononce donc contre la demande du Secrétaire général. Cette recommandation du Comité se traduirait par une réduction de 305 600 dollars du montant demandé.

2A.46 Le Comité n'a pas d'objection aux déclassements de poste proposés au paragraphe 2A.111 du projet de budget-programme. En ce qui concerne la proposition de reclassement du poste de commissaire général adjoint, le Comité note que le Commissaire général adjoint est à la fois le chef exécutif adjoint et le chef des services administratifs de l'Office et que, durant les absences fréquentes du Commissaire général, c'est le Commissaire général adjoint qui assure l'entière responsabilité du contrôle quotidien des opérations de l'Office (par. 2A.109 et 2A.110 du projet de budget-programme). Dans ces conditions, le Comité consultatif recommande d'approuver le reclassement proposé.

2A.47 L'application des recommandations du Comité consultatif figurant au paragraphe 2A.45 entraînerait une réduction totale de 305 600 dollars, ce qui ramènerait le crédit demandé pour l'Office de 10 789 600 dollars à 10 484 000 dollars.

Récapitulation

2A.48 Aux paragraphes 2A.4, 2A.10, 2A.11, 2A.15, 2A.19, 2A.22, 2A.25, 2A.37 et 2A.45 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé des réductions d'un montant total de 1 319 700 dollars. En conséquence, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver un crédit de 86 203 700 dollars au chapitre 2A.

Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 2A. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	1 319 700

Chapitre 2B. Département des affaires de désarmement

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	9 463 400
Crédit recommandé par le Comité consultatif	9 359 800
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	9 316 500
Montant initial du crédit demandé pour 1984-1985	8 893 000
Dépenses effectives de 1982-1983	7 268 500

2B.1 Le crédit de 9 463 400 dollars demandé pour ce chapitre est supérieur de 146 900 dollars, soit 1,5 p. 100, au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Il fait apparaître un accroissement des ressources de 226 700 dollars (aux taux révisés de 1985); le taux de croissance réelle calculé par le Secrétaire général est de 1,9 p. 100.

2B.2 Comme il ressort du tableau 2B.10 du projet de budget-programme, il est proposé pour le Département un effectif de 57 postes au total pour 1986-1987, dont 31 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 SGA, 3 D-2, 3 D-1, 9 P-5, 8 P-4, 5 P-3, 2 P-2/1) et 26 postes d'agent des services généraux (dont 8 de lère classe) 6/. Le nombre total de postes n'a pas changé, mais il est proposé de reclasser à D-1 un poste de P-5.

2B.3 Comme il ressort du tableau 2B.4, le crédit demandé pour les organes directeurs est de 342 100 dollars pour 1986-1987. Ce chiffre tient compte du maintien d'un poste temporaire de sous-secrétaire général pour le secrétaire du Comité du désarmement, qui remplit en même temps les fonctions de représentant spécial du Secrétaire général. Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit demandé pour les organes directeurs.

2B.4 Ainsi qu'il est indiqué dans le tableau 2B.9, le crédit demandé pour le Département des affaires de désarmement est de 9 121 300 dollars pour 1986-1987. Il comprend un montant de 236 400 dollars (aux taux révisés de 1985) au titre de l'accroissement des ressources, dont la plus large part est imputable aux dépenses d'imprimerie et de reliure qui représentent à elles seules une augmentation de 148 800 dollars (aux taux révisés de 1985).

2B.5 Les dépenses d'imprimerie et de reliure sont exposées au paragraphe 2B.16 du projet de budget-programme. N'étant pas convaincu que la totalité des ressources additionnelles demandées pour financer le programme élargi de publication du Département soit nécessaire, le Comité consultatif recommande de réduire de 103 600 dollars le montant du crédit demandé pour 1986-1987, ce qui le ramènerait de 728 600 dollars à 625 000 dollars.

6/ Il faut y ajouter un poste temporaire de sous-secrétaire général pour le secrétaire du Comité du désarmement (voir tableau 2B.5). Ce poste n'est pas inscrit sur le tableau d'effectif du Département des affaires de désarmement.

2B.6 Le Comité consultatif note, au paragraphe 2B.24 du projet de budget-programme, que le montant prévu au titre des bourses d'études tient compte de l'affectation de ressources précédemment inscrites à ladite rubrique à d'autres objets de dépense, "afin d'en faciliter la gestion sur le plan administratif". Il n'est pas convaincu que cette solution soit la meilleure, estimant qu'il importe de pouvoir identifier le montant total des dépenses consacrées aux bourses. Par conséquent, il recommande de regrouper sous la rubrique concernée toutes les dépenses s'y rapportant.

2B.7 Le Comité ne voit pas d'objection au reclassement de P-5 à D-1 du poste de secrétaire de la Première Commission qui est proposé au paragraphe 2B.8 du projet de budget-programme.

2B.8 La recommandation formulée au paragraphe 2B.5 entraîne une réduction de 103 600 dollars du crédit demandé par le Secrétaire général pour le chapitre 2B, ce qui le ramènerait de 9 463 400 dollars à 9 359 800 dollars.

Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 2B. Département des affaires de désarmement	103 600

TITRE III

AFFAIRES POLITIQUES, TUTELLE ET DECOLONISATION

Chapitre 3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	22 794 900
Crédit recommandé par le Comité consultatif	22 794 900
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	28 696 500
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	23 052 300
Dépenses effectives de 1982-1983	19 643 900

3.1 Le crédit de 22 794 900 dollars demandé au chapitre 3 accuse une diminution de 5 901 600 dollars, soit 20,5 p. 100, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. L'accroissement des ressources (aux taux révisés de 1985) est estimé à 96 100 dollars et le taux de croissance réelle à 0,8 p. 100 (tableau 3.1). Comme dans les projets de budget précédents, le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses au titre des organes directeurs (1 977 300 dollars), du Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation (8 030 200 dollars), des activités relatives à la Namibie (8 659 400 dollars) et du Centre contre l'apartheid (4 128 000 dollars) (tableau 3.3 du projet de budget-programme).

3.2 Le Comité consultatif note au tableau 3.2 qu'une réduction de 8 572 200 dollars a été opérée par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985 au titre des dépenses non renouvelables de 1984-1985, dont l'essentiel (5 710 800 dollars) correspond aux activités relatives à la Namibie (voir par. 3.13 ci-dessous).

3.3 On estime à 70 223 600 dollars le montant des fonds extra-budgétaires pour l'exercice 1986-1987, dont 376 600 dollars sont destinés à financer des activités de fond et 69 847 000 dollars des projets opérationnels. Sur ce dernier montant, 40 147 000 dollars concernent le Fonds d'affection spéciale d'urgence pour le Kampuchea (deuxième partie du tableau 3.1).

3.4 Comme il ressort du tableau 3.5, le Secrétaire général propose 133 postes permanents pour 1986-1987 (1 poste de SG, 2 postes de SSG, 2 postes D-2, 9 postes D-1, 13 postes P-5, 14 postes P-4, 15 postes P-3, 13 postes P-2/1, 56 postes d'agent des services généraux, dont 10 de 1ère classe, et 8 postes d'agent local), soit un accroissement de deux postes par rapport à 1984-1985; ces deux postes (1 poste P-2/1 et 1 poste d'agent des services généraux), étaient antérieurement inscrits au chapitre 1B. Le nombre total de postes temporaires proposés pour 1986-1987 (35) fait apparaître un accroissement de trois postes (1 poste D-1 et 2 postes d'agent des services généraux, dont 1 de 1ère classe). A cet égard, le Comité consultatif constate dans la note figurant au bas du tableau 3.5, que les 32 postes temporaires indiqués pour 1984-1985 ne comprennent pas six postes temporaires (1 poste de SSGA, 1 poste D-2, 1 poste P-5, 1 poste d'agent des services généraux et 2 postes d'agent local) autorisés par l'Assemblée générale sur une base annuelle à ses trente-huitième et trente-neuvième sessions pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la coordination des programmes d'assistance humanitaire au peuple kampuchéen (voir par. 3.20 ci-après).

A. Organes directeurs

3.5 Le crédit demandé (1 977 300 dollars) pour les organes directeurs se décompose comme suit : 122 600 dollars pour le Conseil de tutelle, 581 900 dollars pour le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et 1 272 800 dollars pour le Comité spécial contre l'apartheid. Le total est inférieur de 1 482 100 dollars, soit 42,8 p. 100, au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985, diminution essentiellement imputable à un ajustement négatif (1 562 200 dollars) du montant réévalué de la base des ressources de 1984-1985. Comme il ressort des tableaux 3.3 et 3.7, cet ajustement est lui-même dû en grande partie à l'élimination des dépenses non renouvelables de 1984-1985 afférentes au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (372 100 dollars) et au Comité spécial contre l'apartheid (1 288 700 dollars). On trouvera des renseignements sur ces dépenses qui sont liées à certaines résolutions adoptées par l'Assemblée générale à ses trente-huitième et trente-neuvième sessions, aux paragraphes 3.11 et 3.17 du projet de budget-programme.

3.6 Ainsi que l'a indiqué le Secrétaire général aux paragraphes 3.7, 3.11 et 3.17 du projet de budget-programme, les crédits demandés pour les organes directeurs sont prévus à titre provisoire et sont donc susceptibles de modifications compte tenu des décisions qui seront prises à propos du programme de travail de ces organes à la quarantième session de l'Assemblée générale.

3.7 Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit de 1 977 300 dollars demandé par le Secrétaire général au titre des organes directeurs.

B. Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation

3.8 Le crédit demandé pour cette partie du chapitre (8 030 200 dollars) est supérieur de 767 000 dollars, soit 10,5 p. 100, au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. L'accroissement des ressources est estimé à 212 600 dollars (aux taux révisés de 1985) et le taux de croissance réelle à 3,7 p. 100 (tableau 3.12).

3.9 Le Secrétaire général propose un tableau d'effectifs comprenant 62 postes permanents pour 1986-1987 (1 poste de SGA, 1 poste D-2, 5 postes D-1, 8 postes P-5, 7 postes P-4, 7 postes P-3, 5 postes P-2/1 et 28 postes d'agent des services généraux, dont 6 de 1ère classe), ce qui représente un accroissement de deux postes par rapport au nombre autorisé pour 1984-1985 (tableau 3.16). Comme il est noté au paragraphe 3.28 du projet de budget-programme, cette augmentation correspond au transfert d'un poste P-2/1 et d'un poste d'agent des services généraux du chapitre premier au chapitre 3.

3.10 Le Comité consultatif relève également au tableau 3.16 que le nombre total de postes temporaires demandés au budget ordinaire pour 1986-1987 (12) comprend deux nouveaux postes (1 poste D-1 et 1 poste d'agent des services généraux). Le Secrétaire général indique à l'alinéa a) du paragraphe 3.30 du projet de budget-programme que ces nouveaux postes sont demandés "pour aider le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de ses fonctions en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est". Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ces postes.

3.11 Des renseignements concernant les dix autres postes temporaires, autorisés en application de certaines résolutions de l'Assemblée générale, figurent aux alinéas b) et c) du paragraphe 3.30 du projet de budget-programme. Le Comité consultatif note que, compte tenu du fait que l'Assemblée générale n'a pas précisé quand prendraient fin les fonctions attribuées aux titulaires de ces postes en vertu des résolutions pertinentes, et puisque les activités pour lesquelles ces postes ont été autorisés doivent se poursuivre en 1986-1987, le Secrétaire général a demandé des ressources au titre de ces postes dans le projet de budget-programme (par. 3.31 du projet de budget-programme).

3.12 Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit de 8 030 200 dollars demandé par le Secrétaire général pour cette partie du chapitre.

C. Namibie

3.13 Le crédit de 8 659 400 dollars qui est demandé pour cette partie du chapitre accuse une diminution de 4 821 200 dollars (35,7 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Le Comité consultatif relève aux tableaux 3.3 et 3.18 que cette diminution est essentiellement imputable à l'élimination des dépenses non renouvelables de 1984-1985 (5 710 800 dollars) de la base des ressources de 1984-1985. Sur ce montant, 2 millions de dollars représentaient les ressources allouées au Fonds pour la Namibie. Le reste représentait les dépenses non renouvelables afférentes au Conseil des Nations Unies pour la Namibie (2 462 900 dollars) et au Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie (1 247 900). Le Secrétaire général prévoit une diminution des ressources de 75 300 dollars (aux taux révisés de 1985) et un taux de croissance réelle de moins 0,7 p. 100 (tableau 3.17).

3.14 Le crédit qui est demandé pour cette partie du chapitre comprend 2 506 000 dollars pour le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et 6 153 400 dollars pour le Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie. Comme il est indiqué au paragraphe 3.41 du projet de budget-programme, le crédit demandé pour le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a été calculé à titre provisoire, en attendant que l'Assemblée générale ait approuvé le programme de travail du Conseil.

3.15 Le Secrétaire général propose de conserver le même nombre de postes permanents (33) pour le programme pour la Namibie que celui qui a été autorisé pour 1984-1985 (1 poste de SSG, 1 poste D-2, 1 poste D-1, 2 postes P-5, 2 postes P-4, 3 postes P-3, 4 postes P-2/1, 11 postes d'agent des services généraux, dont 1 de 1ère classe, et 8 postes d'agent local). Comme il ressort par ailleurs du tableau 3.21, il est demandé d'inscrire au budget ordinaire 23 postes temporaires (2 postes P-5, 1 poste P-4, 4 postes P-3, 1 poste P-2/1, 9 postes d'agent des services généraux, dont 7 de 1ère classe, et 6 d'agent local), ce qui représente un accroissement d'un poste temporaire d'agent des services généraux (1ère classe) par rapport au total autorisé pour 1984-1985.

3.16 Le crédit demandé pour le Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie (6 153 400 dollars) se répartit comme suit : 3 548 000 dollars pour le Bureau de New York, 1 216 800 dollars pour le Bureau de Lusaka, 403 600 dollars pour le Bureau de Gaborone et 985 000 dollars pour le Bureau de Luanda (tableaux 3.23, 3.25, 3.27 et 3.29). Comme il est indiqué au paragraphe 3.53 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose de transférer un poste P-3 du Bureau du Commissaire à Gaborone au Bureau de New York. Le Comité

consultatif n'y voit pas d'objection et recommande en outre l'approbation du nouveau poste temporaire d'agent des services généraux (lère classe) proposé pour le Bureau de Luanda (par. 3.72 du projet de budget-programme).

3.17 Le Comité consultatif recommande l'approbation du crédit de 8 659 400 dollars demandé par le Secrétaire général dans la partie C (Namibie) du chapitre 3.

D. Centre contre l'apartheid

3.18 Le crédit demandé dans cette partie du chapitre (4 128 000 dollars) accuse une augmentation de 433 400 dollars (11,7 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Le Secrétaire général évalue l'accroissement de ressources à 18 800 dollars (aux taux révisés de 1985) et le taux de croissance réelle à 0,4 p. 100 (tableau 3.31).

3.19 Au total, 38 postes (1 poste de SSG, 3 postes D-1, 3 postes P-5, 5 postes P-4, 5 postes P-3, 4 postes P-2/1 et 17 postes d'agent des services généraux, dont 3 de lère classe) sont demandés au budget ordinaire pour l'exercice 1986-1987 (tableau 3.34). Bien qu'il ne demande pas de nouveaux postes, le Secrétaire général propose de reclasser un poste de P-4 à P-5 (par. 3.81 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif approuve cette demande et recommande l'approbation du crédit demandé pour le Centre contre l'apartheid.

E. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la coordination des programmes d'assistance humanitaire au peuple kampuchéen

3.20 Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique pour 1986-1987 en attendant que l'Assemblée générale examine, à sa quarantième session, la question intitulée "La situation au Kampuchea".

Récapitulation

Le Comité consultatif recommande l'approbation du crédit de 22 794 900 dollars demandé par le Secrétaire général pour le chapitre 3.

TITRE IV

ACTIVITES ECONOMIQUES, SOCIALES ET HUMANITAIRES

Chapitre 4. Organes directeurs (activités économiques et sociales)

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	2 596 900
Crédit recommandé par le Comité consultatif	2 168 300
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	3 936 000
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	3 823 700
Dépenses effectives de 1982-1983	2 339 900

4.1 Le crédit demandé par le Secrétaire général au chapitre 4 est de 2 596 900 dollars, soit 34 p. 100 de moins que le montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. La diminution est due au fait que des dépenses non renouvelables, d'un montant total de 2 689 000 dollars (aux taux révisés de 1985) ont été supprimées de la base de ressources de 1984-1985 (tableau 4.2). Le tableau 4.1 fait apparaître un accroissement des ressources de 1 168 200 dollars et un taux de croissance réelle de moins 1,7 p. 100; ceci est essentiellement imputable à la suppression en 1986-1987 de dépenses non renouvelables d'un montant total de 1 190 400 dollars.

4.2 Comme dans les budgets précédents, les prévisions de dépenses relatives au chapitre 4 se subdivisent en deux parties : la partie A, qui se rapporte aux sessions du Conseil économique et social et de ses commissions et comités techniques ainsi qu'aux autres réunions périodiques (1 348 300 dollars) et la partie B, qui a trait aux conférences spéciales (1 248 600 dollars). L'augmentation des ressources prévue au chapitre 4 (1 168 200 dollars) se décompose en une diminution de 22 200 dollars au titre de la partie A et une augmentation de 1 190 400 dollars au titre de la partie B imputable à la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

4.3 Le crédit de 1 348 300 dollars demandé au titre de la partie A servirait à couvrir les frais de voyage du personnel et des représentants appelés à participer aux sessions du Conseil économique et social et des organes subsidiaires et connexes qui sont énumérés au tableau 4.3 du projet de budget-programme, ainsi que les dépenses d'imprimerie correspondant aux sessions du Conseil.

4.4 Au paragraphe 4.2 du projet de budget-programme, le Secrétaire général déclare que, comme par le passé, on a appliqué un abattement d'environ 20 p. 100 au montant total global des frais de voyage et des indemnités de subsistance des représentants ayant droit au remboursement de ces frais, compte tenu du pourcentage de participation effectivement observé dans le passé lors des réunions des organes concernés. Comme il est indiqué au paragraphe 4.5, le coût des services de conférence à fournir aux différents organes a été porté au chapitre 29.

4.5 Le tableau 4.5 montre que le crédit demandé pour le Conseil économique et social (390 400 dollars) correspond à une croissance négative des ressources, la diminution de 22 200 dollars (aux taux révisés de 1985), étant imputable à l'élimination des frais de voyage d'un fonctionnaire du Bureau des services

financiers qui assurait auparavant le service de la seconde session ordinaire du Conseil économique et social (par. 4.8) et au fait que la photocomposition des comptes rendus sténographiques en anglais, espagnol et français sera assurée par des fonctionnaires du Secrétariat (par. 4.9).

4.6 Comme il est indiqué au paragraphe 4.8, la ventilation des effectifs nécessaires pour assurer le service des sessions du Conseil (34 fonctionnaires) fait apparaître une diminution (un fonctionnaire du Bureau des services financiers). Le Comité consultatif note que les 34 fonctionnaires composant les effectifs inscrits au chapitre 4 ne représentent pas la totalité des fonctionnaires assurant le service des sessions du Conseil économique et social. Selon les renseignements communiqués par les représentants du Secrétaire général, 82 fonctionnaires au total, appartenant à divers services de secrétariat basés à New York ou dans d'autres villes se sont rendus à Genève lors de la seconde session ordinaire de 1984 pour fournir des services d'appui. A cet égard, le Comité consultatif a également appris que le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale avait été chargé de réduire les frais de voyage du personnel du Secrétariat affecté à la seconde session ordinaire du Conseil économique et social tout en veillant à ce que tous les services d'appui nécessaires soient fournis et sans que cela nuise à leur qualité.

4.7 Le Comité consultatif a eu communication, sur sa demande, d'une liste des attributions des 34 fonctionnaires visés au chapitre 4 qui assureront le service des sessions du Conseil en 1986 et 1987, pour un coût total de 332 500 dollars représentant les frais de voyage et l'indemnité de subsistance (tableau 4.5). Compte tenu des renseignements qui lui ont été fournis et de l'impératif déjà mentionné, à savoir réduire les frais de voyage afférents aux sessions du Conseil, le Comité consultatif recommande de réduire de 32 500 dollars le crédit demandé pour le ramener à 300 000 dollars.

4.8 Les paragraphes 4.11 à 4.27 du projet de budget-programme portent sur les ressources qui seront nécessaires au cours de l'exercice 1986-1987 pour les commissions et organes techniques du Conseil inscrits au chapitre 4. Le Comité consultatif note qu'aucune augmentation des ressources n'est demandée au titre des crédits relatifs à ces organes et que ceux-ci se réunissent tous les deux ans, à l'exception du Comité de la planification du développement.

4.9 En ce qui concerne la Commission de la population, le Comité note, au tableau 4.9 du projet de budget-programme, une diminution de 64 600 dollars correspondant à la réévaluation de la base de ressources de 1984-1985. Il a été informé que ce montant, compris dans le crédit ouvert pour 1984-1985, représentait une dépense non renouvelable relative à la vingt-deuxième session de la Commission qui, prévue à l'origine en 1983, avait eu lieu en 1984, en application de la résolution 1982/42 du Conseil économique et social. Pour ce qui est du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, la diminution de 14 500 dollars relative aux frais de voyage du personnel affecté à des réunions, qui figure dans le tableau 4.11 au titre de la réévaluation de la base de ressources de 1984-1985, est imputable au fait que le crédit ouvert pour 1984-1985 tenait compte d'une dépense non renouvelable liée à la participation de quatre fonctionnaires (représentant chacun une commission régionale) à la session de 1984 du Comité.

4.10 Le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés par le Secrétaire général pour les commissions et comités ci-après : Comité de la planification du développement (473 400 dollars), Commission de la condition de la femme (114 700 dollars), Comité des ressources naturelles (19 900 dollars),

Commission du développement social (81 700 dollars), Commission de statistique (81 100 dollars), Commission de la population (73 700 dollars) et Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (113 400 dollars).

4.11 Le crédit de 1 248 600 dollars demandé dans la partie B doit servir à couvrir le coût des services autres que les services de conférence nécessaires pour la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire qui aura lieu à Genève du 10 au 28 novembre 1986. Ces services sont décrits dans les paragraphes 4.37 à 4.42 du projet de budget-programme.

4.12 Au paragraphe 4.37 du projet de budget-programme, le Secrétaire général demande le maintien jusqu'au 31 décembre 1986 de neuf postes temporaires pour le secrétariat de la Conférence (1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-2 et 4 agents des services généraux, dont un de lère classe). Selon le Secrétaire général, il faudra aussi maintenir sept des postes considérés (1 D-2, 1 P-5, 1 P-2, 3 agents des services généraux), en 1987 "pour assurer la coordination des activités postérieures à la Conférence qui se dérouleront entre la fin de la Conférence et la présentation du rapport à l'Assemblée générale" et pour "s'occuper des mesures consécutives à la Conférence concernant les Etats Membres et les organisations internationales" (par. 4.37).

4.13 Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à prolonger les neuf postes temporaires jusqu'au 31 décembre 1986. Toutefois, il recommande de ne pas autoriser à ce stade le maintien de sept de ces postes en 1987. A cet égard, le Comité note que l'on ne connaît pas encore l'ampleur des travaux postérieurs à la Conférence. Par conséquent, il recommande de subordonner toute décision au sujet du maintien de ces postes aux résultats de la Conférence et aux recommandations qu'elle formulera en novembre 1986, ce qui permet de réduire de 348 800 dollars le crédit demandé par le Secrétaire général au titre des traitements, des dépenses communes de personnel et de l'indemnité de représentation correspondant à 1987.

4.14 Ainsi qu'il est expliqué dans les paragraphes 4.38 et 4.39 du projet de budget-programme, le crédit prévu par la Conférence couvre aussi le coût de 20 mois de services de consultants (89 000 dollars aux taux révisés de 1985) et de la tenue à Vienne, quelque six mois avant la Conférence et pendant quatre jours, d'une réunion d'un groupe spécial d'experts (59 700 dollars aux taux révisés de 1985). Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à l'approbation de ces deux montants.

4.15 Le crédit demandé par le Secrétaire général pour 1986-1987 au titre des autres frais de voyage du personnel envoyé en mission, soit 68 000 dollars, est examiné au paragraphe 4.41 du projet de budget-programme. Conformément à sa recommandation tendant à reporter l'examen des ressources qui seront nécessaires en 1987 (voir plus haut par. 4.13) le Comité consultatif recommande de soustraire du crédit demandé le montant correspondant à 1987 (17 600 dollars). Par conséquent, il recommande de réduire de 17 600 dollars le crédit demandé au titre des autres frais de voyage du personnel envoyé en mission, ce qui le ramènerait de 68 000 dollars à 50 400 dollars.

4.16 Les besoins en personnel temporaire pour la Conférence sont exposés à l'alinéa a) du paragraphe 4.42 et les effectifs que le Secrétariat devra affecter à la Conférence sont ventilés par unité administrative à l'alinéa b) du même paragraphe. A cet égard, le Comité note qu'il faudra 24 fonctionnaires locaux "qui assureront les services d'information pour la Conférence" en sus des six fonctionnaires du Département de l'information. Des représentants du

Secrétaire général ont également informé le Comité que 12 fonctionnaires du Centre d'information des Nations Unies à Genève seraient affectés à la Conférence, ce qui porte à 42 le nombre total de fonctionnaires qui assureront des services d'information pour la Conférence.

4.17 Ainsi qu'il ressort du paragraphe 4.42 [alin. a) et b)], un montant de 37 500 dollars a été prévu pour les 24 fonctionnaires locaux qui seront engagés à titre temporaire et 17 400 dollars pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des six fonctionnaires du Département de l'information. De l'avis du Comité consultatif, il devrait être possible de faire des économies en réaménageant le programme de travail du personnel concerné. Il recommande donc de ramener de 54 900 dollars (aux taux révisés de 1985) à 40 000 dollars le montant du crédit prévu à ce titre. De ce fait, le crédit demandé par le Secrétaire général pour 1986-1987 serait réduit de 15 600 dollars.

4.18 En outre, le Secrétaire général demande un crédit de 13 400 dollars (aux taux révisés de 1985) pour permettre "au personnel chargé du secrétariat de la Conférence d'être présent sur place deux semaines avant la Conférence et une semaine après" [par. 4.42 b) v)] du projet de budget-programme. Le Comité consultatif estime que ces dépenses devraient être couvertes par le crédit global qui sera ouvert pour la Conférence, et recommande en conséquence de réduire de 14 100 dollars le crédit demandé par le Secrétaire général pour 1986-1987.

4.19 Aux paragraphes 4.7, 4.13, 4.15, 4.17 et 4.18 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé des réductions d'un montant total de 428 600 dollars. Par conséquent, le Comité recommande d'approuver un crédit de 2 168 300 dollars pour le chapitre 4.

Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 4. Organes directeurs (activités économiques et sociales)	428 600

Chapitre 5A. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	4 027 500
Crédit recommandé par le Comité consultatif	4 027 500
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	3 772 200
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	3 655 600
Dépenses effectives de 1982-1983	3 153 200

5A.1 Le crédit demandé par le Secrétaire général pour le chapitre 5A (4 027 500 dollars) dépasse de 255 300 dollars (soit 6,7 p. 100) le montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Le tableau 5A.1 du projet de budget-programme fait apparaître une diminution des ressources de 132 300 dollars (aux taux révisés de 1985) et un taux de croissance réelle de moins 4,1 p. 100.

5A.2 Comme il ressort du tableau 5A.3, la diminution des ressources de 132 300 dollars est un chiffre net imputable essentiellement à une baisse des ressources nécessaires au titre des postes permanents et des dépenses communes de personnel. A cet égard, le Comité consultatif note que d'après le tableau 5A.4, le Secrétaire général demande au total 26 postes permanents au titre du budget ordinaire pour 1986-1987 (1 poste de directeur général, 1 poste de sous-secrétaire général, 3 postes D-2, 4 postes D-1, 4 postes P-5 et 13 postes d'agent des services généraux, dont 2 de 1ère classe), soit un poste de moins que pour 1984-1985. Ainsi qu'il est expliqué au paragraphe 5A.9 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose de procéder au reclassement d'un poste D-2 au rang de sous-secrétaire général et de supprimer un poste P-5 du tableau des effectifs.

5A.3 Sur la base des renseignements complémentaires qu'il a obtenus concernant la nature et le niveau des responsabilités se rattachant au poste de sous-secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général.

5A.4 Le Comité consultatif recommande d'approuver pour le chapitre 5A le crédit de 4 027 500 dollars demandé par le Secrétaire général.

Chapitre 5B. Centre pour la science et la technique
au service du développement

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	4 457 800
Crédit recommandé par le Comité consultatif	4 451 300
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	3 995 200
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	3 872 500
Dépenses effectives de 1982-1983	3 616 800

5B.1 Le crédit de 4 457 800 dollars demandé au chapitre 5B accuse une augmentation de 462 600 dollars, soit 11,5 p. 100, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Le tableau 5B.1 fait apparaître un accroissement des ressources de 15 600 dollars (aux taux révisés de 1985) et un taux de croissance réelle de moins 0,03 p. 100.

5B.2 Ainsi qu'il ressort du tableau 5B.4, l'accroissement des ressources, d'un montant net de 15 600 dollars (aux taux utilisés de 1985), correspond à une diminution des ressources prévues au titre des consultants et des autres frais de voyage du personnel envoyé en mission et à une augmentation au titre, notamment, des objets de dépenses suivants : fournitures et accessoires, location et entretien du matériel, imprimerie et reliure. L'augmentation prévue au titre des frais de voyage du personnel affecté à des réunions est plus que compensée par la diminution des ressources prévues au titre des autres frais de voyage du personnel envoyé en mission. Le Comité consultatif constate, au tableau 5B.5, que le Secrétaire général ne propose aucune modification du tableau des effectifs actuels du Centre, qui comprend 32 postes permanents (1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 P-2/1 et 15 agents des services généraux, dont 3 de 1ère classe).

5B.3 Il ressort du tableau 5B.9 que le crédit de 3 525 600 dollars demandé pour le programme "Science et technique au service du développement" comprend un accroissement de ressources de 6 000 dollars aux taux révisés de 1985 pour le personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) et de 12 000 dollars aux taux

révisés de 1985 pour l'imprimerie et la reliure. Un autre élément de l'accroissement des ressources, d'un montant de 58 500 dollars (aux taux révisés de 1985) pour les frais de voyage du personnel affecté à des réunions, est plus que compensé par la réduction de 64 900 dollars (aux taux révisés de 1985) au titre des autres frais de voyage du personnel envoyé en mission (voir par. 5B.15 du projet de budget-programme).

5B.4 Au paragraphe 5B.12 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que le montant de 6 000 dollars demandé pour du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires), qui ouvrirait une nouvelle rubrique à ce chapitre, couvrirait le coût de deux mois de travail d'administrateur nécessaires pour "aider le Centre à fournir aux pays en développement des services consultatifs sur les méthodes de financement intérieur de la science et de la technique au service du développement, ainsi qu'à élargir et à améliorer la participation des organismes extérieurs de financement à la mise en oeuvre du Programme d'action de Vienne". Le Comité consultatif, après avoir reçu des renseignements supplémentaires sur les travaux qui seraient ainsi entrepris, n'est pas convaincu que l'affectation de personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) aux fins proposées constitue une bonne utilisation des ressources à cette rubrique, lesquelles, à son avis, devraient servir essentiellement à recruter du personnel supplémentaire durant les périodes de pointe ou à remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée. Il n'approuve donc pas la demande figurant au paragraphe 5B.12 et il recommande que le crédit demandé par le Secrétaire général au chapitre 5B pour l'exercice biennal 1986-1987 soit réduit en conséquence de 6 500 dollars.

5B.5 L'accroissement des ressources de 12 000 dollars demandé au titre de l'imprimerie doit permettre de publier le bulletin trimestriel Update en plusieurs langues, comme l'a demandé le Comité intergouvernemental. A ce propos, les représentants du Secrétaire général ont expliqué que le tirage de cette publication serait augmenté en 1986-1987.

5B.6 Le crédit de 40 400 dollars demandé au titre des services administratifs et services communs comprend (aux taux révisés de 1985) un accroissement de ressources de 17 000 dollars pour le mobilier et le matériel et de 5 000 dollars pour la location et l'entretien du matériel. Comme il est expliqué au paragraphe 5B.22 du projet de budget-programme, les ressources de 17 000 dollars prévues à la rubrique mobilier et matériel doivent permettre de faire face à des dépenses non renouvelables correspondant à l'acquisition de matériel de traitement des données et de traitement de textes. En réponse à ses demandes de renseignements, le Comité consultatif a été informé que le montant de 17 000 dollars correspondait au prix d'achat d'une unité centrale, d'un poste de travail et d'une imprimante pour machine de traitement de textes, d'un micro-ordinateur et d'une imprimante matricielle par points (machine de traitement de textes). Actuellement, le Centre a un ordinateur IBM PC. Le Comité consultatif n'a pas d'objections à l'achat du matériel susmentionné.

5B.7 Au paragraphe 5B.4 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé une réduction de 6 500 dollars. En conséquence, il recommande d'ouvrir au chapitre 5B un crédit de 4 451 300 dollars.

Réduction recommandée

Chapitre 5B. Centre pour la science et la technique
au service du développement

Dollars

6 500

Chapitre 5C. Bureau de liaison des commissions régionales

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	704 500
Crédit recommandé par le Comité consultatif	704 500
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	620 900
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	597 400
Dépenses effectives de 1982-1983	625 400*

* Ce montant était inscrit auparavant au chapitre 11 [Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)].

5C.1 Le crédit demandé par le Secrétaire général pour le Bureau de liaison des commissions régionales (chap. 5C) s'élève à 704 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 83 600 dollars (soit 13,4 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Cette augmentation correspond à un accroissement de ressources de 11 600 dollars (aux taux révisés de 1985), le taux de croissance réelle étant évalué à 1,7 p. 100.

5C.2 Comme il est indiqué au tableau 5C.3, l'accroissement de ressources de 11 600 dollars (aux taux révisés de 1985) est un montant net. Aucun accroissement de ressources n'est prévu pour les postes permanents; à cet égard, le Comité consultatif constate que, d'après le tableau 5C.4, on ne propose d'apporter aucun changement au tableau d'effectifs du Bureau, qui comprend 1 poste D-1, 1 poste P-5, 1 poste P4 et 3 postes d'agent des services généraux.

5C.3 Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit de 704 500 dollars demandé par le Secrétaire général pour le Bureau de liaison des commissions régionales (chap. 5C).

Chapitre 6. Département des affaires économiques et sociales internationales

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	55 874 100
Crédit recommandé par le Comité consultatif	55 754 200
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	50 056 800
Montant initial du crédit ouvert pour 1982-1983	48 900 000
Dépenses effectives de 1982-1983	43 612 100

6.1 Le crédit demandé au chapitre 6 (55 874 100 dollars) dépasse de 5 817 300 dollars (soit 11,6 p. 100) le montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985 et fait apparaître un accroissement des ressources de 681 800 dollars (montant estimatif) aux taux révisés de 1985. Comme indiqué au tableau 6.1, le taux de croissance réelle est estimé à 0,6 p. 100; ceci est essentiellement imputable à la suppression en 1986-1987 de dépenses non renouvelables d'un montant total de 462 200 dollars (aux taux révisés de 1985). Le Comité consultatif note

que ce montant comprend 130 000 dollars au titre du mobilier et du matériel, 249 400 dollars au titre des postes non renouvelables (un poste de la classe P-4 et deux postes d'agent des services généraux) et 82 800 dollars en vue de la convocation d'une réunion d'un groupe spécial d'experts (par. 6.12 du projet de budget-programme).

6.2 Le montant des fonds extra-budgétaires pour 1986-1987 est estimé à 7 556 700 dollars, dont 2 384 700 dollars serviraient à financer les services d'appui à des programmes extra-budgétaires et 5 172 000 dollars à financer des activités de fond. Comme il ressort du tableau 6.1, ces chiffres font apparaître une diminution par rapport aux montants estimatifs correspondants pour 1984-1985 (2 439 300 et 5 920 400 dollars). En ce qui concerne la diminution de 748 400 dollars au titre des activités de fond, le Comité consultatif note qu'aucune nouvelle contribution n'est prévue en 1986-1987 pour un certain nombre de fonds d'affectation spéciale. A cet égard, les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité que la diminution du nombre de postes extra-budgétaires (tableau 6.5) est essentiellement imputable à la diminution des contributions aux fonds d'affectation spéciale. Un certain nombre de postes actuellement financés au moyen de fonds d'affectation spéciale seront supprimés. Les représentants du Secrétaire général ont également informé le Comité que le nombre de postes extra-budgétaires indiqué au tableau 6.5 pour 1986-1987 devrait être 47 et non 56. Cette nouvelle diminution porte sur neuf postes antérieurement financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la préparation de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme qui ont été transférés au PNUD. Ces postes ont été inclus par erreur dans le nombre total de postes extra-budgétaires pour 1986-1987 indiqué aux tableaux 6.5 et 6.17 du projet de budget-programme.

6.3 Pour l'exercice 1986-1987, le Secrétaire général demande un nombre total de 524 postes permanents inscrits au budget ordinaire, soit 290 postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur (1 poste de SGA, 4 postes de SSG, 8 postes D-2, 26 postes D-1, 57 postes P-5, 78 postes P-4, 66 postes P-3 et 50 postes P-2/1) et 234 postes d'agent des services généraux, dont 42 de première classe. Ceci représente une augmentation de quatre postes par rapport à l'exercice 1984-1985 (1 poste P-4, 1 poste P-2/1 et deux postes d'agent des services généraux, dont un de première classe). Le tableau 6.5 ne fait apparaître aucun poste temporaire inscrit au budget ordinaire; cependant, comme il ressort du paragraphe 6.1 ci-dessus, un poste P-4 et deux postes d'agent des services généraux ont été demandés à titre non renouvelable. Les observations du Comité concernant les postes non renouvelables figurent au chapitre premier, paragraphes 44 et 45 ci-dessus.

6.4 On trouvera ci-après les nouveaux postes proposés par le Secrétaire général, qui représentent 464 400 dollars sur le montant total de l'accroissement des ressources (aux taux révisés de 1985) (tableau 6.4) :

Programme/postes nouveaux

Paragraphe
du projet de
budget-programme

Statistiques mondiales

Un poste P-4 non renouvelable

Deux postes d'agent des services généraux non renouvelables

6.87

Planification et coordination des programmes

Un poste P-4

Un poste P-2

Un poste d'agent des services généraux (première classe)

Un poste d'agent des services généraux

6.101

6.5 Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler au sujet des postes non renouvelables (un poste P-4 et deux postes d'agent des services généraux) demandés au titre des statistiques mondiales. Comme indiqué au paragraphe 6.102 du projet de budget-programme, les quatre postes permanents demandés au titre de la planification et de la coordination des programmes sont destinés au Groupe des systèmes d'information. Au cours des exercices biennaux 1982-1983 et 1984-1985, les activités du Groupe étaient financées au moyen des économies réalisées par le Département. Mais, selon les représentants du Secrétaire général, cet arrangement n'est plus possible. A cet égard, le Comité consultatif rappelle qu'à sa vingt-quatrième session, le Comité du programme et de la coordination a recommandé qu'"une solution définitive à la question de la base institutionnelle et financière du Groupe soit apportée par le Secrétaire général dans le contexte du budget de l'exercice biennal 1985-1986 afin que le Groupe puisse continuer ses utiles travaux" ^{7/}. Par la suite, dans sa résolution 39/238, l'Assemblée générale a approuvé cette recommandation.

6.6 Sur sa demande, le Comité consultatif a reçu des renseignements supplémentaires sur les travaux du Groupe ainsi que sur les fonctions des postes proposés. Cela étant, le Comité consultatif recommande d'approuver les postes P-4 et P-2. Mais, compte tenu du nombre de postes d'agent des services généraux dont dispose le Département, il n'est pas convaincu de la nécessité d'approuver les deux postes d'agent des services généraux (dont un de première classe). Il recommande donc de réduire de 92 800 dollars le crédit demandé par le Secrétaire général.

6.7 Pour la raison indiquée au paragraphe 6.56 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose également de transférer un poste P-4 du programme "Questions de développement social à l'échelle mondiale" au programme "Analyse de la population mondiale". Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler au sujet de ce transfert.

6.8 Comme indiqué au paragraphe 6.12 du projet de budget-programme, et ainsi qu'il ressort du tableau 6.4, un accroissement des ressources (aux taux révisés de 1985) de 130 000 dollars est proposé pour l'acquisition de matériel de traitement électronique de l'information et de traitement de textes. Des renseignements détaillés concernant ce montant figurent aux paragraphes 6.19, 6.35, 6.50, 6.62, 6.77, 6.95 et 6.107 du projet de budget-programme.

6.9 Sur la base des renseignements dont il est saisi, y compris les renseignements détaillés sur le coût et la répartition du matériel existant dans le département, le Comité consultatif recommande d'accepter les propositions du Secrétaire général.

^{7/} Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément No 38 (A/39/38), par. 340.

6.10 Le crédit demandé au titre du programme "Questions de développement social à l'échelle mondiale" (8 036 100 dollars) (tableau 6.16) comprend une dépense non renouvelable (d'un montant de 62 500 dollars aux taux révisés de 1985) pour la convocation du Groupe spécial d'experts approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/26, comme décrit au paragraphe 6.70 du projet de budget-programme. Comme indiqué au paragraphe 6.73, un montant de 20 300 dollars (aux taux révisés de 1985) a également été inscrit au titre des frais de voyage du personnel affecté à des réunions pour cette réunion. Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler au sujet de ces montants non renouvelables.

6.11 Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité que sur le montant de 11 000 dollars (aux taux révisés de 1985) prévu au titre des autres frais de voyage du personnel envoyé en mission, indiqué pour l'élément de programme 3.1 au paragraphe 6.74, 9 000 dollars seraient supprimés étant donné que ces frais avaient déjà été prévus au titre des frais de voyage du personnel affecté à des réunions. Le montant de la réduction du crédit demandé par le Secrétaire général pour l'exercice 1986-1987 s'élèverait donc à 9 700 dollars. En outre, Le Comité consultatif a été informé que le montant de 2 000 dollars (aux taux révisés de 1985) prévu pour la réunion biennale des Etats parties (élément de programme 3.1) devait également être inscrit au titre des frais de voyage du personnel affecté à des réunions et non au titre des autres frais de voyage du personnel envoyé en mission.

6.12 Outre les quatre nouveaux postes prévus pour le Groupe des systèmes d'information (voir plus haut par. 6.5), le crédit d'un montant de 6 158 300 dollars demandé au titre de la planification et de la coordination des programmes (tableau 6.20) comprend les fonds nécessaires au financement d'une réunion d'un groupe spécial d'experts qui "définira les moyens à utiliser pour mettre intégralement en place le système d'auto-évaluation" (par. 6.104). Le Secrétaire général déclare également que le Groupe sera "composé essentiellement de fonctionnaires chargés de l'évaluation régionale et sectorielle et d'experts-conseillers techniques en matière d'évaluation n'appartenant pas au Secrétariat".

6.13 Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la tenue de cette réunion. Néanmoins, il n'est pas convaincu de la nécessité de faire appel à des experts de l'extérieur. En outre, le Comité consultatif souligne que des ressources sont prévues dans l'ensemble du budget-programme pour les frais de voyage des fonctionnaires devant tenir des consultations avec le Siège; cela étant, il ne pense pas qu'il soit nécessaire d'ouvrir un crédit distinct au titre du chapitre 6 pour couvrir les coûts de la convocation de cette réunion. Il recommande donc une réduction de 17 400 dollars du crédit demandé pour l'exercice 1986-1987.

6.14 Les ressources prévues au titre des services administratifs et services communs sont estimées à 2 127 300 dollars (tableau 6.22). Le Comité consultatif recommande d'approuver ce montant.

6.15 Aux paragraphes 6.6, 6.11 et 6.13 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé des réductions d'un montant total de 119 900 dollars. En conséquence, il recommande de ramener à 55 754 200 dollars le crédit demandé au titre du chapitre 6.

Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 6. Département des affaires économiques et sociales internationales	119 900

Chapitre 7. Département de la coopération technique
pour le développement

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	20 086 100
Crédit recommandé par le Comité consultatif	20 086 100
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	18 100 400
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	17 493 700
Dépenses effectives de 1982-1983	16 864 400

7.1 Au paragraphe 7.5 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique qu'au cours de l'exercice 1982-1983 "les fonds que [le Département de la coopération technique pour le développement] a reçus en remboursement des dépenses d'appui aux programmes ont été inférieurs aux dépenses afférentes au personnel technique et administratif s'occupant des projets de coopération technique". Comme le montant des dépenses à financer à l'aide des remboursements effectués au titre de l'appui aux programmes dépassait encore celui des revenus en 1984, "on effectue actuellement un examen d'ensemble du Département en vue d'assurer la viabilité à long terme du programme de coopération technique de l'ONU" (par. 7.6 du projet de budget-programme). En attendant l'achèvement de cet examen, le Secrétaire général demandait un crédit correspondant à un taux de croissance nul.

7.2 Comme indiqué précédemment, au paragraphe 14 du chapitre premier, le Comité consultatif a reçu et examiné les montants estimatifs révisés pour le chapitre 7 (A/C.5/40/2) durant sa session de printemps 1985. Les observations du Comité concernant ces montants estimatifs révisés (et les effets qui en découlent pour le chapitre 31 et le chapitre premier des recettes) figurent dans le document A/40/7/Add. 1.

Chapitre 8. Bureau des services du Secrétariat pour les
questions économiques et sociales

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	4 585 700
Crédit recommandé par le Comité consultatif	4 585 700
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	3 926 600
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	3 774 800
Dépenses effectives de 1982-1983	2 944 000

8.1 Le crédit demandé par le Secrétaire général (4 585 700 dollars) pour le Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales est supérieur de 659 100 dollars, soit 16,7 p. 100, au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Sur ce montant, 298 900 dollars sont dus à l'inflation projetée pour 1986-1987 et 191 300 dollars représentent un accroissement des ressources. Selon le Secrétaire général, le taux de croissance réelle s'établit à 1,7 p. 100 (tableau 8.1 du projet de budget-programme).

8.2 Comme il ressort du tableau 8.5 du projet de budget-programme, un effectif de 39 postes permanents au total est proposé pour le Bureau pour 1986-1987, cet effectif, qui reste donc inchangé par rapport à 1984-1985, comprend 21 postes

d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 SSG, un D-2, 1 D-1, 5 P-5; 6 P-4, 6 P-3, 1 P-2/1) et 18 postes d'agent des services généraux (dont six de lère classe). En outre, un poste temporaire (P-3) a été proposé, à titre de dépense non renouvelable, pour 24 mois de travail.

8.3 Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler au sujet des ressources demandées au paragraphe 8.13 du projet de budget-programme, d'un montant de 73 500 dollars aux taux révisés de 1985, pour financer 15 mois de travail d'administrateur (P-3) au titre du personnel temporaire. Ce montant, qui ouvrirait une nouvelle rubrique au chapitre 8, est demandé parce que le Bureau doit assurer les services d'un nombre croissant de consultations officielles liées aux réunions officielles de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que de réunions intergouvernementales ne figurant pas dans le calendrier des conférences et réunions approuvé pour l'exercice biennal.

8.4 Au paragraphe 8.16 du projet de budget-programme, un montant est demandé pour financer un poste temporaire (P-3) qui serait pourvu pour la durée de l'exercice biennal afin de résorber un retard de deux ans dans le contrôle de la rédaction des publications mises en vente. Les ressources nécessaires seraient inscrites au budget à titre de dépenses non renouvelable mais le Comité consultatif doute que le poste demandé cesse d'être nécessaire à la fin de l'exercice biennal.

8.5 Le Comité consultatif recommande d'ouvrir au chapitre 8 le crédit de 4 585 700 dollars demandé par le Secrétaire général.

Chapitre 9. Sociétés transnationales

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	10 793 200
Crédit recommandé par le Comité consultatif	10 671 900
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	9 783 500
Montant initial du crédit demandé pour 1984-1985	9 608 200
Dépenses effectives de 1982-1983	8 314 400

9.1 Le crédit de 10 793 200 dollars demandé par le Secrétaire général pour ce chapitre concerne la Commission des sociétés transnationales (241 300 dollars), le Centre sur les sociétés transnationales (8 093 500 dollars) et les groupes communs Centre/commissions régionales (2 458 400 dollars). Le montant demandé est supérieur de 1 009 700 dollars, soit 10,3 p. 100, au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985 (9 783 500 dollars). Le tableau 9.4 du projet de budget-programme fait apparaître une diminution de 235 500 dollars pour l'ensemble du chapitre, due pour l'essentiel à une réduction de 210 300 dollars (aux taux révisés de 1985) au titre des consultants et de 100 000 dollars (aux taux révisés de 1985) au titre des frais de voyage des participants, réduction qui fait plus que compenser les augmentations de ressources demandées au titre des groupes spéciaux d'experts et d'autres rubriques. Le Secrétaire général prévoit un taux de croissance réelle de moins 2,4 p. 100.

9.2 Le montant total des fonds extra-budgétaires est estimé à 4 126 000 dollars, dont 474 700 dollars seraient destinés à rembourser les services d'appui à des programmes extra-budgétaires et 3 651 300 dollars seraient affectés à des projets opérationnels.

9.3 Le Comité consultatif a été informé que les ajustements spéciaux indiqués au tableau 9.2 du projet de budget-programme pour les groupes communs de Santiago et de Bangkok ont pour but de rectifier une erreur technique concernant les crédits ouverts pour 1984-1985.

9.4 Comme il ressort du tableau 9.5 du projet de budget-programme, un total de 83 postes permanents est proposé pour le Centre et les groupes communs, dont 48 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 SSG, 2 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 14 P-4, 11 P-3 et 5 P-2/1); 31 agents des services généraux (dont 7 de lère classe) et quatre agents recrutés sur le plan local. L'effectif demandé pour l'exercice biennal 1984-1985 demeure inchangé par rapport à l'effectif approuvé pour l'exercice biennal 1984-1985, mais il est proposé de reclasser un poste de P-4 à P-5.

9.5 Comme il est indiqué au paragraphe 9.2 du projet de budget-programme, le montant des ressources demandées pour la Commission des sociétés transnationales couvrirait les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de 16 experts qui, participant à titre individuel, aideraient la Commission durant ses sessions annuelles. Il est indiqué au paragraphe 9.3 du projet de budget-programme que les ressources demandées, qui ont été évaluées sur la base des dépenses engagées dans le passé, accusent une diminution de 100 000 dollars (aux taux révisés de 1985).

9.6 Le Comité consultatif note qu'aux termes de la résolution 1913 (LVII) du Conseil économique et social en date du 5 décembre 1974, la participation des experts aux délibérations de la Commission se fait "dans les conditions qu'elle aura fixées". Le Comité consultatif s'est enquis du rôle et des fonctions de ces experts et a été informé qu'ils n'avaient pas encore été définis avec précision. Le Comité estime que, conformément à la résolution susmentionnée, la Commission devrait se pencher sur le rôle et la fonction de ces experts et de saisir l'Assemblée générale, à sa quarante et unième session, d'un rapport à ce sujet. Dans l'intervalle, il recommande que le crédit demandé pour l'exercice biennal 1986-1987 au titre des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance des experts soit réduit de 121 300 dollars pour être ramené à 120 000 dollars.

9.7 Le crédit demandé par le Secrétaire général pour le Centre des sociétés transnationales des Nations Unies, y compris les groupes communs Centre/commissions régionales, s'élève à 10 551 900 dollars pour l'exercice biennal 1986-1987, contre un crédit ouvert de 9 467 000 dollars pour 1984-1985. Comme il ressort du tableau 9.7 du projet de budget-programme, l'accroissement des ressources fait apparaître une croissance négative de 135 500 dollars (aux taux révisés de 1985), due essentiellement à une diminution au titre des consultants. Les ressources demandées font également apparaître une diminution au titre des frais de voyage du personnel envoyé en mission, ainsi qu'au titre de la location et de l'entretien du matériel.

9.8 Le Comité note, au paragraphe 9.8 du projet de budget-programme, que le montant des ressources prévues au titre des consultants résulte (aux taux révisés de 1985) d'un transfert de 74 400 dollars affectés aux groupes spéciaux d'experts, et accuse une baisse de 101 500 dollars.

9.9 Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition formulée au paragraphe 9.6 du projet de budget-programme et tendant à ce que le poste de chef du Bureau du Directeur exécutif soit reclassé de P-4 à P-5.

9.10 Au paragraphe 9.6 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé une réduction de 121 300 dollars. En conséquence, il recommande d'ouvrir au chapitre 9 un crédit de 10 671 900 dollars.

Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 9. Sociétés transnationales	121 300

Chapitre 10. Commission économique pour l'Europe

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	23 462 000
Crédit recommandé par le Comité consultatif	23 462 000
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	22 784 800
Montant initial du crédit demandé pour 1984-1985	25 109 300
Dépenses effectives de 1982-1983	24 355 400

10.1 Le montant de 23 462 000 dollars demandé à ce chapitre pour 1986-1987 dépasse de 677 200 dollars - soit 2,9 p. 100 - le montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. L'accroissement des ressources (aux taux révisés de 1985) est estimé à 47 600 dollars et le taux de croissance réelle à 0,2 p. 100 (tableau 10.1). Cet accroissement des ressources comprend un montant de 35 400 dollars (aux taux révisés de 1985) considéré comme dépense non renouvelable et correspondant au coût du matériel de traitement de textes qu'il est proposé d'acheter pour la Commission (par. 10.65 du projet de budget-programme).

10.2 Le total des dépenses de la Commission ne se limite pas à celles qui sont inscrites au chapitre 10 du budget ordinaire (23 462 000 dollars) ou qu'il est prévu de financer au moyen de fonds extra-budgétaires (1 365 700 dollars) (tableau 10.1). Contrairement aux autres commissions régionales, qui assurent elles-mêmes leurs services de conférence et leurs services généraux, la Commission économique pour l'Europe a recours à cet égard aux services de l'Office des Nations Unies à Genève. Le Comité consultatif ne disposait d'aucun renseignement sur la manière dont les coûts relatifs aux services administratifs, services de conférence et services généraux se répartiraient entre les différents programmes au cours de l'exercice biennal 1986-1987, mais on peut néanmoins se faire une idée de l'ordre de grandeur du coût de ces services en consultant le tableau 10.1 du projet de budget-programme présenté par le Secrétaire général pour 1984-1985, tableau d'où il ressort que les coûts indirects répartis de la Commission pour les services administratifs, les services de conférence et les services généraux se chiffrent à 35 281 500 dollars, en sus des coûts directs prévus 8/.

8/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément No 6 (A/38/6), vol. I.

10.3 Il est indiqué au paragraphe 10.2 du projet de budget-programme que la Commission devait reprendre à sa quarantième session, en avril 1985, l'examen de la question de l'évaluation de son programme de travail. En réponse à ses demandes de renseignements, le Comité consultatif a été informé par les représentants du Secrétaire général que la Commission a décidé, à ladite session, de poursuivre l'examen de cette question et de garder ce point à son ordre du jour.

10.4 Il est proposé d'inscrire au budget ordinaire 234 postes permanents pour la Commission pour 1986-1987, dont 127 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 SGA, 1 D-2, 11 D-1, 24 P-5, 32 P-4, 33 P-3, 25 P-2/1) et 107 postes d'agent des services généraux (dont 7 de 1ère classe). Un poste P-3 financé par des fonds extra-budgétaires figure également au tableau 10.5. A la demande du Comité consultatif, les représentants du Secrétaire général ont en outre fourni la liste suivante des postes autres que ceux approuvés au chapitre 10 actuellement alloués à la Commission économique pour l'Europe :

Liste des postes actuellement alloués à la Commission
économique pour l'Europe en sus des postes approuvés
au chapitre 10 du budget ordinaire

	Services										
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	généraux	L-6	L-5	L-4	L-3	L-2/1
Chapitre 9 : sociétés transnationales	-	1	-	1	-	1	-	-	-	-	-
Chapitre 24 : Programme ordinaire de coopération technique	-	-	-	-	-	-	-	a/	-	-	-
Fonds de la CEE pour le rembour- sement des dépenses d'appui (activités de coopération technique)	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
FAO	1	2	2	2	-	4	-	-	-	-	-
Fonds du PNUE	-	-	1 b/	-	-	1 b/	-	-	-	-	-
FNUAP	-	-	-	-	1 c/	-	1 c/	1 c/	1 c/	-	-
Total	1	3	3	4	-	7	-	1	1	1	-

a/ Vingt-quatre mois de travail au cours de l'exercice biennal 1984-1985 pour un poste de conseiller régional relevant du programme "Transport, communications et tourisme" qu'il est proposé de maintenir en 1986-1987.

b/ Ces postes seront supprimés après 1985.

c/ Le maintien de ces postes en 1986-1987 fera l'objet d'une décision du FNUAP en septembre/octobre 1985.

10.5 Le Secrétaire général demande la création d'un nouveau poste de la classe P-3 pour le programme "Transport, communications et tourisme". Le coût de ce nouveau poste (51 600 dollars, aux taux révisés de 1985) sera en partie compensé par des réductions touchant les ressources nécessaires au titre des consultants et des frais de voyage du personnel (39 400 dollars, aux taux révisés de 1985) (tableau 10.4). Considérant les raisons avancées aux paragraphes 10.1 et 10.55 du projet de budget-programme ainsi que les renseignements supplémentaires fournis par les représentants du Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'accepter cette demande.

10.6 De même, le Comité consultatif n'a pas d'objection au transfert d'un poste P-5 du programme "Science et technique" au programme "Commerce international et financement du développement" (par. 10.34 et 10.45 du projet de budget-programme).

10.7 Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit d'un montant de 23 462 000 dollars demandé par le Secrétaire général au chapitre 10.

Chapitre 11. Commission économique et sociale
pour l'Asie et le Pacifique

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	40 418 500
Crédit recommandé par le Comité consultatif	39 034 900
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	34 998 000
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	34 818 600
Dépenses effectives de 1982-1983	29 667 100*

* A l'exclusion du Bureau de liaison des commissions régionales.

11.1 Le crédit demandé à ce chapitre pour 1986-1987 (40 418 500 dollars) est de 5 420 500 dollars, soit 15,4 p. 100, supérieur au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. L'accroissement des ressources (aux taux révisés de 1985) est estimé à 1 627 700 dollars et le taux de croissance réelle à 1,9 p. 100 (tableau 11.1). L'accroissement des ressources prévu comprend un montant de 1 236 600 dollars (aux taux révisés de 1985) correspondant à des dépenses non renouvelables qui seraient engagées pour un poste temporaire d'administrateur (par. 11.12 du projet de budget-programme) et pour l'acquisition d'un nouveau système informatique (par. 11.100 et 11.101 du projet de budget-programme).

11.2 On estime à 47 691 000 dollars le montant des fonds extra-budgétaires qui seront mis à la disposition de la CESAP en 1986-1987 (tableau 11.1). En réponse aux questions du Comité consultatif, les représentants du Secrétaire général ont déclaré que, des prévisions trop optimistes ayant été faites dans le passé, des mesures avaient été prises pour prévoir avec plus d'exactitude les fonds extra-budgétaires qui seraient disponibles pour 1986-1987.

11.3 Le Secrétaire général propose l'inscription au budget ordinaire de 560 postes permanents au total pour l'exercice biennal 1986-1987 : 199 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 SSA, 1 D-2, 15 D-1, 28 P-5, 60 P-4, 62 P-3, 32 P-2/1) et 361 postes d'agent local. Il propose en outre l'inscription

au budget ordinaire de trois postes temporaires (1 P-4, 1 P-3 et un poste d'agent local). Comme l'indique le tableau 11.5, 152 postes devant être financés par des fonds extra-budgétaires sont prévus pour 1986-1987 : 24 postes d'administrateur (2 P-5, 12 P-4, 3 P-3, 7 P-2/1) et 128 postes d'agent local.

11.4. Le Secrétaire général demande la création de six nouveaux postes permanents pour les programmes suivants : "Affaires de la mer" (1 P-3 et un poste d'agent local); "Environnement" (1 P-4); "Transports, communications et tourisme" (1 P-4); "Transports maritimes, ports et voies navigables intérieures" (1 P-4) et "Développement social" (1 P-5). Les raisons justifiant la création de ces postes sont exposées aux paragraphes 11.21, 11.31, 11.71, 11.77 et 11.82, respectivement, du projet de budget-programme. Le Comité consultatif recommande l'approbation des six postes demandés.

11.5 Le Comité consultatif ne voit aucune objection au transfert d'un poste P-4 du programme "Ressources naturelles" au nouveau programme "Affaires de la mer" (par. 11.20 et 11.47 du projet de budget-programme).

11.6 Le Comité consultatif ne voit pas non plus d'objection au maintien de trois postes temporaires (1 P-4, 1 P-3 et un poste d'agent local) pour le Groupe de la planification pour les besoins des travaux d'agrandissement des installations de conférence de la CESAP (tableau 11.46).

11.7 Au paragraphe 11.12 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose l'ouverture d'un crédit non renouvelable pour créer un poste temporaire de la classe P-5 (24 mois de travail) pour un spécialiste de l'évaluation. Cette demande entre dans le cadre du renforcement de la capacité des services et des systèmes d'évaluation de l'Organisation des Nations Unies proposé par le Secrétaire général (voir chap. I, par. 61 à 64).

11.8 En réponse à ses questions concernant les activités de contrôle et d'évaluation à la CESAP, le Comité consultatif a été informé par les représentants du Secrétaire général que les activités de contrôle étaient menées par deux fonctionnaires du Service de la coordination et du contrôle des programmes qui comptait au total six postes d'administrateur (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 P-2). Les activités d'évaluation étaient menées par un groupe des opérations d'évaluation, qui avait été créé en 1985 et qui comptait un poste P-5 prêté par la Division de la coopération technique et un poste L-4 financé par des fonds extra-budgétaires et d'autres postes pour du personnel d'appui. De l'avis du Comité, il devrait être possible d'obtenir les mois de travail de spécialiste de l'évaluation, demandés à titre non renouvelable, en utilisant de façon judicieuse les ressources en personnel dont dispose la CESAP. Le Comité consultatif recommande donc de ne pas approuver la demande du Secrétaire général, ce qui réduirait de 147 800 dollars le crédit demandé pour 1986-1987 au titre des traitements et des dépenses communes de personnel.

11.9 Le Secrétaire général propose le reclassement de quatre postes d'administrateur. Le Comité consultatif recommande d'accepter le reclassement de P-3 à P-4 de deux postes de traducteur-autoréviseur des services de conférence (par. 11.86 du projet de budget-programme) et de P-5 à D-1 du poste de chef de la Division de la coopération technique (par. 11.90 du projet de budget-programme). Il n'est toutefois pas convaincu de la nécessité de reclasser de P-4 à P-5 le poste de chef du Groupe français de la Section linguistique (par. 11.86 du projet de budget-programme) et recommande de ne pas approuver cette demande, ce qui réduirait de 13 600 dollars le crédit demandé pour 1986-1987 au titre des traitements et des dépenses communes de personnel.

11.10 On trouvera dans le tableau 11.6 du projet de budget-programme le détail du crédit de 557 300 dollars demandé pour 1986-1987 au titre des organes directeurs et aux paragraphes 11.6 à 11.9 des explications à ce sujet. Le Comité consultatif n'a aucune objection à formuler au sujet du crédit demandé pour les organes directeurs.

11.11 Le crédit de 376 400 dollars demandé pour 1986-1987 au titre des consultants n'accuse aucun accroissement des ressources (tableau 11.4). Néanmoins, le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de prévoir 5 600 dollars au titre de consultants pour le programme "Direction exécutive et administration" (tableau 11.7 et par. 11.11 du projet de budget-programme) et recommande de supprimer ce montant.

11.12 On trouvera dans le tableau 11.43 le détail du crédit de 13 522 600 dollars demandé pour 1986-1987 au titre des services administratifs et services communs. Les ressources prévues à la rubrique "Mobilier et matériel" comprennent un montant destiné à acquérir un nouveau système informatique pour remplacer le système actuellement en place, dont l'achat avait été financé par un don d'un Etat Membre en 1981. Conformément aux propositions du Secrétaire général, le coût initial de l'acquisition du nouveau système, estimé à 1 106 000 dollars (aux taux révisés de 1985), serait en partie compensé par une diminution des dépenses renouvelables (aux taux révisés de 1985) de 231 400 dollars, montant qui aurait autrement été nécessaire pour améliorer le système que l'on propose de remplacer (par. 11.100 du projet de budget-programme). Au paragraphe 11.101, le Secrétaire général déclare que "le montant de 1 106 000 dollars représente ... la mise de fonds initiale qui permettrait de mettre en place un nouveau système informatique viable et efficace" et indique son intention de proposer à l'avenir "... des améliorations [qui seraient] introduites progressivement lors de chaque exercice biennal". Un montant supplémentaire de 200 000 dollars (aux taux révisés de 1985) serait également nécessaire à la rubrique "Location et entretien du matériel" pour couvrir le coût de l'entretien du nouveau système informatique proposé ainsi que de la location de logiciel pour ce système (par. 11.96 du projet de budget-programme).

11.13 Le Comité consultatif exprime ses vues sur la question des systèmes informatiques des commissions régionales aux paragraphes 30 à 33 du chapitre premier. Pour les raisons qui y sont indiquées, le Comité recommande de réduire de 996 600 dollars (aux taux de 1986-1987) le crédit demandé à la rubrique "Mobilier et matériel". Pour calculer ce montant, on est parti de l'hypothèse que le montant estimatif des dépenses non renouvelables nécessaires pour améliorer le système informatique en place serait en partie rétabli (220 000 dollars aux taux de 1986-1987).

11.14 L'application de cette recommandation entraînerait également la suppression du crédit de 220 000 dollars (aux taux de 1986-1987) demandé à la rubrique "Location et entretien du matériel" pour l'entretien du nouveau système proposé et la location de logiciel pour ce système.

11.15 L'application des recommandations du Comité consultatif exposées aux paragraphes 11.8, 11.9, 11.11, 11.13 et 11.14 ci-dessus entraînerait une réduction de 1 383 600 dollars au total du crédit demandé au chapitre 11, ce qui le ramènerait de 40 418 500 dollars à 39 034 900 dollars.

Réduction recommandée

Chapitre 11. Commission économique et social pour
l'Asie et le Pacifique

Dollars

1 383 600

Chapitre 12. Commission économique pour l'Amérique latine
et les Caraïbes

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	49 006 300
Crédit recommandé par le Comité consultatif	48 993 800
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	43 210 300
Montant initial du crédit demandé pour 1984-1985	49 929 700
Dépenses effectives de 1982-1983	44 342 600

12.1 Le crédit demandé (49 006 300 dollars) au chapitre 12 est supérieur de 5 796 000 dollars, soit de 13,4 p. 100, au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. L'accroissement des ressources est estimé à 890 400 dollars (aux taux révisés de 1985) et le taux de croissance réel est de 1,4 p. 100 (tableau 12.1). L'accroissement considéré est attribué pour 436 800 dollars (aux taux révisés de 1985) à des dépenses non renouvelables prévues pour un poste temporaire d'administrateur de la classe P-4 (106 800 dollars), l'achat de mobilier et de matériel (300 000 dollars) et l'entretien des locaux (30 000 dollars) (par. 12.1 du projet de budget-programme).

12.2 Pour 1986-1987, le montant estimatif total des fonds extra-budgétaires pour la Commission (17 360 800 dollars), accuse une diminution de 2 291 800 dollars par rapport à 1984-1985 et se répartit comme suit : 1 892 000 dollars pour les services d'appui à des programmes extra-budgétaires, 30 000 dollars pour les activités de fond et 15 438 800 dollars pour des projets opérationnels. Comme il apparaît au tableau 12.1 (2), les fonds extra-budgétaires destinés aux projets opérationnels financés par le PNUD sont inférieurs de 1 123 500 dollars au montant comparable pour 1984-1985; le montant estimatif des ressources prévues pour des projets financés par des sources bilatérales accuse également une diminution sensible, soit 1 295 600 dollars par rapport à 1984-1985.

12.3 Pour 1986-1987, le Secrétaire général prévoit un effectif de 591 postes permanents, dont 193 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur (1 SGA, 1 D-2, 14 D-1, 36 P-5, 58 P-4, 51 P-3 et 32 P-2/1) et 398 postes d'agent local (tableau 12.5), ce qui représente un accroissement de cinq postes (trois postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et deux postes d'agent local) se répartissant comme suit :

Programme

Paragraphe de référence du
projet de budget-programme

Environnement

Un poste P-4 (Santiago) (étude des rapports entre le développement et l'environnement et des problèmes qui se posent dans ce domaine) 12.25

Commerce international et financement du développement

Un poste P-3 (Port of Spain) (coordonnateur pour l'intégration des femmes au développement) et un poste d'agent local (assistant de recherche) 12.39

Ressources naturelles

Un poste P-3 (Santiago) (ressources de la mer et développement de l'Amérique latine) 12.45

Services administratifs et services communs

Un chauffeur/planton (Port of Spain) 12.94

12.4 Le Secrétaire général a également demandé que soit créé à titre non renouvelable un poste temporaire de la classe P-4 (voir par. 12.7 ci-après). Les observations du Comité sur les postes temporaires demandés à titre non renouvelable figurent plus haut aux paragraphes 44 et 45 du chapitre premier. L'effectif de 48 postes financés au moyen de fonds extra-budgétaires prévu pour 1986-1987 fait apparaître une diminution de deux postes d'agent local par rapport à 1984-1985.

12.5 Le Comité consultatif note que le poste P-4 demandé pour le programme "Environnement", de même que le poste P-3 et le poste d'agent local demandés pour le programme "Commerce international et financement du développement" étaient précédemment financés au moyen de fonds extra-budgétaires. Conformément à ce qu'il a déclaré au paragraphe 46 du chapitre premier et se fondant sur son examen de la nature des fonctions se rattachant à chacun de ces postes, le Comité consultatif recommande d'approuver la demande.

12.6 Le Comité recommande également l'approbation du poste P-3 prévu pour le programme "Ressources naturelles" (par. 12.45 du projet de budget-programme). S'agissant du poste d'agent local pour un chauffeur/planton au bureau de Port of Spain (par. 12.94 du projet de budget-programme), le Comité constate que la subvention fournie par le gouvernement du pays hôte pour financer ce poste n'est plus suffisante. En réponse à ses questions, les représentants du Secrétaire général ont expliqué qu'initialement la subvention était destinée au financement de deux postes; si la création du poste de chauffeur/planton est approuvée, cette subvention devrait suffire pour financer le deuxième poste. Le Comité consultatif recommande d'accepter la demande faite par le Secrétaire général.

12.7 Comme indiqué au paragraphe 12.4 du présent chapitre, le Secrétaire général a également demandé que soit créé à titre non renouvelable un poste temporaire de la classe P-4 "pour un fonctionnaire chargé de l'évaluation, étant entendu qu'après une période transitoire, les fonctions de l'intéressé seraient assumées par un fonctionnaire de la CEPALC qui serait chargé de l'auto-évaluation" (par. 12.11 du

projet de budget-programme). Sur la base des renseignements qui lui ont été communiqués, notamment des détails sur les postes existant déjà au sein du Bureau de la planification et de la coordination des programmes de la CEPALC et les fonctions qui s'y rattachent, le Comité consultatif recommande d'approuver le poste demandé par le Secrétaire général.

12.8 Comme il ressort du tableau suivant, le Secrétaire général propose également de transférer entre programmes et lieux d'affectation un total de 22 postes (1 poste D-1, 2 postes P-5, 5 postes P-4, 4 postes P-3, 3 postes P-2 et 7 postes d'agent local) "essentiellement afin de tenir compte des priorités définies par la Commission" (par. 12.2 du projet de budget-programme). Les représentants du Secrétaire général ont également indiqué que certains redéploiements étaient dûs aux efforts que fait l'Administration de la CEPALC en vue d'améliorer l'efficacité.

<u>Programme</u>	<u>Postes transférés du programme à un autre</u>	<u>Postes transférés au programme</u>	<u>Paragraphe du projet de budget-programme</u>
Direction exécutive et administration	1 poste D-1, 1 poste P-4	1 poste P-5, 1 poste P-2, 1 poste P-3	12.10
Questions et politiques relatives au développement	2 postes P-5, 2 postes P-4, 1 poste P-2	1 poste D-1, 1 poste P-4, 2 postes P-3, 1 poste P-2, 7 postes d'agent local	12.19
Commerce international et financement du développement	1 poste P-4	1 poste P-4, 1 poste P-2	12.38
Développement social et affaires humanitaires	3 postes P-3	2 postes P-4	12.61
Transports, communications et tourisme	1 poste P-3	1 poste P-4	12.71
Services de conférence	1 poste P-2	1 poste P-3	12.79
Bibliothèque et service de documentation	1 poste P-4, 1 poste P-2, 7 postes d'agent local	1 poste P-5	12.89

12.9 A cet égard, le Comité rappelle que dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985, il a fait remarquer que "l'objectif du redéploiement des postes n'a pas été expliqué clairement dans tous les cas" 9/. Bien qu'on se soit efforcé de justifier chacun des transferts susmentionnés au titre du programme pertinent, le Comité consultatif est d'avis que les explications données sont souvent trop générales et imprécises. En conséquence, il réaffirme sa position selon laquelle l'objectif du redéploiement des postes doit toujours être pleinement et clairement expliqué dans le projet de budget-programme.

12.10 Aucun accroissement des ressources n'est proposé au titre des services de consultant pour le chapitre 12 dans son ensemble (tableau 12.4). Néanmoins, le Comité n'est pas convaincu de la nécessité de prévoir 12 500 dollars pour les services de consultant relatifs au programme "Direction exécutive et administration" (tableau 12.7) et il recommande donc de réduire le crédit prévu en conséquence.

12.11 Le total des ressources nécessaires pour les communications au chapitre 12 est estimé à 1 290 600 dollars dont 32 800 dollars pour les organes directeurs (tableau 12.6), 92 400 dollars pour le programme "Relations extérieures et services d'information" (tableau 12.35) et 1 165 400 dollars pour les services administratifs et services communs (tableau 12.43). L'accroissement des ressources de 80 000 dollars (aux taux révisés de 1985 - tableau 12.4) est entièrement imputable aux ressources demandées pour la première fois à cette rubrique pour le programme "Relations extérieures et services d'information".

12.12 A cet égard, le Comité consultatif rappelle que dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 10/, il a noté que "comme il n'y avait pas de centre d'information des Nations Unies à Santiago, les dépenses relatives aux communications, qui sont normalement à la charge des centres d'information, ont été inscrites au chapitre 12 du budget". Selon les représentants du Secrétaire général, l'inscription au budget de ressources pour les communications au titre des relations extérieures et services d'information a pour but d'identifier la partie (près de 50 p. 100) des frais de communication du Groupe des services d'information correspondant aux dépenses qui seraient normalement engagées par un centre d'information des Nations Unies.

12.13 Le Comité consultatif a donc cherché à savoir pourquoi l'accroissement des ressources de 80 000 dollars au titre de ce programme n'avait pas été compensé par une diminution équivalente des ressources prévues au titre des services administratifs et services communs. Les représentants du Secrétaire général ont invoqué le développement des activités d'information pour justifier l'accroissement des ressources. Ils ont fait valoir qu'il n'était pas possible de diminuer les ressources prévues au titre des services administratifs et services communs étant donné que le crédit alloué précédemment pour les communications au chapitre 12 était insuffisant et qu'il avait donc fallu combler les déficits au moyen de transferts de ressources provenant d'autres objets de dépenses. Même si l'installation de nouvelles lignes AVD permettait à la CEPALC de maintenir ses dépenses de communications au titre des services administratifs et services communs au même niveau que pendant l'exercice biennal en cours (par. 12.103 du projet de budget-programme), il ne serait pas possible d'opérer d'autres réductions. Les représentants du Secrétaire général ont également souligné que comme les destinataires de 70 p. 100 des communications de la CEPALC se trouvaient en Amérique latine, les lignes AVD n'avaient aucune incidence sur les dépenses s'y rapportant.

9/ Ibid.

10/ Ibid., par. 12.15.

12.14 Sur la base des renseignements dont il dispose, et notamment de détails sur la structure des dépenses en matière de communication pour 1982-1983 et l'exercice biennal en cours, le Comité consultatif marque son accord avec le montant de 1 290 600 dollars que le Secrétaire général prévoit pour les frais de communication.

12.15 Un accroissement des ressources de 300 000 dollars (aux taux révisés de 1985) est également proposé au titre du mobilier et du matériel. Le Comité consultatif note que d'après les détails donnés aux paragraphes 12.86 et 12.107 du projet de budget-programme, l'accroissement n'est dû en aucune manière à l'acquisition de matériel de traitement de textes ou d'ordinateurs; cependant, comme le Secrétaire général l'a indiqué au paragraphe 12.3, "on entreprendra en 1985 une évaluation des moyens de traitement des données de la CEPALC, ce qui pourrait donner lieu à l'établissement de montants estimatifs révisés".

12.16 Le Comité consultatif recommande d'entreprendre l'étude des moyens de traitement de l'information de la CEPALC dans le cadre de l'application des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 30 à 32 du chapitre premier.

12.17 Bien que le Secrétaire général n'ait pas demandé de crédit pour l'achat de matériel de traitement de textes ou d'ordinateurs, un accroissement des ressources de 22 000 dollars est proposé au titre de la location et de l'entretien du matériel (tableau 12.4), la totalité de ce montant ayant trait à l'introduction d'installations de traitement de textes et autres installations informatiques de base au bureau de Mexico (par. 12.102 du projet de budget-programme). En réponse aux questions qu'il a posées, le Comité a été informé que seule une petite partie des opérations du bureau de Mexico avaient été automatisées. Le crédit demandé permettrait au bureau de louer une quantité minimum de matériel de traitement des données pouvant servir au traitement de textes. Le Comité consultatif est d'accord avec cette proposition.

12.18 Le Comité consultatif a également demandé des renseignements sur les rapports entre le crédit de 295 500 dollars (aux taux révisés de 1985) demandé pour la location et l'entretien de matériel informatique au bureau de Santiago (par. 12.102 du projet de budget-programme) et le montant de 400 200 dollars prévu à la rubrique "Services contractuels (traitement des données)" (par. 12.99). Les représentants du Secrétaire général ont expliqué que la Commission possédait un ordinateur et en louait un autre, ce qui occasionnait les frais de location et d'entretien mentionnés au paragraphe 12.102. La capacité de ces deux ordinateurs suffisait pour faire face à près de 70 p. 100 des besoins de la Commission; pour les 30 p. 100 restants, la CEPALC devait faire appel aux services contractuels onéreux (par. 12.99 du projet de budget-programme).

12.19 Comme la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 12.10 entraînera une réduction de 12 500 dollars, le Comité consultatif recommande que le crédit demandé pour le chapitre 12 soit ramené à 48 993 800 dollars.

Réduction recommandée

Chapitre 12. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Dollars

12 500

Chapitre 13. Commission économique pour l'Afrique

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	51 829 400
Crédit recommandé par le Comité consultatif	51 829 400
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	46 358 100
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	46 312 300
Dépenses effectives de 1982-1983	37 619 400

13.1 Le crédit de 51 829 400 dollars demandé au chapitre 13 est de 5 471 300 dollars, soit 11,8 p. 100, supérieur au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. L'accroissement des ressources (aux taux révisés de 1985) est estimé à 597 900 dollars et le taux de croissance réelle à 1,6 p. 100 (tableau 13.1).

13.2 Les fonds extra-budgétaires pour 1986-1987 sont estimés à 20 479 200 dollars, dont 1 836 500 dollars pour les services d'appui à des programmes extra-budgétaires, 621 900 dollars pour les activités de fond et 18 020 800 dollars pour les projets opérationnels [tableau 13.1 2)].

13.3 L'accroissement des ressources (aux taux révisés de 1985) de 597 900 dollars est imputable essentiellement à des augmentations aux rubriques "Postes permanents" et "Postes temporaires" et "Dépenses communes de personnel" (tableau 13.4). A cet égard, le Comité note que le Secrétaire général propose pour 1986-1987 626 postes permanents pour la CEA (223 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur - 1 SGA, 1 D-2, 18 D-1, 39 P-5, 58 P-4, 76 P-3 et 30 P-2/1 et 403 postes d'agent local), soit quatre postes d'administrateur et quatre postes d'agent local de plus qu'en 1984-1985. Comme il ressort du tableau 13.5, le nombre total de postes temporaires dont l'inscription au budget ordinaire est proposée est le même qu'en 1984-1985 (2 postes d'administrateur et 2 postes d'agent local); toutefois, ce total ne comprend pas un poste P-5 demandé à titre non renouvelable pour 1986-1987. Le Comité consultatif a formulé des observations sur les postes temporaires non renouvelables aux paragraphes 44 et 45 du chapitre premier ci-dessus. Le nombre de postes devant être financés par des fonds extra-budgétaires proposé pour 1986-1987 (51) fait apparaître une diminution de 27 postes par rapport au total approuvé pour 1984-1985.

13.4 Le Secrétaire général propose également neuf reclassements, dont quatre à une classe inférieure et cinq à une classe supérieure. Ces modifications, ainsi que celles mentionnées dans le paragraphe précédent, sont récapitulées ci-après :

Nouveaux postes/programme

Paragraphe du projet de budget-programme

Direction exécutive et administration

Un poste temporaire P-5 non renouvelable
[spécialiste de l'évaluation (hors classe)]

13.8

	<u>Paragraphe du projet de budget-programme</u>
<u>Nouveaux postes/programme</u>	
<u>Affaires de la mer</u>	
Un poste P-5 et Un poste d'agent local	13.29
<u>Questions et politiques relatives au développement (MULPOC)</u>	
Deux postes d'agent local	13.47
<u>Environnement</u>	
Un poste P-4	13.62
<u>Développement social</u>	
Un poste P-4 (programme concernant les femmes) et un poste d'agent local	13.132
<u>Statistiques</u>	
Un P-4	13.141
<u>Direction exécutive et administration</u>	
Un reclassement de P-4 à P-3	13.9
<u>Questions et politiques relatives au développement</u>	
Un reclassement de P-4 à P-5 Un reclassement de P-3 à P-4 Un reclassement de P-4 à P-3	13.49
<u>Commerce international et financement du développement</u>	
Un reclassement de P-3 à P-4	13.86
<u>Population</u>	
Un reclassement de P-4 à P-3	13.109
<u>Transports, communications et tourisme en Afrique</u>	
Un reclassement de P-5 à P-4 Un reclassement de P-3 à P-4	13.149
<u>Services de conférence</u>	
Un reclassement de P-4 à P-5	13.155

13.5 Compte tenu des renseignements qui lui ont été fournis, le Comité consultatif recommande d'accepter les reclassements proposés.

13.6 Le Comité consultatif note qu'il est indiqué au paragraphe 13.8 du projet de budget-programme qu'après une période de transition, les fonctions d'évaluation du titulaire du poste temporaire P-5 seront exercées par des fonctionnaires de la CEA. Pour l'examen de cette demande, le Comité a pris en compte les fonctions du personnel du Service de la coordination des politiques et des programmes de la CEA déjà en poste et, compte tenu des renseignements qui lui ont été fournis, il approuve la demande du Secrétaire général (voir par. 61 à 64 du chapitre premier).

13.7 Le Comité consultatif recommande d'accepter le poste P-4 proposé au titre du programme "Statistiques", dont le titulaire serait chargé d'une nouvelle activité, à savoir les statistiques relatives à l'environnement. En ce qui concerne le poste P-5 et le poste d'agent local demandés au titre du programme "Affaires de la mer" nouvellement créé, le Comité note qu'"on avait espéré pourvoir l'équivalent d'un poste au moyen de fonds extra-budgétaires; cet espoir ne s'étant pas concrétisé, les ressources nécessaires ont manqué" (par. 13.28 du projet de budget-programme). Compte tenu des observations formulées au paragraphe 46 du chapitre premier, le Comité consultatif recommande d'approuver ces postes.

13.8 Le Comité consultatif n'a pas non plus d'objection à formuler à l'encontre des deux postes d'agent local demandés pour les MULPOC dans le cadre du programme "Questions et politiques relatives au développement". Comme il est indiqué au paragraphe 13.47 du projet de budget-programme, les effectifs permanents des MULPOC comptent actuellement 13 administrateurs et six agents locaux dont les postes sont inscrits au budget ordinaire; toutefois, le personnel d'appui est insuffisant pour assurer la gestion courante de ces centres. Sur sa demande, le Comité a obtenu des renseignements détaillés sur le personnel affecté à chacun des cinq MULPOC. Comme il ressort du tableau ci-après, les postes inscrits au budget ordinaire sont complétés par des postes financés par des fonds extra-budgétaires. En outre, des fonctionnaires du siège de la CEA sont parfois affectés temporairement aux MULPOC.

Classe des postes	Source de financement		
	Budget ordinaire		Fonds extra-budgétaires
	Postes permanents des MULPOC	Postes transférés du siège de la CEA	
1. <u>Niamey</u>			
D-1	1	-	-
P-5	1	-	-
P-4	-	1	1
P-3	2	2	
P-2/1	-	1	1
Agents des services généraux	2	2	8 (financés par des gouvernements de la sous-région)
Total partiel	6	6	10

Classe des postes	Source de financement		
	Budget ordinaire		Fonds extra-budgétaires
	Postes permanents des MULPOC	Postes transférés du siège de la CEA	
2. Lusaka			
D-1	1		
P-5	1	-	-
P-4	-	-	-
P-3	2	1	2
Agents des services généraux	2	5	5 (dont 3 sont financés par des gouvernements de la sous-région)
Total partiel	6	6	7
3. Tanger			
D-1	-	1	-
P-5	-	-	-
P-4	-	1	-
P-3	-	1	1
P-2/1	-	-	1
Agents des services généraux	-	4	2
Total partiel	-	7	4
4. Yaoundé			
D-1	1	-	-
P-5	-	-	-
P-4	-	-	1
P-3	2	-	2
Agents des services généraux	1	-	12 (dont 7 financés par des gouvernements de la sous-région)
Total partiel	4	-	15

Classe des postes	Source de financement		
	Budget ordinaire		Fonds extra-budgétaires
	Postes permanents des MULPOC	Postes transférés du siège de la CEA	
5. <u>Gisenya</u>			
D-1	1	-	-
P-5	-	-	-
P-4	-	-	-
P-3	1	-	1
P-2/1	-	-	1
Agents des services généraux	1	-	6 (dont 4 financés par des gouvernements de la sous-région)
Total partiel	3	-	8
TOTAL	19 (13 administrateurs et 6 agents des services généraux)	19 (8 administrateurs et 11 agents des services généraux)	44 (11 administrateurs et 33 agents des services généraux)

13.9 Comme il est indiqué au paragraphe 13.63 du projet de budget-programme, le financement par des fonds extra-budgétaires du PNUE d'un des deux postes (un D-1 et un P-4) ainsi financés jusqu'à présent devant prendre fin le 31 décembre 1985, "il faudra inscrire au budget ordinaire de 1986-1987 un nouveau poste d'administrateur pour les activités de fond" du programme "Environnement". Sur la base des renseignements qui lui ont été communiqués au sujet des fonctions que remplirait le titulaire du poste P-4 proposé, et compte tenu des observations qu'il a formulées au paragraphe 46 du chapitre premier, le Comité recommande d'accepter la demande du Secrétaire général.

13.10 Le dernier poste d'administrateur, qui est demandé par le Secrétaire général au titre du programme "Développement social" (par. 13.132 du projet de budget-programme), servirait à l'exécution du sous-programme "Intégration des femmes au développement". Bien que le Secrétaire général ne l'ait pas expressément indiqué, le Comité consultatif note que les activités correspondant à ce poste P-4 étaient également précédemment financées par des fonds extra-budgétaires. Toutefois, compte tenu des renseignements supplémentaires qui lui ont été fournis, le Comité recommande d'accepter ce poste ainsi que le poste d'agent local destiné à fournir des services d'appui à son titulaire.

13.11 Pour les raisons indiquées aux paragraphes 13.10, 13.48, 13.71 et 13.79 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose également une nouvelle répartition de certains postes entre les programmes :

	<u>Postes transférés du programme à un autre</u>	<u>Postes transférés au programme</u>	<u>Paragraphe du projet de budget-programme</u>
<u>Direction exécutive et administration</u>	2 P-2	1 P-4 et 3 P-3	13.10
<u>Questions et politiques relatives au développement</u>	1 P-4 et 3 P-3	2 P-2	13.48
<u>Etablissements humains</u>	-	1 P-2	13.71
<u>Développement industriel</u>	1 P-2	-	13.79

13.12 Les ressources prévues pour le programme "Affaires de la mer", nouvellement créé, sont indiquées dans le tableau 13.12 du projet de budget-programme. Outre les montants demandés aux rubriques "Postes permanents" et "Dépenses communes de personnel", qui correspondent dans leur totalité au nouveau poste P-5 et au nouveau poste d'agent local demandés par le Secrétaire général (voir par. 13.7 ci-dessus), le Comité consultatif note qu'un montant de 16 800 dollars est demandé à une rubrique intitulée "Contributions à des activités communes". Au paragraphe 13.30 du projet de budget-programme, le Secrétaire général explique que cette rubrique correspond à la contribution de la CEA à un projet sur les capacités de l'Afrique en matière d'évaluation et d'acquisition des techniques nécessaires pour inventorier les ressources de la mer, qui doit être exécuté avec le concours du Département des affaires économiques et sociales internationales.

13.13 En réponse à ses questions, le Comité a été informé par les représentants du Secrétaire général que le projet susmentionné comportait une réunion d'un groupe spécial d'experts convoquée conjointement par le Département des affaires économiques et sociales internationales et la CEA à Addis-Abeba pendant une semaine en 1987 et que les ressources nécessaires au titre des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance des experts (21 000 dollars) étaient inscrites au chapitre 6 du projet de budget-programme 11/. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité que le montant de 16 800 dollars demandé au chapitre 13 était destiné à financer les travaux préparatoires qui seraient exécutés par des consultants et que, de ce fait, ce montant aurait dû être inscrit à la rubrique "Consultants" et non pas à la rubrique "Contributions à des activités communes". Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité que le montant de 16 800 dollars demandé au chapitre 13 est destiné aux travaux préparatoires à la réunion effectués avec le concours de consultants. Le montant en question aurait donc dû figurer sous la rubrique "Consultants" et non sous la rubrique "Contributions à des activités communes".

11/ Ibid., quarantième session, Supplément No 6 (A/40/6), par. 6.47.

13.14 Compte tenu des observations qu'il a formulées dans les paragraphes précédents, le Comité consultatif recommande d'accepter le crédit de 51 829 400 dollars demandé par le Secrétaire général au chapitre 13.

Chapitre 14. Commission économique pour l'Asie occidentale

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	35 049 700
Crédit recommandé par le Comité consultatif	33 483 100
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	27 302 800
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	26 408 600
Dépenses effectives de 1982-1983	20 700 200

14.1 Le crédit de 35 049 700 dollars demandé par le Secrétaire général au chapitre 14 dépasse de 7 746 900 dollars, soit 28,3 p. 100, le montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Sur cette augmentation, un montant de 4 448 700 dollars est imputable aux effets escomptés de l'inflation en 1986-1987, 1 269 000 dollars représentent l'accroissement des ressources (aux taux révisés de 1985) et les 2 029 200 dollars restants correspondent à la réévaluation à la hausse de la base de ressources de 1984-1985. Selon les calculs du Secrétaire général, le taux de croissance réelle est de 1 p. 100.

14.2 Comme l'indique le tableau 14.1, les fonds extra-budgétaires prévus pour 1986-1987 sont estimés à 6 145 500 dollars, dont 688 600 dollars pour les services d'appui aux programmes extra-budgétaires, 872 900 dollars pour des activités de fond et 4 584 000 dollars pour des projets opérationnels. Le montant total représente une augmentation de 828 900 dollars par rapport au montant estimatif total (5 316 600 dollars) pour 1984-1985.

14.3 D'après le tableau 14.5 du projet de budget-programme, le nombre des postes permanents prévus pour 1986-1987 est de 314 (1 SGA, 1 D-2, 8 D-1, 20 P-5, 37 P-4, 29 P-3, 11 P-2/1 et 207 postes d'agent local). Outre sa demande concernant la création d'un nouveau poste et le reclassement d'un poste (voir par. 14.7 et 14.8 ci-dessous), le Secrétaire général a l'intention de procéder à une nouvelle répartition des postes entre les programmes de la CEAO :

Transferts

Programme	Poste transféré du programme à un autre	Poste transféré au programme	Paragraphe du projet de budget-programme
Direction exécutive		1 agent local	14.7
Développement industriel	1 agent local		14.23
Energie	1 P-5, 1 agent local		14.31, 14.32
Administration et finances publiques	1 P-5, 1 agent local	1 P-4	14.40, 14.41
Science et technique	1 P-3		14.44
Développement social	1 P-4	2 P-5	14.49
Statistiques		2 agents locaux	14.54
Services d'information	1 agent local		14.60
Services de conférence	1 agent local		14.63
Services administratifs et services communs		2 agents locaux	14.68

14.4 Aux paragraphes 14.5 et 14.6 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 1984-1985 ^{12/}, le Comité consultatif a indiqué qu'au 30 avril 1983, 31,7 p. 100 des postes d'administrateur étaient vacants et a recommandé de porter de 5 à 13 p. 100 au chapitre 14 l'abattement pour mouvements de personnel applicable aux postes permanents d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur.

14.5 Le Comité a été informé que la situation s'était améliorée et que, si les postes vacants représentaient encore, en moyenne, 26,9 p. 100 du total en 1984, on s'occupait activement du recrutement pour un certain nombre de ces postes. Dans ces conditions, le Comité recommande de porter à 9 p. 100, au chapitre 14, l'abattement pour mouvements de personnel applicable aux postes permanents d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur - lequel avait été ramené à 5 p. 100 aux fins du calcul du crédit demandé pour 1986-1987 (voir tableau 14.2) - ce qui entraînerait une réduction de ce crédit de 744 500 dollars.

14.6 Ainsi qu'il ressort du tableau 14.4, un montant total de 280 400 dollars est demandé au chapitre 14 au titre des autres frais de voyage du personnel envoyé en mission. Le Comité consultatif note que, dans un certain nombre de cas, l'objet des voyages proposés est, entre autres, de "rassembler de la documentation non publiée" et de "vérifier des données" (voir, par exemple, par. 14.21 du projet de budget-programme). Le Comité estime que, dans bien des cas, ce type d'activités pourrait être exécuté de façon plus économique par d'autres moyens, par exemple en ayant recours aux services postaux ou aux télécommunications. En conséquence, le Comité recommande de réduire de 10 400 dollars le montant du crédit demandé au titre des voyages pour 1986-1987, ce qui le ramènerait à 270 000 dollars.

^{12/} Ibid., trente-huitième session, Supplément No 7 (A/38/7 et Corr.1).

14.7 Le Comité ne voit pas d'objection à la demande de reclassement à P-4 d'un poste de traducteur P-3 (par. 14.62 du projet de budget-programme).

14.8 Au paragraphe 14.67, il est proposé de créer un poste P-4 pour le Chef de la Section du traitement électronique de l'information et des systèmes d'information. Cette demande avait été présentée initialement dans le projet de budget-programme pour 1984-1985 et le Comité consultatif avait recommandé que les services voulus soient assurés grâce à un redéploiement de ressources 13/. Or le Secrétaire général indique, dans le projet de budget-programme à l'examen, que l'amélioration de la situation du point de vue des vacances de poste exclurait la possibilité d'un transfert en 1986-1987. Dans ces circonstances, le Comité recommande de créer un poste à cet effet, à titre temporaire, pour 1986-1987. On pourra ensuite déterminer s'il est nécessaire de créer un poste supplémentaire à titre permanent, compte tenu du taux effectif de vacances de poste.

14.9 Le Comité ne voit pas d'objection à la demande de services de consultants présentée au paragraphe 14.69 du projet de budget-programme. Le Comité a été informé que les services d'un conseiller pédagogique étaient demandés en raison de la création d'une école internationale à Bagdad. Le Comité a reçu l'assurance que cette école serait entièrement financée au moyen des droits perçus et qu'on ne prévoyait l'inscription à ce titre d'aucun crédit au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

14.10 Des crédits de 316 500 dollars et de 234 800 dollars (aux taux révisés de 1985), respectivement, sont prévus pour le perfectionnement du système de traitement informatique à la CEAO et la location de logiciels (par. 14.78 et 14.72 du projet de budget-programme). En outre, un montant de 196 500 dollars (aux taux révisés de 1985), destiné au matériel de traitement de données est inclus dans le montant des ressources prévues pour la location et l'entretien du matériel (par. 14.74 du projet de budget-programme). Pour les raisons indiquées aux paragraphes 30 à 33 du chapitre premier, le Comité consultatif recommande de différer l'examen de la proposition tendant à améliorer le système de traitement informatique à la CEAO, ce qui aurait pour effet de réduire de 348 200 dollars le crédit demandé pour 1986-1987. Le crédit demandé pour la location de logiciel et le matériel de traitement de l'information ne serait pas touché par cette recommandation; le Comité a appris en effet que les demandes relatives à ces objets de dépense sont indépendantes de la proposition visant à perfectionner le système de traitement informatique.

14.11 Ainsi qu'il ressort du tableau 14.43, le crédit demandé au titre des communications se chiffre à 477 300 dollars et fait apparaître un accroissement des ressources de 330 200 dollars. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 1984, le montant des engagements de dépenses au titre des communications était de 127 616 dollars seulement. En outre, le Comité fait observer que la mise en service de la liaison par circuit AVD avec Bagdad en 1986-1987 devrait entraîner une diminution substantielle des coûts. Le Comité recommande donc de réduire de 177 300 dollars le montant demandé au titre des communications pour 1986-1987, ce qui le ramènerait à 300 000 dollars.

13/ Ibid., par. 14.18.

14.12 Le crédit demandé pour les fournitures et accessoires se chiffre à 494 000 dollars, ce qui représente un accroissement des ressources de 220 900 dollars. Compte tenu des renseignements supplémentaires fournis au Comité et de la structure des dépenses en 1984, le Comité recommande de réduire de 94 000 dollars le crédit demandé pour 1986-1987, lequel serait ainsi ramené à 400 000 dollars.

14.13 Mis à part les ressources prévues pour le perfectionnement du système de traitement informatique (voir par. 14.10 ci-dessus), le crédit demandé au titre du mobilier et du matériel se chiffre à 352 100 dollars pour 1986-1987 et est destiné à couvrir les dépenses énumérées au paragraphe 14.78 du projet de budget-programme. Le Comité n'est pas convaincu que les prix à l'unité retenus pour le calcul des ressources nécessaires à l'achat des articles mentionnés soient les plus avantageux que l'on puisse obtenir, compte tenu notamment des économies d'échelle. Il recommande donc une réduction de 35 000 dollars pour 1986-1987.

14.14 Le montant demandé pour l'amélioration des locaux (tableau 14.43) est destiné à couvrir des dépenses non renouvelables correspondant à l'acquisition d'une station d'adoucissement de l'eau et d'un système de sécurité, et à l'aménagement du terrain (par. 14.79 du projet de budget-programme). Si le Comité ne voit d'objection à aucun des projets proposés, il estime qu'une gestion efficace des ressources devrait permettre de réduire les dépenses prévues. En conséquence, le Comité recommande de réduire de 157 200 dollars le montant prévu pour 1986-1987, ce qui le ramènerait à 400 000 dollars.

14.15 Les recommandations que le Comité consultatif a formulées dans les paragraphes 14.5, 14.6, 14.10 à 14.14 ci-dessus entraîneraient une réduction totale de 1 566 600 dollars du crédit demandé au chapitre 14, lequel serait ainsi ramené de 35 049 700 dollars à 33 483 100 dollars.

Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 14. Commission économique pour l'Asie occidentale	1 566 600

Chapitre 15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	51 945 900
Crédit recommandé par le Comité consultatif	51 945 900
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	51 577 500
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	56 459 000
Dépenses effectives de 1982-1983	51 707 800

15.1 Le crédit de 51 945 900 dollars demandé pour le chapitre 15 dépasse de 368 000 dollars, soit 0,7 p. 100, le montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Il fait apparaître un accroissement des ressources de 436 700 dollars aux taux révisés de 1985 et un taux de croissance réelle de moins 0,2 p. 100. Comme on peut le voir au tableau 15.1, le montant des dépenses non renouvelables pour 1986-1987 est estimé à 558 700 dollars (aux taux révisés de 1985), dont 346 000 dollars pour la septième session de la Conférence (tableau 15.7), et 212 700 dollars pour l'achat de mobilier et de matériel (tableau 15.34).

15.2 Le Secrétaire général propose de maintenir en 1986-1987 l'effectif approuvé pour l'exercice précédent, et comprenant 454 postes permanents (1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 24 D-1, 53 P-5, 59 P-4, 71 P-3, 39 P-2/1 et 196 postes d'agent des services généraux, dont 10 de 1ère classe). On estime par ailleurs que 29 postes seront financés en 1986-1987 à l'aide de fonds extra-budgétaires, soit trois de moins qu'en 1984-1985 (1 poste P-2/1 et 2 postes d'agent des services généraux). Comme le Secrétaire général l'explique au paragraphe 15.6 du projet de budget-programme, il a fallu supprimer ces postes en raison de la diminution de l'appui financier apporté aux activités opérationnelles.

15.3 Au paragraphe 15.1, le Secrétaire général dit que si le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987 continue "de tenir compte des orientations définies par les décisions que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a adoptées à sa sixième session", le plan de travail proposé tient compte de l'évolution des priorités qui ressortent de ces orientations comme suite aux délibérations ultérieures du Conseil du commerce et du développement et de ses grandes commissions. Le Comité consultatif a été informé que toute nouvelle décision prise par les organes intergouvernementaux ou modification des priorités en 1986-1987 pourrait également rendre nécessaires certains changements dans la répartition des ressources en personnel au sein des différents programmes.

15.4 A cet égard, le Comité rappelle qu'un examen du programme de travail et de la structure du secrétariat de la CNUCED est en cours. Il a appris que cet examen avait pour but de rationaliser la structure du secrétariat de la CNUCED afin qu'elle soit mieux adaptée aux tâches dont celui-ci est chargé. Lors de l'examen du programme de travail, le secrétariat avait l'intention de concentrer ses efforts sur les principaux domaines d'activité. Le Comité consultatif a également été informé que l'examen susmentionné ne conduirait pas nécessairement à une réduction des crédits demandés par le Secrétaire général, mais visait plutôt à assurer une utilisation plus rationnelle des ressources de la CNUCED.

15.5 Les crédits demandés pour la CNUCED sont répartis en quatre sections, comme le montre le tableau 15.3 : organes directeurs (376 500 dollars), direction exécutive et administration (5 149 800 dollars), programmes d'activité (36 687 400 dollars) et appui aux programmes (9 732 200 dollars).

15.6 Le crédit demandé pour les organes directeurs (376 500 dollars) doit permettre de couvrir les dépenses, autres que celles afférentes aux services de conférence, entraînées par la septième session de la Conférence qui doit avoir lieu en 1987 (tableau 15.7). Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 15.8 du projet de budget-programme, aux fins de l'estimation des coûts, qui sont considérés comme des coûts non renouvelables, on est parti de l'hypothèse que la Conférence se tiendrait à Genève et que sa structure serait la même que lors des sessions précédentes. Le Comité consultatif n'a pas d'objection au crédit demandé à ce titre.

15.7 Le crédit d'un montant de 5 149 800 dollars demandé pour la direction exécutive et l'administration (tableau 15.8) doit permettre de couvrir les dépenses correspondant aux sept unités administratives décrites au paragraphe 15.10 du projet de budget-programme, y compris le groupe de l'évaluation proposé. Ainsi qu'il est expliqué au paragraphe 15.12 du projet de budget-programme, ce groupe doit être créé grâce au transfert de deux postes à l'intérieur du programme. Le crédit demandé doit également couvrir les dépenses d'un groupe des relations extérieures qui est chargé, entre autres choses, de la coordination et de la planification des réunions. A cet égard, le Comité a appris que, compte tenu des fonctions de ce groupe, il est envisagé de le rattacher au Service des affaires de la Conférence. Le Comité consultatif n'a pas d'objection au crédit demandé pour la direction exécutive et l'administration.

15.8 Le crédit d'un montant de 36 687 400 dollars demandé au titre des programmes d'activité se rapportent à 10 programmes, dont les prévisions de dépenses sont récapitulées au tableau 15.3. On trouvera aux tableaux 15.10 à 15.29 une ventilation détaillée des dépenses prévues et des postes nécessaires pour chaque programme.

15.9 Le Comité consultatif note que pour chaque programme, des crédits sont demandés au titre des services de consultants. Dans chaque cas, la demande de crédit est accompagnée d'une description des tâches et d'indications concernant le nombre de mois de travail et les coûts prévus, mais ces descriptions sont souvent imprécises. De l'avis du Comité, le caractère même des descriptions donne au Secrétaire général de la CNUCED une latitude considérable pour l'exécution du programme relatif aux services en question.

15.10 Dans ces conditions, le Comité estime que les crédits demandés pour 1986-1987 au titre des services de consultants devraient être suffisants pour couvrir à la fois la totalité des services décrits dans le projet de budget-programme et tout besoin imprévu.

15.11 Sous réserve de ce qui précède, le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés pour les programmes d'activité.

15.12 Le crédit demandé pour l'appui aux programmes s'élève à 9 732 200 dollars dont 167 300 dollars pour la gestion des activités de coopération technique, 4 306 400 dollars pour les affaires de la Conférence et 5 258 500 dollars pour les services administratifs et les services communs (tableau 15.3).

15.13 Le crédit demandé pour les affaires de la Conférence (4 306 400 dollars) comprend les crédits nécessaires pour le Service central de références économiques de la CNUCED. Ainsi qu'il est expliqué au paragraphe 15.5 du projet de budget-programme, ce service, qui était rattaché à la bibliothèque de l'ONU à Genève, doit être réintégré au secrétariat de la CNUCED. A cette fin, il est proposé de transférer 10 postes (1 P-3, 3 P-2, et 6 postes d'agent des services généraux) du programme "Services administratifs et services communs" au programme "Affaires de la Conférence" (par. 15.100 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif n'a pas d'objection à ces transferts, non plus qu'au crédit demandé pour les affaires de la Conférence.

15.14 Le crédit d'un montant de 5 258 500 dollars demandé pour les services administratifs et les services communs (tableau 15.34) fait apparaître une augmentation de 212 700 dollars (aux taux révisés de 1985) correspondant aux dépenses non renouvelables liées à l'achat de mobilier et de matériel. Ainsi

qu'il est expliqué au paragraphe 15.119 du projet de budget-programme, ce montant permettrait d'acquérir du matériel supplémentaire de traitement de textes et de traitement électronique de l'information. Le Comité recommande d'approuver le crédit demandé à ce titre ainsi que l'ensemble des crédits demandés pour les services administratifs et les services communs.

15.15 Compte tenu des observations qu'il a formulées plus haut, aux paragraphes 15.9 et 15.10, le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit de 51 945 900 dollars demandé par le Secrétaire général au chapitre 15.

Chapitre 16. Centre du commerce international

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	8 100 700
Crédit recommandé par le Comité consultatif	8 041 300
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	7 892 300
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	8 627 100
Dépenses effectives de 1982-1983	8 152 900

16.1 Le crédit de 8 100 700 dollars demandé au chapitre 16 représente la contribution (50 p. 100) de l'Organisation des Nations Unies au budget du Centre du commerce international (à l'exclusion des recettes accessoires), les 50 p. 100 restants étant fournis par le GATT aux termes de l'accord conclu avec l'ONU pour le financement conjoint du Centre (voir par. 16.1 du projet de budget-programme).

16.2 Le projet de budget du Centre pour 1986-1987 prévoit des dépenses d'un montant total de 17 230 400 dollars, dont l'ONU et le GATT couvriraient 16 201 400 dollars (soit 8 100 700 dollars chacun, voir tableaux 16.2 et 16.4). Le solde (1 029 000 dollars) serait couvert par les recettes accessoires.

16.3 Le projet de budget global du Centre pour 1986-1987 fait apparaître un accroissement des ressources de 596 000 dollars (aux taux révisés de 1985) et un taux de croissance réelle de 2,7 p. 100 (tableau 16.2). Toutefois, le Comité consultatif note au tableau 16.1 que la part des dépenses qui est à la charge de l'ONU et du GATT fait apparaître dans chaque cas une augmentation de 97 900 dollars (aux taux révisés de 1985) et un taux de croissance réelle de 0,2 p. 100.

16.4 Comme le Secrétaire général l'explique au paragraphe 16.4 du projet de budget-programme, ceci est dû au fait que l'accroissement des ressources de 596 000 dollars est en partie compensé par l'augmentation de 400 300 dollars des recettes accessoires prévue pour 1986-1987 par rapport à 1984-1985. En conséquence, le solde de l'augmentation (195 700 dollars) serait partagé également entre l'ONU et le GATT.

16.5 Le tableau 16.4 indique le montant des prévisions de ressources du Centre pour 1986-1987 (y compris les contributions de l'ONU et du GATT) par rapport aux montants révisés pour 1984-1985. La différence entre les recettes accessoires prévues pour 1986-1987 et le montant estimatif révisé de ces recettes pour 1984-1985 s'établit comme suit :

	Montants estimatifs révisés pour 1984-1985 (aux taux révisés de 1985)	Prévisions de recettes pour 1986-1987	Augmentation (Diminution)
En dollars			
Virement du compte d'excédents	218 000	650 000	432 000
Location d'aires de stationnement	48 800	53 600	4 800
Location de bureaux	218 100	250 400	32 300
Vente de publications	15 600	15 000	(600)
Intérêts des placements	120 000	50 000	(70 000)
Autres recettes	8 200	10 000	1 800
Total	628 700	1 029 000	400 300

16.6 On constatera dans le tableau ci-dessus que la majeure partie de l'augmentation des recettes accessoires pour 1986-1987 est prévue à la rubrique "Virement du compte d'excédents". Le montant de 650 000 dollars indiqué à cette rubrique pour 1986-1987 représente le solde inutilisé des crédits ouverts pour l'exercice 1982-1983 qui, conformément au règlement financier du Centre, est considéré comme une recette, non de l'exercice biennal qui suit immédiatement (1984-1985), mais de l'exercice biennal suivant (1986-1987).

16.7 Le Comité consultatif a été informé que l'augmentation de 432 000 dollars qui apparaît à la rubrique "Virement du compte d'excédents" était due au remboursement de dépenses excédentaires imputées au budget ordinaire en 1982-1983; il était donc peu probable qu'une augmentation du même ordre apparaisse à cette rubrique au cours des exercices biennaux suivants. Cela étant, le Comité consultatif note qu'un accroissement correspondant des ressources dans le projet de budget-programme pour 1988-1989 ne serait pas compensé comme il l'est dans le projet de budget actuel. Compte tenu de ce facteur, ainsi que du taux effectif de croissance réelle pour le Centre en 1986-1987 qui est indiqué au tableau 16.2, le Comité consultatif recommande que l'on déploie tous les efforts possibles pour faire des économies et réduire les dépenses.

16.8 Les prévisions de dépenses du Centre (17 230 400 dollars) sont supérieures de 817 100 dollars, soit 5 p. 100, aux montants estimatifs révisés pour 1984-1985 (16 413 300 dollars). Comme indiqué au tableau 16.2, l'accroissement net des ressources (596 000 dollars aux taux révisés de 1985) est imputable principalement à des augmentations concernant les postes permanents et les dépenses communes de personnel (354 800 dollars), le personnel temporaire pour les réunions (114 900 dollars), les services de traitement de l'information (93 900 dollars), et le mobilier et le matériel (125 500 dollars), augmentations qui sont en partie compensées par des diminutions à d'autres rubriques.

16.9 Le Comité consultatif note au tableau 16.3 que l'effectif total proposé pour le Centre pour 1986-1987 comporterait 143 postes permanents : 1 poste de sous-secrétaire général, 1 poste D-2, 4 postes D-1, 13 postes P-5, 20 postes P-4,

17 postes P-3, 9 postes P-2/1 et 78 postes d'agent des services généraux, dont 5 de lère classe. Ceci représente une augmentation de trois postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) par rapport à l'effectif approuvé pour 1984-1985; par ailleurs, il est proposé de reclasser à la lère classe quatre postes permanents d'agent des services généraux. Le nombre et la répartition des 60 postes temporaires qui doivent être financés à l'aide de fonds extra-budgétaires en 1986-1987 demeurent inchangés par rapport à 1984-1985 (1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 8 P-3 et 43 d'agent des services généraux).

16.10 Comme dans les projets de budget précédents, les prévisions de dépenses du Centre pour 1986-1987 sont réparties entre quatre sections : organe directeur (349 400 dollars), direction exécutive et administration (630 700 dollars), programmes d'activité (9 137 300 dollars) et services administratifs et services communs (7 113 000 dollars).

16.11 Les dépenses d'un montant de 349 400 dollars prévus pour les organes directeurs font apparaître une augmentation de 111 000 dollars (aux taux révisés de 1985). Le Comité a été informé que le montant prévu correspond au montant que le Centre doit verser à l'Office des Nations Unies à Genève au titre des services de conférence assurés par l'Office lors de la session annuelle du Groupe consultatif commun du Centre qui dure normalement sept jours. A cet égard, des représentants du Centre ont précisé que bien que l'on ait prévu sept jours pour les sessions de 1984 et de 1985, le Groupe ne s'était réuni que cinq jours dans chaque cas. Ceci ressort du montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985 qui a été calculé sur la base des dépenses effectives de 1984 et des prévisions de dépenses pour 1985. Toutefois, pour le cas où le nombre des séances serait plus élevé en 1986 et en 1987, le Secrétaire général a demandé des crédits permettant de couvrir le coût d'une session de six jours au cours de chacune des deux années de l'exercice biennal, d'où l'accroissement des ressources au tableau 16.5. Le Comité consultatif approuve ces prévisions.

16.12 Un crédit de 9 137 300 dollars est demandé pour le programme "promotion des échanges commerciaux et développement des exportations". Dans le cadre de ce programme, il est proposé de créer trois nouveaux postes permanents (1 P-3, 1 P-4 et 1 d'agent des services généraux) et de reclasser à la lère classe un poste d'agent des services généraux (voir par. 16.27 à 16.30 du projet de budget-programme).

16.13 Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 16.27 du projet de budget-programme, le titulaire du poste P-3 proposé au Groupe du traitement électronique de l'information serait notamment chargé de la maintenance et de l'amélioration des programmes machine et de la mise au point de nouveaux programmes et de nouvelles applications de l'informatique. Les fonctions correspondant au poste d'agent des services généraux demandé pour le même groupe sont décrites au paragraphe 16.28.

16.14 En réponse aux questions qu'il a posées, le Comité a été informé que le Groupe comptait actuellement cinq postes (1 P-4, 1 P-2, 1 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux) dont un financé à l'aide de fonds extra-budgétaires. Compte tenu des informations supplémentaires qui lui ont été communiquées au sujet des fonctions correspondant aux postes existants et aux postes proposés, le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de créer le poste P-3. En revanche, il n'a pas d'objection à la création du poste d'agent des services généraux demandé au paragraphe 16.28 du projet de budget-programme. Il propose donc (compte tenu du paragraphe 16.5 du projet de budget-programme) de réduire de 102 600 dollars le montant du crédit demandé.

16.15 Au paragraphe 16.29 du projet de budget-programme, la création d'un nouveau poste P-4 est demandée aux fins de l'exécution du sous-programme 6 (Opérations et techniques d'importation). A cet égard, le Comité a appris qu'en raison des demandes formulées par les gouvernements, la portée de ce sous-programme s'élargissait rapidement; or, le groupe chargé de l'application des activités correspondantes ne comprenait que deux postes (1 P-5 et 1 d'agent des services généraux). Dans ces conditions, le Comité consultatif approuve la proposition de créer le poste P-4.

16.16 Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la proposition contenue au paragraphe 16.30 du projet de budget-programme, concernant le reclassement à la 1ère classe d'un poste d'agent des services généraux.

16.17 Le paragraphe 16.33 du projet de budget-programme examine les besoins en matière de services contractuels. Le Comité note qu'à sa session de 1984, le Groupe consultatif commun a demandé que toutes les publications du Centre soient disponibles à l'avenir en trois langues et que les trois versions paraissent si possible simultanément. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 16.33, les incidences financières de cette décision représentent 15 600 dollars (aux taux révisés de 1985) destinés à couvrir le coût des travaux de traduction, de révision et de dactylographie effectués à l'extérieur, les dépenses supplémentaires à prévoir pour l'imprimerie et la reliure étant estimées à 12 400 dollars (aux taux révisés de 1985) (par. 16.34 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif note également qu'un crédit additionnel non renouvelable de 1 900 dollars (aux taux révisés de 1985) est demandé au titre des services contractuels (par. 16.33 du projet de budget-programme) pour couvrir le coût d'une brochure sur les activités du Centre.

16.18 De l'avis du Comité consultatif, le coût de la publication de la brochure devrait être financé à l'aide des ressources existantes. De plus, conformément aux observations qu'il a formulées plus haut au paragraphe 16.7, le Comité consultatif estime que le Centre devrait revoir son programme de publication en vue de réduire les dépenses correspondantes. Le Comité recommande en conséquence que le crédit total de 206 200 dollars demandé pour les services contractuels (97 900 dollars) et l'imprimerie et la reliure (108 300 dollars) soit réduit de 16 200 dollars, ce qui le ramènerait à 190 000 dollars.

16.19 Le crédit de 7 113 000 dollars demandé pour les services administratifs et les services communs (tableau 16.10) tient compte de la proposition visant à reclasser à la 1ère classe trois postes d'agent des services généraux (par. 16.41 du projet de budget-programme). Compte tenu des informations qui lui ont été fournies, le Comité consultatif approuve cette demande.

16.20 Le Comité consultatif recommande également d'approuver la proposition de renforcer les services de traitement de l'information du Centre (par. 16.47 et 16.48 du projet de budget-programme) ainsi que l'augmentation demandée pour le mobilier et le matériel (par. 16.56).

16.21 Aux paragraphes 16.14 et 16.18 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé des réductions d'un montant total de 118 800 dollars. En conséquence, il recommande d'approuver un crédit de 17 111 600 dollars pour le Centre du commerce international, et un crédit correspondant de 8 041 300 dollars pour le chapitre 16, représentant la contribution de l'ONU au budget du Centre.

Réduction recommandée

Dollars

Chapitre 16. Centre du commerce international

59 400

Chapitre 17. Organisation des Nations Unies pour
le développement industriel

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	77 933 000
Crédit recommandé par le Comité consultatif	77 933 000
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	74 323 300
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	72 149 500
Dépenses effectives de 1982-1983	74 997 400

17.1 Au paragraphe 17.2 du projet de budget-programme, le Secrétaire général précise ce qui suit : "Compte tenu de la transformation imminente de l'ONUDI en institution spécialisée, le budget proposé au titre du chapitre 17 correspond au maintien des programmes. Ce budget est présenté sans préjuger le budget-programme qui sera établi pour la nouvelle institution. Il prévoit une réévaluation des crédits révisés ouverts au titre du chapitre 17 qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/237 A du 18 décembre 1984 et tient compte des taux d'inflation prévus durant l'exercice biennal 1986-1987."

17.2 Comme indiqué plus haut, au paragraphe 14 du chapitre premier, le Comité consultatif a décidé de revenir sur cette question au début de sa session d'automne 1985.

Chapitre 18. Programme des Nations Unies pour l'environnement

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	11 375 700
Crédit recommandé par le Comité consultatif	10 902 000
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	9 976 300
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	10 761 100
Dépenses effectives de 1982-1983	10 990 200

18.1 Le crédit de 11 375 700 dollars demandé par le Secrétaire général au chapitre 18 dépasse de 1 399 400 dollars (soit 14 p. 100) le montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Il fait apparaître un accroissement des ressources de 221 200 dollars (aux taux révisés de 1985), ce qui correspond à un taux de croissance réelle de 1,3 p. 100. Comme il ressort de l'analyse de la croissance réelle (tableau 18.1), les dépenses non renouvelables prévues pour 1986-1987 s'élèvent à 126 900 dollars. Ce montant est destiné à financer les activités du secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants. Les observations formulées à ce sujet par le Comité consultatif figurent plus loin au paragraphe 18.26.

18.2 Conformément au paragraphe 3 de la section II de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1972, les dépenses du Programme des Nations Unies pour l'environnement sont imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et le Fonds du PNUE. Le tableau ci-après permet de comparer le montant du crédit demandé pour 1986-1987 (projets exclus) au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985 :

	<u>Crédit demandé pour 1986-1987</u>	<u>Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985</u>	<u>Augmentation du crédit demandé pour 1986-1987 par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985</u>
	(Dollars)		(Pourcentage)
Budget ordinaire	11 375 700	9 976 300	14,0
Fonds du PNUE (dépenses du programme et d'appui au programme) a/	<u>26 207 700</u>	<u>22 811 000</u>	<u>14,9</u>
Total	37 583 400	32 787 300	14,6

a/ Financé par le Fonds du PNUE, le montant indiqué pour 1984-1985 (22,8 millions de dollars) est le montant révisé qui a été soumis au Conseil d'administration du PNUE à sa treizième session, en mai 1985.

18.3 Le montant total des fonds extra-budgétaires dont le PNUE devrait disposer en 1986-1987 s'élève à 84 369 800 dollars, dont 59 451 000 dollars pour les projets opérationnels. Le solde servira pour l'essentiel à assurer la gestion du Fonds et à financer les dépenses d'appui au programme (8 987 800 dollars) et les dépenses du programme (14 919 900 dollars) [tableau 18.1 2)].

18.4 Le Comité consultatif relève que dans l'analyse du total réévalué de la base de ressources aux taux révisés de 1985 (tableau 18.2), un montant de 121 700 dollars est inscrit à la rubrique "Ajustements spéciaux"; dans la note qui figure au bas du tableau, on précise que cet ajustement correspond à une réduction du taux d'abattement pour mouvements de personnel, qui a été ramené de 8 p. 100 au taux standard de 5 p. 100 pour les postes permanents d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur. Se fondant sur les renseignements qui lui ont été communiqués au sujet du taux actuel de vacance de postes, le Comité consultatif recommande de maintenir à 8 p. 100 le taux d'abattement pour mouvements de personnel, ce qui aurait pour effet de réduire de 161 200 dollars le montant du crédit demandé par le Secrétaire général.

18.5 L'accroissement de ressources prévu pour les postes permanents (123 600 dollars) et les dépenses communes de personnel (64 600 dollars) (tableau 18.4) est dû aux modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs, à savoir :

Programme et poste	Modification proposée	Paragraphe du projet de budget-programme
<u>Liaison et représentation régionale</u>		
Chef du bureau de liaison de New York (D-1)	Reclassement à D-2	18.34
<u>Désertification</u>		
Administrateur de programmes hors classe (P-5)	Inscription au budget ordinaire de l'ONU de ce poste, précédemment financé par le Fonds pour l'environnement (dépenses du programme et d'appui au programme)	18.47
<u>Appui aux programmes :</u>		
<u>Services de conférence</u>		
Traducteur arabe (P-3)	Création de poste	18.50
Traducteur espagnol (P-4)	Reclassement à P-5	18.51

18.6 Ainsi qu'il ressort du tableau 18.5, si toutes les propositions du Secrétaire général sont approuvées, le tableau d'effectifs du PNUE pour 1986-1987 au titre du budget ordinaire comprendra 106 postes permanents, dont 46 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur (1 SGA, 2 SSG, 4 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 14 P-4, 5 P-3 et 3 P-2/1), six postes d'agent des services généraux (dont 1 de 1ère classe) et 54 postes d'agent local. Il y aurait en outre 313 postes financés à l'aide de fonds extra-budgétaires, dont 102 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur (1 SSG, 7 D-2, 8 D-1, 20 P-5, 25 P-4, 33 P-3 et 8 P-2/1), 11 postes d'agent des services généraux (dont 1 de 1ère classe) et 200 postes d'agent local. Le tableau d'effectifs du PNUE comprendrait donc au total 419 postes.

18.7 Au paragraphe 18.34 du projet de budget-programme, le Secrétaire général justifie le reclassement de D-1 à D-2 du poste de chef du bureau de liaison de New York en indiquant que ce poste serait ainsi "aligné sur les postes de chef des cinq bureaux régionaux du PNUE, tous financés par des fonds extra-budgétaires". Le Comité consultatif a demandé des renseignements supplémentaires sur les fonctions et les attributions respectives du chef du bureau de liaison du PNUE à New York et des chefs des cinq bureaux régionaux. Lorsqu'il a examiné cette proposition, le Comité a également tenu compte des fonctions et de la classe des autres postes de liaison à l'Organisation des Nations Unies, et du fait que ce poste n'a pas été reclassé par le Bureau des services du personnel.

18.8 Sur la base des informations fournies, le Comité n'est pas convaincu que le reclassement de ce poste soit justifié et il recommande donc de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général, ni l'indemnité de représentation correspondant au poste, ce qui aurait pour effet de réduire de 14 900 dollars le montant du crédit demandé.

18.9 Au paragraphe 18.47 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies un poste P-5 du Service de la lutte contre la désertification, précédemment financé par le Fonds pour l'environnement. A cet égard, les représentants du Fonds et le Secrétaire général ont informé le Comité consultatif qu'initialement, le PNUD, le FNUAP et autres institutions devaient fournir un appui au Service de la lutte contre la désertification; toutefois, par suite de restrictions budgétaires, cet appui avait cessé, de sorte que le PNUD devait maintenant financer les six postes d'administrateur du Service à l'aide des fonds destinés à couvrir les dépenses du programme et les dépenses d'appui au programme. Dans ces conditions, le Secrétaire général demande le transfert d'un poste, dont le titulaire exercerait entre autres les fonctions de secrétaire du Groupe de travail interorganisations sur la désertification, créé conformément à la résolution 32/172 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a approuvé le rapport de la Conférence des Nations Unies sur la désertification 14/.

18.10 Lorsqu'il a examiné la proposition de transfert, le Comité consultatif a rappelé que dans sa résolution 32/172, l'Assemblée générale avait non seulement approuvé le rapport de la Conférence des Nations Unies sur la désertification, mais aussi approuvé en principe la création, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, d'un compte spécial pour l'exécution du Plan d'action pour lutter contre la désertification. Aux termes de ladite résolution, le Conseil d'administration du PNUD avait été invité à faire établir, par un petit groupe de spécialistes, une étude des mesures et des moyens additionnels de financement aux fins de l'exécution du Plan d'action.

18.11 Dans son rapport sur l'établissement et le fonctionnement du compte spécial, qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa trente-troisième session (A/33/177), le Secrétaire général a indiqué que la création du compte "n'entraînerait la création d'aucune institution ni d'aucun mécanisme administratif particulier et que les recommandations qui figuraient dans l'étude n'auraient aucune incidence financière sur le budget de l'ONU" (ibid., par. 16). Le Secrétaire général a recommandé de n'accepter les contributions au Fonds que "si elles étaient conformes aux politiques, buts et activités de l'ONU et n'impliquaient ni directement ni indirectement d'engagement financier immédiat ou à terme pour l'Organisation..." (ibid., par. 17).

18.12 Dans son rapport sur cette question (A/33/552), le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport. En conséquence l'Assemblée générale, dans la section IX de sa résolution 33/116 C, a approuvé les recommandations du Secrétaire général.

14/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la désertification, Nairobi, 29 août-9 septembre 1977 (A/CONF.74/36).

18.13 Il est donc clair pour le Comité consultatif que l'Assemblée générale a expressément décidé que les activités liées au Plan d'action pour lutter contre la désertification seraient financées intégralement au moyen de fonds extra-budgétaires. Dans ces conditions, le Comité consultatif ne peut recommander d'approuver la proposition du Secrétaire général. De ce fait, le montant du crédit demandé par le Secrétaire général pour 1986-1987 (compte tenu de l'augmentation du taux d'abattement pour mouvements de personnel recommandée au paragraphe 18.4 ci-dessus) serait réduit de 130 200 dollars.

18.14 Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 18.50 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose de créer un nouveau poste P-3 pour un traducteur arabe aux services de conférence. Le Comité consultatif approuve cette proposition.

18.15 Au paragraphe 18.51 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose de reclasser de P-4 à P-5 un poste de traducteur espagnol. Sur la base des informations supplémentaires qu'il a reçues, le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.

18.16 Les crédits demandés pour les organes directeurs se rapportent aux sessions du Conseil d'administration du PNUE et de son comité préparatoire et sont estimés à 1 547 700 dollars, montant qui ne fait apparaître aucun accroissement des ressources (tableau 18.6). Ce montant devrait servir à couvrir les dépenses d'une session du Conseil d'administration du PNUE en 1987 et de trois sessions du Comité préparatoire intergouvernemental intersessions au cours de l'exercice biennal. Au paragraphe 18.7 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique qu'aucun accroissement de ressources n'est demandé pour 1986-1987 puisqu'il a été décidé à l'origine que les dépenses supplémentaires qu'entraîneraient les réunions du Comité préparatoire seraient couvertes par les économies réalisées grâce au changement de la périodicité des sessions du Conseil lui-même.

18.17 Le Comité consultatif rappelle, à cet égard, que les crédits correspondants demandés pour 1984-1985 couvraient deux sessions du Conseil d'administration. Cependant, comme l'a noté le Comité consultatif dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 15/, le Conseil d'administration avait décidé en 1983 de raccourcir la durée de ses sessions, de fusionner ses deux comités de session en un seul comité plénier et de supprimer les consultations officieuses intersessions, espérant réaliser ainsi des économies de l'ordre de 547 300 dollars. Comme l'avait encore noté le Comité consultatif, ces économies devaient être en partie absorbées par la deuxième décision du Conseil d'administration, visant la création d'un nouveau comité préparatoire intersessions, organe intergouvernemental à composition non limitée; cependant, si l'Assemblée générale entérinait les décisions du Conseil d'administration, il devait être possible de réaliser, en 1984-1985, des économies d'environ 433 600 dollars.

18.18 Le Comité consultatif a été informé que les économies attendues n'avaient pas été réalisées. Par ailleurs, le Comité consultatif croit savoir que le Comité préparatoire doit tenir deux sessions au cours de l'exercice biennal 1984-1985; les crédits ouverts pour cet exercice biennal couvriront par conséquent le coût des deux sessions du Conseil d'administration du PNUE et des deux sessions du Comité préparatoire.

15/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément No 7 (A/38/7), par. 18.13.

18.19 Le Comité consultatif reconnaît que les économies réalisées en ne prévoyant dans le budget que les ressources nécessaires pour une seule session du Conseil d'administration pendant l'exercice biennal 1986-1987 seront en partie absorbées par les trois sessions du Comité préparatoire; il estime néanmoins, pour les raisons exposées ci-après, qu'il est possible de réduire les crédits demandés par le Secrétaire général.

18.20 Tout d'abord, le Comité consultatif relève, au tableau 18.6, qu'un accroissement des ressources (aux taux révisés de 1985) est envisagé, à la fois au titre du personnel temporaire pour les réunions (31 600 dollars) et au titre des heures supplémentaires (9 400 dollars). Tout en constatant, d'après les renseignements supplémentaires qui lui ont été fournis, que les augmentations envisagées sont compensées par des diminutions au titre d'autres objets de dépense, le Comité consultatif n'est pas convaincu que les augmentations demandées au titre du personnel temporaire pour les réunions et les heures supplémentaires soient pleinement justifiées.

18.21 Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 18.12 du projet de budget-programme, le crédit demandé au titre des frais de voyage du personnel envoyé en mission comprend un montant de 6 500 dollars (aux taux révisés de 1985) pour couvrir les frais de voyage des fonctionnaires du PNUE qui doivent participer aux sessions du Comité préparatoire, au cas où elles auraient lieu ailleurs qu'à Nairobi. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'à sa treizième session, en mai 1985, le Conseil d'administration du PNUE avait décidé que toutes les sessions du Comité préparatoire se tiendraient à Nairobi. Par conséquent, le crédit demandé au titre des frais de voyage des fonctionnaires n'est plus nécessaire.

18.22 Au paragraphe 18.14 du projet de budget-programme, il est indiqué que le crédit de 9 000 dollars (aux taux révisés de 1985), prévu au titre des dépenses de représentation correspond au coût d'une réception officielle organisée lors de la quatorzième session du Conseil d'administration. Le Comité consultatif fait toutefois observer que le crédit de 9 400 dollars ouvert pour l'exercice biennal 1984-1985 couvre deux sessions du Conseil d'administration.

18.23 Le crédit de 75 200 dollars (aux taux révisés de 1985) demandé au titre des services de conférence accuse une diminution de 10 600 dollars, puisqu'il a été décidé que le Conseil d'administration ne tiendrait qu'une session pendant l'exercice biennal (par. 18.15 du projet de budget-programme). A cet égard, il a été indiqué au Comité consultatif que le coût estimatif de la session de 1987 du Conseil d'administration était de 59 600 dollars (aux taux révisés de 1985) et que le coût des services de conférence nécessaires aux trois sessions du Comité préparatoire s'élevait au total à 15 600 dollars. De l'avis du Comité consultatif, des économies devraient être possibles, en particulier pour ce qui est de la session du Conseil d'administration, dont le coût estimatif marque une forte augmentation.

18.24 Compte tenu des observations faites aux paragraphes 18.17 à 18.23 ci-dessus, le Comité consultatif recommande de réduire de 102 100 dollars le crédit demandé par le Secrétaire général pour les sessions du Conseil d'administration et de son comité préparatoire, ce qui le ramènerait de 1 547 700 dollars à 1 445 600 dollars pour l'exercice biennal 1986-1987.

18.25 Le Comité consultatif n'a pas d'objection au crédit de 1 542 000 dollars demandé par le Secrétaire général pour le Bureau du Directeur exécutif (tableau 18.7).

18.26 Comme indiqué plus haut au paragraphe 18.1, le montant de 126 900 dollars au titre des dépenses non renouvelables, qui figure dans le tableau 18.1 doit permettre de couvrir les dépenses d'imprimerie du secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants. Au paragraphe 18.27 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose de considérer ce montant comme une dépense non renouvelable "car le programme des publications du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants ne suit pas un cycle biennal". Le Comité consultatif ne trouve pas cet argument convaincant et fait observer que si les ressources nécessaires pour l'imprimerie sont sujettes à variation, l'activité elle-même est par nature périodique. Le Comité n'est pas non plus convaincu que le montant total des crédits demandés, qui fait apparaître un accroissement de ressources de 67 300 dollars (aux taux révisés de 1985) soit justifié. Par conséquent, il recommande de réduire de 62 300 dollars le crédit demandé par le Secrétaire général au titre de l'imprimerie (tableau 18.4), ce qui le ramènerait de 137 300 dollars à 75 000 dollars pour l'exercice biennal 1986-1987.

18.27 Le crédit demandé par le Secrétaire général pour le programme relatif à l'environnement comprend un montant de 20 000 dollars correspondant à la réévaluation de la base de ressources de 1984-1985 au titre des consultants (tableau 18.13). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'il s'agissait d'un chiffre net, tenant compte d'une augmentation de 2 300 dollars pour inflation, d'une diminution de 3 300 dollars correspondant à des gains au change et d'une augmentation de 21 000 dollars correspondant aux ressources supplémentaires demandées dans le document A/C.5/39/89 sur la protection contre les produits nocifs pour la santé et l'environnement, présenté à l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session.

18.28 Le tableau 18.21 indique que les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 1986-1987 au titre des services administratifs et des services communs s'élèvent à 2 290 900 dollars. Le Comité constate que la diminution nette de 200 600 dollars (aux taux révisés de 1985), de la base réévaluée de ressources de 1984-1985 est imputable à des réductions aux rubriques "Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)" (127 400 dollars) et "Communications" (67 000 dollars). Il a été indiqué au Comité consultatif que la réduction de 127 400 dollars correspondait à des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) au nouveau chapitre 28N [Services communs (Nairobi)]. Le montant de 67 000 dollars correspond à des ressources transférées au chapitre 28D du projet de budget-programme, dans le cadre des modifications du système de communications de l'Organisation des Nations Unies, approuvées par l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session. Comme l'a expliqué le Secrétaire général au paragraphe 28D.57 du projet de budget-programme 16/, les transferts décidés par l'Assemblée générale n'étaient prévus que pour les six derniers mois de 1985. Par conséquent, afin de calculer le montant nécessaire au financement du nouveau système de communications pour l'ensemble de l'exercice biennal, on a déduit de la base réévaluée de ressources un montant correspondant aux 18 mois restants de l'exercice biennal et représentant l'effet différé de l'utilisation de ce nouveau système.

16/ Ibid., quarantième session, Supplément No 5 (A/40/6), par. 28D.57.

18.29 Bien qu'aucun accroissement de ressources ne soit prévu au titre des heures supplémentaires, le Comité consultatif a demandé des renseignements complémentaires en ce qui concerne le nombre d'heures de travail et les coûts correspondants indiqués au paragraphe 18.59 du projet de budget-programme. Il a également demandé des éclaircissements en ce qui concerne l'écart entre les heures supplémentaires prévues à ce paragraphe et celles qui sont prévues au paragraphe 18.10, pour le programme "Organes directeurs". Il a été indiqué au Comité consultatif que les fonctionnaires appelés à effectuer des heures supplémentaires pour les organes directeurs sont en général à un niveau de rémunération peu élevé (plantons, agents de sécurité, commis à la reproduction), tandis que pour les services administratifs et les services communs, les heures supplémentaires sont effectuées par des fonctionnaires d'un niveau de rémunération plus élevé (secrétaires, assistants administratifs et financiers). En dépit de cette explication, le Comité consultatif estime que le crédit demandé au titre des heures supplémentaires pour les services administratifs et les services communs devrait être réduit de 3 000 dollars, ce qui le ramènerait de 19 000 à 16 000 dollars.

18.30 Aux paragraphes 18.4, 18.8, 18.13, 18.24, 18.26 et 18.29 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé des réductions qui s'élèvent à un total de 473 700 dollars. En conséquence, le Comité recommande l'ouverture d'un crédit de 10 902 000 dollars au chapitre 18.

Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 18. Programme des Nations Unies pour l'environnement	473 700

Chapitre 19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	10 141 200
Crédit recommandé par le Comité consultatif	9 682 800
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	8 816 900
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	9 429 000
Dépenses effectives de 1982-1983	7 757 500

19.1 Le crédit de 10 141 200 dollars demandé au chapitre 19 dépasse de 1 324 300 dollars (soit 15 p. 100) le montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 1984-1985. Dans le tableau 19.1, le crédit demandé par le Secrétaire général fait apparaître un accroissement des ressources de 993 700 dollars (aux taux révisés de 1985), dont un montant de 844 800 dollars (aux taux révisés de 1985) constituerait une dépense non renouvelable. Selon le Secrétaire général, le taux de croissance réelle pour ce chapitre est de 1,9 p. 100.

19.2 Le Directeur exécutif du Centre est chargé d'administrer la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains. Dans le tableau 19.1, les dépenses extra-budgétaires de la Fondation sont estimées à 9 245 500 dollars

pour 1984-1985 et à 9 575 200 dollars pour 1986-1987. Cependant, les chiffres correspondants indiqués par le Directeur exécutif dans son rapport (HS/C/8/6) à la Commission des établissements humains à sa huitième session, tenue à Kingston (Jamaïque), du 29 avril au 10 mai 1985, sont respectivement de 7 580 000 et 8 606 300 dollars. Des éclaircissements ayant été demandés, les représentants du Secrétaire général et du Directeur exécutif ont expliqué au Comité consultatif que c'étaient ces derniers chiffres qu'il fallait retenir et que les différences tenaient à ce que les deux groupes de chiffres avaient été calculés indépendamment l'un de l'autre et à des époques différentes. Le Comité espère que ces écarts n'apparaîtront plus dans les futures demandes de crédits.

19.3 Dans le tableau 19.2, qui présente une analyse du total réévalué de la base de ressources de 1984-1985, un montant de 174 100 dollars (aux taux révisés de 1985) est inscrit dans la colonne "ajustements spéciaux" et fait l'objet d'une explication figurant à la note a), sous le tableau. L'opinion du Comité consultatif sur les ajustements spéciaux est exposée au paragraphe 18 du chapitre premier de son rapport. Au paragraphe 19.8 ci-après, le Comité formule une recommandation précise en ce qui concerne le taux d'abattement pour mouvements de personnel appliqué dans le présent chapitre aux postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur.

19.4 Pour l'exercice biennal 1986-1987, le Secrétaire général propose un tableau d'effectifs comportant 88 postes permanents inscrits au budget ordinaire : 51 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 SGA, 1 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 18 P-4, 16 P-3, 5 P-2/1), deux postes d'agents des services généraux et 35 postes d'agent local (voir tableau 19.5 du projet de budget-programme). Ce tableau comprend une demande de création d'un poste d'agent local et le reclassement d'un poste de P-5 à D-1.

19.5 Le nombre de postes temporaires à inscrire au budget ordinaire demeure sans changement : 12 postes, dont cinq postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1 et 4 P-3) et sept postes d'agent local.

19.6 Mais il faut également tenir compte des 18 autres postes temporaires qui ont été proposés pour une période non renouvelable de 24 mois de travail, comme indiqué dans la note a), sous le tableau 19.5. Sur ces 18 postes, 12 sont attribués aux services administratifs et aux services communs (1 P-2 et 11 postes d'agent local) et quatre (2 P-5 et 2 postes d'agent local) sont affectés aux activités relatives à l'Année internationale du logement des sans-abri. Les deux autres postes temporaires (P-4) proposés pour une période non renouvelable sont des postes nouveaux (voir plus loin, par. 19.13 et 19.18). Les observations du Comité consultatif sur les motifs invoqués par le Secrétaire général pour justifier la création de ces postes temporaires non renouvelables figurent aux paragraphes 44 et 45 du chapitre premier du rapport du Comité.

19.7 Sur les 99 postes financés à l'aide de fonds extra-budgétaires dont le Centre devrait disposer au cours de l'exercice biennal 1986-1987, 33 postes (1 SSG, 3 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 2 P-3 et 19 postes d'agent local) sont destinés à la Fondation et aux postes (1 D-2 et 1 poste d'agent local) sont destinés aux activités relatives à l'Année internationale du logement des sans-abri. Les 64 postes restants, soit 25 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (5 D-1, 8 P-5, 3 P-4, 8 P-3 et 1 P-2/1) et 39 postes d'agent local, visent essentiellement à appuyer le programme d'activités du Centre en matière d'établissements humains.

19.8 D'après les renseignements fournis au Comité consultatif sur sa demande, l'équivalent de neuf postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur inscrits au budget ordinaire est resté vacant pendant l'année 1984, ce qui représente un taux moyen de vacance de poste de 18 p. 100 pour l'année. Les taux correspondants de vacance de poste au Centre pour 1982 et 1983 ont été respectivement de 24 p. 100 et de 19 p. 100. Cela étant, le Comité recommande que le taux d'abattement pour mouvements de personnel soit relevé et passe du taux standard de 5 p. 100 retenu pour le projet de budget-programme à 10 p. 100, d'où une diminution de 267 200 dollars du crédit à ouvrir pour l'exercice biennal 1986-1987.

19.9 Ainsi qu'il est indiqué au tableau 19.6, la base de ressources de 1984-1985 pour le personnel temporaire pour les réunions accuse une diminution de 27 800 dollars (aux taux révisés de 1985). Le Comité consultatif croit savoir que cette diminution correspond à la suppression des crédits prévus pour faire face aux besoins en période de pointe des sessions annuelles de la Commission des établissements humains à Nairobi. Ce crédit était auparavant considéré comme on renouvelable en attendant la mise en place de services administratifs communs à Nairobi. Le crédit demandé pour l'exercice biennal 1986-1987 au titre du personnel temporaire pour les réunions dans le cadre du programme des organes directeurs fait apparaître un accroissement des ressources de 18 500 dollars (aux taux révisés de 1985), prévu aux mêmes fins (voir par. 19.7 du projet de budget-programme). Cependant, le Comité consultatif note qu'il n'existe aucun précédent à cet égard, car la Commission s'est réunie à Libreville (Gabon) en 1984 et à Kingston (Jamaïque) en 1985. Il estime donc que les ressources supplémentaires demandées à ce titre ne se justifient pas pour le moment et il recommande que le crédit demandé pour 1986-1987 soit réduit de 21 400 dollars et ramené de 32 500 à 11 100 dollars.

19.10 La Commission, à sa session de 1985, était saisie d'une proposition visant l'adoption d'un cycle de sessions biennal (voir par. 19.6 du projet de budget-programme). Des éclaircissements ayant été demandés, les représentants du Secrétaire général ont fait observer au Comité consultatif que l'adoption éventuelle de cette proposition par la Commission ne permettrait pas de réaliser d'économies au cours de l'exercice biennal 1986-1987, puisque la décision ne serait pas appliquée avant l'exercice biennal 1988-1989.

19.11 Dans sa résolution 35/77 B, l'Assemblée générale a approuvé la tenue de réunions conjointes annuelles des bureaux de la Commission des établissements humains et du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Comme le Comité consultatif l'a déjà signalé aux paragraphes 18.13 et 19.8 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 17/, le Conseil d'administration du PNUE a décidé, à sa onzième session, de ne plus organiser de réunions conjointes des bureaux. Le Comité a été informé qu'un montant de 12 000 dollars avait été inclus dans le crédit demandé pour l'exercice 1986-1987 au titre des frais de voyage des représentants, dans le cadre du programme des organes directeurs, pour couvrir les frais de voyage des membres du Bureau de la Commission qui participent aux réunions conjoints des bureaux. En réponse à ses questions, les représentants du Secrétaire général ont également informé le Comité que, lors de sa huitième session, qui

17/ Ibid., trente-huitième session, Supplément No 7 (A/38/7).

venait de s'achever, la Commission des établissements humains avait adopté la résolution 8/14 du 8 mai 1985, dans laquelle elle émettait l'opinion que les réunions communes n'étaient plus nécessaires. Cela étant, le Comité consultatif recommande, sous réserve de toute décision que l'Assemblée générale pourrait prendre à sa quarantième session, de supprimer ce crédit de 12 000 dollars.

19.12 Le crédit demandé au titre du programme "Direction exécutive et administration" fait apparaître un accroissement des ressources de 136 200 dollars (aux taux révisés de 1985) qui servira dans son intégralité à financer les propositions du Secrétaire général concernant les effectifs du Bureau du Directeur exécutif (voir tableau 19.7 et 19.14 à 19.16 du projet de budget-programme).

19.13 La demande qui figure au paragraphe 19.15 du projet de budget-programme, visant la création, à titre non renouvelable, d'un poste temporaire (P-4) de spécialiste de l'évaluation s'intègre dans la politique d'ensemble du Secrétaire général quant au renforcement de la capacité des services et des systèmes d'évaluation de l'ONU. Le Comité consultatif recommande d'accepter cette demande.

19.14 Il ressort du paragraphe 19.14 du projet de budget-programme que le nouveau poste d'agent local devrait permettre, notamment, d'assister le spécialiste de l'évaluation occupant le poste temporaire P-4 dont la création est proposée. Les représentants du Secrétaire général ont expliqué au Comité consultatif que la raison d'être de ce poste permanent d'agent local serait d'assurer la poursuite des activités d'évaluation au sein du Bureau du Directeur exécutif lorsque le poste temporaire de spécialiste de l'évaluation serait supprimé. Le Comité consultatif recommande d'accepter cette proposition.

19.15 Le Comité ayant demandé des éclaircissements, les représentants du Secrétaire général ont fourni des renseignements complémentaires sur les attributions et les responsabilités liées au poste de chef du Bureau du Directeur exécutif qu'il est proposé, au paragraphe 19.16 du projet de budget-programme, de reclasser de P-5 à D-1. Attendu que le titulaire de ce poste serait notamment chargé de superviser les activités de l'évaluation (par. 19.5 du projet de budget-programme), le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler à cette demande.

19.16 Les ressources nécessaires pour le programme relatif aux établissements humains sont présentées en détail dans le tableau 19.9. Le montant de 431 800 dollars (aux taux révisés de 1985) qui correspond à l'accroissement total des ressources comprend un montant de 401 800 dollars (aux taux révisés de 1985) au titre des postes temporaires et des dépenses communes de personnel.

19.17 Au paragraphe 19.41 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose de maintenir, pour l'exercice biennal 1986-1987, quatre postes temporaires (2 P-5 et 2 postes d'agent local), approuvés à titre non renouvelable pour l'exercice biennal 1984-1985 en vue d'exécuter des activités relevant de l'Année internationale du logement des sans-abri qui se termineront en 1987. Ayant reçu confirmation par les représentants du Secrétaire général que ces postes ne seraient pas maintenus au-delà de 1987, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à cette proposition.

19.18 Le Secrétaire général demande la création, à titre non renouvelable, d'un poste temporaire (P-4) de fonctionnaire chargé de la formation (par. 19.42 du projet de budget-programme). De l'avis du Comité consultatif, les tâches à accomplir n'exigeront pas 24 mois de travail et il vaudrait mieux, pour assurer

ces fonctions, avoir recours à des services de consultants à court terme dont le coût serait financé à l'aide des ressources mises à la disposition du Centre au titre des consultants pendant l'exercice biennal 1986-1987; ces ressources comprennent un crédit de 262 300 dollars inscrit au budget ordinaire (voir tableau 19.9) et un montant de 134 600 dollars au titre des fonds extra-budgétaires (voir document HS/C/8/6, tableau 7). En outre, le Comité note, au paragraphe 19.39 du budget-programme, que des ressources équivalant à environ quatre mois de travail sont déjà prévues au titre des consultants pour des activités de formation. Le Comité consultatif recommande donc de ne pas approuver la demande visant la création d'un poste temporaire (P-4) à titre non renouvelable, et de réduire de 120 200 dollars les crédits à ouvrir pour l'exercice biennal 1986-1987 au titre des postes temporaires et des dépenses communes de personnel.

19.19 Le crédit de 193 800 dollars demandé au titre des groupes spéciaux d'experts (voir tableau 19.9) pour l'exercice biennal 1986-1987 ne fait apparaître aucun accroissement des ressources. D'après les renseignements qui ont été fournis, sur sa demande, au Comité consultatif, un montant de 79 400 dollars a été dépensé à ce titre pendant l'exercice biennal 1982-1983. Au 31 décembre 1984, les engagements de dépenses et dépenses effectives s'élevaient à 28 600 dollars, alors que le montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 1984-1985 se chiffrait à 164 500 dollars. Cela étant, le Comité consultatif recommande que le crédit demandé pour 1986-1987 au titre des groupes spéciaux d'experts soit réduit de 53 800 dollars et donc ramené de 193 800 dollars à 140 000 dollars.

19.20 Le Comité consultatif note que la diminution de 129 100 dollars (aux taux révisés de 1985), que fait apparaître la réévaluation de la base de ressources de 1984-1985 à la rubrique "Imprimerie et reliure" (voir tableau 19.9), correspond à la suppression des dépenses non renouvelables imputables à la publication de la deuxième édition du rapport quinquennal sur les établissements humains dans le monde 18/. Le crédit demandé pour l'exercice biennal 1986-1987 à la rubrique "Imprimerie et reliure" s'élève à 122 400 dollars. Les ressources prévues pour l'imprimerie et la reliure étant gérées de façon centralisée, le Comité n'est pas convaincu qu'un accroissement des ressources de 18 000 dollars (aux taux révisés de 1985) soit nécessaire. En conséquence, il recommande que le crédit à ouvrir pour l'exercice biennal 1986-1987 soit réduit de 20 900 dollars et ramené de 122 400 à 101 600 dollars.

19.21 Les ressources nécessaires pour les services administratifs et les services communs sont indiquées dans le tableau 19.11. L'accroissement des ressources d'un montant de 325 200 dollars (aux taux révisés de 1985), qui est indiqué aux rubriques "Postes temporaires" et "Dépenses communes de personnel", est dû à la proposition du Secrétaire général visant le maintien de 12 postes temporaires non renouvelables (1 P-2 et 11 postes d'agent local) dont les titulaires assureraient des fonctions d'appui administratif (voir par. 19.51 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif ne fait pas d'objection à cette proposition.

19.22 Le Comité consultatif, en revanche, n'a pas été convaincu que l'augmentation de 40 000 dollars (aux taux révisés de 1985) demandée au titre des communications (voir par. 19.57 du projet de budget-programme) était entièrement justifiée. En conséquence, il recommande que le crédit à ouvrir pour l'exercice biennal 1986-1987 soit réduit de 23 000 dollars et ramené de 208 500 à 185 500 dollars.

18/ Ibid., par. 19.12.

19.23 Les réductions recommandées par le Comité consultatif aux paragraphes 19.8, 19.9, 19.11, 19.18, 19.19, 19.20 et 19.22 ci-dessus entraînent donc une réduction de 518 400 du crédit demandé par le Secrétaire général au chapitre 19, ce crédit se trouvant ramené de 10 141 200 dollars à 9 622 800 dollars.

Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	518 400

Chapitre 20. Contrôle international des drogues

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	5 665 300
Crédit recommandé par le Comité consultatif	5 665 300
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	5 451 600
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	5 808 900
Dépenses effectives de 1982-1983	5 438 400

20.1 Au chapitre 20 du projet de budget-programme, le Secrétaire général demande un crédit de 5 665 300 dollars, qui dépasse de 213 700 dollars (soit 3,9 p. 100) le montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985 (5 451 600 dollars). Selon le tableau 20.1 du projet de budget-programme, l'accroissement des ressources se chiffre à 9 100 dollars, ce qui correspond à un taux de croissance réelle de 0,1 p. 100.

20.2 Le tableau 20.1 montre également que le montant des fonds extra-budgétaires prévus pour le contrôle international des drogues en 1986-1987 est estimé à 37 700 000 dollars, dont 34 088 700 dollars pour les projets opérationnels.

20.3 Il ressort du tableau 20.5 du projet de budget-programme qu'il est demandé d'inscrire au budget-ordinaire 59 postes permanents (32 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, soit 1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 7 P-3, 8 P-2/1 et 27 postes d'agent des services généraux, dont 4 de lère classe) pour 1986-1987, soit le même nombre de postes que pour 1984-1985. En outre, il est indiqué au tableau 20.5 qu'il y aurait au total 20 postes financés par des fonds extra-budgétaires (9 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur, soit 1 SSG, 2 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 1 P-3 et 11 postes d'agent des services généraux) ce qui représente le même nombre qu'en 1984-1985.

20.4 Un crédit de 588 700 dollars est demandé pour les organes directeurs. Ce montant est presque entièrement destiné à couvrir les frais de voyage des représentants auprès de la Commission des stupéfiants et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

20.5 Le crédit demandé pour la Division des stupéfiants se chiffre à 3 161 700 dollars pour 1986-1987. Le tableau 20.7 fait apparaître une diminution des ressources de 1 300 dollars (aux taux révisés de 1985). Le Comité a demandé

une ventilation du montant de 754 000 dollars indiqué au tableau 20.7 sous la rubrique "Services d'appui à des programmes extra-budgétaires" et a reçu les renseignements suivants :

	<u>Dollars</u>
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	30 000
Consultants	60 000
Heures supplémentaires	15 000
Postes temporaires (2 L-4 et 5 postes d'agent des services généraux)	287 300
Dépenses communes de personnel	126 400
Frais de voyage du personnel	60 000
Frais généraux de fonctionnement	67 300
Mobilier et matériel	60 000
Services d'appui à l'ONUDI	<u>48 000</u>
Total	<u>754 000</u>

Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit demandé pour la Division des stupéfiants ainsi que le crédit de 1 914 900 dollars prévu pour le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (tableau 20.9).

20.6 Le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues est financé exclusivement au moyen de fonds extra-budgétaires. Les dépenses prévues pour 1986-1987 s'élèvent à 1 557 300 dollars pour les services d'appui aux programmes extra-budgétaires et à 36 142 700 dollars pour les projets opérationnels (fonds alloués aux institutions spécialisées des Nations Unies).

20.7 Le Comité consultatif note que, conformément à la résolution 38/93, le Secrétaire général fera rapport à l'Assemblée générale, lors de sa quarantième session, sur les mesures prises pour améliorer la coopération et la coordination des activités relatives au contrôle des drogues au sein des Nations Unies, compte tenu de l'examen à l'échelon intergouvernemental du contrôle des drogues auquel le Comité du programme et de la coordination doit procéder à sa vingt-cinquième session.

20.8 Le Comité recommande d'approuver le montant de 5 665 300 dollars demandé par le Secrétaire général au titre du chapitre 20 pour 1986-1987.

Chapitre 21. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	32 154 100
Crédit recommandé par le Comité consultatif	32 154 100
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	28 484 400
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	30 025 000
Dépenses effectives de 1982-1983	26 773 200

21.1 Le crédit de 32 154 100 dollars demandé pour ce chapitre pour 1986-1987 dépasse de 3 669 700 dollars, soit 12,8 p. 100, le montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Au tableau 21.1, l'accroissement des ressources est estimé à 492 900 dollars (aux taux révisés de 1985), et le taux de croissance réelle à 1,7 p. 100. Le Secrétaire général attribue la croissance réelle prévue pour le chapitre 21 "au reclassement de 40 postes, à l'imputation sur le budget ordinaire de postes précédemment financés à l'aide de contributions volontaires ou vice versa et à une augmentation de 46 700 dollars des ressources prévues à d'autres titres" (par. 21.9).

21.2 Outre les crédits inscrits au budget ordinaire, le HCR devrait disposer en 1986-1987 de fonds extra-budgétaires d'un montant total de 801 013 600 dollars destiné à financer les services d'appui aux programmes extra-budgétaires et les projets opérationnels (tableau 21.1).

21.3 Le nombre de postes permanents qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire du HCR pour 1986-1987 est de 290, dont 120 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur (1 SGA, 2 SSG, 4 D-2, 20 D-1, 37 P-5, 27 P-4, 17 P-3 et 13 P-2/1), 69 postes d'agent des services généraux (dont 4 de 1ère classe) et 101 postes d'agent local (tableau 21.5). Bien que le nombre total de postes demeure inchangé par rapport à l'effectif approuvé pour 1984-1985, certains postes ont été reclassés compte tenu a) des résultats de l'opération de classement des emplois en ce qui concerne les postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et b) de la proposition d'inscrire au budget ordinaire des postes précédemment financés à l'aide de contributions volontaires et vice versa.

21.4 Les paragraphes 21.4 et 21.5 du projet de budget-programme contiennent des renseignements de base sur l'opération de classement des emplois. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 21.6 du projet de budget-programme, 40 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur seront reclassés (32 reclassements et 8 déclassements). Les postes en cause et la classe proposée dans chaque cas sont décrits aux paragraphes 21.16, 21.22, 21.35 et 21.44 du projet de budget-programme. En 1984, dans le cadre de cette opération, le Comité consultatif a examiné le reclassement des postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur financés à l'aide de contributions volontaires, comme le Haut Commissaire l'avait proposé dans le document A/AC.96/639/Add.1. Au paragraphe 21 de son rapport correspondant (A/AC.96/646), le Comité a recommandé d'approuver les propositions du Haut Commissaire. Dans ces conditions, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le reclassement de certains postes inscrits au budget ordinaire.

21.5 Les raisons pour lesquelles il est proposé d'inscrire au budget ordinaire 12 postes précédemment financés à l'aide de contributions volontaires (1 P-5, 2 P-3, 1 P-2, 8 postes d'agent des services généraux) et de financer à l'aide de contributions volontaires 12 postes actuellement inscrits au budget ordinaire (1 P-5, 3 P-2, 8 postes d'agent des services généraux) sont indiquées aux paragraphes 21.7 et 21.8 du projet de budget-programme. Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition, compte tenu du fait que "tous les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire figurent parmi ceux identifiés à l'annexe II du document A/C.5/37/1 comme imputables sur le budget ordinaire" (par. 21.8 du projet de budget-programme).

21.6 Le tableau 21.4 présente un état récapitulatif des dépenses prévues pour 1986-1987 par objet de dépense. L'augmentation de 446 200 dollars (aux taux révisés de 1985) prévue pour les traitements et les dépenses communes de personnel découle de l'application des résultats de l'opération de classement des emplois et de l'inscription au budget ordinaire de postes précédemment financés à l'aide de contribution volontaires et vice versa (voir par. 21.3 à 21.5 ci-dessus).

21.7 Le Comité consultatif a demandé des précisions au sujet des dépenses d'un montant de 16 000 dollars (aux taux révisés de 1985) prévues au titre des frais de voyage des représentants pour la participation de représentants de mouvements de libération nationale aux sessions du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire (voir par. 21.11 du projet de budget-programme). Le Comité a été informé que le Comité exécutif avait accordé le statut d'observateur aux représentants de mouvements de libération nationale. Le crédit demandé a pour but d'indiquer clairement les dépenses engagées à cette fin. Dans le passé, il était rendu compte de ces dépenses dans les rapports sur l'exécution du budget.

21.8 Ainsi qu'il est indiqué au tableau 21.4 et aux paragraphes 21.28, 21.39 et 21.49 du projet de budget-programme, un crédit de 2 051 800 dollars (aux taux révisés de 1985), qui avait été ouvert au titre des frais généraux de fonctionnement a été réparti entre les rubriques location et entretien des locaux, éclairage, chauffage, énergie et eau, location et entretien du matériel, communications, services divers, et fournitures et accessoires. En réponse aux questions posées, les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que l'augmentation des dépenses prévues pour la location de locaux tenait au fait que le HCR avait dû louer des locaux supplémentaires à usage de bureaux.

21.9 Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit d'un montant de 32 154 100 dollars demandé par le Secrétaire général au chapitre 21.

Chapitre 22. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies
pour les secours en cas de catastrophe

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	5 187 100
Crédit recommandé par le Comité consultatif	5 187 100
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	4 794 000
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	5 236 400
Dépenses effectives de 1982-1983	5 197 700

22.1 Le crédit de 5 187 100 dollars demandé pour le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe dépasse de 393 100 dollars - soit 8,1 p. 100 - le montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985, qui s'élevait à 4 794 000 dollars. Le tableau 22.1 fait apparaître pour ce chapitre un accroissement des ressources (aux taux révisés de 1985) de 179 700 dollars et un taux de croissance réelle de 0,1 p. 100.

22.2 Le tableau 22.1 indique également que le montant des fonds extra-budgétaires prévu pour 1986-1987 s'élève à un total de 3 018 800 dollars, dont 453 300 dollars pour les services d'appui aux programmes extra-budgétaires, 1 832 500 dollars pour les activités de fond et 733 000 dollars pour les projets opérationnels.

22.3 Comme il ressort du tableau 22.5, il est proposé d'inscrire au budget ordinaire 36 postes pour le Bureau pour 1986-1987, dont 22 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 SGA, 1 D-2, 3 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 3 P-3, 3 P-2/1) et 14 postes d'agent des services généraux (dont 3 de 1ère classe). En outre, comme il est indiqué dans la note qui figure au bas du tableau 22.5, un poste temporaire, de la classe P-5, est proposé pour une durée de 24 mois sur une base non renouvelable. Le tableau 22.5 indique également pour 1986-1987 un total de 18 postes financés à l'aide de fonds extra-budgétaires (5 postes d'administrateur (2 P-5, 1 P-4, 2 P-3) et 13 postes d'agent des services généraux).

22.4 Pour les raisons indiquées au paragraphe 22.10 du projet de budget-programme, le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler quant à la création d'un poste temporaire de la classe P-5 pour toute la durée de l'exercice biennal.

22.5 Le Comité recommande d'approuver le crédit demandé pour le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe.

Chapitre 23. Droits de l'homme

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	9 776 800
Crédit recommandé par le Comité consultatif	9 776 800
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	10 310 000
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	10 247 700
Dépenses effectives de 1982-1983	11 088 600

23.1 Le crédit de 9 776 800 dollars demandé au chapitre 23 est inférieur de 533 200 dollars, soit 5,1 p. 100, au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985 (10 310 000 dollars). Comme l'indique le tableau 23.3, cette diminution résulte de la réévaluation de la base de ressources de 1984-1985 (aux taux révisés de 1985) qui se trouve réduite de 1 043 900 dollars, du fait essentiellement de l'exclusion des dépenses afférentes à certains organes subsidiaires et à d'autres activités dans le domaine des droits de l'homme dans l'attente du renouvellement du mandat de ces organes et des autorisations portant sur ces activités. Comme l'indique le tableau 23.1, l'accroissement des ressources (aux taux révisés de 1985) pour les activités renouvelables s'élève à 22 400 dollars, ce qui correspond à un taux de croissance réelle de 0,6 p. 100.

23.2 Le Secrétaire général estime à 1 086 800 dollars le montant des fonds extra-budgétaires qui seront disponibles en 1986-1987, dont 30 000 dollars pour les services d'appui à des programmes extra-budgétaires et 1 056 800 dollars pour les activités de fond.

23.3 Comme l'indique le tableau 23.5, 81 postes permanents au total sont prévus pour 1986-1987, dont 48 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 SSG, 2 D-1, 8 P-5, 14 P-4, 14 P-3, 9 P-2/1) et 33 postes d'agent des services généraux (dont un de première classe), soit un poste de plus (P-2/1) qu'en 1984-1985.

23.4 Le crédit de 9 776 800 dollars demandé pour 1986-1987 se décompose comme suit : 1 744 600 dollars pour les organes directeurs, 1 509 300 dollars pour la direction exécutive et l'administration (y compris le bureau de liaison de New York) et 6 522 900 dollars pour les activités dans le domaine des droits de l'homme. La répartition de ce crédit entre les différents objets de dépense est indiquée au tableau 23.4.

23.5 Le tableau 23.6 fournit une analyse des coûts globaux correspondant aux organes directeurs. Comme il ressort de ce tableau, le crédit demandé au titre de ces organes comprend un montant de 509 300 dollars pour les activités devant être entreprises sur l'initiative du Conseil économique et social. En ce qui concerne ce montant, le Secrétaire général indique aux paragraphes 23.12 et 23.13 du projet de budget-programme que

"23.12. Depuis le milieu des années 70, un certain nombre d'activités sont entreprises chaque année en application de décisions de la Commission des droits de l'homme approuvées par le Conseil économique et social. Dans les précédents projets de budget-programme, aucun crédit n'était prévu pour ces activités et les ressources nécessaires pour les exécuter étaient demandées chaque année, le plus souvent au titre de la résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice biennal concerné.

23.13. Après avoir consulté le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, il a été décidé de prévoir au présent projet de budget-programme un crédit pour des activités de ce type dans la première année du prochain exercice biennal, en se fondant sur le montant des ressources affectées par l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session, en 1984, aux activités entreprises sur l'initiative du Conseil économique et social. Les ressources nécessaires pour 1987 seront incluses dans les montants estimatifs révisés à la suite des décisions que le Conseil économique et social prendra en 1986. On notera que les dépenses prévues ne correspondent pas à des activités spécifiques, celles-ci devant être déterminées en fonction des décisions que la Commission et le Conseil prendront en 1985 et 1986."

23.6 Le Comité relève qu'il est indiqué au paragraphe 23.8 du projet de budget-programme que l'augmentation de 33 800 dollars (aux taux révisés de 1985) des frais de voyage des représentants envoyés aux réunions du Comité des droits de l'homme est due à la création d'un deuxième groupe de travail devant se réunir pendant une semaine avant chacune des trois sessions annuelles du Comité. Le Comité consultatif n'a aucune objection à formuler à l'encontre de ce montant, mais il compte qu'à chaque fois qu'ils auront à examiner des propositions visant la création de nouveaux groupes de travail, les organes créés en application de

traités et dont le secrétariat est assuré par l'Organisation des Nations Unies (voir par. 23.4 du projet de budget-programme) tiendront pleinement compte de la politique budgétaire générale de l'Organisation.

23.7 Les raisons justifiant la création d'un nouveau poste P-2/1 pour le Centre pour les droits de l'homme sont exposées au paragraphe 23.26 du projet de budget-programme. Le Comité consultatif n'a aucune objection à formuler à l'encontre de cette demande.

23.8 Le Comité consultatif recommande l'approbation du crédit de 9 776 800 dollars demandé par le Secrétaire général au chapitre 23.

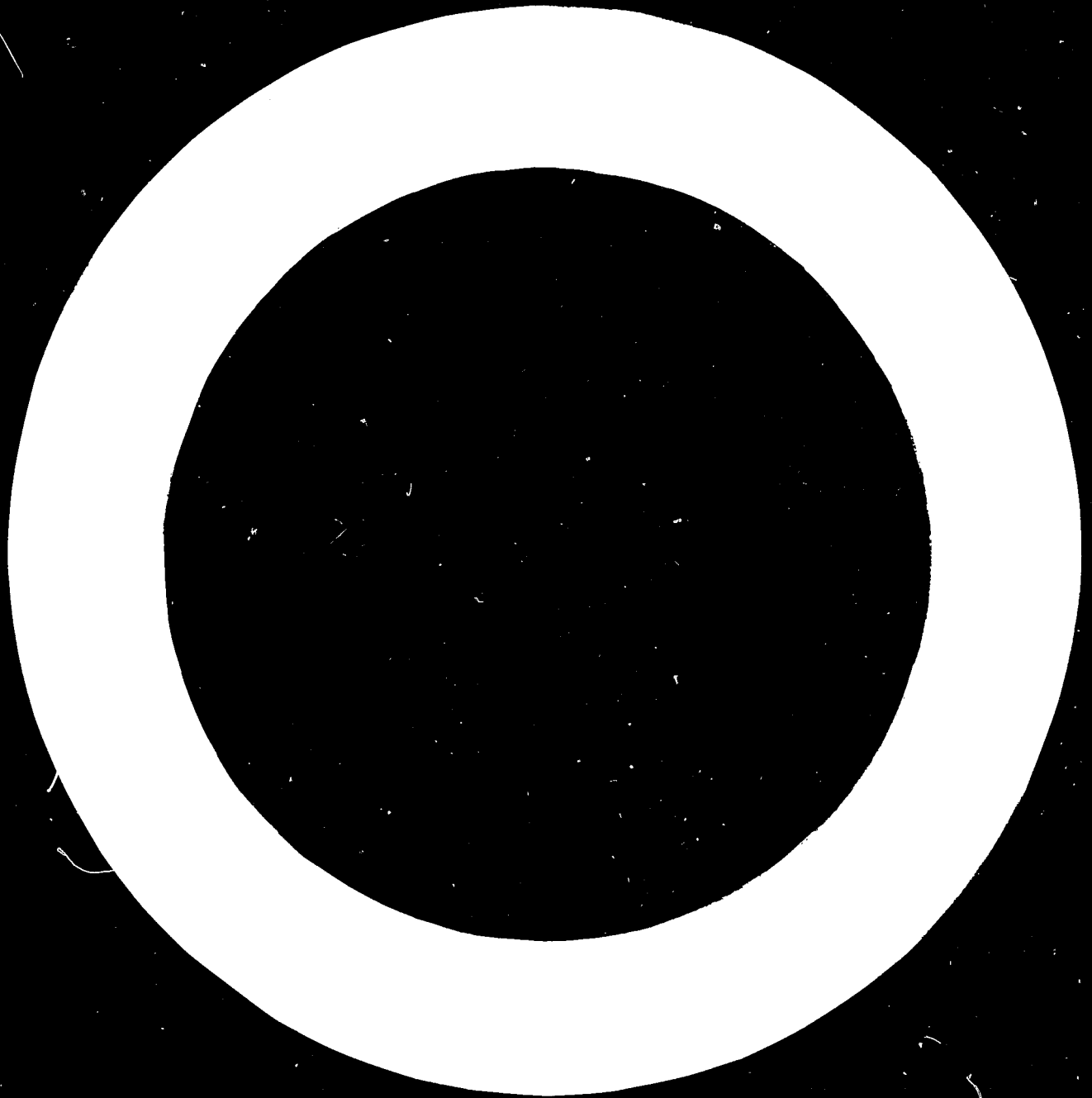
Chapitre 24. Programme ordinaire de coopération technique

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	36 637 000
Demande de crédit transmise par le Comité consultatif	36 637 000
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	32 932 900
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	32 910 900
Dépenses effectives de 1982-1983	29 757 000

24.1 Le crédit de 36 637 000 dollars demandé pour le chapitre 24 comprend les ressources nécessaires pour les services consultatifs sectoriels (18 986 700 dollars), les services consultatifs régionaux et sous-régionaux (11 176 600 dollars) et le développement industriel (6 473 700 dollars). Le crédit demandé, qui est de 3 704 100 dollars (soit 11,2 p. 100) supérieur au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985, ne prévoit aucun accroissement des ressources; comme le montre le tableau 24.1, le Secrétaire général attribue cette augmentation à la réévaluation de la base des ressources de 1984-1985 (822 800 dollars) et à l'inflation prévue en 1986-1987 (2 881 300 dollars).

24.2 Le Comité consultatif rappelle que le niveau du crédit ouvert par le passé au chapitre 24 pour le programme ordinaire se fondait sur des décisions précises de l'Assemblée générale. Comme indiqué au paragraphe 24.4, le Secrétaire général n'a demandé aucun crédit au titre de la croissance des programmes pour 1986-1987; toutefois, selon la pratique adoptée depuis l'exercice biennal 1976-1977, il est tenu compte des effets de l'inflation et des variations des taux de change afin de maintenir le taux d'exécution des projets au même niveau que pendant l'exercice biennal précédent.

24.3 Le Comité consultatif transmet la demande de crédit concernant le chapitre 24 à l'Assemblée générale pour qu'elle prenne la décision appropriée.



TITRE V

JUSTICE INTERNATIONALE ET DROIT INTERNATIONAL

Chapitre 25. Cour internationale de Justice

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	8 503 500
Crédit recommandé par le Comité consultatif	8 503 500
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	9 049 700
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	9 048 600
Dépenses effectives de 1982-1983	9 517 500

25.1 Il est précisé au paragraphe 25.5 du projet de budget-programme qu'"au moment de l'établissement du présent projet de budget-programme, la Cour et le Secrétaire général n'avaient pas encore achevé leurs consultations sur le montant des crédits que la Cour demandera pour l'exercice biennal 1986-1987. Un montant de 8 503 500 dollars, correspondant au montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1984-1985, est donc inscrit à titre provisoire à ce chapitre". La réévaluation de la base des ressources pour 1984-1985 est expliquée au paragraphe 25.6 du projet de budget-programme.

25.2 Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus au paragraphe 14 du chapitre premier, le Comité consultatif a reçu et examiné à sa session de printemps 1985 les montants estimatifs révisés correspondant au chapitre 25 (A/C.5/40/3). Les observations du Comité consultatif concernant ces montants révisés et leurs incidences sur le chapitre 31 et le chapitre premier des recettes, figurent dans le document A/40/7/Add.3.

Chapitre 26. Activités juridiques

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	16 627 300
Crédit recommandé par le Comité consultatif	16 358 000
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	15 040 700
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	14 750 600
Dépenses effectives de 1982-1983	12 365 200

26.1 Le crédit de 16 627 300 dollars demandé pour ce chapitre dépasse de 1 586 600 dollars, soit 7 p. 100, le montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Le tableau 26.1 du projet de budget-programme fait apparaître un accroissement des ressources d'un montant de 81 700 dollars (aux taux révisés de 1985) et le taux de croissance réel négatif de 0,2 p. 100.

26.2 Le montant des fonds extra-budgétaires prévus s'élève à 1 202 300 dollars, dont 1 018 700 dollars pour les services d'appui à d'autres organismes des Nations Unies et 183 600 dollars pour les services d'appui à des programmes extra-budgétaires.

26.3 Ainsi qu'il ressort du tableau 26.5, il est proposé d'inscrire au budget ordinaire 108 postes (57 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur - 1 SGA, 2 D-2, 6 D-1, 12 P-5, 17 P-4, 12 P-3, 7 P-2/1 - et 51 postes d'agent des services généraux, dont 9 de lère classe) pour 1986-1987, soit le même nombre qu'au cours du précédent exercice biennal. Il y aurait en outre 11 postes financés par des fonds extra-budgétaires (6 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur - 1 D-2, 1 D-1, 1 P-4, 1 P-3, 2 P-2/1) - et 5 postes d'agent des services généraux.

26.4 Comme l'indique le tableau 26.8, le crédit de 2 479 800 dollars demandé pour les organes directeurs se répartit comme suit : 1 632 300 dollars pour la Commission du droit international; 300 800 dollars pour la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international; et 546 700 dollars pour le Tribunal administratif des Nations Unies et son secrétariat.

26.5 Le Comité a été informé que la diminution de 39 300 dollars (aux taux révisés de 1985) prévue au titre des frais de voyage des représentants (Commission du droit international) qui est mentionnée au paragraphe 26.6 du projet de budget-programme tient compte des économies réalisées en 1984-1985 du fait de la baisse des tarifs aériens et de la fermeté du dollar, et que le montant demandé pour 1986-1987 avait été calculé sur la base de l'hypothèse que tous les représentants assisteraient à toutes les sessions de la Commission. Toutefois, le Comité a appris par ailleurs que tel n'avait pas été le cas en 1984. Dans ces conditions, le Comité recommande que le montant des dépenses prévues au titre des sessions de la Commission soit réduit de 20 p. 100, ce qui représente une diminution de 171 600 dollars pour 1986-1987.

26.6 Le montant demandé pour 1986-1987 au titre de l'imprimerie et de la reliure pour la Commission du droit international s'élève à 374 800 dollars. Le Comité consultatif n'est pas convaincu que la totalité de ce montant soit nécessaire et recommande donc de le réduire de 62 600 dollars.

26.7 De même, le Comité recommande que le crédit de 206 000 dollars demandé pour la CNUDCI au titre de l'imprimerie et de la reliure, qui fait apparaître une augmentation de 161 500 dollars par rapport à 1984-1985, soit réduit de 56 000 dollars, ce qui le ramènerait à 150 000 dollars pour 1986-1987.

26.8 Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit de 546 700 dollars demandé pour le Tribunal administratif des Nations Unies et son secrétariat.

26.9 Le crédit de 77 300 dollars demandé pour les réunions et conférences spéciales (tableau 26.14) est destiné à couvrir les frais de voyage des représentants et le coût des travaux d'imprimerie et de reliure pour la Conférence des Nations Unies sur le droit des traités entre Etats et organisations internationales ou entre organisations internationales, qui doit se tenir à Vienne en 1986 conformément à la résolution 39/86 de l'Assemblée générale. Les ressources prévues à cet effet sont décrites aux paragraphes 26.20 et 26.21 du projet de budget-programme. A ce propos, le Comité présume que les frais d'impression et de reliure des "documents officiels" de la Conférence mentionnés au paragraphe 26.21 du projet de budget-programme correspondent en fait à l'impression du rapport de la Conférence.

26.10 Le Comité consultatif a appris qu'un état des incidences sur le budget-programme avait été présenté à la Sixième Commission en ce qui concerne les dépenses que l'adoption de la résolution 39/86 de l'Assemblée générale entraînerait

en 1986, mais qu'on avait omis d'en soumettre un au Comité consultatif ou à la Cinquième Commission au cours de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Le Comité veut croire qu'à l'avenir les dispositions de l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale seront strictement respectées.

26.11 Le crédit demandé pour le Bureau des affaires juridiques s'élève à 14 070 200 dollars pour 1986-1987.

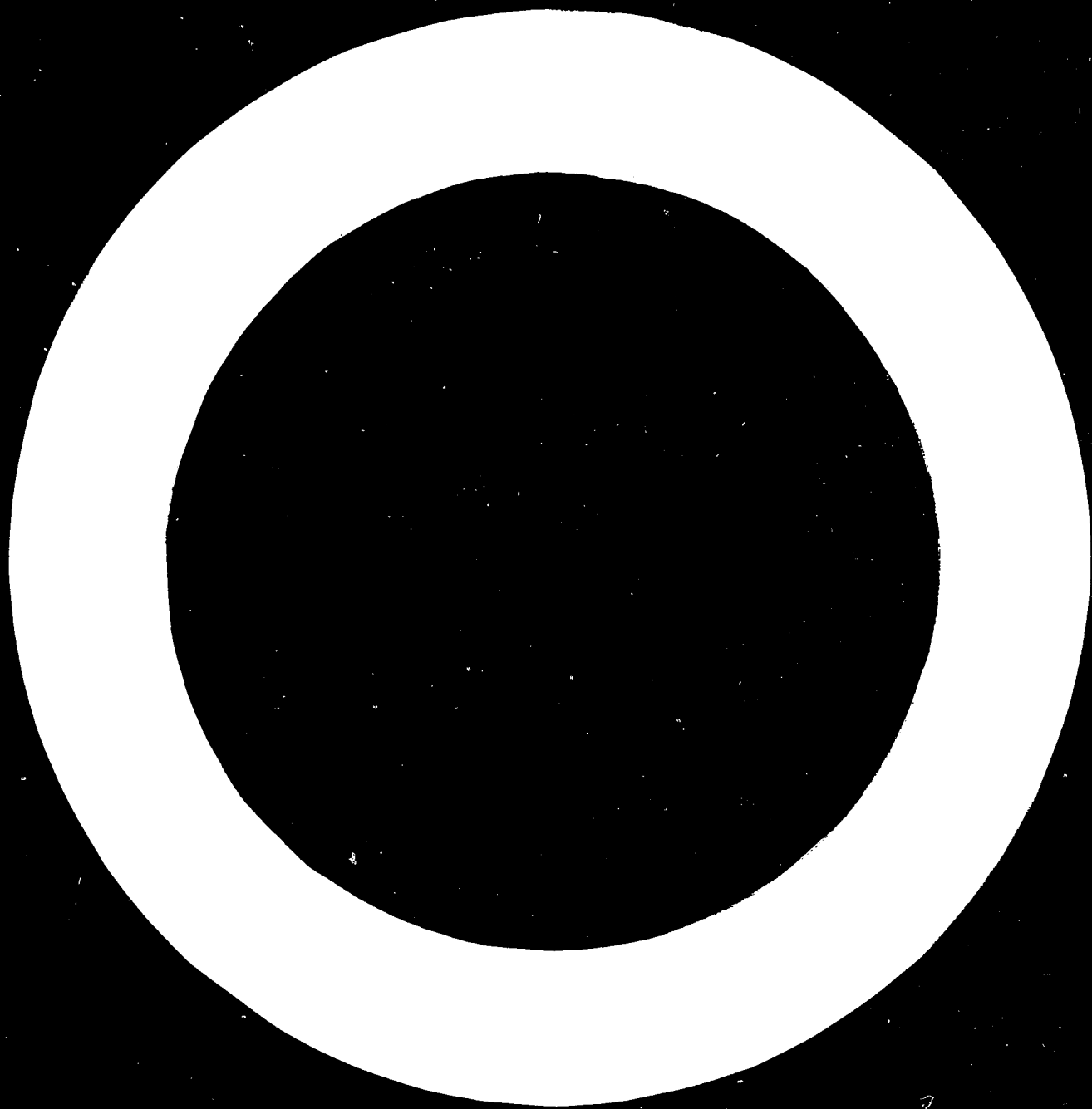
26.12 Le Comité consultatif a été informé qu'un ajustement de la base de ressources, chiffré à 19 400 dollars (aux taux révisés de 1985), correspondant au transfert, du chapitre 28G (Division du traitement électronique de l'information et des systèmes d'information) du coût de la location du matériel de traitement de l'information utilisé exclusivement par le Bureau des affaires juridiques, avait été omis par inadvertance du montant des ressources demandées au titre de la location et de l'entretien du matériel (tableaux 26.1 et 26.20 et par. 26.29 du projet de budget-programme). Le Comité recommande d'effectuer l'ajustement correspondant, qui se traduirait par une augmentation de 20 900 dollars (aux taux de 1986-1987) du crédit proposé.

26.13 Le Comité consultatif note qu'au paragraphe 26.39 du projet de budget-programme, il est mentionné que les ressources prévues pour les travaux d'imprimerie et de reliure se rapportant aux fonctions de dépositaire du Secrétaire général et à l'enregistrement et à la publication des traités doivent permettre de couvrir les frais d'impression de 160 volumes du Recueil des Traités, ainsi que de deux volumes de l'Index cumulatif du Recueil des Traités. Comme il est indiqué au paragraphe 26.37, un rapport sur les progrès réalisés dans la publication du Recueil des Traités devrait être présenté à l'Assemblée générale à sa quarantième session.

26.14 Les recommandations du Comité consultatif qui figurent dans les paragraphes 26.5 à 26.7 et 26.12 impliquent une réduction nette de 269 300 dollars. En conséquence, le Comité recommande d'approuver un crédit de 16 358 000 dollars au titre du chapitre 26.

Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 26. Activités juridiques	269 300



TITRE VI

INFORMATION

Chapitre 27. Information

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	76 439 300
Crédit recommandé par le Comité consultatif	75 673 100
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	70 170 600
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	71 649 400
Dépenses effectives de 1982-1983	59 162 000

27.1 Le crédit de 76 439 300 dollars demandé par le Secrétaire général pour le chapitre 27 dépasse de 6 268 700 dollars, soit 8,9 p. 100, le montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Il fait apparaître une diminution des ressources de 147 200 dollars (aux taux révisés de 1985), soit un taux de croissance réelle de moins 0,3 p. 100 (tableau 27.1). Il comprend les ressources nécessaires pour le Département de l'information (New York) (48 800 100 dollars), le Service de l'information (Genève) (3 473 300 dollars), le Service de l'information (Vienne) (917 800 dollars) et les centres d'information (23 248 100 dollars) (tableau 27.3).

27.2 Le montant des fonds extra-budgétaires prévus s'élève à 5 806 000 dollars, soit une diminution de 717 900 dollars par rapport au montant estimatif de 1984-1985. A ce propos, le Comité consultatif a appris qu'aucune contribution n'était attendue pour 1986-1987 pour différents fonds d'affectation spéciale, comme il ressort du tableau 27.1.

27.3 Le Comité note que des dépenses non renouvelables d'un montant total de 3 019 300 dollars ont été supprimées de la base de ressources de 1984-1985 (tableau 27.2). La plus grande partie de ces dépenses a trait à des activités d'information spéciales concernant notamment la Namibie (1 664 600 dollars), la décolonisation (140 200 dollars) et la question de Palestine (530 300 dollars). Les représentants du Secrétaire général ont expliqué que, comme ces activités sont approuvées par l'Assemblée générale sur une base annuelle, les dépenses y relatives ont été traitées comme des dépenses non renouvelables. Les dépenses qui pourraient entraîner l'application de résolutions adoptées par l'Assemblée générale à ses quarantième et quarante et unième sessions seraient indiquées dans le cadre d'états d'incidences sur le budget-programme.

27.4 Les dépenses non renouvelables de 1984-1985 correspondant aux activités d'information spéciales comprennent également un montant de 193 000 dollars pour la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (voir plus loin par. 27.47).

27.5 Le tableau d'effectifs proposé par le Secrétaire général pour 1986-1987 pour le chapitre 27 comprend 752 postes permanents inscrits au budget ordinaire : 241 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur (1 SGA, 5 D-2, 20 D-1, 47 P-5, 63 P-4, 67 P-3 et 38 P-2/1), 181 postes d'agent des services généraux (dont 49 agents de lère classe) et 330 postes d'agent local.

Dix-neuf postes temporaires sont également demandés au titre du budget ordinaire, soit deux de moins que pour 1984-1985 (un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux de 1ère classe). Sur ces 19 postes, deux sont demandés à titre exceptionnel (un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux) pour 12 mois de travail. La question des postes temporaires autorisés à titre exceptionnel est examinée plus haut au chapitre premier (par. 44 et 45). Le nombre de postes financés à l'aide de fonds extra-budgétaires demeure fixé à 57.

27.6 Comme il ressort du tableau 27.5, 752 postes permanents sont demandés pour 1986-1987, soit une augmentation de deux postes par rapport aux effectifs approuvés pour 1984-1985 (deux postes d'agent des services généraux de 1ère classe). Le Comité consultatif note toutefois qu'il s'agit d'une augmentation nette et que le Secrétaire général propose de remanier les effectifs comme suit :

<u>Unité administrative</u>	<u>Remaniement proposé des effectifs permanents</u>	<u>Paragraphe (ou tableau) correspondant dans le projet de budget-programme</u>
Division des moyens visuels (Département de l'information)	i) Création d'un poste d'agent des services généraux (1ère classe)	27.17
	ii) Suppression d'un poste D-1 et d'un poste P-3	27.17
	iii) Transfert à la Division de la radio de 33 postes d'administrateur, 10 postes d'agent des services généraux (1ère classe) et 18 postes d'agent des services généraux (autres catégories)	tableau 27.11
Division de la radio (Département de l'information)	i) Création d'un poste D-2	27.31
	ii) Transfert de la Division des moyens visuels de 33 postes d'administrateur, 10 postes d'agent des services généraux (1ère classe) et 18 postes d'agent des services généraux (autres catégories)	tableau 27.13
Service de l'information (Vienne)	i) Création d'un poste D-1 et d'un poste d'agent des services généraux (1ère classe)	27.82
Centres d'information	i) Reclassement à la classe P-5 de quatre postes de la classe P-4	27.98

Les observations du Comité consultatif relatives à ces remaniements figurent ci-après aux paragraphes 27.18, 27.19, 27.23, 27.52 et 27.54.

27.7 Le Comité consultatif note que, comme dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985, les activités proposées au chapitre 27 pour 1986-1987 sont présentées dans le texte explicatif dans le cadre de deux sous-programmes : "Diffusion des informations" et "Information approfondie". Toutefois, étant donné que la structure administrative correspondant au chapitre 27 ne suit pas cette division en deux sous-programmes, les ressources nécessaires continuent d'être indiquées par grande unité administrative. A cet égard, le Comité a été informé que même si un élément de programme donné et les produits s'y rapportant figurent parfois sous diverses unités administratives, les ressources nécessaires pour cet élément de programme ne sont demandées qu'à la rubrique correspondant à l'unité administrative responsable au premier chef de son exécution.

27.8 Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 19/, le Comité consultatif a recommandé que les propositions budgétaires soumises à l'avenir donnent des explications plus complètes sur les activités, les orientations et les priorités des centres d'information. Le Comité constate avec plaisir que, comme suite à cette recommandation, un effort a été fait pour que le projet de budget pour l'exercice biennal 1986-1987 contienne plus de détails sur les centres d'information et il prend note avec satisfaction de ce que les représentants du Secrétaire général ont donné l'assurance que les futurs projets de budget-programme contiendraient de nouvelles améliorations.

27.9 Comme le Comité consultatif l'a noté précédemment, les ressources demandées au chapitre 27 ne représentent pas la totalité des ressources que l'Organisation consacre aux activités d'information. La répartition des ressources demandées pour les activités d'information entre les autres chapitres du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987 s'établit comme suit :

19/ Ibid., par. 27.6.

**Montant estimatif des ressources consacrées à l'information dans le
projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987**

(Aux taux révisés de 1985)

	Nombre de postes		Coût total (en milliers de dollars E.-U.)
	Adminis- trateur	Agent des services généraux	
CESAP	2	4	811,3
CEPALC	1	4	433,0
CEA	2	1	315,6
CEAO	1	4	375,2
ONUDI	7	8	1 171,8
CNUCED	4	3	698,3
PNUE	1	1	173,7
HABITAT	1	1	164,6
HCR	3	5	1 086,1
UNRWA	3	1	312,6
Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation	3	-	396,4
Centre contre l' <u>apartheid</u>	2	2	456,0
Division des droits des Palestiniens	3	1	315,0
Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie	3	1	412,0
Département des affaires de désarmement <u>a/</u>	11,5	9	3 648,5
Total	47,5	45	10 770,1*

* Chiffre indicatif.

a/ 276 mois de travail d'administrateur et 216 mois de travail d'agent des services généraux consacrés en partie à des activités d'information.

27.10 Etant donné qu'il est difficile d'identifier et d'isoler les ressources consacrées à l'information, le montant total de 10 770 100 dollars prévu pour ces activités pour l'exercice biennal 1986-1987 (à comparer avec un montant estimatif total de 9 338 100 dollars pour l'exercice biennal 1984-1985) doit être considéré comme un chiffre indicatif.

27.11 Le Comité consultatif a également reçu les renseignements qu'il avait précédemment demandés sur les normes quantitatives de travail et les effectifs à prévoir pour couvrir les réunions tenues hors Siège. D'après les représentants du Secrétaire général, il faudrait, pour assurer le service des conférences internationales, le personnel (international et local) ci-après :

Normes quantitatives de travail et effectifs à prévoir pour couvrir les conférences internationales tenues hors Siège

	Grande conférence a/			Conférence moyenne a/			Petite conférence a/		
	Personnel international	Personnel local	Total	Personnel international	Personnel local	Total	Personnel international	Personnel local	Total
Coordonnateur/porte-parole (chef de mission)	1	-		1	-		1	-	
Secrétaire	1	-		-	1		-	1	
Total partiel	2	-	2	1	1	2	1	1	2
Rédacteur/journalistes (A, F) b/	6	-		4	-		2	-	
Chef de groupe du central dactylographique/correcteur d'épreuves (bilingue, A, F) b/	1	-		1	-		-	-	
Dactylographes (A, F) b/	-	4		-	2		-	2	
Opérateurs télex	-	4		-	2		-	1	
Opérateurs de ronéo et de photocopieur	-	2		-	2		-	1	
Plantons	-	2		-	2		-	1	
Total partiel	7	12	19	5	8	13	2	5	7
Fonctionnaire chargé des accréditations et des facilités	1	-		1	-		-	-	
Commis aux accréditations	-	1		-	1		-	-	
Spécialiste de la documentation	1	-		-	-		-	-	
Commis aux documents	-	1		-	1		-	-	
Total partiel	2	2	4	1	2	3	-	-	-
Fonctionnaires de la radio (A, Ar, C, E, F, R)	6	-		2	-		2	-	
Assistants de production	-	2		-	1		-	-	
Ingénieurs radio	-	5		-	2		-	-	
Assistant de distribution	-	1		-	-		-	-	
Total partiel	6	8	14	2	3	5	2	-	2

	Grande conférence a/			Conférence moyenne a/			Petite conférence a/		
	Personnel inter- national	Personnel local	Total	Personnel inter- national	Personnel local	Total	Personnel inter- national	Personnel local	Total
Producteur de films	1	-	1	1	-	1	-	-	-
Opérateur de prises de vues	1	-	1	-	1	1	-	-	-
Opérateur de prises de vues assistant	-	1	1	-	1	1	-	-	-
Illustrateur sonore	1	-	1	-	1	1	-	-	-
Projectionniste	-	1	1	-	1	1	-	-	-
Total partiel	3	2	5	1	4	5	-	-	-
Producteur d'actualités télévisées	1	-	1	-	1	1	-	-	-
Photographe	1	-	1	-	1	1	-	-	1
Techniciens de chambre noire	-	2	2	-	-	-	-	-	-
Total partiel	2	2	4	-	2	2	-	-	1
Fonctionnaire chargé de la liaison avec les ONG	1	-	1	-	-	-	-	-	-
Fonctionnaire chargé de la liaison avec les centres d'information des Nations Unies	1	-	1	1	-	1	-	-	-
Rédacteur (varia)	1	-	1	-	-	-	-	-	-
Secrétaire	1	2	3	-	1	1	-	-	-
Total partiel	4	2	6	1	1	2	-	-	-
TOTAL	26	28	54	11	21	32	5	7	12

a/ Grande conférence : conférence où peuvent se tenir simultanément deux ou plusieurs séances publiques; conférence moyenne : conférence où ne se tient qu'une seule séance publique à la fois, mais à laquelle participent un grand nombre de délégations; petite conférence : réunion à participation restreinte ou présentant un intérêt limité pour la presse.

b/ Au cas où ces conférences se dérouleraient dans un pays hispanophone, il faudrait prévoir du personnel supplémentaire pour assurer les comptes rendus en espagnol.

27.12 Les fonctions du personnel susmentionné ont trait à divers services (programmes télévisés, cinématographiques et radiophoniques, etc.) et à des travaux de caractère plus général (dactylographie, documentation, etc.). Le Comité consultatif constate que la différence entre les effectifs prévus pour couvrir les conférences moyennes et ceux prévus pour les grandes conférences tient essentiellement au fait que moins de fonctionnaires sont assignés à chaque fonction, et non au fait qu'aucun fonctionnaire n'est prévu pour certaines d'entre elles. Dans le cas des petites conférences, en revanche, il y a un certain nombre de fonctions auxquelles aucun fonctionnaire n'est affecté.

1. Département de l'information (New York)

27.13 Le crédit demandé à cette rubrique (48 800 100 dollars) est supérieur de 1 698 000 dollars, soit 3,6 p. 100, au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 1984-1985. Comme il ressort du tableau 27.3, le crédit demandé se répartit entre trois grandes subdivisions : direction exécutive et administration, programmes d'activité et appui aux programmes.

27.14 Le crédit demandé pour la direction exécutive et l'administration s'élève à 1 821 100 dollars, dont 1 169 000 dollars pour le Bureau du Secrétaire général adjoint et 652 100 dollars pour le Groupe de la planification, de la programmation et de l'évaluation. Comme il ressort des tableaux 27.6 et 27.8, aucun de ces crédits ne fait apparaître un accroissement des ressources. Le Comité consultatif n'a pas d'objection à l'encontre des propositions du Secrétaire général, notamment à l'encontre du maintien d'un poste temporaire d'agent des services généraux (lère classe) pour le Groupe de la planification, de la programmation et de l'évaluation, demandé au paragraphe 27.13.

27.15 Le crédit de 42 579 700 dollars demandé pour les programmes d'activité se répartit comme suit :

	<u>Dollars</u>
Division des moyens visuels	13 927 800
Division de la radio	11 146 300
Division de la presse et des publications	10 705 200
Division des relations extérieures	4 217 400
Division de l'information économique et sociale	2 454 400
Activités spéciales d'information	<u>128 600</u>
	42 579 700

27.16 Comme il est indiqué au paragraphe 27.4 du projet de budget-programme, il est proposé de scinder la Division de la radio et des moyens visuels en deux divisions (voir plus haut par. 27.6). Les raisons de cette restructuration sont expliquées au paragraphe 27.6 du projet de budget-programme.

27.17 Les crédits demandés pour la Division des moyens visuels (13 927 800 dollars) sont ventilés au tableau 27.10 du projet de budget-programme. A ce propos, le Comité consultatif a appris que la diminution de 9 616 900 dollars (aux taux révisés de 1985) apparaissant sous la rubrique "Réévaluation de la base de ressources de 1984-1985" était un chiffre net qui comprenait une réduction de 10 619 500 dollars correspondant au montant qui sera transféré à la nouvelle Division de la radio.

27.18 Au paragraphe 27.17 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose de créer à la Division des moyens visuels un poste d'agent des services généraux (lère classe) dont le titulaire aiderait le Directeur dans le domaine de l'administration et de la programmation. Le Comité consultatif a reçu des renseignements complémentaires à l'appui de cette demande. Toutefois, il n'est toujours pas convaincu de la nécessité de créer ce poste et, par conséquent, recommande de rejeter la demande du Secrétaire général. Le crédit demandé serait donc réduit de 51 400 dollars.

27.19 Le Secrétaire général propose également de supprimer deux postes (un D-1 et un P-3) qui ne sont plus nécessaires à la Division des moyens visuels (par. 27.17 du projet de budget-programme). D'après les représentants du Secrétaire général, cette proposition va de pair avec la demande tendant à créer un poste D-2 à la Division de la radio (par. 27.31 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif n'a pas d'objection à l'encontre de la suppression de postes proposée. Ses observations sur la création du poste D-2 figurent plus loin au paragraphe 27.23.

27.20 Aux paragraphes 27.18 et 27.25 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique les ressources nécessaires respectivement pour les concours extérieurs divers et les services techniques, pour la réduction de films et de programmes de radio et de télévision. En réponse à ses questions, le Comité a été informé qu'une partie du personnel prévu sous la rubrique "Concours extérieurs divers" (par exemple, les ingénieurs du son) est engagée au titre de contrats de louage de services, de même que tout le personnel fournissant les services techniques, prévu à la rubrique "Services techniques pour la réalisation de films et de programmes de radio et de télévision".

27.21 Le Comité consultatif a également appris qu'une révision des arrangements contractuels régissant la fourniture de ces services était en cours. En outre, comme suite aux recommandations du Service de gestion administrative, un Groupe de travail intersecrétariat a été créé dans le but d'améliorer la coordination entre les départements qui engagent du personnel contractuel et d'établir des directives et des normes à leur intention.

27.22 De l'avis du Comité consultatif, les résultats des négociations sur les contrats de louage et l'examen des relations entre les départements devraient permettre d'améliorer l'administration et la gestion des services fournis et, par conséquent, de réaliser des économies au cours du prochain exercice biennal. Sous réserve de ces observations, le Comité recommande que le crédit demandé au titre des concours extérieurs divers pour la Division des moyens visuels soit réduit de 57 200 dollars, ce qui le ramènerait de 257 200 dollars à 200 000 dollars, et que le crédit de 3 504 300 dollars prévu pour les services techniques soit réduit de 404 300 dollars, ce qui le ramènerait à 3 100 000 dollars.

27.23 Le crédit de 11 146 300 dollars demandé pour la Division de la radio reflète un accroissement des ressources de 67 600 dollars (aux taux révisés de 1985) au titre des postes permanents (tableau 27.12). Cette augmentation est liée à la demande de création (par. 27.31 du projet de budget-programme), d'un poste D-2 dont le titulaire serait le chef de la Division de la radio. Le Secrétaire général adjoint à l'information a fourni oralement au Comité des renseignements supplémentaires au sujet de ce poste. Le Comité s'est également enquis de la possibilité d'obtenir ce poste par le biais d'un transfert, mais a été informé que cela n'était pas possible. En conséquence, et sous réserve que la scission de la Division de la radio et des moyens visuels soit acceptée par l'Assemblée générale, le Comité consultatif n'aurait aucune objection à l'encontre de la demande du Secrétaire général.

27.24 Comme il est indiqué plus haut (par. 27.5), le tableau d'effectifs pour 1986-1987 comprend deux postes temporaires de moins que celui approuvé pour 1984-1985. Le Comité consultatif note, au paragraphe 27.32 du projet de budget-programme, que la diminution tient au fait qu'un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux (1ère classe) n'ont pas été renouvelés, certains programmes radiophoniques n'étant plus produits.

27.25 Le crédit demandé pour la Division servira aussi à couvrir le coût de divers concours extérieurs et de services de télécommunications (par. 27.33 et 27.36 du projet de budget-programme). Conformément aux observations qu'il a formulées plus haut, aux paragraphes 27.21 et 27.22, le Comité consultatif recommande de réduire de 126 200 dollars le montant prévu au titre des services de télécommunications, ce qui le ramènerait de 2 126 200 dollars à 2 000 000 de dollars. En revanche, il recommande d'approuver le crédit de 421 900 dollars demandé pour les concours extérieurs divers; à cet égard, il a été informé que les services fournis à la Division de la radio sous cette rubrique n'entraient pas dans le cadre des contrats en cours de négociation.

27.26 Le crédit de 10 705 200 dollars demandé pour la Division de la presse et des publications comprend un montant de 700 000 dollars (aux taux révisés de 1985) pour la production de brochures et de dépliants (par. 27.46 du budget-programme). En réponse aux questions qu'il a posées, le Comité a appris que les frais de traduction à l'extérieur représenteraient 200 900 dollars. Le solde de 499 100 dollars se rapporte à d'autres objets de dépense, notamment l'établissement des maquettes, la composition et l'impression des documents.

27.27 Par ailleurs, le Comité a été informé que la publication des documents entrant dans cette rubrique n'était pas officiellement autorisée par le Comité des publications qui a la responsabilité générale du programme de publications de l'ONU. Ainsi qu'il est indiqué dans l'instruction administrative ST/AI/189/Add.1/Rev.1, ledit programme recouvre quatre grandes catégories de publications : les documents officiels, les comptes rendus des réunions et des conférences spéciales, les publications périodiques et les études et rapports. Comme le précise l'instruction en question, le mandat dont le Comité est investi n'a pas pour effet de limiter le contrôle qu'exercent les services compétents en ce qui concerne les documents qui ne sont pas mentionnés expressément dans le programme de publications. Etant donné que les brochures et dépliants mentionnés au paragraphe 27.46 du projet de budget-programme n'entrent dans aucune des catégories précitées, c'est le Département de l'information qui en contrôle la publication.

27.28 Le Comité consultatif s'est enquis des raisons pour lesquelles certains documents d'information ne faisaient pas partie du programme de publications relevant du Comité des publications. Il a été informé que le programme des publications pour un exercice biennal donné était établi à l'avance sur la base des propositions formulées par les différents départements, qui donnent des renseignements sur le titre, la longueur et le format des documents, les langues dans lesquelles ils seront publiés, la date de présentation prévue et les méthodes d'impression. Lorsque le Comité des publications a fini d'examiner les propositions de publications et les prévisions de dépenses correspondantes, le programme est intégré au projet de budget-programme présenté par le Secrétaire général.

27.29 Le Comité a aussi été informé que, pour la bonne exécution du programme de publications, il était indispensable d'établir un calendrier précis qui permette d'organiser convenablement les activités d'édition, de traduction, de reproduction et de distribution et de passer les commandes aux imprimeurs dans les meilleures conditions. Par conséquent, les dates auxquelles les départements avaient convenu de présenter leurs manuscrits devaient être strictement respectées.

27.30 Selon les représentants du Secrétaire général, les conditions de production des documents publiés par le Département de l'information sous la rubrique "Brochures et dépliants" sont souvent incompatibles avec une telle précision dans la planification. Même lorsque le Département a prévu de publier telle ou telle brochure, il peut être amené à en retarder la production pour faire face à des demandes imprévues et prioritaires émanant d'organes intergouvernementaux. Il lui est donc souvent impossible d'établir des prévisions aussi précises que celles exigées pour le programme de publications; en outre, si la publication d'une brochure d'information était demandée après la date limite fixée par le Comité des publications, il serait impossible de l'intégrer dans le programme. C'est ce qui explique que le contrôle de ce type de publication soit confié au Département de l'information qui peut plus facilement modifier son calendrier des publications pour satisfaire des demandes prioritaires.

27.31 Par ailleurs, les représentants du Secrétaire général ont souligné que la gestion du programme de publications de l'Organisation avait été centralisée pour permettre, notamment, d'éviter des à-coups dans le fonctionnement des services de reproduction du Secrétariat, de prévoir les besoins en matière de traduction et de répartir au mieux les crédits entre les diverses publications. Or, un grand nombre de brochures et de dépliants publiés par le Département de l'information ne peuvent être imprimés au Secrétariat car ils doivent l'être sur papier glacé ou dans un format qui sort des normes habituelles. De plus, nombre d'entre eux sont publiés dans d'autres langues que les six langues officielles de l'Organisation.

27.32 Compte tenu des difficultés mentionnées en ce qui concerne la planification des publications du Département de l'information, le Comité consultatif a demandé comment avaient été estimés les besoins relatifs aux brochures et dépliants. Les représentants du Secrétaire général lui ont communiqué la liste des documents que le Département prévoit de publier en 1986 et 1987 sous cette rubrique, avec les prévisions de dépenses correspondantes. Ce faisant, ils ont souligné que l'expérience prouvait que cette liste pouvait être modifiée.

27.33 Le Comité consultatif a examiné la demande de crédit en tenant compte du fait que le Département décidait seul de la date de parution de certaines de ses publications, et en s'appuyant aussi sur les dépenses effectives des exercices antérieurs. En outre, le Comité note que le crédit demandé au titre des brochures

et des dépliants publiés par la Division de la presse et des publications ne représente pas la totalité des ressources gérées par le Département pour cet objet de dépenses; il faut y ajouter un montant de 198 600 dollars (aux taux révisés de 1985) demandé pour la Division de l'information économique et sociale. En outre, un montant de 13 400 dollars (aux taux révisés de 1985) a été inclus, au titre des brochures et des dépliants, dans les crédits demandés pour les activités spéciales d'information.

27.34 Dans ces conditions, le Comité consultatif estime qu'il est possible de réaliser des économies. Il recommande donc de réduire de 103 300 dollars le crédit demandé pour 1986-1987 pour la Division de la presse et des publications à la rubrique "Brochures et dépliants", ce qui le ramènerait de 753 300 dollars à 650 000 dollars.

27.35 Comme dans le budget précédent, il est proposé d'inclure dans le crédit relatif à la Division de la presse et des publications, les ressources nécessaires pour couvrir le coût de 24 mois de travail d'administrateur (P-3) et de 24 mois de travail d'agent des services généraux "afin de rattraper le retard accumulé dans la publication de l'Annuaire des Nations Unies" (par. 27.40).

27.36 Ainsi que le Comité consultatif en a fait la remarque dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 1984-1985, cela fait des années que se pose le problème de la parution de l'Annuaire dans les délais voulus 20/. Pour permettre de rattraper le retard accumulé, l'Assemblée générale a déjà affecté des ressources au recrutement de personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires); le dernier crédit en date est celui qu'elle a ouvert pour l'exercice 1984-1985, conformément à la recommandation que le Comité consultatif lui a faite lors de sa trente-huitième session 21/. A l'époque, le Comité avait demandé parallèlement au Secrétaire général de lui présenter, à sa session de printemps de 1985, un rapport intérimaire indiquant notamment s'il avait été possible de respecter le calendrier de publications figurant dans le document A/C.5/38/38.

27.37 Le Comité consultatif a reçu le rapport demandé, lequel indique que, loin de se résorber, l'arriéré s'est encore accru, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

20/ Ibid., par.27.15.

21/ Ibid., Supplément No 7A, (A/38/7/Add.1-23).

Calendrier de production

Avec l'aide de personnel temporaire

Edition	Date de parution prévue dans le document A/C.5/38/38	Retard (mois) <u>a/</u>	Nouvelle date de parution prévue	Retard (mois) <u>a/</u>
1981	Juin 1984	12	Mai 1985	23
1982	Mai 1985	11	Avril 1986	22
1983	Février 1986	8	Février 1987	20
1984	Novembre 1986	5	Décembre 1987	18
1985	Août 1987	2	Octobre 1988	16
1986	Juin 1988	0	Août 1989	14
1987			Juin 1990	12
1988			Avril 1991	10
1989			Février 1992	8
1990			Décembre 1992	6
1991			Octobre 1993	4
1992			Août 1994	2
1993			Juin 1995	0

a/ On considère que, dans l'idéal, l'Annuaire devrait paraître 18 mois après la période sur laquelle il porte. Au-delà de 18 mois, on considère que la publication est en retard.

27.38 Selon les représentants du Secrétaire général, le fait que l'arriéré ait augmenté au cours de l'exercice 1984-1985 s'explique par un ensemble de facteurs. Premièrement, il a été décidé qu'à partir de l'édition de 1981 les fonctionnaires, chargés jusque-là d'éditer et de revoir les textes présentés par les départements, rédigeraient désormais eux-mêmes le texte de l'Annuaire. Deuxièmement, on a étoffé les comptes rendus des débats. L'application de ces décisions ayant exigé plus de temps que prévu, la parution de l'Annuaire a subi de nouveaux retards.

27.39 De l'avis du Comité consultatif, les décisions mentionnées ci-dessus ont été prises prématurément, d'autant que dans son rapport (A/C.5/38/38), le Secrétaire général avait indiqué que la possibilité de charger la Section de l'Annuaire d'en rédiger le texte ne serait examinée qu'une fois le retard totalement rattrapé.

27.40 Les représentants du Secrétaire général ont reconnu que l'on avait manqué de réalisme en élargissant la portée de l'Annuaire; par conséquent, à partir de l'édition de 1982, les débats feront l'objet de comptes rendus moins détaillés. En revanche, le Comité a été informé que le Secrétariat se proposait de laisser à des rédacteurs de la Section de l'Annuaire le soin de rédiger ce dernier, comme ils le font actuellement. C'est pour cette raison et pour rattraper en partie le retard accumulé qu'un nouveau crédit est demandé pour du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires).

27.41 Le Comité consultatif note que, même si les dernières prévisions du Secrétaire général se confirment, l'arriéré ne sera totalement résorbé qu'en juin 1995. Il juge ce délai inacceptable et rappelle que pour que l'Annuaire soit plus largement utilisé par le grand public, ainsi que l'a demandé l'Assemblée générale à la section VI de sa résolution 38/234, il doit être publié en temps voulu.

27.42 Par conséquent, le Comité consultatif recommande que le Département de l'information publie des éditions abrégées de l'Annuaire jusqu'à ce que l'arriéré ait été totalement résorbé. Il estime qu'une telle décision devrait permettre une meilleure utilisation des ressources et donc de résorber l'arriéré plus rapidement.

27.43 En outre, le Comité est convaincu que l'application de sa recommandation ne nuira pas à la qualité de l'Annuaire ou à son utilité comme ouvrage de références objectif si l'on prend soin, entre autres choses, de renvoyer le lecteur aussi souvent qu'il le faudra à des sources d'information plus détaillées.

27.44 Sous réserve des observations formulées plus haut (par. 27.41 à 27.43), le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit demandé par le Secrétaire général pour du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) au paragraphe 27.40 du projet de budget-programme. En outre, il prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa session de printemps de 1987, un nouveau rapport indiquant la façon dont la recommandation du Comité est appliquée.

27.45 Le Comité consultatif n'a pas d'objection à l'ouverture d'un crédit de 4 217 400 dollars pour la Division des relations extérieures (tableau 27.16).

27.46 Le crédit de 2 454 400 dollars demandé pour la Division de l'information économique et sociale comprend un montant de 213 800 dollars pour des brochures et dépliants (tableau 27.18). Conformément aux observations qu'il a formulées au paragraphe 27.33, le Comité consultatif recommande de réduire ce dernier montant de 23 800 dollars, pour le ramener à 190 000 dollars.

27.47 Au paragraphe 27.59 du projet de budget-programme, le Secrétaire général précise que le crédit de 128 600 dollars prévu pour les activités spéciales d'information (tableau 27.20) a trait aux activités d'information programmées pour 1986 pour la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Sur ce total, un montant de 65 400 dollars doit servir à couvrir des dépenses non renouvelables afférentes à deux postes temporaires (et aux dépenses communes de personnel correspondantes) en 1986 (1 P-3 et 1 agent des services généraux). Le solde est destiné à financer les activités mentionnées au paragraphe 27.59 du projet de budget-programme. Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit demandé.

27.48 Le crédit de 4 399 300 dollars demandé pour l'appui au programme (service administratif) comprend un montant de 85 900 dollars (aux taux révisés de 1985) correspondant à des dépenses non renouvelables, à savoir l'achat du matériel de traitement de textes supplémentaire décrit au paragraphe 27.68 du projet de budget-programme. Compte tenu des précisions qui lui ont été données, le Comité consultatif recommande d'accepter le crédit demandé pour l'appui au programme.

Service de l'information (Genève)

27.49 Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à l'ouverture du crédit de 3 473 300 dollars demandé pour le Service de l'information de Genève (tableau 27.23).

Service de l'information (Vienne)

27.50 Le crédit de 917 800 dollars demandé pour le Service de l'information de Vienne est supérieur de 245 000 dollars, soit 36,4 p. 100, au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985 (tableau 27.25).

27.51 Ainsi qu'il est rappelé au paragraphe 27.80 du projet de budget-programme, le Service de l'information de Vienne a été créé en 1984. Au paragraphe 27.7 du projet de budget-programme, le Secrétaire général donne des informations générales sur les effectifs du service, qui ont été constitués grâce au transfert de postes précédemment affectés au Service de l'information de l'ONUDI et au Département de l'information, et il rappelle que la création d'un poste D-1 n'a pas été demandée pour l'exercice biennal 1984-1985 car il a été possible en 1985 d'attribuer au chef du Service un poste D-1 transféré à titre temporaire. Selon le Secrétaire général, il n'est pas possible de poursuivre cet arrangement, ce qui l'amène à proposer, au paragraphe 27.82 du projet de budget-programme, la création d'un poste D-1 pour le chef du Service et d'un poste d'agent des services généraux (lère classe) pour un assistant administratif.

27.52 Il ressort du tableau 27.26 que, si la proposition du Secrétaire général est acceptée, le tableau d'effectifs du Service comptera 13 postes au total : cinq postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3) et huit d'agent des services généraux, dont un de lère classe. Sur la base des informations qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif approuve la proposition du Secrétaire général.

Centres d'information

27.53 Le crédit demandé par le Secrétaire général pour les centres d'information s'élève à 23 248 100 dollars, soit 30,4 p. 100 du crédit demandé au chapitre 27 (76 439 300 dollars). L'accroissement des ressources qui apparaît au tableau 27.27 est estimé à 90 400 dollars (aux taux révisés de 1985) : 30 400 dollars se rapportant aux postes permanents et aux dépenses communes de personnel et 60 000 dollars à l'achat de mobilier et de matériel (dépense non renouvelable).

27.54 Le Secrétaire général estime à 385 le nombre de postes permanents nécessaires pour les centres d'information au cours de l'exercice 1986-1987 : 55 postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur (8 D-1, 23 P-5, 18 P-4, 4 P-3 et 2 P-2/1) et 330 postes d'agent local (tableau 27.28). Le nombre total de postes reste identique à celui approuvé pour 1984-1985, mais pour les raisons exposées au paragraphe 27.98 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose de reclasser à P-5 quatre postes P-4. Sur la base des informations qui ont été fournies, le Comité consultatif approuve cette proposition.

27.55 Le Comité consultatif recommande en outre d'approuver le crédit demandé par le Secrétaire général au paragraphe 27.108 du projet de budget-programme pour l'achat de mobilier et de matériel. Comme il est indiqué dans le paragraphe en question, le crédit couvrira notamment une dépense non renouvelable de 60 000 dollars (aux taux révisés de 1985) pour l'achat et l'installation d'équipements de télex dans six centres d'information.

27.56 Compte tenu des recommandations formulées aux paragraphes 27.18, 27.22, 27.25, 27.34 et 27.46 du présent rapport, le Comité consultatif recommande de réduire de 766 200 dollars au total le crédit demandé au chapitre 27, ce qui le ramènerait de 76 439 300 dollars à 75 673 100 dollars.

Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 27. Information	766 200

TITRE VII

SERVICES COMMUNS D'APPUI

Chapitre 28. Administration et gestion

1985

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	337 031 800
Crédit recommandé par le Comité consultatif	332 572 500
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	303 456 500
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	304 707 200
Dépenses effectives de 1982-1983 <u>a/</u>	269 651 500

a/ Ne comprend pas le chapitre 28N.

28.1 Le crédit demandé par le Secrétaire général au titre de l'administration et de la gestion s'élève à 337 031 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 33 575 300 dollars (soit 11 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Le taux de croissance réelle, tel qu'il a été calculé, s'établit à 0,9 p. 100. Le crédit demandé se décompose comme suit, par unité administrative :

	Crédit demandé pour 1986-1987 (En milliers de dollars)	Montant révisé crédit ouvert pour 1984-1985 (En milliers de dollars)	Augmentation	
			Montant	Pourcent- tage des Etats-Unis
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion	1 014,0	917,6	96,4	10,5
B. Bureau des services financiers	17 515,0	15 556,2	1 958,8	12,5
C. Bureau des services du personnel	19 193,7	16 760,0	2 433,7	14,5
D. Bureau des services généraux (New York)	156 249,9	138 084,9	18 165,0	13,1
E. Service de gestion administrative	2 523,6	2 259,8	263,8	11,6
F. Division de vérification intérieure des comptes	4 402,9	3 989,8	413,1	10,3
G. Division du traitement électronique de l'information et des systèmes d'information	16 060,7	14 917,0	1 143,7	7,6
H. Services administratifs et financiers (Genève)	10 454,7	9 958,8	495,9	4,9
I. Division des services généraux (Genève)	42 623,5	41 383,0	1 240,5	2,9
J. Formation du personnel (New York, Genève et commissions régionales)	8 974,1	8 155,1	819,0	10,0
K. Dépenses diverses	8 804,7	6 418,5	2 386,2	37,1
L. Activités administratives financées en commun	12 751,7	11 738,2	1 013,5	8,6
M. Services administratifs (Vienne)	32 546,8	31 416,9	1 129,9	3,5
N. Services communs (Nairobi)	3 916,5	1 900,7	2 015,8	106,0
TOTAL	337 031,8	303 456,5	33 575,3	11,0

28.2 Outre les crédits demandés au budget ordinaire, des fonds extra-budgétaires d'un montant estimatif de 26 219 100 dollars seront disponibles au chapitre 28 au titre de l'appui fonctionnel et administratif.

28.3 Le tableau récapitulatif ci-après indique le nombre des postes permanents inscrits au budget ordinaire qui sont demandés au chapitre 28 :

	1986-1987			1984-1985		
	Adminis- trateurs et fonc- tionnaires de rang supérieur	Autres caté- gories	Total	Adminis- trateurs et fonc- tionnaires de rang supérieur	Autres caté- gories	Total
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion	4	4	8	4	4	8
B. Bureau des services financiers	76	98	174	76	98	174
C. Bureau des services du personnel	62	109	171	62	108	170
D. Bureau des services généraux (New York)	62	704	766	64	702	766
E. Service de gestion administrative	11	9	20	11	9	20
F. Division de vérification intérieure des comptes	29	13	42	29	13	42
G. Division du traitement électronique de l'information et des systèmes d'information	28	27	55	28	27	55
H. Services administratifs et financiers (Genève)	37	71	108	37	71	108
I. Division des services généraux (Genève)	21	368	389	21	368	389
J. Formation du personnel (New York, Genève et commissions régionales)	21	23	44	21	22	43
L. Activités adminis- tratives financées en commun	31	40	71	31	40	71
M. Services administratifs (Vienne)	12	209	221	12	209	221
N. Services communs (Nairobi)	4	13	17	4	13	17
TOTAL	398	1 688	2 086	400	1 684	2 084

28.4 Comme indiqué au paragraphe 28.3 ci-dessus, le Secrétaire général demande au total 2 086 postes permanents pour 1986-1987. L'augmentation de deux postes par rapport au total de 2 084 postes autorisés pour 1984-1985 tient à la proposition de créer deux postes d'agent des services généraux, l'un au titre du chapitre 28C et l'autre au titre du chapitre 28J. Comme le montre aussi le tableau figurant au paragraphe 28.3 ci-dessus, le nombre de postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur a diminué de deux par rapport au total de 1984-1985. Ceci est dû à la proposition faite par le Secrétaire général de transformer en postes d'agent des services généraux deux postes d'administrateur prévus au chapitre 28D. En conséquence, le total de 1 688 postes d'agent des services généraux prévu pour 1986-1987 fait apparaître une augmentation de quatre postes, dont deux résultent du déclassement de postes d'administrateur et deux correspondent aux créations de postes proposés.

Chapitre 28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	1 014 000
Crédit recommandé par le Comité consultatif	1 014 000
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	917 600
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	886 200
Dépenses effectives de 1982-1983	876 400

28A.1 Le crédit demandé (1 014 000 dollars) pour le Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion accuse une augmentation de 96 400 dollars par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 1984-1985. Le taux de croissance réelle a été estimé à moins 0,2 p. 100. Le Secrétaire général prévoit une diminution des ressources (aux taux révisés de 1985) de 2 100 dollars, imputable à la diminution des frais de voyage du personnel envoyé en mission, conformément à la politique générale de réduction des frais de voyage (par. 28A.5 du projet de budget-programme).

28A.2 Le nombre de postes permanents inscrits au budget ordinaire proposé pour 1986-1987 est le même que celui qui a été approuvé pour l'exercice 1984-1985, à savoir 1 poste de secrétaire général adjoint, 1 poste D-1, 1 poste P-5, 1 poste P-2/1 et 4 postes d'agent des services généraux (dont 2 de 1ère classe).

28A.3 Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit de 1 014 000 dollars demandé pour le Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion.

Chapitre 28B. Bureau des services financiers

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	17 515 000
Crédit recommandé par le Comité consultatif	17 515 000
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	15 556 200
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	14 877 100
Dépenses effectives de 1982-1983	13 329 800

28B.1 Le crédit de 17 515 000 dollars demandé pour le Bureau des services financiers est de 1 958 800 dollars (12,5 p. 100) supérieur au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985, soit un accroissement net des ressources de 12 900 dollars (aux taux révisés de 1985). Le taux de croissance réelle est trop négligeable pour être indiqué dans le tableau 28B.1.

28B.2 Les fonds extra-budgétaires pour 1986-1987 sont estimés à 14 745 400 dollars, dont 10 747 800 dollars au titre des services d'appui à d'autres organismes des Nations Unies et 3 997 600 dollars au titre des services d'appui à des programmes extra-budgétaires.

28B.3 Le Secrétaire général demande l'inscription au budget ordinaire de 174 postes au total, dont 76 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 SSG, 4 D-2, 9 D-1, 15 P-5, 15 P-4, 19 P-3, 13 P-2/1) et 98 postes d'agent des services généraux (dont 29 de 1ère classe). Aucun nouveau poste ni aucun reclassement n'est demandé. De même, il n'y a pas de changement par rapport à 1984-1985 en ce qui concerne les postes devant être financés par des fonds extra-budgétaires : 2 D-1, 3 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 4 P-2/1 et 44 postes d'agent des services généraux, y compris 9 de 1ère classe, soit 70 postes au total (tableau 28B.5).

28B.4 Au paragraphe 28.15 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 22/, le Comité consultatif a recommandé qu'aucun effort ne soit épargné pour procéder à la mise en oeuvre d'un projet visant à rationaliser le système des états de paie et a prié le Secrétaire général de fournir des informations appropriées sur la question dans le projet de budget-programme pour 1986-1987. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que ce projet n'était toujours pas achevé et que le Secrétariat étudiait actuellement les résultats d'efforts analogues entrepris par d'autres organisations, tant au sein qu'à l'extérieur du système des Nations Unies.

28B.5 Le Comité consultatif recommande l'approbation du crédit de 17 515 000 dollars demandé par le Secrétaire général pour le Bureau des services financiers.

Chapitre 28C. Services de gestion du personnel

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	19 193 700
Crédit recommandé par le Comité consultatif	18 552 200
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	16 760 000
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	15 784 800
Dépenses effectives de 1982-1983	14 104 700

28C.1 Le crédit de 19 193 700 dollars demandé au chapitre 28C dépasse de 2 433 700 dollars, soit 14,5 p. 100, le montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. L'accroissement des ressources (aux taux révisés de 1985) est estimé à 509 600 dollars et le taux de croissance réelle à 2 p. 100 (tableau 28C.1). Le Comité note à cet égard que le total des dépenses non renouvelables pour 1986-1987 s'élève à 248 200 dollars (aux taux révisés de 1985), dont 91 600 dollars pour le mobilier et le matériel, 46 200 dollars pour les consultants et 110 400 dollars pour des postes temporaires.

28C.2 Le Secrétaire général propose pour 1986-1987 l'inscription au budget ordinaire de 171 postes permanents, dont 62 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 SSG, 4 D-2, 5 D-1, 13 P-5, 20 P-4, 16 P-3 et 3 P-2/1) et 109 postes d'agent des services généraux (dont 21 de 1ère classe). Comme il ressort du tableau 28C.5, cet effectif comprend un poste d'agent des services généraux supplémentaire par rapport à l'effectif approuvé pour 1984-1985. Il est également prévu d'inscrire au budget ordinaire 16 postes temporaires (non compris un poste P-3 proposé à titre exceptionnel), soit deux postes de plus (un poste P-4 et un poste d'agent des services généraux) qu'en 1984-1985. La question des postes temporaires à autoriser à titre exceptionnel est examinée aux paragraphes 44 et 45 du chapitre premier ci-dessus. Les 13 postes extra-budgétaires prévus pour 1986-1987 représentent une diminution d'un poste (P-2) par rapport au total correspondant pour 1984-1985.

28C.3 Comme le Secrétaire général l'a indiqué au paragraphe 28C.1 du projet de budget-programme, le grand programme "Services de gestion du personnel" comprend cinq programmes et 14 sous-programmes qui sont décrits au chapitre 27 de l'additif au plan à moyen terme pour la période 1984-1989 [A/37/6/Add.2 (Partie II)]. Le Comité consultatif note qu'après la récente inclusion des services de gestion du personnel dans le plan à moyen terme, un effort a été accompli afin de remanier la présentation du chapitre 28C pour la rendre plus conforme à la structure des programmes dans le plan à moyen terme. Toutefois, bien que le Bureau des services du personnel reste chargé de l'exécution du grand programme, les ressources demandées au chapitre 28C ne représentent pas le total des ressources nécessaires; les ressources nécessaires pour les sous-programmes 2 et 3 (Formation et examens) du programme 4 (Organisation des carrières) continuent de figurer au chapitre 28J. Cette présentation est destinée, selon le Secrétaire général, à "assurer la continuité et la comparabilité des données budgétaires" (par. 28C.5 du projet de budget-programme).

28C.4 Le Comité consultatif note aussi qu'il est indiqué dans ce même paragraphe que "la répartition des ressources demandées pour les programmes ne coïncide pas exactement avec le découpage des principales unités administratives du Bureau des services du personnel". De ce fait, comme le signale le Secrétaire général, "les textes explicatifs indiquent les points sur lesquels le budget-programme diffère de la structure du plan à moyen terme" (28C.5 du projet de budget-programme). En outre, on trouve aux tableaux 28C.16 et 28C.17, respectivement, un état récapitulatif des ressources nécessaires par programme et une ventilation des activités de sous-programme par unité administrative. Nonobstant cet effort en vue d'établir une correspondance entre le projet de budget-programme et le plan à moyen terme, le Comité consultatif ne trouve pas cette présentation très claire et estime qu'il devrait être possible d'y apporter de nouvelles améliorations.

28C.5 Comme il ressort du tableau 28C.17, tous les sous-programmes ne sont pas exécutés par une seule unité administrative. Le Comité consultatif convient qu'il n'est pas toujours possible de parvenir à cette unité d'exécution. Il n'en estime

Pas moins pour autant que les risques de doubles emplois augmentent lorsque la gestion et l'exécution des activités d'un sous-programme sont réparties entre des unités administratives différentes, comme c'est le cas, par exemple, pour le sous-programme 1, "Examens administratifs des plaintes et recours".

28C.6 En examinant les ressources demandées au chapitre 28C, le Comité consultatif a également constaté avec inquiétude qu'alors que nombre de programmes relevant des services de gestion du personnel sont liés, il semble y avoir peu de coordination entre les divisions concernées. Le Comité noté à cet égard qu'au paragraphe 28C.20 du projet de budget-programme, le Secrétaire général demande au titre du programme "Coordination de la politique du personnel" des ressources pour recruter un analyste fonctionnel hors classe qui examinerait le système de données relatives au personnel. Parallèlement, parmi les produits du sous-programme 1 du programme "Organisation des carrières" figurent la collecte de données spécifiques et la coordination en ce qui concerne l'établissement d'une base de données répondant aux besoins d'un système d'organisation des carrières. Les représentants du Secrétaire général ont certes précisé que les données dont dispose la Division de la coordination des politiques sont plus générales que celles devant être rassemblées par la Division de l'administration du personnel pour le programme "Organisation des carrières", mais le Comité consultatif met en garde contre les risques de doubles emplois et demande instamment qu'on étudie la possibilité d'élaborer un seul système de données utilisable par les deux divisions. Le Comité espère également que les prochains projets de budget dénoteront une meilleure coordination des activités exécutées par le Bureau.

28C.7 Le Comité consultatif note que le total des crédits demandés au titre des frais de voyage du personnel envoyé en mission s'élève à 293 100 dollars, répartis comme suit :

	<u>Dollars</u>
Direction exécutive et administration	90 000
Coordination de la politique du personnel; examens et recours	36 300
Recrutement	113 400
Gestion du personnel et conditions de travail; organisation des carrières	42 000
Services médicaux	<u>11 400</u>
Total	293 100

28C.8 Sur la base des renseignements qui lui ont été fournis, et compte tenu des observations formulées aux paragraphes 28C.9 à 28C.15 ci-dessous, le Comité consultatif estime qu'il devrait être possible de réaliser des économies en ce qui concerne les frais de voyage du personnel envoyé en mission.

28C.9 A cet égard, le Comité note que, comme l'indique le tableau 28C.4, le crédit demandé, d'un montant total de 293 100 dollars, implique un accroissement des ressources (aux taux révisés de 1985) de 15 000 dollars dont la totalité est imputable au Bureau du Sous-Secrétaire général, au titre de la direction exécutive et de l'administration (tableau 28C.6). Le Comité note également que, d'après le paragraphe 28C.12 du projet de budget-programme, les ressources demandées pour ce

bureau à la rubrique "Frais de voyage du personnel" doivent permettre notamment de couvrir les frais de voyage du Sous-Secrétaire général et des représentants de l'Administration dans d'autres bureaux lorsqu'ils doivent assister aux réunions du Comité de coordination entre l'Administration et le personnel. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'on avait prévu un accroissement des ressources en raison du déficit déjà enregistré en 1984-1985 à cette rubrique par le Bureau du Sous-Secrétaire général.

28C.10 Etant donné la politique actuelle, qui consiste à limiter au maximum les frais de voyage, le Comité estime qu'il faudrait soumettre à un examen plus strict les voyages prévus pour le personnel du Bureau du Sous-Secrétaire général afin de maintenir les dépenses dans les limites des ressources approuvées. Le Comité note également que, puisque le Comité de coordination entre l'Administration et le personnel ne se réunit plus qu'une fois par an, au lieu de deux fois en 1984, les frais de voyage liés à ces réunions devraient être moins élevés.

28C.11 Les crédits demandés pour les frais de voyage du personnel au titre des programmes "Coordination de la politique du personnel; examens et recours" (36 300 dollars) et "Gestion du personnel et conditions de travail; organisation des carrières" (42 000 dollars) n'impliquent pas d'accroissement des ressources (tableaux 28C.8 et 28C.12 respectivement). Néanmoins, le Comité n'est pas convaincu que ces demandes soient entièrement justifiées. Par exemple, le Comité se demande si la rationalisation de la production des statistiques relatives au personnel à l'échelle du Secrétariat (par. 28C.21 du projet de budget-programme) peut encore justifier une partie des crédits demandés pour les frais de voyage au titre de la coordination de la politique du personnel; il fait observer que la même raison était déjà invoquée dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985.

28C.12 Comme indiqué au paragraphe 28C.40 du projet de budget-programme, une partie des ressources prévues pour les frais de voyage du personnel au titre du programme "Gestion du personnel et conditions de travail; organisation des carrières" est liée à l'application du système d'organisation des carrières dans les lieux d'affectation hors siège. Toutefois, comme le Comité l'a relevé au paragraphe 28C.33 ci-après, ce système n'est pas encore entièrement mis au point.

28C.13 Pour les raisons données au paragraphe 28C.31 du projet de budget-programme, un crédit de 113 400 dollars est demandé pour 1986-1987 pour les frais de voyage du personnel au titre du recrutement. Compte tenu de la structure actuelle des dépenses, le Comité estime que des économies sont possibles. En outre, le Comité note qu'une partie des ressources sont destinées à couvrir les frais de voyage des fonctionnaires chargés d'organiser les concours nationaux (par. 28C.31 du projet de budget-programme), et que des ressources sont aussi demandées à cette fin au chapitre 28J (par. 28J.37 du projet de budget-programme). Les représentants du Secrétaire général ont expliqué que les ressources demandées au titre des frais de voyage liés au recrutement sont destinées à couvrir les frais de voyage d'un fonctionnaire chargé du recrutement qui doit se rendre sur place pour organiser les concours nationaux, tandis que les ressources demandées au chapitre 28J sont destinées à couvrir les frais de voyage du fonctionnaire chargé des examens et des membres des jurys qui interrogent les candidats ayant réussi la partie écrite de l'examen.

28C.14 Malgré cette explication, le Comité estime que des mesures devraient être prises pour réduire les dépenses liées à ces missions. A cet égard, le Comité se demande s'il est bien nécessaire que deux représentants du Bureau des services du

personnel, à savoir un fonctionnaire chargé des examens et un fonctionnaire chargé du recrutement, participent à chaque mission. Tout en reconnaissant que leurs fonctions sont différentes, le Comité estime qu'avec un minimum de coordination au sein du Bureau des services du personnel, le fonctionnaire chargé des examens pourrait assumer les fonctions du fonctionnaire chargé du recrutement au cours de certaines de ces missions.

28C.15 Compte tenu des considérations exposées ci-dessus, et vu que les programmes relevant du Bureau des services du personnel (y compris ceux figurant au chapitre 28J) sont liés, le Comité consultatif recommande une réduction globale de 29 300 dollars des crédits demandés au chapitre 28C pour les frais de voyage du personnel. Ses remarques concernant les frais de voyage du personnel au titre du chapitre 28J figurent aux paragraphes 28J.5 et 28J.6 ci-après.

28C.16 Comme indiqué au paragraphe 28C.1 ci-dessus, des dépenses non renouvelables (aux taux révisés de 1985) s'élevant à 91 600 dollars sont prévues sous la rubrique "Mobilier et matériel", dont 45 000 dollars doivent permettre d'acheter un nouvel appareil de radiographie pour le Service médical, le solde devant permettre d'acheter du matériel de traitement de textes et du matériel informatique décrits aux paragraphes 28C.15, 28C.24 et 28C.43 du projet de budget-programme. Afin de pouvoir mieux évaluer ces demandes, le Comité consultatif a demandé quel était le matériel dont disposait actuellement le Bureau des services du personnel et comment il était réparti. A la lumière des informations qu'il a détenues, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés par le Secrétaire général soient accordés.

1. Direction exécutive et administration

28C.17 Le crédit demandé pour la direction exécutive et l'administration (2 720 700 dollars) englobe un montant destiné à permettre le maintien d'un poste temporaire d'agent des services généraux pour l'assistant administratif affecté au secrétariat du Conseil d'administration de l'Ecole internationale des Nations Unies (par. 28C.8 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif approuve cette demande.

28C.18 Les observations du Comité concernant les ressources demandées pour les frais de voyage du personnel au paragraphe 28C.12 du projet de budget-programme figurent au paragraphe 28C.10 ci-dessus. Comme indiqué au paragraphe 28C.16 ci-dessus, le Comité n'a pas d'objection à formuler à l'encontre de l'accroissement des ressources prévu à la rubrique "Mobilier et matériel" au paragraphe 28C.15 du projet de budget-programme.

2. Coordination de la politique du personnel; examens et recours

28C.19 Le crédit de 3 721 700 dollars demandé pour ce programme englobe un montant destiné à permettre le maintien de quatre postes temporaires (2 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) à la Section du classement des emplois (par. 28C.18) du projet de budget-programme. Le Comité consultatif approuve cette demande, étant entendu qu'une fois l'opération de classement achevée, on entreprendra une étude pour déterminer si certaines des fonctions correspondant à ces postes peuvent être assumées par le personnel existant.

28C.20 Le Secrétaire général demande également le maintien d'un poste temporaire P-4 pour le sous-programme 2, "Interprétation et élaboration du Statut et du Règlement du personnel" (par. 28C.18 du projet de budget-programme). Sur la

base des informations qui lui ont été fournies, le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de maintenir ce poste. Il recommande, par conséquent, la suppression de la demande de crédit, soit une réduction de 132 800 dollars des crédits demandés par le Secrétaire général.

28C.21 Le maintien d'un poste temporaire de la classe G-4 est également demandé au paragraphe 28C.18 du projet de budget-programme pour le codage des données à introduire dans le fichier central informatisé du personnel. A cet égard, le Comité consultatif note que les 48 mois de travail d'agent des services généraux demandés sous la rubrique "Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)", au paragraphe 28C.19 du projet de budget-programme, concernent également le codage de l'information destinée à figurer dans le fichier central du personnel et l'établissement des dossiers manuels et informatisés des fonctionnaires. Le Comité consultatif a demandé des éclaircissements quant au rapport entre les travaux qu'effectuerait le titulaire du poste de la classe G-4 et les activités décrites au paragraphe 28C.19. Malgré les informations supplémentaires qu'il a reçues, le Comité n'est pas convaincu de la nécessité de maintenir le poste G-4 en question et recommande donc de réduire de 63 600 dollars le crédit demandé par le Secrétaire général.

28C.22 Des ressources sont également demandées au paragraphe 28C.19 du projet de budget-programme, sous la rubrique "Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)", pour financer huit mois de travail d'administrateur (P-3) et 18 mois de travail d'agent des services généraux pour la Commission paritaire de recours, afin de rattraper le retard dû au nombre d'affaires en suspens. Le Comité consultatif reconnaît que ce retard pose un grave problème et approuve donc cette demande. Cependant, compte tenu des recommandations qu'il a formulées au chapitre premier (par. 67 à 73 ci-dessus), le Comité espère bien que de nouvelles demandes de cette nature ne seront pas présentées à l'avenir. Le Comité s'attend également à ce que tous les postes au secrétariat de la Commission paritaire de recours et au Groupe d'examen des mesures administratives (voir par. 28C.35 ci-après) soient pourvus et utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été créés.

28C.23 Ainsi que l'indique le tableau 28C.8, un crédit de 62 900 dollars est demandé à la rubrique "Consultants". Le Comité note que ce crédit comprend un montant équivalant au coût des quatre mois de travail de consultant qui avaient été approuvés dans le budget-programme de 1984-1985 pour le perfectionnement du fichier central informatisé du personnel. Ayant demandé des renseignements à ce sujet, le Comité a été informé qu'il n'avait pas été fait appel à un consultant parce que les ressources demandées s'étaient avérées insuffisantes. Etant donné que ce montant avait été approuvé pour une durée et un objectif bien précis, le Comité consultatif considère que les ressources correspondantes auraient dû figurer dans la base de ressources de 1984-1985 (tableau 28C.8).

28C.24 Le crédit de 62 900 dollars demandé à la rubrique "Consultants" englobe également un montant destiné à couvrir le coût des services d'un analyste fonctionnel hors classe pendant cinq mois environ [coût qui est estimé à approximativement 9 000 dollars par mois (aux taux révisés de 1985)]. Le Comité est d'avis que le travail à effectuer devrait prendre moins de cinq mois; il recommande donc de n'approuver que quatre mois de travail. En conséquence, et compte tenu de l'observation qu'il a formulée au paragraphe 28C.23 ci-dessus, le Comité consultatif recommande de réduire de 25 100 dollars le crédit demandé à la rubrique "Consultants" par le Secrétaire général, ce qui le ramènerait de 62 900 dollars à 37 800 dollars.

28C.25 Les observations du Comité au sujet des crédits demandés sous les rubriques "Frais de voyage du personnel" et "Mobilier et matériel" (par. 28C.21 et 28C.24 du projet de budget-programme) figurent dans les paragraphes 28C.11, 28C.15 et 28C.16 ci-dessus.

3. Recrutement

28C.26 Le crédit de 5 239 200 dollars demandé au titre du recrutement doit notamment permettre de maintenir cinq postes temporaires, ainsi qu'on l'explique au paragraphe 28C.28 du projet de budget-programme. Deux postes (1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) seront affectés au recrutement par voie de concours et trois postes (1 poste P-3 et 2 postes d'agent des services généraux) "sont nécessaires pour poursuivre les activités relatives à la projection des vacances de poste, la sélection des postes à pourvoir par voie de concours et le suivi de l'exécution du plan annuel de recrutement".

28C.27 Ainsi que le Comité l'avait noté dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 23/, il apparaît qu'un plan concernant les concours ouverts à des candidats extérieurs a été appliqué. Le Comité a donc demandé des éclaircissements quant à la nécessité de maintenir le poste de la classe P-3 et le poste d'agent des services généraux. Selon les représentants du Secrétaire général, le nombre total de concours à organiser et le nombre de groupes professionnels concernés continuent d'augmenter, d'où la nécessité de maintenir ces deux postes. Sur la base des informations reçues, le Comité consultatif approuve la proposition du Secrétaire général de maintenir le poste P-3 et le poste d'agent des services généraux affectés au recrutement extérieur. Cependant, il considère qu'il faudrait intensifier les efforts pour intégrer les fonctions qui se rattachent à ces postes dans le programme de travail ordinaire de la Division du recrutement. Il espère donc que cette demande ne sera pas renouvelée dans les futurs projets de budget.

28C.28 Le Comité consultatif a également demandé pourquoi les trois autres postes mentionnés au paragraphe 28C.28 du projet de budget-programme (1 poste P-3 et 2 postes d'agent des services généraux pour les activités relatives à la projection des vacances de poste, la sélection des postes à pourvoir par voie de concours et le suivi de l'exécution du plan de recrutement) ont été demandés pour 1986-1987. A cet égard, le Comité rappelle qu'il avait recommandé l'approbation de ces postes pour 1984-1985 24/ en précisant qu'il espérait qu'à l'avenir il ne serait plus nécessaire de demander des postes de cette nature. Le Comité juge insuffisantes les raisons données pour justifier le maintien de ces postes et recommande donc que celui-ci ne soit pas approuvé. Le crédit demandé par le Secrétaire général pour le recrutement devrait donc être réduit de 239 300 dollars.

28C.29 Le crédit demandé pour le recrutement comprend également un montant de 12 100 dollars destiné à permettre à un consultant d'analyser les procédures de recrutement "en vue de les rationaliser conformément aux priorités établies par l'Assemblée générale" (par. 28C.30 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif a été informé que la tâche essentielle du consultant serait de mettre à jour le manuel d'administration du personnel du Bureau des services du personnel.

23/ Ibid., par. 28.30.

24/ Ibid., par. 28.32.

Le Comité consultatif considère qu'il ne devrait pas être nécessaire de faire appel à des concours extérieurs pour entreprendre cette tâche. Il recommande donc de supprimer le crédit de 12 100 dollars demandé sous la rubrique "Consultants".

28C.30 Au paragraphe 28C.32 du projet de budget-programme, le Secrétaire général explique le crédit demandé pour les annonces dans la presse et les campagnes de recrutement (265 300 dollars), dont une partie est destinée à financer l'établissement des avis de vacances de poste, ainsi que précisé dans le sous-programme 1.3 (publicité et diffusion d'informations sur le recrutement). Les représentants du Secrétaire général ont répondu aux demandes de renseignements formulées par le Comité en l'informant que des mesures seraient prises pour améliorer la publication et la distribution de ces avis afin d'assurer leur efficacité. Le Comité consultatif n'a donc pas d'objection à formuler quant au crédit demandé pour les annonces dans la presse et les campagnes de recrutement.

Gestion du personnel et conditions de travail; organisation des carrières

28C.31 Comme indiqué au paragraphe 28C.38 du projet de budget-programme, le crédit de 5 665 800 dollars demandé pour ce programme englobe un montant destiné à permettre le maintien de deux postes temporaires d'agent des services généraux et la création de trois nouveaux postes temporaires (1 poste P-4, 1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux).

28C.32 D'après le Secrétaire général, le maintien des deux postes d'agent des services généraux est nécessaire "pour permettre aux administrateurs du personnel du Service d'administration du personnel de faire face au volume de travail actuel et prévu". Le Comité n'est pas convaincu par cette explication et recommande donc de supprimer ces postes, ce qui impliquerait une réduction de 127 200 dollars du crédit demandé.

28C.33 Le Comité consultatif note que les nouveaux postes temporaires (1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux) sont "demandés pour appliquer le plan d'organisation des carrières que l'Assemblée générale a approuvé à sa trente-neuvième session" (par. 28C.38 du projet de budget-programme). Or, l'Assemblée générale n'a pas approuvé un tel plan; au paragraphe 6 d) de sa résolution 39/245, elle a prié le Secrétaire général de poursuivre la réalisation de son programme de travail sur la conception et l'application d'un système d'organisation des carrières. Le Comité consultatif rappelle également que, dans son rapport A/39/7/Add.5, il a noté qu'il était "difficile d'évaluer les demandes concernant les ressources en personnel en l'absence de précisions sur l'impact que l'élaboration proposée d'un système d'organisation des carrières aurait sur l'ensemble du programme de travail du Bureau des services du personnel" et "qu'il serait préférable que l'analyse et l'évaluation requises soient prévues dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987".

28C.34 Comme il est indiqué au paragraphe 28C.38 du projet de budget-programme, l'analyse susmentionnée n'a pas pu être achevée à temps pour que l'on en tienne compte dans le projet. Toutefois, on prévoit qu'elle sera présentée à l'Assemblée générale à sa quarantième session. Le Comité consultatif considère qu'il est difficile d'évaluer la demande concernant les deux postes temporaires (1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux) tant que l'on ne connaîtra pas les résultats de cette analyse et il ne peut donc pas se prononcer en faveur de cette demande. En revanche, il recommande l'ouverture d'un crédit de 99 400 dollars à la rubrique "Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)" pour 1986. Au cas où l'analyse d'ensemble ne pourrait pas être présentée à l'Assemblée à sa

quarantième session, pour une raison ou pour une autre, ce crédit permettrait de poursuivre les travaux sur la mise au point du système, sans interruption jusqu'à la quarante et unième session de l'Assemblée. Le crédit demandé par le Secrétaire général serait ainsi réduit de 12 100 dollars.

28C.35 Comme le Secrétaire général l'a indiqué au paragraphe 28C.38 du projet de budget-programme, un poste P-3 (non renouvelable) est demandé pour "permettre au Groupe d'examen des mesures administratives de réduire le retard qu'il a pris dans ses travaux". Compte tenu des préoccupations qu'il a exprimées au chapitre premier ci-dessus (par. 67 à 73), le Comité consultatif approuve cette demande.

28C.36 Au paragraphe 28C.41 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que l'accroissement des ressources (aux taux révisés de 1985) demandé pour la location et l'entretien du matériel (60 000 dollars) "est destiné à couvrir les frais liés à l'informatisation des opérations du Groupe des indemnités et prestations et du Groupe des dossiers du personnel". A la lumière des informations complémentaires reçues, le Comité consultatif approuve cette proposition. Comme indiqué au paragraphe 28C.16 ci-dessus, le Comité approuve également la demande formulée au paragraphe 28C.43 du projet de budget-programme concernant les dépenses non renouvelables (aux taux révisés de 1985) prévues pour l'achat de mobilier et de matériel (29 900 dollars).

4. Services médicaux

28C.37 Le crédit de 1 846 300 dollars demandé pour le programme "Services médicaux" fait apparaître un accroissement des ressources (aux taux révisés de 1985) de 93 400 dollars dont l'essentiel correspond aux rubriques "Postes permanents", "Dépenses communes de personnel" et "Mobilier et matériel" (tableau 28C.14). A cet égard, le Comité consultatif note que le Secrétaire général a demandé, au paragraphe 28C.47 du projet de budget-programme, la création d'un poste d'agent des services généraux pour un second technicien de laboratoire. Compte tenu des informations reçues, le Comité consultatif approuve cette demande. Il recommande également d'approuver le montant non renouvelable demandé au paragraphe 28C.52 du projet de budget-programme (45 000 dollars aux taux révisés de 1985) pour l'achat d'une nouvelle machine de radiographie.

Récapitulation

Aux paragraphes 28C.15, 28C.20, 28C.21, 28C.24, 28C.28, 28C.29, 28C.32 et 28C.34 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé des réductions d'un montant total de 641 500 dollars. En conséquence, il recommande l'ouverture d'un crédit de 18 552 200 dollars au chapitre 28C.

Chapitre 28D. Bureau des services généraux (New York)

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	156 249 900
Crédit recommandé par le Comité consultatif	154 827 200
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	138 084 900
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	130 987 800
Dépenses effectives de 1982-1983	114 101 800

28D.1 Le crédit de 156 249 900 dollars demandé par le Secrétaire général au chapitre 28D est supérieur de 18 165 000 dollars, soit 13,1 p. 100, au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985 (138 084 900 dollars). Ce montant doit permettre de couvrir le coût du Bureau des services généraux (New York), soit 61 138 500 dollars, ainsi que le coût des services communs administrés par ce bureau mais non réparti entre les différents programmes, qui est de 95 111 400 dollars (tableau 28D.3).

28D.2 Au tableau 28D.1, le Secrétaire général indique que l'accroissement des ressources, aux taux révisés de 1985, est de 1 007 200 dollars, le taux de croissance réelle étant de 0,1 p. 100. Cet accroissement des ressources comprend un montant non renouvelable de 842 700 dollars (aux taux révisés de 1985) se rapportant aux objets de dépenses suivants : a) installation de matériel pour informatiser les activités de la Section des transports touchant la délivrance de laissez-passer et de visas (32 300 dollars - par. 28D.54 du projet de budget-programme); b) acquisition d'un système de commutation automatique des messages (Genève) (625 000 dollars - par. 28D.59 du projet de budget-programme); c) acquisition d'unités de codage (125 400 dollars - par. 28D.73 du projet de budget-programme); d) acquisition de matériel de traitement automatique de l'information et de matériel de traitement de textes pour le Service des achats (60 000 dollars - par. 28D.75 du projet de budget-programme).

28D.3 Comme il ressort du tableau 28D.1, le montant estimatif total des fonds extra-budgétaires pour l'exercice 1986-1987 en ce qui concerne le chapitre 28D s'élève à 5 115 300 dollars, contre 4 671 700 dollars pour l'exercice 1984-1985. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que le montant de 3 387 400 dollars prévu au titre de l'appui administratif financé à l'aide de fonds extra-budgétaires reposait sur l'hypothèse que le PNUD et le FISE verseraient des subventions de 1,4 million de dollars et un million de dollars respectivement, le solde provenant d'autres sources. Bien que ce montant soit légèrement supérieur à celui prévu pour 1984-1985, il marque néanmoins un recul en valeur réelle, ce qui se manifeste par une diminution du nombre de postes qui seront financés à l'aide de fonds extra-budgétaires en 1986 et 1987 (voir ci-après, par. 28D.5). Le Comité consultatif croit comprendre que depuis que le PNUD a mis en place son propre service d'achats et que le FISE possède son propre système téléphonique, ceux-ci font moins largement appel aux services fournis par l'Organisation des Nations Unies dans ces domaines.

28D.4 Le tableau d'effectifs qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Bureau des services généraux en 1986-1987 comporte 766 postes permanents, dont 62 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur (1 SSG, 2 D-2, 5 D-1, 12 P-5, 12 P-4, 22 P-3, 8 P-2/1), 296 postes d'agent des services généraux (dont 49 de 1ère classe), 214 postes d'agent du Service de la sécurité et 194 postes de la catégorie des corps de métier (tableau 28D.5). Bien que le nombre de postes soit identique à celui approuvé pour 1984-1985, la ventilation par classe varie légèrement car le Secrétaire général propose de déclasser deux postes de P-2 (l'un à la Section des transports et l'autre au Groupe des renseignements et de la réception) au rang d'agent des services généraux de 1ère classe (par. 28D.19 et 28D.31 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif recommande d'accepter ces propositions.

28D.5 On estime qu'au cours de l'exercice 1986-1987, le Bureau des services généraux disposera de 46 postes financés à l'aide de fonds extra-budgétaires : 38 postes d'agent des services généraux (dont 7 de 1ère classe) et 8 postes d'agent du Service de la sécurité (tableau 28D.5). La diminution de 5 postes (un poste

d'agent des services généraux, un poste d'agent du Service de la sécurité et trois postes de la catégorie des corps de métier) par rapport au chiffre proposé pour 1984-1985 est mentionnée au paragraphe 28D.3 ci-dessus. Parmi les postes qu'il est prévu de financer à l'aide de fonds extra-budgétaires en 1986-1987, il est proposé de reclasser au rang d'agent de lère classe un poste d'agent des services généraux affecté au Bureau du Sous-Secrétaire général (tableau 28D.7).

28D.6 Outre les demandes de postes, plusieurs transferts sont envisagés entre les programmes d'activité du Bureau des services généraux. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à ces transferts, qui sont récapitulés ci-après :

Programme	Postes transférés à un autre programme	Postes transférés au programme	Paragraphe pertinent du projet de budget-programme
Direction exécutive et administration	1 P-3	-	28D.10
Sécurité et sûreté	-	1 P-3	28D.14
Services commerciaux (Achats et transports)	-	1 agent des services généraux	28D.20
Services d'appui technique (Communications)	1 agent des services généraux	2 P-5, 1 P-4,	28D.32
		4 P-3, 1 P-2, 31 agents des services généraux (dont 6 de lère classe)	28D.34
Services d'appui technique (Gestion des dossiers)	2 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 31 agents des services généraux (dont 6 de lère classe)	-	28D.38

28D.7 Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que plusieurs autres propositions de transfert (qui ne figurent pas dans le tableau ci-dessus) mentionnés aux paragraphes 28D.15, 28D.26 et 28D.33 du projet de budget-programme étaient retirés. Le Comité croit comprendre que le retrait de ces propositions n'a aucune incidence ni sur le crédit global demandé pour 1986-1987 pour le Bureau des services généraux ni sur l'estimation de l'accroissement des ressources et le taux de croissance réelle calculé pour ce chapitre.

28D.8 D'après les renseignements communiqués au Comité consultatif pendant son examen du chapitre 28D, 14 postes d'administrateur et 28 postes de la catégorie des services généraux et de catégories apparentées étaient vacants. Ces chiffres correspondent à un taux de vacance de poste de 5,5 p. 100 pour l'ensemble du Bureau

des services généraux et de 21,9 p. 100 pour les postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur. Dans ce cas, le Comité consultatif n'a pas recommandé de relever le taux standard d'abattement pour mouvements de personnel applicable aux postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur, car les représentants du Secrétaire général lui ont expliqué que les économies réalisées au titre des postes vacants servaient à rémunérer le personnel engagé pour des périodes de courte durée pour effectuer le travail. Néanmoins, le Comité s'inquiète de la lenteur avec laquelle continue de se faire le recrutement et espère que des mesures seront prises pour pourvoir d'urgence les postes d'administrateur vacants, notamment les postes d'ingénieur dans les services d'appui technique.

28D.9 Les représentants du Secrétaire général ont fourni au Comité consultatif, à la demande de ce dernier, des renseignements complémentaires sur les mesures adoptées en 1984-1985 pour accroître l'efficacité et la productivité dans différents domaines (sécurité et sûreté, achats, nettoyage, service de la valise diplomatique et système de communication de l'Organisation). Le Comité a été informé que ces résultats avaient été obtenus grâce à des programmes d'amélioration de la gestion, à la rationalisation des procédures administratives et à l'usage plus intensif de techniques modernes. Les représentants du Secrétaire général ont indiqué que de nouvelles mesures étaient nécessaires pour améliorer l'efficacité des services de photocopie et du système téléphonique du Siège et réaliser des économies dans ces domaines.

28D.10 Deux autres points importants ont été signalés. Le premier concerne un certain nombre de services (télécommunications, installation et entretien d'équipements électriques) fournis sous contrat à l'Organisation par la société B. Eichwald and Company, par l'intermédiaire d'une équipe mixte de techniciens affiliés à deux syndicats locaux. Le premier contrat passé entre l'Organisation et la société Eichwald date de 1946. Bien qu'ils aient été remaniés épisodiquement, les arrangements contractuels initiaux n'ont pas été fondamentalement modifiés. Le contrat actuel arrivera à expiration le 31 décembre 1985. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en 1982-1983 les dépenses effectives correspondant aux services en question s'étaient élevées à 12 922 600 dollars et qu'il fallait prévoir pour 1986-1987 environ 13,6 millions de dollars à répartir entre les chapitres 27, 28D et 32 du projet de budget-programme.

28D.11 Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que des négociations avaient été engagées avec la société Eichwald and Company en vue de renouveler le contrat et que les nouvelles conditions seraient négociées en tenant compte des recommandations faites par le Service de gestion administrative dans son étude sur les arrangements contractuels avec cette société. Le Secrétaire général avait donné des précisions sur cette étude dans le rapport sur les activités du Service de gestion administrative au cours de l'exercice 1983-1984 qu'il avait présenté au Comité consultatif en application des résolutions 31/94 C et 36/235 I de l'Assemblée générale. Compte tenu des observations qu'il a formulées aux paragraphes 27.21 et 27.22 ci-dessus, le Comité se propose de suivre l'évolution de la situation et recommande que les négociations terminées, le Secrétaire général lui en communique les résultats.

28D.12 Le deuxième sujet de préoccupation a trait aux besoins en locaux pour les services du Siège. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif qu'après l'occupation des nouveaux locaux à usage de bureau du bâtiment UNDC II en 1983, le réaménagement des locaux du Siège et l'abandon de locaux antérieurement loués, il ne restait quasiment plus de place au Siège pour

accueillir les nouveaux effectifs qui pourraient être approuvés à l'avenir par l'Assemblée générale. A titre de mesure de précaution, on a gardé une surface d'environ 10 000 pieds carrés dans le bâtiment Alcoa, mais le bail vient à expiration le 31 juillet 1987 (voir ci-après, par. 28D.19). Le Comité consultatif recommande qu'avant toute décision de renouveler le bail des locaux situés dans le bâtiment Alcoa ou de louer des locaux supplémentaires, une analyse des besoins en locaux pour les services du Siège lui soit présentée pour examen à la session qu'il tiendra au cours de l'automne de 1986.

28D.13 Le crédit de 63 500 dollars demandé pour couvrir les frais de voyage du personnel du Bureau des services généraux au cours de l'exercice 1986-1987 représente un accroissement des ressources de 15 000 dollars aux taux révisés de 1985 (tableau 28D.4). L'accroissement est imputable en majeure partie aux frais de voyage de l'ingénieur qui se rendra à Genève, Bangkok, Santiago et Addis-Abeba "en vue d'examiner sur place les propositions concernant les gros travaux d'entretien et de transformation à inclure dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989" (par. 28D.29 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif reconnaît qu'il faut renforcer le rôle du Bureau des services généraux dans ce domaine et ne voit donc pas d'objection à l'ouverture du crédit demandé. Néanmoins, étant donné que d'autres voyages sont prévus en liaison avec les importants travaux de construction en cours à Bangkok et à Addis-Abeba, le Comité espère que dans toute la mesure du possible, les missions dans ces deux villes seront regroupées afin de réaliser des économies.

28D.14 Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit de 2 318 300 dollars demandé pour la Direction exécutive et l'administration (tableau 28D.6).

28D.15 Ainsi qu'il ressort du tableau 28D.8, le crédit demandé pour le Service de la sécurité et de la sûreté est de 19 738 800 dollars. Le crédit de 2 776 900 dollars demandé pour couvrir les heures supplémentaires ne représente aucun accroissement des ressources (tableau 28D.8). A cet égard, le Comité consultatif rappelle que dans le paragraphe 28.45 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 1984-1985, il avait précisé avoir été informé "qu'on étudiait [actuellement] la possibilité d'appliquer différentes méthodes d'échelonnement des tâches, ce qui permettrait peut-être d'améliorer le moral des fonctionnaires, de réduire la fréquence des congés de maladie et de réaliser des économies au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) et des heures supplémentaires" 25/. A cet égard, le Comité a été informé que l'application de méthodes différentes d'échelonnement des tâches avait permis d'économiser quelque 550 000 dollars en heures supplémentaires au Service de la sécurité et de la sûreté, mais que ces économies avaient servi à financer en partie un dépassement de crédit de 1,1 million de dollars au titre de cet objet de dépense pour l'ensemble du Bureau des services généraux. Le Comité a également été informé que des mesures supplémentaires étaient à l'étude et que leur application devrait se traduire par des gains de productivité et de nouvelles économies au titre des heures supplémentaires effectuées par les agents du Service de la sécurité et de la sûreté. Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit demandé pour 1986-1987 pour le Service de la sécurité et de la sûreté.

28D.16 Le Comité consultatif recommande également d'approuver le crédit de 9 451 700 dollars demandé pour les services commerciaux (tableau 28D.10) et le crédit de 29 629 700 dollars demandé pour les services d'appui technique (tableau 28D.12). Il prend note des transferts de postes et de ressources mentionnés au paragraphe 28D.38 du projet de budget-programme, transferts consécutifs à l'intégration du Service de gestion des dossiers au Service des communications.

28D.17 Les crédits demandés pour les différents services regroupés sous l'intitulé "Services communs dont le coût n'est pas imputé sur les programmes" sont indiqués dans les tableaux 28D.20 à 28D.27 et récapitulés au paragraphe 28D.42, les explications s'y rapportant sont données dans les paragraphes 28D.43 à 28D.76 du projet de budget-programme.

28D.18 Le crédit demandé pour 1986-1987 au titre de la location et de l'entretien des locaux s'élève à 46 810 200 dollars (tableau 28D.20), la location représentant 58,7 p. 100 de ce montant, soit 27 475 500 dollars. Ce dernier chiffre est supérieur de 2 554 500 dollars au crédit ouvert pour 1984-1985 (24 921 000 dollars); l'augmentation est imputable d'une part à la réévaluation (607 900 dollars) de la base de ressources de 1984-1985 aux taux révisés de 1985 et, d'autre part, à l'incidence de l'inflation prévue pour 1986 et 1987 (1 946 600 dollars). Si le loyer de base reste fixe pendant la durée de chaque bail, il faut prévoir l'augmentation des charges et des frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau. Sur sa demande, le Comité a reçu communication d'une ventilation du crédit demandé pour la location des locaux, qui se répartit comme suit :

Aux taux révisés de 1985

	Surface brute (En pieds carrés)	Loyer de base (En dollars)	Coûts variables (En dollars)	Coût total annuel par pied carré (En dollars)	Coût annuel (arrondi) (En dollars)
UNDC I (bail expirant le 30 novembre 1985)	186 302	7,37 a/	8,96	16,33	3 042 300
UNDC II locaux d'entreposage (bail expirant le 31 juillet 1998)	303 442 8 000	22,45 a/ -	8,91 -	31,36 7,92	9 515 900 63 300
Alcoa (bail expirant le 31 juillet 1987)	12 755	28,44	5,70	34,14	435 400
Entrepôt de Park Avenue (bail expirant le 30 juillet 1993)	33 600	-	-	7,39	248 300
Entrepôt de Long Island City (bail expirant le 31 décembre 1986)	41 250	-	-	5,00	206 200
Bureau de l'aéroport J.F.K. b/ (loué sur une base mensuelle)	180	-	-	17,34	3 100
	<u>585 529</u>				<u>13 514 500</u>
Coût total pour deux ans (13 514 500 x 2)					<u>27 029 000</u>
A déduire : fonds extra-budgétaires (voir tableau 28D.20)					<u>1 500 000</u>
					<u>25 529 000</u>
					<u>1 946 500</u>
					<u>27 475 500</u>

A ajouter : provision pour inflation en 1986 et 1987
(les baux prévoient des augmentations en ce qui
concerne les charges et les frais d'éclairage,
chauffage, énergie et eau)

Coût total prévu pour 1986-1987 :

a/ Les locaux du bâtiment UNDC loués à l'ONU ne sont pas assujettis aux impôts immobiliers locaux. Les loyers sont calculés exclusivement sur la base du coût initial des travaux de construction, majoré d'intérêts, ainsi que du coût effectif des opérations de construction. Le loyer du bâtiment UNDC I est moins élevé car l'ONU occupe les locaux en question depuis 1975. L'Organisation a commencé d'occuper les locaux du bâtiment UNDC II au cours de l'année 1983. Lors du renouvellement du bail concernant UNDC I, le loyer de base ne sera pas augmenté.

b/ Bureau occupé par un fonctionnaire du Bureau des services généraux chargé de faciliter l'expédition ou la réception de colis expédiés ou reçus par l'ONU, notamment de la valise diplomatique.

28D.19 Aux paragraphes 28.55 et 28.56 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 26/, le Comité consultatif, se référant à l'installation de services de l'ONU dans le bâtiment UNDC II, avait fait rapport sur les obligations incombant à l'Organisation en vertu des contrats qu'elle avait passés pour la location de bureaux dans les bâtiments Burroughs (38 300 pieds carrés) et Alcoa (40 700 pieds carrés). Pour ce qui est du bâtiment Burroughs, le Comité note que les obligations de l'Organisation se sont éteintes avec le bail qui est venu à expiration le 30 avril 1985 et n'a pas été renouvelé. S'agissant des locaux situés dans le bâtiment Alcoa, les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que l'Organisation avait pu sous-louer 27 900 pieds carrés environ à des missions permanentes. Elle conserve donc 12 800 pieds carrés de bureaux dont 2 800 pieds carrés sont actuellement occupés par le Bureau des opérations d'urgence en Afrique, les 10 000 pieds carrés restant étant gardés en réserve; le loyer continuera d'être imputé sur le budget ordinaire de l'Organisation jusqu'à expiration du bail, le 31 juillet 1987. Le Comité consultatif a formulé ses observations sur la question des besoins à long terme de l'Organisation en locaux à usage de bureaux pour les services du Siège au paragraphe 28D.12 du présent rapport.

28D.20 Le Comité consultatif a été informé par les représentants du Secrétaire général que le crédit de 1 589 000 dollars demandé au titre des services divers d'entretien des locaux (tableau 28D.20) se décomposait comme suit : 889 000 dollars pour les frais d'entretien des locaux du Siège et 700 000 dollars pour les frais d'entretien des locaux loués non compris dans les loyers.

28D.21 Le crédit demandé pour 1986-1987 au titre de l'entretien des installations électriques (3 621 200 dollars) doit permettre de payer les services contractuels fournis par la société B. Eichwald and Company. Les observations du Comité consultatif concernant les contrats passés avec cette société figurent plus haut aux paragraphes 28D.10 et 28D.11.

28D.22 Après avoir examiné les ressources prévues pour la location et l'entretien des locaux, le Comité consultatif a conclu que des économies supplémentaires pouvaient être réalisées grâce à des pratiques plus rationnelles, notamment en ce qui concerne les fournitures pour l'entretien des locaux et les services divers d'entretien des locaux. En outre, compte tenu des observations qu'il a formulées aux paragraphes 27.21 et 27.22 ci-dessus, le Comité estime qu'il devrait être possible de réaliser des économies supplémentaires au niveau de l'entretien des installations électriques. Il recommande donc de réduire de 510 200 dollars le crédit demandé au titre de la location et de l'entretien des locaux pour 1986-1987, ce qui le ramènerait de 46 810 200 dollars à 46 300 000 dollars.

28D.23 Le crédit demandé pour 1986-1987 au titre des frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau s'élève à 19 771 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 445 200 dollars, soit 7,9 p. 100, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985 (18 326 700 dollars) (tableau 28D.21). Le crédit demandé se décompose comme suit : électricité (9 620 500 dollars), vapeur (9 780 000 dollars), eau (186 000 dollars), mazout et coke (123 200 dollars) et divers (62 200 dollars). Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif qu'en 1982-1983 les dépenses effectives d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau se sont élevées à 17 075 200 dollars et que, sur la base de la consommation

26/ Ibid.

actuelle, on prévoyait que les dépenses pour 1984-1985 s'élèveraient à environ 18 millions de dollars. Le Comité estime qu'une stricte application de mesures de conservation de l'énergie permettrait de réaliser des économies supplémentaires. En conséquence, il recommande de réduire de 171 900 dollars le crédit demandé pour 1986-1987 au titre des frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau, ce qui le ramènerait de 19 771 900 dollars à 19,6 millions de dollars.

28D.24 Le crédit demandé pour 1986-1987 au titre de la location et de l'entretien de matériel (à l'exclusion du matériel de conférence) s'élève à 2 266 200 dollars (tableau 28D.22), dont 1 536 900 dollars (soit 67,8 p. 100) pour la location et l'entretien de machines de bureau. Le Comité consultatif a demandé des éclaircissements sur l'augmentation de 355 300 dollars (aux taux révisés de 1985) prévue pour cet objet de dépense (par. 28D.52 du projet de budget-programme). Les représentants du Secrétaire général l'ont informé que, malgré ce qui était indiqué au paragraphe 28D.52 du projet de budget-programme, cet accroissement de ressources était intégralement dû à l'utilisation accrue des copieurs.

28D.25 Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité qu'à la suite d'une étude sur l'amélioration des services de photocopie au Siège 27/, de nouveaux accords contractuels avaient été conclus pour la fourniture et l'entretien des copieurs. Il en résultait notamment une réduction du coût de la page de photocopie qui était désormais d'un prix compétitif. On avait également revu la répartition et l'emplacement des copieurs dans les bureaux utilisateurs. Malgré ces mesures d'économie, la demande de copieurs et de fournitures ainsi que le nombre total de pages de photocopies continuaient de croître chaque année. (Le nombre de photocopies était passé de 17 millions en 1980 à 35 millions en 1984.)

28D.26 Le Comité consultatif a demandé des informations supplémentaires concernant l'acquisition prévue de huit imprimeurs dans le cadre du projet relatif au Service de l'information politique, ainsi qu'il est mentionné au paragraphe 28D.52 du projet de budget-programme. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité que cette mesure reflétait la décision du Secrétaire général de doter le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité de moyens accrus de contrôle et de diffusion des dépêches transmises par différentes agences de presse. Le système était opérationnel depuis septembre 1984. Les frais d'achat (1 760 dollars par unité) et d'installation des imprimeurs seraient financés au moyen des ressources disponibles pour 1984-1985. Les frais d'entretien et de réparation seraient minimes puisque l'entretien des imprimeurs serait assuré par les services du Secrétariat. Les liaisons avec les agences de presse n'entraînent pour le moment aucune dépense supplémentaire puisque ces lignes sont déjà louées par le Département de l'information.

28D.27 Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité que sur le montant de 124 200 dollars (aux taux révisés de 1985) prévu pour les transports locaux au paragraphe 28D.55 du projet de budget-programme, un montant d'environ 100 000 dollars devait permettre de couvrir "le coût de la location d'une limousine avec chauffeur pour le Président de l'Assemblée générale". Le Comité consultatif a demandé sur quelle base était fondée cette proposition. Les représentants du Secrétaire général ont indiqué qu'on effectuerait prochainement une étude pour déterminer s'il était plus rentable d'acheter une limousine.

27/ Ibid., par. 28.60.

28D.28 Compte tenu des observations qu'il a formulées aux paragraphes 28D.25 à 28D.27 ci-dessus, et en particulier du fait qu'il est convaincu qu'une gestion plus rationnelle des copieurs devrait permettre des économies supplémentaires, le Comité recommande de réduire de 166 200 dollars le crédit demandé pour 1986-1987 au titre de la location et de l'entretien de matériel, ce qui le ramènerait de 2 266 200 dollars à 2,1 millions de dollars.

28D.29 Le crédit demandé pour 1986-1987 au titre des communications (16 480 300 dollars) reflète un accroissement de ressources de 511 400 dollars (aux taux révisés de 1985) (tableau 28D.23).

28D.30 Le crédit demandé pour les télégrammes et télex (1 321 000 dollars) ne fait apparaître aucun accroissement de ressources et tient compte de la réévaluation négative de la base de ressources de 1984-1985, ainsi qu'il est expliqué au paragraphe 28D.56 du projet de budget-programme. Sans avoir d'objection à formuler à propos du crédit demandé, le Comité espère néanmoins que les ressources à prévoir à l'avenir pour cet objet de dépense se stabiliseront puis diminueront, compte tenu des améliorations qui ont été approuvées pour le réseau de communications de l'Organisation des Nations Unies (voir par. 28D.31 et 28D.32 ci-dessous).

28D.31 Le crédit de 2 896 600 dollars (aux taux révisés de 1985) demandé pour la location de circuits AVD (alternative voice data) se décompose comme suit : un montant de 2 146 400 dollars (aux taux révisés de 1985) doit couvrir les frais de location des circuits AVD utilisables 24 heures sur 24 entre New York, Addis-Abeba, Bangkok, Nairobi, Santiago et Vienne pour la transmission par téléimprimeurs ainsi que pour les communications téléphoniques, la transmission de données et la télécopie; le solde de 750 200 dollars (aux taux révisés de 1985) doit permettre de continuer à financer la location de circuits AVD entre New York, Genève et Bagdad (voir par. 28D.57 et 28D.58 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif rappelle que la location des nouveaux circuits (qui auront tous commencé à fonctionner le 1er juillet 1985) a été approuvée par l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session étant entendu que le Secrétaire général financerait les frais de location en prélevant sur divers chapitres du budget des ressources prévues pour les communications téléphoniques interurbaines et internationales, les télégrammes et les télex et en les transférant au chapitre 28D (voir A/C.5/39/39). On trouvera le détail des transferts de ressources effectués dans le tableau qui fait suite au paragraphe 28D.57 du projet de budget-programme.

28D.32 Le paragraphe 28D.59 du projet de budget-programme contient des informations concernant le crédit de 1 083 900 dollars (aux taux révisés de 1985) demandé pour le système de commutation automatique des messages. Ce crédit se décompose comme suit : a) 511 400 dollars (montant net, après déduction d'économies représentant 113 600 dollars) pour le remplacement du système existant à Genève, b) 572 500 dollars pour l'entretien et le fonctionnement de l'ensemble du système entre New York et Genève.

28D.33 Aux paragraphes 28D.60 et 28D.61 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que les crédits demandés pour 1986-1987 au titre de la location de téléphones, des communications téléphoniques locales et des installations téléphoniques, qui s'élèvent à 6 799 600 dollars, restent provisoires "... tant qu'une décision définitive n'aura pas été prise concernant l'acquisition par l'Organisation de son propre système." Il indique également son intention de soumettre un rapport sur la question au Comité consultatif à sa session de l'automne 1985. Le Comité fait observer qu'une décision à ce sujet est en suspens depuis 1983.

28D.34 Le crédit total de 4 084 300 dollars demandé pour 1986-1987 au titre de l'affranchissement (1 557 100 dollars) et de la valise diplomatique (2 527 200 dollars) ne fait apparaître aucun accroissement de ressources. Le Comité consultatif a demandé des informations supplémentaires sur les mesures prises pour contrôler les dépenses relatives à la valise diplomatique. Il a été informé qu'un certain nombre de mesures avaient été appliquées pour contrôler ces dépenses. Des mesures supplémentaires étaient à l'étude, y compris un réexamen des listes de destinataires et du nombre de documents expédiés par la valise. A cet égard, le Comité consultatif estime qu'en ayant recours aux circuits AVD pour la transmission de documents, on devrait pouvoir réaliser des économies supplémentaires. En conséquence, le Comité consultatif recommande de réduire de 227 200 dollars le crédit demandé pour 1986-1987 au titre de la valise diplomatique, ce qui le ramènerait de 2 527 200 dollars à 2,3 millions de dollars.

28D.35 Le crédit de 4 031 900 dollars demandé pour 1986-1987 au titre des installations de conférence (services d'appui technique) se décompose comme suit : location de dispositifs de vote installés dans la salle des séances plénières (40 300 dollars) et services de techniciens des télécommunications pour les conférences (3 991 600 dollars) (tableau 28D.24). Ce dernier montant couvre le coût des services contractuels fournis par la société B. Eichwald and Company qui sont examinés plus en détail aux paragraphes 28D.10 et 28D.11 ci-dessus. Compte tenu des observations qu'il a formulées aux paragraphes 27.21 et 27.22 ci-dessus, le Comité recommande de réduire de 131 900 dollars le crédit demandé au titre des installations de conférence (services d'appui technique), ce qui le ramènerait de 4 031 900 dollars à 3,9 millions de dollars.

28D.36 Le Comité consultatif recommande l'approbation du crédit de 635 000 dollars demandé pour 1986-1987 au titre des services divers (tableau 28D.25).

28D.37 Les crédits demandés pour les fournitures et accessoires font apparaître une augmentation de 118 800 dollars (aux taux révisés de 1985, tableau 28D.26). Cet accroissement de ressources est imputable pour l'essentiel (100 000 dollars aux taux révisés de 1985) à l'augmentation importante de la consommation de papier pour la photocopie (par. 28D.67 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif a déjà souligné plus haut (par. 28D.30) la nécessité d'une gestion plus rationnelle du matériel de photocopie. En outre, il estime qu'un contrôle plus rigoureux des achats et de la distribution d'autres fournitures et matériel de bureau renouvelables devrait permettre des économies. Dans ces conditions, le Comité consultatif recommande de réduire de 97 900 dollars le crédit demandé pour 1986-1987 au titre des fournitures et accessoires, ce qui le ramènerait de 2 497 900 dollars à 2,4 millions de dollars.

28D.38 Le crédit demandé pour 1986-1987 au titre de l'achat de mobilier et de matériel s'élève à 2 617 400 dollars et fait apparaître un accroissement de ressources de 214 000 dollars (aux taux révisés de 1985, tableau 28D.27). Ce montant doit permettre d'acheter le mobilier et le matériel nécessaires à toutes les unités du Siège, ou de les remplacer.

28D.39 Comme il ressort du tableau 28D.27, les crédits demandés pour le mobilier et les équipements, les machines de bureau, le matériel de conférence et le matériel de transport ne font apparaître aucun accroissement de ressources. Le détail des ressources prévues pour ces différents objets de dépense est indiqué dans les paragraphes 28D.69 à 28D.72 du projet de budget-programme. En ce qui concerne le crédit de 130 900 dollars demandé pour 1986-1987 au titre du matériel de transport, les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que ce montant permettrait de remplacer un camion, deux camionnettes, trois breaks et un scooter.

28D.40 L'accroissement de ressources de 125 400 dollars (aux taux révisés de 1985) prévu pour le matériel de télécommunications doit permettre d'acheter six unités de codage périphérique autonomes Datotek, afin de remplacer le matériel obsolète. En réponse aux questions posées par le Comité consultatif, les représentants du Secrétaire général ont indiqué qu'en raison de la situation favorable sur le plan des prix et des taux de change, les crédits approuvés en 1984-1985 permettraient d'acheter 12 unités de codage Datotek au lieu des six initialement prévues. Sur ces 12 unités, quatre seraient installées au Siège, les autres étant destinées aux bureaux de Jérusalem, Londres, Rawalpindi, Addis-Abeba, Bagdad, Bangkok, Nairobi et Santiago. Les six unités de codage Datotek qu'il est prévu d'acheter en 1986-1987 seraient attribuées aux bureaux de Beyrouth, Damas, Genève, Nicosie, Paris et Srinagar. Au cas où la situation resterait favorable en ce qui concerne les prix et les taux de change, les crédits demandés permettraient d'acheter 10 unités au lieu de six. En pareil cas, les unités supplémentaires seraient réparties entre quatre des neuf bureaux restants (Amman, Athènes, Le Caire, Guatemala, Kampala, Kinshasa, Lusaka, New Delhi et Vienne) dans lesquels les machines de codage doivent aussi être remplacées pour cause d'obsolescence.

28D.41 Le crédit demandé pour le matériel divers ne fait apparaître aucun accroissement de ressources. Le détail des ressources prévues figure au paragraphe 28D.74 du projet de budget-programme. En réponse aux questions posées par le Comité consultatif, les représentants du Secrétaire général ont indiqué que le crédit de 97 900 dollars (aux taux révisés de 1985) portant sur le matériel destiné aux restaurants et services annexes permettrait de remplacer du matériel de base (armoires froides et réfrigérateurs, machines à faire des glaçons) et des pièces détachées (moteurs électriques et instruments de contrôle).

28D.42 Le crédit demandé pour le matériel de traitement de l'information fait apparaître un accroissement de ressources de 60 000 dollars (aux taux révisés de 1985) et doit permettre d'acquérir le matériel nécessaire au Service des achats, ainsi qu'il est expliqué au paragraphe 28D.75 du projet de budget-programme.

28D.43 En ce qui concerne le nouveau crédit de 28 600 dollars (aux taux révisés de 1985) prévu pour le remplacement de matériel de traitement de textes acquis par le Bureau des services généraux dans son ensemble, il s'inscrit dans le cadre de la demande tendant à créer un compte global de remplacement du matériel de traitement de textes, lequel sera utilisé pour couvrir tous les frais de remplacement encourus au Siège. Les observations du Comité consultatif sur ce sujet sont exposées au chapitre premier, paragraphes 22 à 24.

28D.44 Le Comité consultatif constate que les ressources nécessaires pour l'acquisition de mobilier et de matériel ont été calculées sur la base du coût standard unitaire. De ce fait, elles ne tiennent pas compte de la baisse du prix du matériel électronique ni des économies que pourraient permettre des achats en gros. Dans ces conditions, le Comité consultatif recommande de réduire de 117 400 dollars le crédit demandé à ce titre pour 1986-1987, ce qui le ramène de 2 617 400 dollars à 2,5 millions de dollars.

28D.45 Aux paragraphes 28D.22, 28D.23, 28D.28, 28D.34, 28D.35, 28D.37 et 28D.44 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé des réductions d'un montant total de 1 422 700 dollars. Le montant global des crédits demandés par le Secrétaire général au chapitre 28D serait ainsi ramené de 156 249 900 dollars à 154 827 200 dollars.

Chapitre 28E. Service de gestion administrative

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	2 523 600
Crédit recommandé par le Comité consultatif	2 515 300
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	2 259 800
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	2 180 900
Dépenses effectives de 1982-1983	1 982 400

28E.1 Le Comité consultatif a été informé que les propositions figurant dans les parties E, F et G du chapitre 28 seront remplacées par des propositions présentées dans un rapport qui sera soumis à l'Assemblée générale au début de sa quarantième session. En conséquence, le Comité consultatif recommande d'approuver au chapitre 28E des ressources équivalant au montant actualisé du crédit ouvert pour l'exercice en cours (total réévalué du montant révisé du crédit ouvert majoré de l'inflation), soit 2 515 300 dollars, ce qui implique une réduction de 8 300 dollars à titre provisoire.

Chapitre 28F. Division de vérification intérieure des comptes

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	4 402 900
Crédit recommandé par le Comité consultatif	4 364 700
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	3 989 800
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	3 948 000
Dépenses effectives de 1982-1983	3 557 000

28F.1 Le Comité consultatif a été informé que les propositions figurant dans les parties E, F et G du chapitre 28 seront remplacées par des propositions présentées dans un rapport qui sera soumis à l'Assemblée générale au début de sa quarantième session. En conséquence, le Comité consultatif recommande d'approuver au chapitre 28F des ressources équivalant au montant actualisé du crédit ouvert pour l'exercice en cours (total réévalué du montant révisé du crédit ouvert majoré de l'inflation), soit 4 364 700 dollars, ce qui implique une réduction de 38 200 dollars à titre provisoire.

Chapitre 28G. Division du traitement électronique de l'information et des systèmes d'information

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	16 060 700
Crédit recommandé par le Comité consultatif	16 035 600
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	14 917 000
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	15 129 100
Dépenses effectives de 1982-1983	13 917 000

28G.1 Le Comité consultatif a été informé que les propositions figurant dans les parties E, F et G du chapitre 28 seront remplacées par des propositions présentées dans un rapport qui sera soumis à l'Assemblée générale au début de sa quarantième session. En conséquence, le Comité consultatif recommande d'approuver au chapitre 28G des ressources équivalant au montant actualisé du crédit ouvert pour l'exercice en cours (total réévalué du montant révisé du crédit ouvert majoré de l'inflation), soit 16 035 600 dollars, ce qui implique une réduction de 25 100 dollars.

Chapitre 28 H. Division de l'Administration (Genève)

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	10 454 700
Crédit recommandé par le Comité consultatif	10 435 600
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	9 958 800
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	11 271 900
Dépenses effectives de 1982-1983	10 997 500

28H.1 Le crédit de 10 454 700 dollars demandé par le Secrétaire général au chapitre 28H représente une augmentation de 495 900 dollars (soit 4,9 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Comme il ressort du tableau 28H.1 du projet de budget-programme, le Secrétaire général prévoit une diminution des ressources de 13 900 dollars aux taux révisés de 1985, le taux de croissance réelle étant de -0,1 p. 100.

28H.2 Dans le tableau 28H.2, qui donne l'analyse du total réévalué de la base de ressources de 1984-1985, un montant de 196 800 dollars (aux taux révisés de 1985) est inscrit à la rubrique "ajustements spéciaux" et fait l'objet d'une explication dans la note a/ figurant au bas du tableau. Le Comité consultatif donne des informations sur les ajustements spéciaux au paragraphe 18 du chapitre premier ci-dessus.

28H.3 Comme il ressort du tableau 28H.4, la diminution nette des ressources de 13 900 dollars (aux taux révisés de 1985) est imputable à la réduction des dépenses prévues pour la location et l'entretien du matériel, les fournitures et accessoires et d'autres objets de dépense (71 700 dollars aux taux révisés de 1985); cette réduction est en partie compensée par l'augmentation des ressources nécessaires pour les postes permanents et les dépenses communes de personnel, le personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) et le mobilier et le matériel (57 800 dollars aux taux révisés de 1985).

28H.4 Pour l'exercice biennal 1986-1987, on propose d'inscrire au total 108 postes permanents au budget ordinaire (1 poste D-2, 3 postes D-1, 7 postes P-5, 5 postes P-4, 12 postes P-3, 9 postes P-2/1 et 71 postes d'agent des services généraux, dont 5 d'agent de lère classe). En ce qui concerne les postes temporaires, un poste (P-4) sera inscrit au budget ordinaire et 25 postes seront financés au moyen de fonds extra-budgétaires (2 postes P-3 et 23 postes d'agent des services généraux).

28H.5 Dans le cadre de ce tableau d'effectifs, le Secrétaire général propose de reclasser de P-3 à P-4 un poste permanent de fonctionnaire du budget du Service du budget et des systèmes de gestion (par. 28H.6 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif note que le Secrétaire général avait déjà présenté une demande en ce sens dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 28/. Dans son rapport y relatif, le Comité consultatif avait déclaré qu'il n'était pas "convaincu que les responsabilités qui s'attachaient à ce poste justifiaient son reclassement et qu'il ne recommandait donc pas l'approbation de la demande du Secrétaire général" 29/. Le Comité estime qu'aucun élément nouveau n'est intervenu qui puisse l'amener à modifier sa position. La réduction correspondante du crédit demandé serait de 19 100 dollars.

28H.6 Le crédit demandé pour le mobilier et le matériel au chapitre 28H est entièrement nouveau. L'accroissement de 34 500 dollars (aux taux révisés de 1985) indiqué au tableau 28H.4 sous cette rubrique doit permettre d'acheter du matériel électronique et du matériel de traitement de textes pour le Service des finances (5 terminaux à écran de visualisation) et pour le Service du personnel (3 postes de traitement de textes, 1 imprimante à rosace et 1 terminal à écran de visualisation). D'après les renseignements complémentaires fournis par des représentants du Secrétaire général, le matériel électronique et le matériel de traitement de textes dont disposent le Service des finances et le Service du personnel comprend huit postes de travail et trois imprimantes. Au total cinq terminaux de traitement des données avec imprimante sont également installés dans les deux services. Lors des exercices biennaux précédents, les dépenses afférentes à ce matériel étaient inscrites au chapitre 28I, au titre des services communs dont le coût n'est pas imputé sur les programmes. Le changement proposé vise à mieux contrôler l'affectation de ces ressources et de ce matériel à Genève, conformément aux procédures déjà appliquées au Siège. Dans ces conditions, et pour les raisons indiquées par le Secrétaire général aux paragraphes 28H.16 et 28 H.23 du projet de budget-programme, le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit demandé.

28H.7 Aux paragraphes 28H.15 et 28H.22 du projet de budget-programme, les dépenses supplémentaires prévues pour l'entretien du nouveau matériel électronique et des nouveaux systèmes de traitement de textes que doivent acquérir le Service des finances et le Service du personnel sont évaluées à 15 300 dollars (aux taux révisés de 1985). Le Comité consultatif note que ces dépenses supplémentaires seront compensées par la diminution des ressources (évaluée à 68 000 dollars aux taux révisés de 1985) prévues pour la location et l'entretien du matériel informatique mis en place dans le Service du budget et des systèmes de gestion, ainsi qu'il est expliqué aux paragraphes 28H.9 et 28H.10 du projet de budget-programme.

28H.8 Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à l'ouverture d'un crédit de 76 300 dollars pour 1986-1987, représentant la subvention de l'Organisation des Nations Unies à la garderie d'enfants de Genève (tableau 28H.12 et par. 28H.20 du projet de budget-programme).

28/ Ibid., Supplément No 6 (A/38/6), vol. III, par 28H.20.

29/ Ibid., Supplément No 7 (A/38/7), par. 28.113.

28H.9 Le Comité ne voit pas non plus d'objection à l'ouverture d'un crédit de 1 053 100 dollars pour 1986-1987, correspondant à la participation de l'ONU (37,4 p. 100) aux dépenses du Service médical commun géré par l'Organisation mondiale de la santé pour le compte des institutions participantes à Genève (par. 28H.24 du projet de budget-programme). La part des dépenses à la charge de chaque organisation participante est évaluée sur la base de l'effectif total de l'ensemble des organisations participantes, et est ajustée d'un exercice biennal à l'autre.

28H.10 La recommandation formulée par le Comité consultatif au paragraphe 28H.5 ci-dessus entraîne une réduction de 19 100 dollars du crédit demandé au chapitre 28H, qui est ainsi ramené de 10 454 700 dollars à 10 435 600 dollars.

Chapitre 28I. Services généraux (Genève)

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	42 623 500
Crédit recommandé par le Comité consultatif	42 540 900
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	41 383 000
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	47 185 600
Dépenses effectives de 1982-1983	42 613 300

28I.1 Le crédit de 42 623 500 dollars que le Secrétaire général demande au chapitre 28I accuse une augmentation de 1 240 500 dollars, soit 2,9 p. 100, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Cette augmentation est entièrement imputable à l'inflation prévue pour 1986 et 1987. Au tableau 28I.1 du projet de budget-programme, le Secrétaire général prévoit une diminution des ressources de 21 200 dollars (aux taux révisés de 1985), le taux de croissance réelle étant trop faible pour apparaître audit tableau.

28I.2 Au tableau 28I.2, qui donne une analyse du total réévalué de la base de ressources de 1984-1985, un montant de 331 900 dollars (aux taux révisés de 1985) est indiqué dans la colonne "Ajustements spéciaux" et expliqué dans les notes correspondant audit tableau. Le Comité consultatif donne des informations sur les ajustements spéciaux au paragraphe 18 du chapitre premier ci-dessus. L'ajustement négatif de 290 400 dollars (aux taux révisés de 1985) qui figure à la rubrique "Autres objets de dépenses" résulte de la réévaluation aux taux révisés de 1985 des crédits alloués pour 1984 et traduit l'effet favorable des fluctuations des taux de change.

28I.3 Le nombre total de postes permanents inscrits au budget ordinaire pour 1986-1987 est de 389, dont 1 poste D-1, 4 postes P-5, 4 postes P-4, 2 postes P-3, 10 postes P-2/1 et 368 postes d'agent des services généraux, dont 12 de 1ère classe. Sont également prévus 6 postes temporaires d'agent des services généraux qui seraient imputés sur le budget ordinaire et 12 postes d'agent des services généraux financés au moyen de fonds extra-budgétaires.

28I.4 Comme il ressort du tableau 28I.5 du projet de budget-programme, dans le cadre du tableau d'effectifs que le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire, il demande de reclasser de P-3 à P-4 le poste de chef du Groupe de la sécurité et de la sûreté. Au vu des raisons avancées par le Secrétaire général au paragraphe 28I.17 du projet de budget-programme et des renseignements supplémentaires fournis par ses représentants, le Comité consultatif recommande d'accepter cette demande.

28I.5 Pour ce qui est de l'augmentation, de 11 à 12, du nombre de postes d'agent des services généraux financés par des fonds extra-budgétaires, les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que le poste supplémentaire en question serait financé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et affecté à un agent du Service de sécurité pour les locaux occupés par le HCR.

28I.6 Le montant de 768 500 dollars prévu pour 1986-1987 au titre du personnel temporaire affecté à des réunions apparaît à cette rubrique dans les prévisions de dépenses du Bureau du Chef des services généraux (466 900 dollars) et de la Section des bâtiments et des services techniques (301 600 dollars). Ces ressources serviront, en ce qui concerne le Bureau du Chef des services généraux, à recruter pour de courtes durées des huissiers, des gardiens et des nettoyeurs supplémentaires pour compléter le personnel existant lors des périodes de pointe (conférences et réunions) et, pour ce qui est de la Section des bâtiments et des services techniques, à recruter de nouveaux préposés aux cabines de commande des installations d'interprétation simultanée et d'enregistrement.

28I.7 Le montant prévu au titre du personnel temporaire affecté à des réunions en ce qui concerne le Bureau du Chef des services généraux fait apparaître une augmentation de 70 000 dollars (aux taux révisés de 1985) des ressources demandées. Le Secrétaire général indique, au paragraphe 28I.5 du projet de budget-programme, que cette augmentation "... se fonde sur l'expérience acquise depuis le 1er janvier 1984, date à laquelle cette rubrique a été transférée de la Division des services de conférence aux services généraux". Le Comité n'est toutefois pas convaincu que le nombre des conférences et réunions auxquelles Genève assure des services fonctionnels justifie un accroissement aussi important des ressources demandées et il recommande que le montant prévu pour 1986-1987 soit réduit de 21 000 dollars et ramené de 466 900 dollars à 445 900 dollars.

28I.8 Les dépenses prévues pour la Section des bâtiments et des services techniques au titre du personnel temporaire affecté à des réunions accusent un accroissement de 12 000 dollars (aux taux révisés de 1985). Le Secrétaire général signale, aux paragraphes 28I.12 et 28I.14 du projet de budget-programme, que cet accroissement des ressources correspond exactement aux économies qui seront faites en diminuant, comme c'est envisagé, le nombre d'heures supplémentaires demandé pour cette partie du chapitre. Le Comité consultatif ne voit pas d'objections au montant proposé.

28I.9 Les ressources prévues pour la Section des achats, des transports et des services extérieurs font l'objet du tableau 28I.14. Le crédit global pour du personnel temporaire, qui sert à financer le recrutement de personnel de nettoyage à temps partiel, s'élève à 423 600 dollars pour 1986-1987 et fait apparaître un accroissement négatif de 100 000 dollars (aux taux révisés de 1985). Cette diminution sera compensée par une augmentation correspondante des ressources prévues pour les services contractuels de nettoyage à la rubrique "Location et entretien des locaux" des prévisions de dépenses des services communs dont le coût n'est pas imputé sur les programmes. Le Secrétaire général indique, aux paragraphes 28I.21 et 28I.26, que ce transfert de ressources est dû au fait que l'on prévoit de faire plus largement appel à des entreprises de nettoyage pour remplacer progressivement les services du personnel de nettoyage employé à temps partiel, au fur et à mesure des départs à la retraite ou des démissions. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité, en réponse à ses questions, que le personnel employé à temps partiel serait totalement remplacé par des entreprises de nettoyage (services contractuels) durant les deux prochains exercices biennaux.

28I.10 Au tableau 28I.16 du projet de budget-programme, les dépenses prévues au titre des services communs dont le coût n'est pas imputé sur les programmes s'élèvent à 15 329 400 dollars. L'accroissement net des ressources (13 500 dollars, aux taux révisés de 1985) traduit l'augmentation des dépenses prévues pour la location et l'entretien des locaux (voir par. 28I.9 ci-dessus) et les services divers, augmentation largement compensée par une diminution des dépenses prévues aux rubriques "Electricité, chauffage, énergie et eau" et "Fournitures et accessoires".

28I.11 Le Comité consultatif croit comprendre que la réduction des dépenses prévues pour l'électricité, le chauffage, l'énergie et l'eau (voir par. 28I.27 du projet de budget-programme) résulte de la mise en oeuvre d'un programme visant à économiser l'énergie.

28I.12 Les ressources prévues pour le mobilier et le matériel s'élèvent à 711 600 dollars pour 1986-1987 (voir par. 28I.32 à 28I.42 du projet de budget-programme). En examinant ces ressources, le Comité consultatif a demandé un complément d'information sur les quantités exactes et les coûts unitaires des différents éléments dont on prévoit le remplacement ou l'acquisition ainsi que sur l'utilisation et la liquidation du mobilier et du matériel existants. Le Comité considère que certains des coûts unitaires standard utilisés pour l'établissement des prévisions des dépenses sont plutôt élevés. On aurait notamment pu tenir compte dans une plus large mesure de la tendance à la baisse des prix du matériel électronique ainsi que des économies d'échelle réalisées grâce aux achats en gros. Dans ces conditions, le Comité consultatif recommande de réduire de 61 600 dollars le montant prévu pour le mobilier et le matériel en 1986-1987 et de le ramener de 711 600 dollars à 650 000 dollars.

28I.13 Ayant préconisé, aux paragraphes 28I.7 et 28I.12, des réductions d'un montant total de 82 600 dollars, le Comité consultatif recommande d'ouvrir pour 1986-1987 un crédit de 42 540 900 dollars au chapitre 28I.

Chapitre 28J. Formation du personnel (New York, Genève
et commissions régionales)

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	8 974 100
Crédit recommandé par le Comité consultatif	8 421 300
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	8 155 100
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	8 050 800
Dépenses effectives de 1982-1983	6 641 300

28J.1 Le crédit de 8 974 100 dollars demandé au chapitre 28J accuse une augmentation de 819 000 dollars, soit 10 p. 100 par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. L'accroissement des ressources s'élève à 66 400 dollars (aux taux révisés de 1985) et le taux de croissance réelle est estimé à 0,8 p. 100 (tableau 28J.1). Comme on peut le voir au tableau 28J.3 du projet de budget-programme, ce crédit se décompose comme suit : 6 636 200 dollars pour New York, 1 232 600 dollars pour Genève et 1 105 300 dollars pour les commissions régionales.

28J.2 Comme on l'a vu au paragraphe 28C.3 ci-dessus, c'est le Bureau des services du personnel qui est chargé d'exécuter le grand programme "Services de gestion du personnel". Toutefois, afin d'"assurer la continuité des données budgétaires" (par. 28C.5 du projet de budget-programme), les ressources nécessaires pour les sous-programmes 2 et 3 (Formation et examens) du programme 4 (Organisation des carrières) sont indiquées au chapitre 28J; les activités des autres programmes et sous-programmes sont décrites au chapitre 28C.

28J.3 Pour 1986-1987, le Secrétaire général propose l'inscription au budget ordinaire de 44 postes permanents pour le chapitre 28J, soit 21 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 6 P-3 et 7 P-2/1) et 23 postes d'agent des services généraux (dont 5 de 1ère classe). Comme il ressort du tableau 28J.5 du projet de budget-programme, ce total comprend un poste (d'agent des services généraux) de plus que l'effectif approuvé pour 1984-1985. Il est proposé pour 1986-1987 le même nombre de postes temporaires (1 P-4 et 1 P-3) et de postes financés par des fonds extra-budgétaires (1 poste d'agent des services généraux) qu'en 1984-1985.

28J.4 Le crédit demandé à la rubrique "Frais de voyage du personnel envoyé en mission" s'élève à 444 900 dollars (tableau 28J.4). Le Comité consultatif note que la majeure partie de cette somme concerne les concours et examens (318 400 dollars) et le programme de formation de traducteurs de la CEA (50 700 dollars). Le solde, soit 75 800 dollars, est destiné à couvrir les frais de voyage au Siège au titre des programmes "Direction exécutive et administration" (34 000 dollars) et "Formation professionnelle" (37 900 dollars) et à Genève au titre de la Section de la formation et des examens (3 900 dollars).

28J.5 En ce qui concerne le crédit demandé pour les frais de voyage au titre du programme de formation de traducteurs de la CEA, le Comité consultatif note que le Secrétaire général déclare au paragraphe 28J.51 du projet de budget-programme qu'aucun programme de formation des traducteurs n'a été organisé en 1984 et qu'il n'est pas prévu d'en organiser en 1985. Le Comité a été informé à ce propos que des traducteurs formés dans le cadre de ce programme attendent actuellement que des postes soient disponibles. Selon des représentants de la CEA, on espère qu'ils pourront être recrutés en 1986-1987 et que la formation de nouveaux traducteurs pourra reprendre en 1988-1989. Dans ces conditions et vu que ce crédit (50 700 dollars) est demandé pour couvrir les frais de voyage des nouveaux stagiaires qui participeront au programme, le Comité recommande la suppression du montant de 50 700 dollars. Au cas où un programme de formation serait organisé en 1986-1987, les frais de voyage des stagiaires qui en découleraient pourraient apparaître dans le rapport pertinent sur l'exécution du budget.

28J.6. Considérant la structure actuelle des dépenses et les projections y relatives, ainsi que d'autres renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif estime possible de réaliser des économies au niveau des frais de voyage au titre des programmes "Direction exécutive et administration" et "Concours et examens". (par. 28J.12 et 28J.37 respectivement). Il recommande par conséquent de répartir sur ces deux programmes une réduction supplémentaire de 10 000 dollars du crédit demandé pour les frais de voyage au chapitre 28J.

28J.7 Le crédit de 6 636 200 dollars demandé pour la formation et les examens à New York se répartit comme suit :

	<u>Dollars</u>
<u>Direction exécutive et administration</u> (tableau 28J.6)	508 700
<u>Formation :</u>	
Formation professionnelle (tableau 28J.8)	1 732 200
Cours de langues pour les fonctionnaires (tableau 28J.10)	2 932 400
<u>Examens</u>	
Concours et examens (tableau 28J.12)	<u>1 462 900</u>
Total	<u>6 636 200</u>

28J.8 Le Comité consultatif note qu'il est proposé aux paragraphes 28J.25, 28J.32 et 28J.41 du projet de budget-programme d'acheter du matériel de traitement de textes pour la formation et les examens. Sur la base des renseignements qui lui ont été communiqués sur la quantité et la répartition du matériel existant à l'intérieur du Bureau des services du personnel, le Comité consultatif recommande d'accepter les demandes du Secrétaire général.

28J.9 Le détail des ressources nécessaires à la direction exécutive et à l'administration du Service de la formation et des examens se trouve aux paragraphes 28J.10 à 28J.12 du projet de budget-programme. Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler quant au transfert à ce programme d'un poste P-5 et d'un poste d'agent des services généraux précédemment affectés au programme "Formation" (par. 28J.10 du projet de budget-programme); on trouvera au paragraphe 28J.6 ci-dessus la recommandation du Comité concernant le crédit de 34 000 dollars demandé à la rubrique "Frais de voyage du personnel envoyé en mission".

28J.10 Le crédit de 1 732 200 dollars demandé pour la formation professionnelle comprend un montant de 19 000 dollars pour la location et l'entretien des locaux (tableau 28J.8). Comme il est expliqué au paragraphe 28J.21 du projet de budget-programme, ce montant, qui implique un accroissement des ressources de 9 000 dollars (aux taux révisés de 1985), correspond aux frais de location de salles de conférence et aux frais d'hôtel encourus dans le cadre d'un programme spécial de gestion à l'intention d'administrateurs de rang élevé. En réponse à ses demandes de renseignements, le Comité a été informé que des administrateurs de la classe P-5 et des fonctionnaires de rang supérieur participent à ce cours, qui est donné dans des bureaux extérieurs par du personnel du Service de la formation et des examens et par un consultant extérieur.

28J.11 Le Comité consultatif note qu'un crédit de 170 800 dollars est également demandé pour un programme d'études professionnelles. Comme il est expliqué au paragraphe 28J.26 du projet de budget-programme, ces ressources sont destinées à financer des études dans des instituts de formation extérieurs; "ces études ne sont autorisées que pour certains cours qui sont directement liés aux fonctions actuelles des fonctionnaires ou à celles qu'ils doivent assumer". Le Comité consultatif a été informé que le personnel retenu pour ces études était fréquemment

de la classe P-4 ou de classes inférieures, y compris des agents des services généraux. A sa demande, le Comité consultatif a obtenu de plus amples détails sur ce programme. A la lumière des renseignements dont il dispose ainsi, le Comité consultatif recommande que tous les efforts soient faits pour s'assurer que le personnel retenu pour des études extérieures est susceptible de rester dans l'Organisation pendant quelque temps afin qu'il soit possible de profiter au maximum de son expérience. Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler quant au crédit de 170 800 dollars demandé pour les études professionnelles, mais il ne voit pas pourquoi le programme de gestion destiné aux administrateurs de rang élevé devrait figurer sous une autre rubrique. Il recommande par conséquent que ce programme soit intégré aux études professionnelles et que les besoins correspondants (19 000 dollars) soient couverts par le crédit demandé à ce titre.

28J.12 Le crédit de 2 932 400 dollars destiné aux cours de langues pour les fonctionnaires fait apparaître un accroissement des ressources de 52 800 dollars (aux taux révisés de 1985), dont la majeure partie (38 400 dollars) a trait aux postes permanents et aux dépenses communes de personnel. Le Comité note à cet égard que le Secrétaire général propose au paragraphe 28J.28 de créer un nouveau poste d'agent des services généraux. Malgré les renseignements supplémentaires qu'il a obtenu sur les fonctions attachées à ce poste, le Comité consultatif n'est pas convaincu que cette demande soit justifiée et il recommande par conséquent qu'elle ne soit pas approuvée. Il s'ensuivrait une réduction de 41 400 dollars du crédit demandé.

28J.13 Comme il ressort du tableau 28J.10 du projet de budget-programme, un crédit de 1 308 100 dollars est demandé sous une rubrique intitulée "Cours de langues". Le Comité a été informé que ce montant, qui doit permettre de rémunérer 20 professeurs de langues à plein temps et environ 25 professeurs à temps partiel à New York (par. 28J.29 du projet de budget-programme), a été calculé sur la base d'un barème provisoire des traitements, en attendant les résultats d'une enquête que la CFPI doit mener sur le barème local des traitements des enseignants.

28J.14 A l'exception du montant demandé à la rubrique "Frais de voyage du personnel envoyé en mission", dont il a recommandé la réduction (voir par. 28J.6 ci-dessus), le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés pour les concours et examens, tels qu'ils figurent au tableau 28J.12.

28J.15 Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler quant au crédit de 1 232 600 dollars demandé pour la formation et les examens à Genève (tableau 28J.14).

28J.16 Le crédit de 1 105 300 dollars demandé pour les commissions régionales se répartit comme suit :

	<u>Dollars</u>
CEA	
Programme de formation de traducteurs	487 300
Formation et examens	176 400
CEPALC : Formation et examens	152 300
CESAP : Formation et examens	146 000
CEAO : Formation et examens	143 300
	<u>1 105 300</u>

28J.17 Comme on peut le voir au tableau 28J.17 du projet de budget-programme, le plus gros du crédit de 487 300 dollars demandé pour le programme de formation de traducteurs de la CEA correspond aux postes temporaires et aux dépenses communes de personnel (271 300 dollars), à la participation à des séminaires et à des activités de formation de groupe (140 800 dollars) et aux frais de voyage du personnel (50 700 dollars).

28J.18 Le total de 271 300 dollars demandé pour les postes temporaires et les dépenses communes de personnel est destiné à financer les deux postes temporaires (1 poste P-4 et 1 poste P-3) indiqués au tableau 28J.18. En réponse à ses demandes de renseignements, le Comité a été informé que les titulaires de ces postes sont chargés de former les stagiaires du programme de formation de traducteurs. Or, comme on l'a vu au paragraphe 28J.5 ci-dessus, il n'est pas certain que ce programme aura lieu en 1986-1987. Dans ces conditions, le Comité recommande de ne pas approuver ces deux postes, ce qui entraînerait une réduction de 271 300 dollars du crédit demandé. Au cas où le programme serait effectivement organisé en 1986-1987, les dépenses qu'entraînerait le recours à du personnel temporaire de classes P-4 et P-3 pourraient alors figurer dans le rapport sur l'exécution du budget.

28J.19 Le Comité consultatif a également été informé que le crédit de 140 800 dollars demandé pour la participation à des séminaires et à des activités de formation de groupe est destiné à couvrir les frais de subsistance des stagiaires. Pour la raison déjà indiquée à propos des frais de voyage et des postes temporaires (par. 28J.5 et 28J.18 ci-dessus), dont il a recommandé de supprimer les crédits, le Comité consultatif recommande également que cette demande de même que les crédits concernant le personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) (10 600 dollars), les fournitures et accessoires (5 800 dollars) et le mobilier et le matériel (3 200 dollars) ne soient pas approuvés.

28J.20 Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler quant au crédit demandé pour la formation et les examens à la CEA, à la CEPALC et à la CESAP (tableaux 28J.19, 28J.20 et 28J.21, respectivement).

28J.21 Le Comité consultatif recommande également d'approuver le crédit de 143 300 dollars demandé pour la formation et les examens à la CEAO (tableau 28J.22). Ce montant comporte un accroissement des ressources de 86 000 dollars (aux taux révisés de 1985) dont les raisons sont données au paragraphe 28J.54 du projet de budget-programme. Le Comité consultatif note que le crédit de 60 400 dollars demandé pour le personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) concerne les besoins en professeurs de langues; comme il est expliqué au paragraphe 28J.54 du projet de budget-programme, le crédit demandé pour les services de consultants (68 600 dollars) est destiné, notamment, "à financer la formation aux travaux de secrétariat et le perfectionnement du personnel recruté localement, ainsi que deux stages de perfectionnement du personnel". Les représentants du Secrétaire général ont précisé à cet égard que, faute de terme plus précis, le terme "consultants" a été utilisé pour distinguer le crédit prévu pour les professeurs de langues de celui se rapportant aux autres "formateurs".

28J.22 Aux paragraphes 28J.5, 28J.6, 28J.11, 28J.12, 28J.18 et 28J.19 ci-dessus, le Comité a recommandé des réductions d'un montant total de 552 800 dollars. En conséquence, il recommande d'approuver l'ouverture d'un crédit de 8 421 300 dollars au chapitre 28J.

Chapitre 28K. Dépenses diverses

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	8 804 700
Crédit recommandé par le Comité consultatif	8 804 700
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	6 418 500
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985.....	5 605 200
Dépenses effectives de 1982-1983	6 374 700

28K.1 Le crédit de 8 804 700 dollars demandé pour ce chapitre dépasse de 2 386 200 dollars, soit 37,1 p. 100, le montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. L'augmentation des ressources est estimée à 1 547 800 dollars (aux taux révisés de 1985) et le taux de croissance réelle à 23,3 p. 100 (tableau 28K.1). Le crédit demandé est destiné à couvrir les cotisations de l'Organisation au plan d'assurance maladie après la cessation de service, le paiement des indemnités en cas de décès, d'accident et de maladie ainsi que les primes d'assurance générale et les frais bancaires.

28K.2 Le crédit de 6 479 100 dollars demandé pour 1986-1987 au titre des cotisations au plan d'assurance maladie après la cessation de service est expliqué aux paragraphes 28K.1 et 28K.2 du projet de budget-programme. Le Secrétaire général précise que l'accroissement proposé des ressources, d'un montant de 612 800 dollars (aux taux révisés de 1985), est basé sur l'hypothèse selon laquelle "... le nombre des personnes assurées augmentera de 12 p. 100 par an pendant l'exercice biennal 1986-1987". Le Comité consultatif a demandé des précisions sur la manière dont cette hypothèse avait été établie. Le tableau ci-après, qui indique le nombre des participants au plan d'assurance maladie après la cessation de service depuis 1979, lui a été communiqué :

Accroissement du nombre des participants

<u>1er janvier</u>	<u>Nombre de participants</u>	<u>Augmentation par rapport à l'année précédente</u>	<u>Pourcentage</u>
1979	1 255	-	-
1980	1 451	196	15,6
1981	1 689	238	16,4
1982	1 791	102	6,0
1983	2 055	264	14,7
1984	2 313	258	12,6
	<u>10 554</u>	<u>1 058</u>	

Nombre moyen de participants : $\frac{10\ 554}{6} = 1\ 759$

Augmentation moyenne du nombre de participants : $\frac{1\ 058}{5} = 212$

Pourcentage moyen d'augmentation : $\frac{212}{1\ 759} = 12,05 \text{ p. } 100$

28K.3 Le Comité consultatif croit comprendre que les dépenses effectuées au titre du plan d'assurance maladie après la cessation de service pendant les années 1979 à 1984 s'établissent comme suit :

	<u>Dollars</u>
1978-1979	1 556 000
1980-1981	2 398 500
1982-1983	4 728 000
1984	3 315 700

28K.4 Les représentants du Secrétaire général ont précisé que cette augmentation du nombre des participants s'expliquait également par le fait que l'Assemblée générale avait fait siennes, lors de sa trente-huitième session, sur la recommandation du Comité consultatif 30/, les propositions contenues au paragraphe 17 du rapport du Secrétaire général sur les subventions versées par l'Organisation au titre de l'assurance maladie (A/C.5/38/16). Au paragraphe 17 de ce rapport, le Secrétaire général proposait

"... d'admettre au bénéfice de l'assurance maladie après la cessation de service avec effet au 1er janvier 1984, a) les fonctionnaires qui, lors de leur départ à la retraite à l'âge de 55 ans au moins, auront été affiliés pendant cinq ans au moins à un plan d'assurance maladie de l'Organisation des Nations Unies impliquant le versement de cotisations, à condition que les intéressés paient la totalité des primes dues pour la période représentant la différence entre leur période d'affiliation à un plan d'assurance-maladie en tant que fonctionnaires en activité et la période minimum de dix ans qui était nécessaire jusqu'à présent pour avoir droit à l'assurance maladie après la cessation de service avec une subvention de l'Organisation (lorsque leur période d'affiliation avec versement de cotisations en tant que fonctionnaires en activité et après que la cessation de service atteindrait dix ans, ils pourraient recevoir la subvention versée au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service); et b) les fonctionnaires licenciés pour cause d'invalidité et les ayants droit d'un fonctionnaire décédé en activité, quelle que soit la période durant laquelle le fonctionnaire aurait été affilié, à la date de sa cessation de service ou de son décès, à un plan d'assurance maladie impliquant le versement de cotisations. Dans tous les cas, l'assurance maladie après la cessation de service serait offerte à ceux qui remplissent les conditions requises pour recevoir une prestation périodique de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ou en application des dispositions régissant le paiement d'indemnités en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles au service de l'Organisation des Nations Unies (Appendice D du Règlement du personnel)."

28K.5 Répondant aux questions posées, les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif qu'en janvier 1984, les traitements des participants au plan d'assurance maladie après la cessation de service étaient imputés, jusqu'à concurrence de 74 p. 100 sur le budget ordinaire et de 26 p. 100 sur les ressources extra-budgétaires, au moment de la cessation de service. Toutefois, le chiffre de 26 p. 100 était trompeur dans la mesure où il ne tenait pas compte du fait que si, au moment de la cessation de service, le traitement final du participant était imputé sur les ressources extra-budgétaires, une part importante de son traitement pouvait fort bien avoir été imputée au cours de sa carrière sur le budget ordinaire.

28K.6 A cet égard, le Comité consultatif appelle l'attention sur le paragraphe 25 de son rapport sur cette question (A/38/7/Add.9), où il est dit que "le Comité ne voit pas d'objection aux propositions du Secrétaire général concernant l'assurance maladie après la cessation de service, mais il estime que la question du financement du plan d'assurance devrait rester à l'étude". Au paragraphe 2 de la résolution 38/235, l'Assemblée générale a approuvé ces vues.

30/ Voir le paragraphe 2 de la résolution 38/235 de l'Assemblée générale et Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément No 7A (A/38/7/Add.1-23), document A/38/7/Add.9, par. 22 et 25.

28K.7 Sous réserve des précisions et des observations qui précèdent, le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler en ce qui concerne le crédit demandé pour les subventions au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

28K.8 Le crédit demandé pour 1986-1987 au titre des indemnités s'élève à 1 706.100 dollars, ce qui représente une augmentation de 932 200 dollars (aux taux révisés de 1985) (tableau 28K.3). Ce montant couvre les indemnités versées aux fonctionnaires, aux membres des commissions et aux observateurs militaires en cas de décès, d'accident ou de maladie survenu dans l'exercice de leurs fonctions officielles. L'indemnisation des fonctionnaires est régie par les "Dispositions régissant le paiement d'indemnités en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles au service de l'Organisation des Nations Unies" (ST/SGB/Staff Rules/Appendix D/Rev.1/Amend.1). Dans la section VI de sa résolution 34/233, du 20 décembre 1979, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à promulguer les dispositions modifiées régissant l'indemnisation des membres des commissions, comités ou organes analogues en cas de maladie, de blessures ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles à l'Organisation des Nations Unies. Dans la section X de sa résolution 39/236, du 18 décembre 1984, l'Assemblée générale a adopté un barème révisé des indemnités payables aux membres des commissions, comités ou organes analogues.

28K.9 On trouvera au paragraphe 28K.4 du projet de budget-programme une explication de l'augmentation des ressources prévue. En réponse aux questions posées, les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif qu'au 1er janvier 1985, 76 personnes au total recevaient des paiements annuels au titre d'indemnités conformément aux dispositions de l'Appendice D du Règlement du personnel (voir par. 28K.8 ci-dessus). Parmi ces indemnités, 60 étaient des pensions annuelles versées aux survivants et 16 des prestations d'invalidité. Ils ont également indiqué que la majeure partie des indemnités forfaitaires étaient destinées à couvrir les frais médicaux, des frais d'hospitalisation et les frais connexes encourus par les fonctionnaires par suite de maladies ou de blessures imputables à l'exercice de leurs fonctions. Certains paiements étaient destinés à couvrir les frais médicaux encourus par les 16 personnes mentionnées ci-dessus dont les maladies avaient entraîné l'invalidité permanente. Les autres paiements effectués sous cette rubrique correspondaient également à des cas d'incapacité permanente. Les dépenses effectives au titre des indemnités s'étaient élevées à 544 200 dollars en 1978-1979, à 676 300 dollars en 1980-1981 et à 965 000 dollars en 1982-1983. Compte tenu des données enregistrées en 1984, les ressources nécessaires en 1984-1985 devraient s'élever à 1,2 million de dollars, alors que le montant initial du crédit ouvert pour cette période s'élevait à 637 500 dollars.

28K.10 Le Comité consultatif recommande d'accepter le crédit demandé pour couvrir les indemnités.

28K.11 Le crédit demandé au titre des assurances générales au Siège n'accuse aucune augmentation et est évalué à 598 000 dollars en 1986-1987 (tableau 28K.3 et par. 28K.5 du projet de budget-programme). A cet égard, les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que des changements importants étaient intervenus sur le marché des assurances depuis que ce montant avait été établi, notamment en ce qui concerne les risques couverts et le montant des primes. Le Secrétaire général a donc l'intention de soumettre à l'Assemblée générale, à sa quarantième session, un rapport sur la question qui contiendra les montants estimatifs révisés.

28K.12 Le Comité consultatif recommande d'accepter le crédit de 21 500 dollars en 1986-1987 qui est demandé au titre des frais bancaires (tableau 28K.3 et par. 28K.6 du projet de budget-programme).

28K.13 Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit de 8 804 700 dollars demandé par le Secrétaire général pour le chapitre 28K (Dépenses diverses).

Chapitre 28L. Activités administratives financées en commun

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	12 751 700
Crédit recommandé par le Comité consultatif	12 677 300
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	11 738 200
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	11 981 200
Dépenses effectives de 1982-1983	10 679 000

28L.1 Au chapitre 28L, le Secrétaire général indique la totalité des ressources prévues pour la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et pour le Corps commun d'inspection (CCI), ainsi que le crédit correspondant à la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives 31/. Conformément aux décisions de l'Assemblée générale, la part des dépenses de la CFPI et du CCI qui sera remboursée par les institutions spécialisées et les autres organisations participantes est inscrite au chapitre 2 des recettes (Recettes générales).

28L.2 Le crédit de 12 751 700 dollars qui est demandé au chapitre 28L accuse une augmentation de 1 013 500 dollars, soit 8,6 p. 100 par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. L'accroissement des ressources est estimé à 114 400 dollars (aux taux révisés de 1985), dont 17 700 dollars correspondent à des dépenses non renouvelables. Le taux de croissance réelle est de 1 p. 100. Les montants correspondants inscrits au chapitre 2 des recettes s'élèvent à 7 098 100 dollars (voir tableau IS2.2), le coût net des activités de ces trois organes qui est à la charge de l'Organisation des Nations Unies étant par conséquent de 5 653 600 dollars.

I. Commission de la fonction publique internationale

28L.3 Les ressources nécessaires à la CFPI figurent dans les tableaux 28L.4 et 28L.5 et aux paragraphes 28L.1 à 28L.3 du projet de budget-programme. Le crédit demandé pour 1986-1987 (8 053 800 dollars) correspond à la réévaluation du crédit ouvert pour 1984-1985. Ce montant est provisoire car "lorsque les présentes prévisions ont été établies, la Commission n'avait pas encore formulé ses propositions pour l'exercice biennal 1986-1987". Des montants estimatifs révisés seront présentés à l'Assemblée générale lors de sa quarantième session.

31/ Le crédit demandé pour la participation de l'ONU aux dépenses du Centre international de calcul (Genève) est présenté dans la partie G du chapitre 28 du projet de budget-programme. Figure également dans la même partie de ce chapitre le crédit demandé pour la participation de l'ONU aux dépenses du Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information.

28L.4 A cet égard, le Comité consultatif tient à rappeler le paragraphe 28.165 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985, qui était ainsi conçu : "De l'avis du Comité consultatif, les demandes de crédit présentées tardivement et l'établissement de prévisions de dépenses provisoires entravent l'examen du projet de budget-programme par l'Assemblée générale. En conséquence, le Comité espère que la CFPI prendra à l'avenir les mesures voulues pour que le Secrétaire général puisse tenir compte des prévisions de dépenses de la Commission lors de l'établissement de son projet de budget-programme 32/".

2. Corps commun d'inspection

28L.5 Les ressources prévues pour le CCI en 1986-1987, qui se chiffrent à 4 267 000 dollars, comprennent un accroissement des ressources de 23 400 dollars (aux taux révisés de 1985) (tableau 28L.6 et par. 28L.19 à 28L.25 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif recommande d'approuver le montant prévu.

3. Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives (participation de l'Organisation des Nations Unies)

28L.6 Les dépenses du secrétariat du CCQA sont réparties chaque année entre les organisations participantes au prorata du nombre total de leurs effectifs respectifs au 31 décembre de l'année précédente.

28L.7 Comme il ressort du tableau 28L.9, le montant total des ressources prévues pour le CCQA en 1986-1987 se chiffre à 1 032 100 dollars. Sur ce montant, 853 800 dollars correspondent aux besoins du secrétariat actuel (tableau 28L.9, partie I et par. 28L.32 à 28L.37 du projet de budget-programme). Le solde, soit 178 300 dollars, est demandé par le Secrétaire général pour créer un nouveau poste P-4 pour un spécialiste des enquêtes sur les conditions d'emploi ainsi qu'un poste d'agent des services généraux, qui fournirait des services d'appui, et pour couvrir les frais de voyage du titulaire du poste P-4 (tableau 28L.9, partie II, et par. 28L.38 à 28L.40 du projet de budget-programme).

28L.8 Le Comité consultatif n'a été convaincu ni par les explications données dans le projet de budget-programme ni par le complément d'information fourni par les représentants du Secrétaire général. En conséquence, le Comité recommande de ne pas approuver les deux postes ni les ressources supplémentaires demandées pour les frais de voyage. Le montant total des ressources prévues pour le CCQA serait ainsi réduit de 178 300 dollars et ramené de 1 032 100 dollars à 853 800 dollars.

28L.9 Le montant estimatif de la part des dépenses du CCQA à la charge de l'Organisation des Nations Unies qui, selon le Secrétaire général, est de 430 900 dollars, représente approximativement 41,75 p. 100 du montant total des dépenses prévues (1 032 100 dollars) (par. 28L.41 du projet de budget-programme). Compte tenu de la recommandation formulée par le Comité consultatif au paragraphe précédent, il convient de réduire le montant de la part des dépenses à la charge de l'ONU de 74 400 dollars, pour le ramener de 430 900 dollars à 356 500 dollars (41,75 p. 100 de 853 800 dollars).

28L.10 Au paragraphe 28L.9 ci-dessus, le Comité a recommandé une réduction de 74 400 dollars. Il recommande donc d'approuver un montant total de 12 677 300 dollars pour le chapitre 28L.

Chapitre 28M. Services administratifs (Vienne)

Dollars

Crédit demandé par le Secrétaire général	32 546 800
Crédit recommandé par le Comité consultatif	31 625 000
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	31 416 900
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	34 496 200
Dépenses effectives de 1982-1983	30 476 600

28M.1 Le crédit de 32 546 800 dollars, demandé au titre des Services administratifs (Vienne) dépasse de 1 129 900 dollars, soit 3,5 p. 100, le montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Le taux de croissance réel a été évalué à 0,2 p. 100 (tableau 28M.1). Comme il ressort du tableau 28M.3 du projet de budget-programme, ce montant est destiné à couvrir le coût des services fournis par l'Organisation des Nations Unies (3 963 400 dollars) et celui des services fournis par l'ONUDI (28 583 400 dollars).

28M.2 Les ressources prévues au chapitre 28M comprennent également (sous la rubrique "Participation aux dépenses qu'entraînent les activités communes") une somme de 210 000 dollars destinée à couvrir le coût des services qui seront fournis par l'AIEA (tableau 28M.4, voir également le paragraphe 29.64 ci-après). Le Comité consultatif note que ces dispositions sont conformes au mémorandum d'accord signé par le Secrétaire général, le Directeur général de l'AIEA et le Directeur exécutif de l'ONUDI en 1977. A cet égard, le Comité consultatif relève qu'au paragraphe 28M.3 du projet de budget-programme, il est dit :

"quand le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987 a été établi, les arrangements existants concernant la fourniture des services communs faisaient l'objet de négociations entre les signataires du mémorandum d'accord de 1977, eu égard à la transformation prochaine de l'ONUDI en institution spécialisée. Conformément à la section IV de la résolution 39/242 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général présentera à l'Assemblée à sa quarantième session des propositions concernant la fourniture des services communs, compte tenu des résultats des négociations sur la répartition des tâches entre l'ONU, l'AIEA et l'ONUDI. A ce propos, on se souviendra qu'à sa trente-neuvième session, l'Assemblée a fait siennes les recommandations et observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui, notamment, approuvait l'idée d'un service des conférences unique au Centre international de Vienne et considérait que la responsabilité de ce service devait être confiée à l'ONU. En attendant que l'Assemblée se prononce sur la base du rapport du Secrétaire général, les prévisions budgétaires de 1986-1987 pour les Services administratifs (Vienne) ont été établies en fonction de la structure existant en vertu des arrangements actuels."

28M.3 Le Comité consultatif fait observer que, si l'ONUDI devient une institution spécialisée, de nouveaux arrangements devront probablement être mis au point par l'Organisation des Nations Unies et l'ONUDI pour les services actuellement communs. En conséquence, si l'ONUDI devient une institution spécialisée durant l'exercice biennal 1986-1987, les prévisions de dépenses qu'indique le Secrétaire général au chapitre 28M seraient affectées dans la mesure où : a) le mémorandum d'accord est révisé; b) la répartition actuelle des responsabilités entre l'Organisation des Nations Unies et l'ONUDI est modifiée; et c) les prévisions de dépenses concernant les services fournis par l'ONUDI selon les nouveaux accords qui pourront être élaborés seront supprimées du budget de l'ONU pour être incorporées au nouveau budget de l'ONUDI. En attendant les faits nouveaux qui pourront survenir dans ces domaines, le Comité consultatif a examiné les ressources à prévoir au chapitre 28M sur la base des crédits demandés par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme, en partant de l'hypothèse que les observations et recommandations du Comité au sujet de la totalité des ressources nécessaires pour les divers services pourront être prises en considération si l'évolution de la situation amène le Secrétaire général à présenter de nouvelles prévisions de dépenses.

28M.4 Comme il ressort du tableau IS2.4 du projet de budget-programme, on prévoit des remboursements d'un montant total de 12 337 500 dollars au titre des services communs dont le coût est réparti entre les organismes installés au Centre international de Vienne. Le Comité consultatif a été informé que les coûts des services prévus dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies se répartissaient comme suit :

CENTRE INTERNATIONAL DE VIENNE

Répartition des coûts des services fournis

	Prévision de dépenses pour 1986-1987	Répartition des coûts			Autres organismes
		ONU	AIEA	UNRWA	
(En milliers de dollars des Etats-Unis)					
<u>Services communs</u>					
Constitution d'une base de données	32,4	16,2	14,7	1,3	0,2
Location et entretien des locaux	7 467,9	3 742,2	3 397,9	291,2	36,6
Eclairage, chauffage, énergie et eau	8 306,2	4 162,2	3 779,3	323,9	40,8
Location et entretien du matériel	1 274,4	1 218,5	-	49,7	6,2
Communications	3 062,3	2 927,9	-	119,4	15,0
Services divers	162,5	155,4	-	6,3	0,8
Fournitures et accessoires	736,0	703,7	-	28,7	3,6
Fournitures diverses	601,4	301,4	273,6	23,5	2,9
<u>Service des bâtiments</u>	4 389,5	2 221,1	1 997,2	171,2	-
<u>Service de la sécurité et de la sûreté</u>	3 136,3	1 587,0	1 427,0	122,3	-
<u>Cours de langues</u>	505,5	301,3	204,2	-	-
TOTAL	29 674,4	17 336,9	11 093,9	1 137,5	106,1
Montant du remboursement prévu au chapitre 2 des recettes	12 337,5		11 093,9	1 137,5	106,1

28M.5 Au paragraphe 28M.5 du projet de budget-programme, il est proposé de reclasser deux postes : le poste de fonctionnaire d'administration de P-4 à P-5 et le poste de chef des services du personnel de P-3 à P-4. Le Comité consultatif n'était pas convaincu par les arguments avancés à l'appui de ces demandes; il recommande donc de ne pas approuver ces reclassements et de réduire en conséquence de 39 500 dollars le crédit demandé pour 1986-1987.

28M.6 Le Comité n'a pas d'objection à la demande formulée au paragraphe 28M.9 du projet de budget-programme concernant l'achat d'un contrôleur de communication au titre des dépenses non renouvelables, mais il n'est pas convaincu qu'il soit nécessaire de louer le matériel supplémentaire de traitement de textes demandé au paragraphe 28M.8 du projet de budget-programme et recommande donc de réduire le crédit demandé de 28 700 dollars.

28M.7 Le Comité recommande d'approuver la demande tendant à reclasser de P-4 à P-5 le poste de chef du Service de la sécurité (par. 28M.11).

28M.8 Au paragraphe 28M.22 quatre nouveaux postes temporaires d'agent des services généraux sont proposés pour des techniciens spécialistes de l'électronique au Service des bâtiments. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 28M.180 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 33/, il avait recommandé de créer à titre temporaire trois postes pour un technicien spécialiste de l'électronique et deux mécaniciens. Dans ces conditions, le Comité ne souscrit pas à la demande qui est présentée maintenant et recommande de réduire de 92 800 dollars le crédit demandé.

28M.9 Les ressources à prévoir pour les services communs (fournis par l'ONUDI) s'élèvent à 22 460 800 dollars, comme l'indique le tableau 28M.16 du projet de budget-programme. Le Comité consultatif fait observer que le Secrétaire général dispose d'une marge considérable pour gérer ces ressources, en particulier dans le domaine des communications et des fournitures et accessoires; une bonne gestion des ressources devrait permettre de réaliser d'importantes économies. En conséquence, le Comité consultatif recommande de réduire de 760 800 dollars le montant prévu pour 1986-1987, pour le ramener à 21,7 millions de dollars.

28M.10 Aux paragraphes 28M.5, 6, 8 et 9 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé des réductions s'élevant au total à 921 800 dollars, ce qui ramènerait les ressources prévues par le Secrétaire général au chapitre 28M de 32 546 800 dollars à 31 625 000 dollars. Du fait des réductions recommandées ci-dessus, il faudra également réduire de 425 300 dollars les prévisions de recettes au chapitre 2 des recettes (Recettes générales).

33/ Ibid.

Chapitre 28N. Services communs (Nairobi)

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	3 916 500
Crédit recommandé par le Comité consultatif	3 243 700
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	1 900 700
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	2 322 400
Dépenses effectives de 1982-1983	a/

a/ Ces crédits étaient précédemment inscrits aux chapitres 18 et 19 du projet de budget-programme.

28N.1 Le Comité consultatif a été informé que des propositions concernant les services communs (Nairobi), y compris des montants estimatifs révisés pour le chapitre 28N seront soumis à l'Assemblée générale lors de sa quarantième session. Dans ces conditions, le Comité consultatif recommande de ramener le crédit demandé à ce chapitre au montant actualisé du crédit ouvert pour l'exercice en cours (total réévalué du montant révisé du crédit ouvert majoré de l'inflation) en attendant l'examen des montants estimatifs révisés. La réduction provisoire qui en résulterait se chiffrerait à 672 800 dollars.

Récapitulatif, chapitre 28

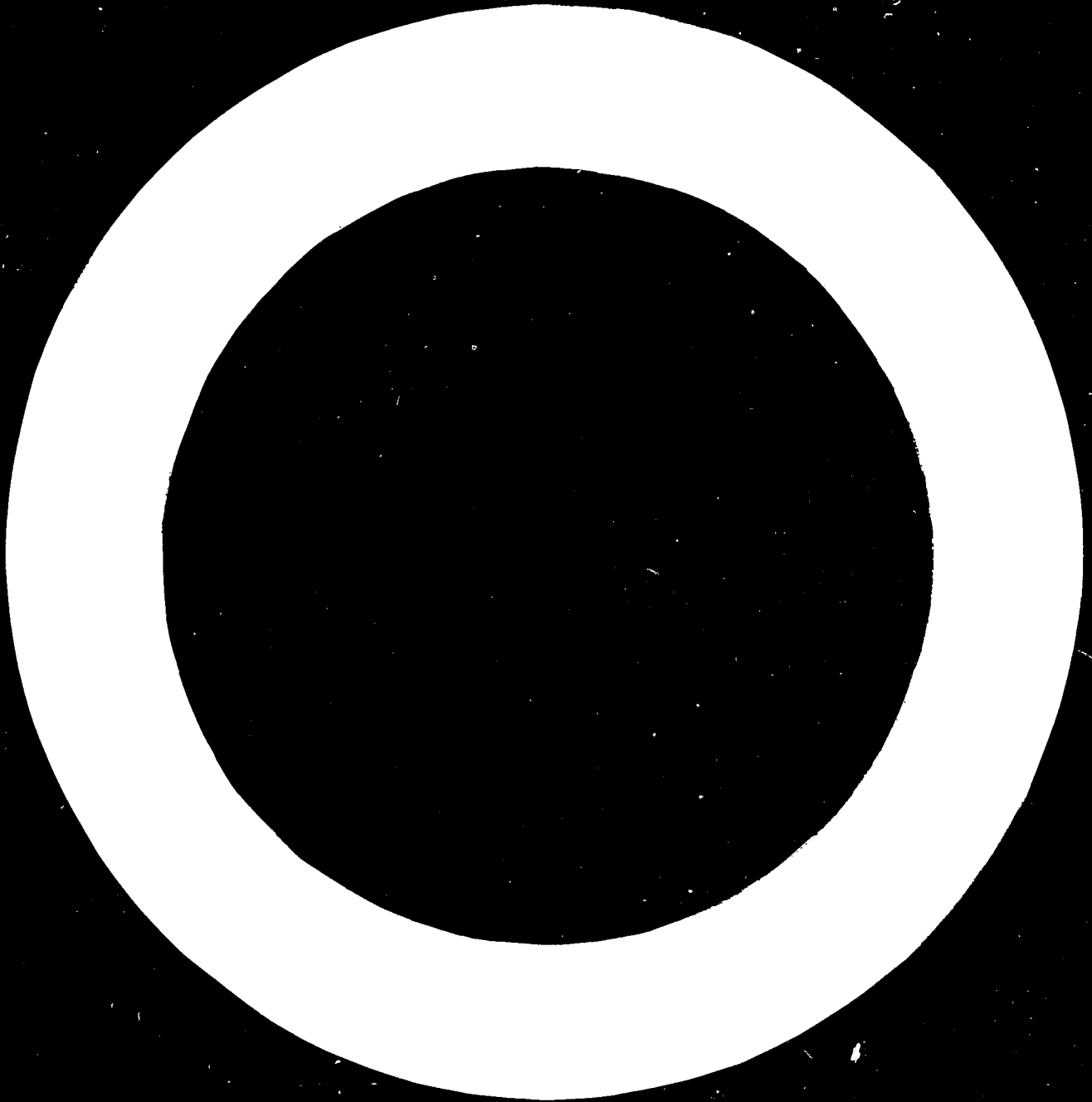
Les réductions des crédits demandés au chapitre 28 recommandées par le Comité consultatif sont récapitulées dans le tableau ci-après :

	<u>Dollars</u>
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion	-
B. Bureau des services financiers	-
C. Bureau des services du personnel	641 500
D. Bureau des services généraux	1 422 700
E. Service de gestion administrative	8 300
F. Division de vérification intérieure des comptes	38 200
G. Division du traitement électronique de l'information et des systèmes d'information	25 100
H. Division de l'administration (Genève)	19 100
I. Division des services généraux (Genève)	82 600
J. Formation du personnel	552 800
K. Dépenses diverses	-
L. Activités administratives financées en commun	74 400
M. Services administratifs (Vienne)	921 800
N. Services communs (Nairobi)	672 800
Total	<u>4 459 300</u>

En conséquence, le Comité consultatif recommande l'ouverture d'un crédit de 332 572 500 dollars au chapitre 28. Cependant, il note que sur la réduction totale prévue de 4 459 300 dollars, une réduction de 744 400 dollars est demandée à titre provisoire, en attendant que le Comité examine les montants estimatifs révisés pour les chapitres 28E, 28F, 28G et 28N.

Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 28. Administration et gestion	4 459 300



TITRE VII

SERVICES COMMUNS D'APPUI

Chapitre 29. Services de conférence et bibliothèques

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	279 152 100
Crédit recommandé par le Comité consultatif	277 128 000
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	266 603 700
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	266 012 300
Dépenses effectives de 1982-1983	240 187 000

29.1 Le crédit de 279 152 100 dollars demandé pour 1986-1987 pour les services de conférence et bibliothèques accuse une augmentation de 12 548 400 dollars, soit 4,7 p. 100, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. Le montant total du crédit demandé (279 152 100 dollars) se répartit comme suit : 181 501 100 dollars (y compris la direction exécutive et l'administration) pour le Siège; 87 263 200 dollars pour Genève et 10 387 800 dollars pour Vienne (tableau 29.3). Le tableau 29.1 fait apparaître un accroissement des ressources de 816 400 dollars (aux taux révisés de 1985); on obtient toutefois un taux de croissance négatif de 0,1 p. 100 (les dépenses non renouvelables n'étant pas prises en compte dans le calcul de la croissance réelle). Le Secrétaire général estime que les dépenses non renouvelables se chiffreront au total à 1 651 400 dollars (aux taux révisés de 1985) se décomposant comme suit : 1 498 500 dollars au titre du mobilier et du matériel, dans le cadre du programme d'innovations techniques du Siège, et 152 900 dollars pour six postes temporaires (5 administrateurs et 1 agent des services généraux pendant six mois) également au Siège (voir par. 29.31, 29.54, 29.63 et 29.106 du projet de budget-programme).

29.2 Le Secrétaire général estime à 1 657 900 dollars les fonds extra-budgétaires qui devraient être disponibles pour ce chapitre pour 1986-1987 (tableau 29.1).

29.3 Le Comité consultatif note, au paragraphe 29.95 du projet de budget-programme que pour la première fois, le chapitre 29 est présenté "... sur la base des programmes décrits dans l'additif au plan à moyen terme [A/37/6/Add.2 (partie I)]". Le Comité est toutefois d'avis que l'examen du chapitre 29 serait facilité si les prévisions de dépenses au titre de l'appui aux programmes pour le Siège, Genève et Vienne suivaient immédiatement celles concernant les services de conférence et bibliothèques des trois centres.

29.4 Le crédit initial demandé au chapitre 29 ne correspond pas à la totalité des dépenses prévues pour les services de conférence au cours de l'exercice biennal 1986-1987. Comme l'indique le Secrétaire général aux paragraphes 29.4 à 29.6 du projet de budget-programme, au moment où a été établi le projet de budget pour 1986-1987, le calendrier des conférences pour New York, Genève et Vienne n'avait pas encore été arrêté. En conséquence, le Secrétaire général précise que des montants estimatifs révisés seront soumis à l'Assemblée générale à ses quarantième et quarante et unième sessions dans le cadre des états récapitulatifs du coût des services de conférence. Le Comité consultatif souligne que des crédits sont également demandés pour du personnel linguistique et/ou du personnel temporaire pour les réunions aux chapitres 11 (CESAP), 12 (CEPALC), 13 (CEA), 14 (CEAO), 17 (ONUDI) et 18 (PNUE).

29.5 Pour 1986-1987, le Secrétaire général propose 2 497 postes permanents se répartissant comme suit : 1 151 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 SGA, 6 D-2, 20 D-1, 163 P-5, 422 P-4, 411 P-3 et 128 P-2/1), 1 321 postes d'agent des services généraux (dont 161 postes d'agent de première classe) et 25 postes d'agent de la catégorie des corps de métier (tableau 29.5). En outre, le Secrétaire général propose pour 1986-1987 d'imputer 14 postes temporaires sur le budget ordinaire (2 P-4, 6 P-3, 2 P-2/1 et 4 postes d'agent des services généraux). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé par les représentants du Secrétaire général qu'à la fin de 1984, le total net des postes d'administrateur vacants était de 39 (2 D-2, 10 P-5, 61 P-4, 41 P-3); toutefois le coût de 75 nominations pour des périodes de courte durée (classe P-2/1) avait été financé à l'aide des crédits ouverts pour ces postes.

29.6 Le nombre des postes financés au moyen de fonds extra-budgétaires pour 1986-1987 est estimé à 16. Onze postes (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1 et 5 postes d'agent des services généraux) sont financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la Section allemande de traduction. Les cinq autres postes (1 P-3, 1 P-2/1 et 3 postes d'agent des services généraux, dont un poste d'agent de première classe) sont financés par prélèvement sur les remboursements au titre des activités de coopération technique (tableaux 29.5, 29.19 et 29.27).

29.7 Par rapport à l'exercice biennal 1984-1985, on constate que l'augmentation nette des effectifs proposés au titre du budget ordinaire est de deux postes permanents. Les modifications proposées sont récapitulées ci-après :

	Catégorie des administrateurs	Catégorie des services généraux	Catégorie des corps de métier	Total
<u>Siège</u>				
Postes nouveaux	2	7	-	9
Postes supprimés	-	(9)	-	(9)
<u>Genève</u>				
Postes nouveaux	1	-	-	1
Postes temporaires (remplaçants et surnuméraires) transformés en postes permanents	-	1	-	1
Augmentation/(diminution) nette	3	(1)	-	2

29.8 Le Comité consultatif note que la proposition visant à supprimer neuf postes d'agent des services généraux résulte des économies découlant du programme d'innovations techniques, en particulier de l'utilisation de matériel de traitement de textes et de l'automatisation des opérations d'impression (voir par. 29.28 et 29.34 ci-après). Les recommandations du Comité consultatif concernant les 11 nouveaux postes demandés figurent aux paragraphes 29.24, 29.27, 29.30, 29.33, 29.35, 29.41, 29.53 et 29.54 ci-après.

29.9 Dans ses propositions relatives aux effectifs pour 1986-1987, le Secrétaire général demande le reclassement de six postes : quatre au Siège (1 de P-4 à P-5 et 3 de P-3 à P-4) et deux à Genève (2 de P-3 à P-4). Les recommandations du Comité consultatif concernant les reclassements proposés figurent aux paragraphes 29.25, 29.35, 29.41, 29.54 et 29.58 ci-après.

29.10 Douze des 14 postes temporaires qu'il est proposé de financer au titre du budget ordinaire pour l'exercice 1986-1987 (1 P-4, 5 P-3, 2 P-2/1 et 4 postes d'agent des services généraux) doivent permettre d'éliminer l'arriéré dans la publication des volumes du Recueil des traités (voir par. 29.30, 29.43 et 29.51 du projet de budget-programme). Un poste P-4 est demandé à Genève pour un coordonnateur des innovations techniques (tableau 29.58). Le Comité consultatif note que ces 13 postes ont été approuvés pour l'exercice biennal 1984-1985 et accepte leur maintien. La recommandation du Comité concernant le nouveau poste temporaire de la classe P-3 demandé au paragraphe 29.37 du projet de budget-programme figure au paragraphe 29.32 ci-après.

29.11 Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler concernant les transferts de poste entre programmes d'activité au Siège qui sont indiqués dans le tableau suivant :

Programme	Postes transférés <u>hors</u> du programme	Postes transférés <u>au</u> programme	Paragraphe correspondant du projet de budget-programme
Editions et documents officiels	1 P-3 1 serv. gén.	2 P-4, 2 P-3 1 P-2/1, 8 serv. gén. (dont 2 de lère classe)	29.27 à 29.29
Traduction	2 P-4, 1 P-3 1 serv. gén.	1 P-3, 1 serv. gén.	29.41 et 29.42
Services de publication	1 serv. gén. (lère classe)	-	29.50
Administration du département	1 P-3, 1 P-2/1, 6 serv. gén. (dont 1 de lère classe)	-	29.98
	15 postes : 2 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1, 9 serv. gén. (dont 2 de lère classe)	15 postes : 2 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1, 9 serv. gén. (dont 2 de lère classe)	

29.12 Considérant que le nombre total de postes permanents indiqué pour le chapitre 29 comprend des postes tant linguistiques que non linguistiques, le Comité consultatif a demandé des informations supplémentaires concernant la première catégorie de postes. Les représentants du Secrétaire général lui ont communiqué le tableau suivant :

Classement des postes linguistiques a/ proposé pour 1986-1987

	P-5	P-4	P-3	P-2	Total
<u>Siège</u>					
Traducteurs	60	149	110	35	354
Section de documentation, de référence et de terminologie	1	2	5	2	10
Interprètes	30	69	31	5	135
Sténographes-rédacteurs de séance	7	10	43	-	60
Section d'édition des documents officiels	1	11	23	5	40
Préparateurs de copie et correcteurs d'épreuves	1	3	9	12	25
Total partiel	100	244	221	59	624
<u>Genève</u>					
Traducteurs	28	71	73	7	179
Terminologie	1	2	4	-	7
Editeurs	-	4	12	-	16
Interprètes	22	57	19	6	104
Préparateurs de copie et correcteurs d'épreuves	-	1	8	5	14
Total partiel	51	135	116	18	320
<u>Vienne</u>					
Traducteurs	-	8	12	-	20
Terminologie	-	-	-	-	-
Editeurs	-	-	-	-	-
Interprètes	-	-	-	-	-
Préparateurs de copie et correcteurs d'épreuves	-	-	-	-	-
Total partiel	-	8	12	-	20
TOTAL	151	387	349	77	964

a/ Non compris les postes non linguistiques dans les services linguistiques.

29.13 Les prévisions de dépenses au titre du personnel temporaire pour les réunions pour 1986-1987 s'élèvent à 28 300 100 dollars, dont 11 440 300 dollars pour le Siège, 10 603 000 dollars pour Genève et 6 256 800 dollars pour Vienne (tableaux 29.4, 29.54, 29.57 et 29.60). Pour le Siège, les prévisions de dépenses sont fondées uniquement sur les services à assurer pour les quarantième et quarante et unième sessions de l'Assemblée générale (par. 29.6 et 29.100 du projet de budget-programme). Pour Genève et Vienne, elles sont fondées sur les chiffres enregistrés pour les exercices précédents (par. 29.111, 29.112 et 29.123 du projet de budget-programme).

29.14 Le tableau 29.4 du projet de budget-programme fait apparaître une réduction de 10 926 600 dollars (aux taux révisés de 1985) à la colonne "Réévaluation de la base de ressources de 1984-1985", pour la rubrique "Personnel temporaire pour les réunions". Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif, en réponse à ses questions, que l'on avait éliminé des prévisions de dépenses pour le Siège, Genève et Vienne, le montant des dépenses non renouvelables engagées au titre de conférences et de réunions spéciales pendant l'exercice 1984-1985. Le Comité consultatif note qu'on a pour la première fois déduit des prévisions de dépenses pour Genève et Vienne le montant des crédits ouverts au titre des conférences extraordinaires et réunions spéciales et ce comme suite aux observations faites par le Comité à ce sujet au paragraphe 29.12 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 1984-1985 34/.

29.15 Une réduction de 1 648 300 dollars (aux taux révisés de 1985) est par ailleurs indiquée à la colonne "Accroissement des ressources" pour la rubrique "Personnel temporaire pour les réunions" (tableau 29.4). Cette réduction résulte du fait que les ressources nécessaires à ce titre ont diminué de 2 389 200 dollars (aux taux révisés de 1985) pour Genève, mais cette réduction est en partie contrebalancée par l'accroissement des besoins au Siège (303 900 dollars aux taux révisés de 1985) et à Vienne (437 000 dollars aux taux révisés de 1985) (tableaux 29.54, 29.57 et 29.60).

29.16 Lors de l'examen des prévisions de dépenses au titre du personnel temporaire pour les réunions à Genève, le Comité consultatif a rappelé ses observations, formulées au paragraphe 29.12 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 1984-1985, à savoir que "les statistiques relatives au volume de travail de la Division des services de conférence (Genève) étaient erronées" 1/. A cet égard, le Comité consultatif a noté au tableau 29.33 du projet de budget-programme que les statistiques relatives au volume de travail des services de conférence à Genève avaient été révisées. Tout en reconnaissant que les estimations du Secrétaire général concernant le personnel temporaire pour les réunions à Genève sont un peu plus prudentes qu'auparavant, le Comité pense qu'il est possible d'améliorer encore les méthodes d'établissement de statistiques relatives au volume de travail à Genève.

29.17 Le Comité consultatif a également quelques doutes concernant les statistiques relatives au volume de travail pour Vienne, indiquées au tableau 29.62. A ce propos, le Comité rappelle qu'il avait attiré l'attention sur les divergences non négligeables que présentaient les données communiquées à ce sujet à l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session, dans le cadre de l'état récapitulatif du coût des services de conférence établi par le Secrétaire général 35/.

29.18 L'utilisation prochaine de matériel de traitement de textes et de traitement électronique de l'information à Genève devrait permettre d'améliorer sensiblement la productivité des services intéressés. A cet égard, le Comité croit savoir que l'installation du matériel et le lancement des opérations de traitement de textes à Genève dans les centraux dactylographiques anglais, français et espagnol ont été retardés et que le système ne sera pas opérationnel avant 1986. Le Comité a été informé qu'en préparant le projet de budget pour 1986-1987, le secrétariat n'avait pas tenu compte de l'accroissement de la productivité et des économies qui résulteraient de l'utilisation de matériel de traitement de textes.

29.19 L'introduction des techniques nouvelles, en particulier le traitement de textes au Siège, s'est traduit par des économies de personnel et un accroissement de la productivité. Le Comité consultatif considère que l'expérience acquise est maintenant suffisante pour pouvoir évaluer sans tarder l'impact des innovations techniques sur les normes appliquées concernant le volume de travail pour diverses catégories de personnel assurant le service des conférences, y compris les dactylographes et le personnel de bureau. Les recommandations formulées dans ce contexte par le Comité consultatif concernant les prévisions de dépenses au titre du personnel temporaire pour les réunions à New York, Genève et Vienne figurent aux paragraphes 29.45, 29.59 et 29.67 ci-après.

29.20 De l'avis du Comité consultatif, il est nécessaire d'établir d'urgence des procédures prévoyant des consultations et une coordination plus étroites entre New York, Genève et Vienne, en particulier pour les questions relatives à l'harmonisation de la terminologie, aux méthodes de calcul des données sur le volume de travail et à l'introduction progressive des techniques nouvelles et de leurs applications. Le Comité note que la présentation des propositions budgétaires et les hypothèses retenues pour New York, Genève et Vienne n'ayant pas été pleinement harmonisées, elles ne sont pas directement comparables. Le Comité espère que le Secrétaire général fera le nécessaire sans tarder à cet égard.

29.21 Le Secrétaire général, aux paragraphes 29.8 et 29.9 du projet de budget-programme, donne des précisions sur les ressources nécessaires au titre du programme consolidé de travaux contractuels d'imprimerie et de reliure. Le compte relatif aux travaux contractuels d'imprimerie est géré par le Comité des publications au Siège, mais les crédits ouverts sont répartis entre divers chapitres du budget. Le tableau 29.6 donne la ventilation des ressources prévues pour les travaux contractuels d'imprimerie à divers chapitres du budget. Aux taux révisés de 1985, les ressources prévues à ce titre pour l'exercice 1986-1987 sont estimées au total à 9 988 600 dollars, dont 47 300 dollars au chapitre 29.

35/ Ibid., trente-neuvième session, Supplément No 7 (A/39/7), annexe, par. 72.

Siège

29.22 Le crédit demandé au titre des services de conférence et bibliothèques au Siège pour l'exercice 1986-1987 s'élève à 181 501 100 dollars se décomposant comme suit : 977 500 dollars pour la direction exécutive et l'administration, 160 444 300 dollars pour les programmes d'activité et 20 079 300 dollars pour l'appui aux programmes (tableau 29.3).

29.23 Le crédit de 977 500 dollars demandé pour la direction exécutive et l'administration comprend un accroissement des ressources de 147 200 dollars (aux taux révisés de 1985) au titre des postes permanents et des dépenses communes de personnel. L'accroissement de ressources est imputable aux deux postes que le Secrétaire général a proposé de créer : un poste de la classe D-1 pour un administrateur principal qui aidera le Secrétaire général adjoint à planifier et coordonner les activités des services de conférence et un poste d'agent des services généraux pour exécuter des travaux de secrétariat et d'appui (par. 29.11 à 29.14 du projet de budget-programme). En outre, il est proposé de reclasser de P-4 à P-5 le poste d'assistant spécial du Secrétaire général adjoint (par. 29.15 du projet de budget-programme).

29.24 Eu égard aux préoccupations qu'il a exprimées aux paragraphes 29.19 et 29.20 du présent rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition relative à la création d'un poste de la classe D-1. Cependant, le Comité considère, vu le nombre important de postes d'agent des services généraux dont dispose le département, que les fonctions s'attachant au nouveau poste de cette catégorie proposé devraient être confiées au personnel déjà en poste. En conséquence, il recommande de ne pas approuver la demande relative à la création d'un poste d'agent des services généraux et de réduire en conséquence de 41 400 dollars le crédit demandé.

29.25 Le Comité consultatif n'est pas convaincu non plus de la nécessité de reclasser le poste d'assistant spécial du Secrétaire général adjoint; il recommande donc de ne pas approuver cette demande, et de réduire de 24 600 dollars le crédit demandé pour 1986-1987.

29.26 Le crédit total de 160 444 300 dollars demandé au titre des programmes d'activité au Siège se décompose comme suit : édition et documents officiels, 31 686 700 dollars; interprétation et service des séances, 27 637 500 dollars; traduction, 53 481 200 dollars; services de publication, 32 553 500 dollars; Bibliothèque Dag Hammarskjöld, 15 085 400 dollars.

29.27 Le crédit de 31 686 700 dollars demandé pour l'édition et les documents officiels reflète un accroissement des ressources de 786 100 dollars (aux taux révisés de 1985) (tableau 29.13). L'accroissement des ressources proposé est imputable à divers facteurs, notamment au transfert de postes à ce programme, à la suppression de postes et aux demandes relatives aux nouveaux postes temporaires. Le Secrétaire général demande la création d'un poste d'agent des services généraux de première classe pour le Groupe arabe de la Section d'édition des documents officiels (par. 29.24 du projet de budget-programme) et six postes temporaires d'une durée de six mois chacun [5 éditeurs de la classe P-3 et 1 agent des services généraux (commis)] pour l'édition des actes de la Conférence des Nations Unies sur la succession d'Etats en matière de biens, archives et dettes d'Etat (par. 29.31 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif recommande d'approuver la demande relative à la création d'un poste d'agent des services généraux de première

classe. S'agissant des six postes temporaires demandés pour six mois chacun, le Comité considère qu'il suffirait de prévoir ces postes pour quatre mois seulement. La réduction correspondante du crédit demandé pour 1986-1987 s'élèverait à 53 200 dollars.

29.28 Le Secrétaire général propose de supprimer pour l'exercice biennal 1986-1987 cinq postes d'agent des services généraux du programme relatif à l'édition et aux documents officiels (par. 29.25 et 29.26 du projet de budget-programme). Quatre de ces postes intéressent la Section de sténodactylographie (deux au central arabe et deux au central russe); ces postes ne seraient plus nécessaires vu l'installation de matériel de traitement de textes dans ces services. Le cinquième poste intéresse la Section du contrôle des documents (par. 29.26 du projet de budget-programme). Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité, en réponse à ses questions, que durant les exercices 1982-1983 et 1984-1985, à la suite de l'installation de matériel de traitement de textes, on avait supprimé un total de quatre postes d'agent des services généraux au central anglais, quatre au central français et quatre au central espagnol. Dans ces conditions, et sous réserve de l'expérience acquise lorsque ce matériel sera effectivement utilisé, il serait possible de proposer la suppression de deux autres postes au central arabe et de deux autres postes au central russe pour l'exercice biennal 1988-1989.

29.29 Le crédit demandé pour 1986-1987 au titre de l'interprétation et du service des séances s'élève à 27 637 500 dollars (tableau 29.16). Il est prévu un accroissement des ressources de 93 800 dollars (aux taux révisés de 1985), le Secrétaire général ayant demandé la création d'un poste temporaire de la classe P-3 et d'un poste permanent d'agent des services généraux.

29.30 Le Comité consultatif note que la création proposée d'un poste d'agent des services généraux (par. 29.36 du projet de budget-programme) facilitera la programmation des affectations d'interprètes, ce qui permettra à l'interprète hors classe qui consacre actuellement une partie de son temps à ce travail de reprendre à plein temps ses fonctions d'interprète. Le Comité consultatif recommande d'approuver cette demande.

29.31 Le Comité consultatif a demandé des éclaircissements concernant la mention au sujet de l'automatisation de la programmation des affectations d'interprètes (par. 29.36 du projet de budget-programme). Le Comité a été informé qu'initialement ce projet prévoit l'acquisition d'un micro-ordinateur dont le coût est estimé à 12 300 dollars (aux taux révisés de 1986-1987) et inclus dans le crédit demandé au titre de l'administration du département, à la rubrique "mobilier et matériel" (applications diverses) (alinéa g) du paragraphe 29.97 et alinéa a) du paragraphe 29.106 du projet de budget-programme). Le Comité croit savoir que le logiciel convenant au système proposé n'est pas facile à trouver, d'une manière générale, et qu'il pourrait être coûteux de l'adapter pour qu'il réponde aux normes de l'ONU. Dans ces conditions, et vu que l'affectation des interprètes est une tâche qui met en jeu des facteurs humains et autres ne se prêtant pas aisément au processus de programmation, le Comité consultatif, tenant compte également des dépenses additionnelles qui pourraient être nécessaires au-delà du coût du micro-ordinateur proprement dit, estime que la proposition est prématurée. En conséquence, il recommande, au paragraphe 29.48 ci-après, de supprimer les ressources proposées pour l'achat d'un micro-ordinateur. Il ne voit pas d'objection toutefois à ce que des études de faisabilité soient entreprises pour évaluer les avantages potentiels qu'offrent les innovations techniques du point de vue de l'affectation des interprètes.

29.32 De l'avis du Comité consultatif, il serait préférable que les services techniques à fournir au Comité des conférences le soient par les fonctionnaires en poste sans avoir recours au poste temporaire supplémentaire de la classe P-3 demandé au paragraphe 29.37 du projet de budget-programme. En conséquence, il recommande de ne pas approuver cette demande et de réduire en conséquence de 59 100 dollars le crédit demandé pour 1986-1987.

29.33 Le crédit demandé pour les services de traduction pour 1986-1987 s'élève à 53 481 200 dollars (tableau 29.18). La diminution des ressources nécessaires au titre des postes permanents et des dépenses communes de personnel est le résultat net du transfert d'un certain nombre de postes hors du programme (par. 29.41 et 29.42 du projet de budget-programme), compensé en partie par des demandes de crédit en vue de la création de deux postes d'agent des services généraux pour le Groupe de la traduction contractuelle (par. 29.40 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif n'est convaincu ni par les explications données dans le projet de budget-programme ni par les renseignements supplémentaires fournis par les représentants du Secrétaire général. En conséquence, il recommande de ne pas approuver cette demande et de réduire de 82 800 dollars le crédit demandé pour 1986-1987.

29.34 Le crédit demandé pour 1986-1987 pour les services de publication s'élève à 32 553 500 dollars et fait apparaître un accroissement négatif des ressources de 36 700 dollars (montant net aux taux révisés de 1985) (tableau 29.21). Comme il ressort des paragraphes 29.47 à 29.50 du projet de budget-programme, la réduction nette des ressources nécessaires au titre des postes permanents et des dépenses communes de personnel résulte de la suppression de quatre postes d'agent des services généraux par suite de l'automatisation de plusieurs opérations d'impression, ainsi que du transfert d'un poste hors du programme. Cette diminution est contrebalancée par des demandes de crédit en vue de la création d'un poste d'agent des services généraux et du reclassement d'un poste d'administrateur.

29.35 Le Comité consultatif recommande d'accepter la demande tendant à reclasser de P-3 à P-4 le poste de chef du Groupe arabe de la préparation de copies et de la correction d'épreuves (par. 29.48 du projet de budget-programme). Il n'est pas convaincu, en revanche, de la nécessité de créer un poste d'agent des services généraux pour le Groupe de la présentation graphique (par. 29.47 du projet de budget-programme) et recommande de ne pas l'approuver, ce qui entraînerait une réduction correspondante de 41 400 dollars du crédit demandé.

29.36 Le crédit demandé au titre de la location et de l'entretien du matériel pour 1986-1987 s'élève à 270 200 dollars, un accroissement des ressources de 23 600 dollars (aux taux révisés de 1985) étant prévu pour tenir compte du coût supplémentaire de services d'entretien assurés par une entreprise commerciale, comme indiqué au paragraphe 29.52 du projet de budget-programme. Le Comité consultatif recommande que ce dernier montant soit financé à l'aide des crédits approuvés, ce qui entraînerait une réduction de 25 400 dollars du crédit demandé pour 1986-1987.

29.37 Le crédit demandé pour 1986-1987 au titre des fournitures et accessoires atteint un montant de 6 120 900 dollars, dont on trouvera la justification au paragraphe 29.53 du projet de budget-programme et le détail au tableau 29.24. Le Comité consultatif note que les montants estimatifs utilisés dans le projet de budget-programme ne tiennent pas compte des économies que permettraient de réaliser des achats par grandes quantités. Des économies supplémentaires devraient

également être faites grâce à la gestion et à l'utilisation judicieuses des fournitures et du matériel. Le Comité recommande par conséquent de réduire de 120 900 dollars le crédit demandé, pour le ramener de 6 120 900 dollars à 6 millions de dollars.

29.38 Le crédit de 599 000 dollars demandé pour 1986-1987 au titre du mobilier et du matériel fait l'objet des alinéas i) à iv) du paragraphe 29.54 du projet de budget-programme. S'agissant de la proposition relative à l'achat d'un système intégralement automatisé d'établissement des planches par projection pour la Section de la reproduction (alinéa i) du paragraphe 29.54), dont le coût est estimé à 300 000 dollars (aux taux révisés de 1985), le Comité consultatif croit savoir que la Section de la reproduction dispose de moyens suffisants pour faire face à l'accroissement de la capacité du nouveau système en ce qui concerne l'établissement de planches. Les représentants du Secrétaire général ont également indiqué qu'outre la suppression des postes indiqués dans le projet de budget-programme, l'acquisition de ce système permettrait d'autres gains de productivité ainsi que des économies supplémentaires dans l'avenir. Dans ces conditions, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à l'acquisition du système proposé.

29.39 Le Comité consultatif n'a pas été convaincu, en revanche, du caractère prioritaire du poste de travail graphique assisté par ordinateur et intégré, qui serait destiné au Groupe de la cartographie, dont l'acquisition est proposée à l'alinéa ii) du paragraphe 29.54 et dont le coût est estimé à 100 000 dollars (aux taux révisés de 1985). En conséquence, il recommande de ne pas approuver cette demande et de réduire de 105 000 dollars (aux taux de 1986-1987) le crédit demandé.

29.40 Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit de 45 000 dollars (aux taux révisés de 1985) demandé pour l'archivage sur microfilms des cartes établies depuis 1945 (alinéa iii) du paragraphe 29.54 du projet de budget-programme). Les ressources nécessaires représentent le coût de services contractuels d'établissement des microfilms et des fournitures nécessaires, de deux appareils de lecture-agrandisseurs et d'installations de stockage. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection, non plus, à l'approbation du montant de 111 500 dollars (aux taux révisés de 1985) demandé pour l'acquisition et le remplacement de mobilier et de matériel pour la Section de la distribution et la Section de l'impression (alinéa iv) du paragraphe 29.54 du projet de budget-programme).

29.41 Le crédit demandé pour la Bibliothèque Dag Hammarskjöld pour 1986-1987 s'élève à 15 085 400 dollars (tableau 29.26). L'accroissement des ressources 132 600 dollars (aux taux révisés de 1985) au titre des postes permanents et des dépenses communes de personnel résulte des propositions du Secrétaire général relatives à la création de deux postes et au reclassement de deux postes d'administrateur (par. 29.56 et 29.57 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste P-3 et d'un poste d'agent des services généraux pour des services d'appui nécessaires afin de mettre régulièrement à jour l'index français des actes des sessions de l'Assemblée générale et des grandes commissions. Il ne voit pas d'objection au reclassement proposé, de P-3 à P-4, du poste de bibliothécaire juridique. Toutefois, il n'est pas convaincu de la nécessité de reclasser de P-3 à P-4 le poste de fonctionnaire des relations extérieures et recommande de ne pas approuver cette proposition; en conséquence, le crédit demandé pour 1986-1987 serait réduit de 20 700 dollars.

29.42 Le crédit de 16 600 dollars demandé au titre des frais de voyage du personnel pour 1986-1987 comprend les ressources nécessaires pour "participer aux activités du Groupe interbibliothèques, conformément aux recommandations du Corps commun d'inspection" (par. 29.60 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 5 de son rapport sur la gestion des bibliothèques du système des Nations Unies et la coopération entre ces bibliothèques (A/39/603) il avait notamment recommandé que si le CAC décidait de créer un groupe interbibliothèques, les réunions du groupe seraient des réunions ad hoc tenues tous les trois ou quatre ans. Sous réserve de ce qui précède, le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit demandé.

29.43 Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif d'une erreur dans le chiffre indiqué au titre des fournitures et accessoires pour la bibliothèque (tableau 29.26 et alinéa a) du par. 29.62 du projet de budget-programme). Ils ont déclaré qu'une erreur dans l'ajustement spécial de la base de ressources réévaluée de 1984-1985, destiné à tenir compte du taux effectif d'inflation concernant l'acquisition de livres, s'était traduite par une surévaluation de 69 900 dollars (aux taux révisés de 1985) du crédit demandé. En conséquence, le montant total du crédit demandé pour 1986-1987 en ce qui concerne cet objet de dépenses doit être réduit de 75 300 dollars et donc ramené de 1 792 800 dollars à 1 717 600 dollars.

29.44 Les ressources nécessaires au titre des fournitures et accessoires concernent, outre l'acquisition de livres, de périodiques, de microfilms et de fournitures, le coût des fournitures de bureau, les services contractuels de bibliothéconomie, les services de prêts interbibliothèques et la poursuite du développement du SIBONU (par. 29.62 du projet de budget-programme). De l'avis du Comité consultatif, des économies devraient être possibles grâce à une gestion prudente des ressources. En conséquence, il recommande de réduire d'un montant supplémentaire de 117 600 dollars le crédit demandé au titre des fournitures et accessoires, pour le ramener de 1 717 600 dollars à 1 600 000 dollars.

29.45 Le crédit demandé pour 1986-1987 au titre de l'administration du département (New York) s'élève à 20 079 300 dollars, dont 11 440 300 dollars représentent le coût du personnel temporaire pour les réunions (tableau 29.54 et par. 29.99 du projet de budget-programme). Sous réserve des observations qu'il a formulées aux paragraphes 29.13 à 29.19 ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'approbation du crédit demandé.

29.46 Les ressources nécessaires au titre du mobilier et du matériel pour 1986-1987 sont estimées à 1 272 000 dollars (par. 29.97, 29.106 et 29.107 du projet de budget-programme). Elles concernent des propositions relatives à l'achat de matériel à titre exceptionnel pour le programme d'innovations techniques au Siège, (1 072 800 dollars aux taux révisés de 1985) et diverses dépenses renouvelables au titre de l'achat ou du renouvellement de mobilier et de matériel (117 400 dollars aux taux révisés de 1985), dont le détail figure ci-après :

Dépenses non renouvelables

i) Introduction de matériel de traitement de textes pour la production de comptes rendus sténographiques en arabe, en chinois et en russe (alinéa c) du paragraphe 29.97 et alinéa a) du paragraphe 29.106)	105 000
ii) Matériel pour l'automatisation du système de contrôle des documents (alinéa d) du paragraphe 29.97 et alinéa a) du paragraphe 29.106)	367 500
iii) Matériel pour la mise en place d'une base de données terminologiques à l'usage des traducteurs et des terminologues (alinéa f) du paragraphe 29.97 et alinéa a) du paragraphe 29.106)	133 000
iv) Matériel pour diverses applications (alinéas g), h) et i) du paragraphe 29.97 et alinéa a) du paragraphe 29.106)	41 300
v) Lecteur optique de caractères (alinéa e) du paragraphe 29.97 et alinéa a) du paragraphe 29.106)	105 000
vi) Frais d'installation du nouveau matériel dont l'acquisition est proposée aux alinéas i) à iii) ci-dessus (alinéa b) du paragraphe 29.106)	145 900
vii) Achat du mobilier nécessaire pour le nouveau matériel visé aux alinéas i) à iii) ci-dessus (alinéa c) du paragraphe 29.106)	<u>175 100</u>
Total partiel	1 072 800

Dépenses renouvelables

viii) Achat et remplacement de mobilier et de matériel (par. 29.107)	<u>177 400</u>
Total	<u>1 190 200</u>

29.47 Le Comité consultatif recommande d'approuver les articles demandés aux alinéas i) à iii) du paragraphe 29.46. Le Comité note que lorsque l'automatisation du système de contrôle des documents sera achevée, sept postes d'agent des services généraux seront supprimés. Le Comité consultatif n'a par ailleurs aucune objection à formuler concernant les crédits demandés au titre des frais d'installation et de l'achat de mobilier pour le nouveau matériel (alinéas vi) et vii) du paragraphe 29.46 ci-dessus).

29.48 S'agissant du matériel demandé pour diverses applications (alinéa iv) du paragraphe 29.46), le Comité consultatif recommande, pour les raisons indiquées au paragraphe 29.31 ci-dessus, de réduire le montant prévu de 12 300 dollars (aux taux révisés de 1986-1987).

29.49 De l'avis du Comité consultatif, l'achat proposé d'un lecteur optique de caractères (alinéa v) du paragraphe 29.46 ci-dessus) n'est pas prioritaire. Il recommande donc de ne pas approuver cette proposition et de réduire en conséquence de 110 300 dollars (aux taux de 1986-1987) les ressources prévues.

29.50 Compte tenu des renseignements complémentaires fournis par les représentants du Secrétaire général, le Comité ne voit pas d'objection à l'approbation du montant de 117 400 dollars (aux taux révisés de 1985) demandé au titre du remplacement et de l'achat de mobilier et de matériel (alinéa viii) du paragraphe 29.46 ci-dessus).

Genève

29.51 Le crédit demandé pour les services de conférence et de bibliothèque de Genève pour 1986-1987 s'élève à 87 263 200 dollars, se décomposant comme suit : 2 927 000 dollars pour les services de conférence, 12 900 600 dollars pour le Service d'interprétation, 40 264 700 dollars pour le Service linguistique, 14 415 100 dollars pour le Service des publications, 4 181 700 dollars pour les services de bibliothèque et 12 574 100 dollars au titre de l'appui aux programmes.

29.52 Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à l'approbation du crédit demandé pour les services de conférence (tableaux 29.34 et 29.35).

29.53 Le crédit demandé au titre du Service d'interprétation (12 900 600 dollars) reflète un accroissement des ressources de 57 800 dollars (aux taux révisés de 1985) (tableau 29.36). Cet accroissement est imputable à la proposition relative à la création d'un poste d'agent des services généraux, en utilisant des crédits antérieurement ouverts au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires). Le Comité consultatif n'est pas convaincu par les explications données au paragraphe 29.72 et du projet de budget-programme et recommande que les fonctions décrites continuent à être confiées à du personnel financé à l'aide de crédits ouverts au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires). Cette recommandation n'entraîne aucune réduction des crédits demandés.

29.54 Le crédit demandé pour le Service linguistique pour 1986-1987 (40 264 700 dollars) reflète un accroissement des ressources de 69 800 dollars (aux taux révisés de 1985). Cet accroissement est imputable aux propositions du Secrétaire général concernant la création d'un poste de la classe P-3 pour un terminologue de langue française (par. 29.75 du projet de budget-programme) ainsi que le reclassement d'un poste d'éditeur de P-3 à P-4 (par. 29.76 du projet de budget-programme). De l'avis du Comité, avant de créer un poste permanent, les services de terminologie du Siège et de Genève devraient étudier l'impact des innovations techniques, en particulier vu les possibilités de coopération plus

étroite et d'échanges directs de données par circuit AVD. Dans l'intervalle, le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste de terminologue de la classe P-3 à titre temporaire uniquement. La recommandation du Comité n'entraîne aucune modification du crédit demandé. Le Comité n'est pas convaincu, toutefois, de la nécessité de reclasser de P-3 à P-4 un poste d'éditeur et recommande de ne pas approuver cette demande, ce qui se traduirait par une réduction de 19 100 dollars du crédit demandé.

29.55 Le crédit demandé pour 1986-1987 pour le Service des publications (14 415 100 dollars) comprend un montant de 1 767 400 dollars au titre des fournitures et accessoires (tableau 29.41 et par. 29.80 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif considère que des économies devraient être réalisées en procédant à des achats par grandes quantités et en gérant judicieusement les ressources. En conséquence, il recommande de réduire de 117 400 dollars le crédit demandé au titre des fournitures et accessoires, ce qui le ramènerait de 1 767 400 dollars à 1 650 000 dollars.

29.56 La ventilation du crédit de 464 700 dollars demandé pour 1986-1987 au titre du mobilier et du matériel est donnée au paragraphe 29.81 du projet de budget-programme et au tableau 29.44. Ces prévisions de dépenses concernent essentiellement le remplacement de matériel périmé et l'acquisition proposée de matériel d'impression offset, ainsi que de matériel de production de microfiches. Le Comité consultatif croit comprendre que la demande relative au matériel d'impression s'inscrit dans le cadre d'un programme ayant pour objet de convertir le système d'impression par ronéotypie actuellement utilisé à Genève en un système d'impression offset, comme au Siège. Le coût initial de l'acquisition du matériel de production de microfiches serait largement compensé par les économies réalisées sur la production de microfiches à l'extérieur. Les dépenses effectuées à ce titre en 1984 se sont en effet élevées à 100 000 dollars environ. Les représentants du Secrétaire général ont indiqué, en réponse aux questions du Comité, que l'acquisition de ce matériel d'impression et de production de microfiches devrait entraîner des gains de productivité ainsi que des économies au titre des dépenses de personnel et d'autres objets de dépense pour les unités administratives de Genève. Toutefois, ils n'étaient pas en mesure, au stade actuel, d'indiquer quel serait le montant effectif des économies ainsi réalisées.

29.57 Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à l'approbation du crédit demandé au titre du mobilier et du matériel. Il est néanmoins préoccupé par le manque de consultation et de coordination entre New York et Genève concernant les décisions de principe relatives aux besoins des ateliers de reproduction. Il espère que le nécessaire sera fait pour redresser ce déséquilibre.

29.58 Le crédit demandé pour 1986-1987 pour les services de bibliothèque s'élève à 4 181 700 dollars. L'accroissement proposé des ressources, soit 58 400 dollars (aux taux révisés de 1985) est imputable en partie à la demande du Secrétaire général relative au reclassement de P-3 à P-4 du poste de chef du Groupe des acquisitions (Section des acquisitions et du catalogue). Le Comité consultatif n'a pas été convaincu par les explications données au paragraphe 29.84 du projet de budget-programme et recommande de ne pas approuver cette demande, ce qui entraînerait une réduction de 19 100 dollars du crédit demandé.

29.59 Le crédit demandé pour 1986-1987 au titre du Bureau du Directeur de la Division des services de conférence à Genève s'élève à 12 574 100 dollars (tableau 29.57). Ce montant comprend 10 603 000 dollars au titre du personnel temporaire pour les réunions, chiffre dont le détail figure aux paragraphes 29.111

et 29.112 et au tableau 29.59 du projet de budget-programme. Compte tenu des observations qu'il a formulées plus haut (par. 29.13 à 29.19), le Comité consultatif recommande de réduire de 703 000 dollars le crédit demandé, qui serait ainsi ramené de 10 603 dollars à 9 900 000 dollars.

29.60 Les représentants du Secrétaire général ayant indiqué que la traduction de certains types de documents est moins coûteuse lorsqu'elle est assurée à l'extérieur à titre contractuel, le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit de 371 400 dollars demandé pour les services contractuels.

29.61 Le Comité consultatif n'a pas d'objection non plus à l'approbation des crédits demandés pour 1986-1987 concernant la location et l'entretien du matériel (234 300 dollars) ainsi que le mobilier et matériel (87 000 dollars), dont on trouve le détail aux paragraphes 29.119 et 29.121 du projet de budget-programme.

Vienne

29.62 Le crédit demandé pour Vienne s'élève au total à 10 387 800 dollars, soit 4 131 000 dollars pour les services de conférence et de bibliothèque et 6 256 800 dollars pour les services d'appui (tableaux 29.47 et 29.60). Comme indiqué aux alinéas a) et b) du paragraphe 29.90 du projet de budget-programme, les ressources demandées au titre des services de conférence et de bibliothèque à Vienne concernent les organes des Nations Unies autres que l'ONUDI. Les ressources nécessaires pour l'ONUDI continuent d'être inscrites au chapitre 17.

29.63. Au paragraphe 29.3 et à l'alinéa a) du paragraphe 29.90 du projet de budget-programme, le Secrétaire général se réfère à la section IV de la résolution 39/242 de l'Assemblée générale relative à la mise en place d'un service unique de conférence au Centre international de Vienne, sous la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité consultatif prend note de ce que dit le Secrétaire général à ce sujet, à savoir que les prévisions de dépenses à cet égard et tout ajustement qu'il y aurait éventuellement lieu d'apporter aux prévisions de dépenses pour ce chapitre et d'autres chapitres pertinents du projet de budget-programme seraient portés à l'attention de l'Assemblée générale en temps opportun dans un rapport distinct.

29.64 Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit de 1 069 800 dollars demandé au titre de la participation de l'ONU aux dépenses qu'entraînent les activités communes, ce crédit concernant le remboursement de services de reproduction et d'impression ainsi que de services de bibliothèque fournis, au titre des service communs, par l'AIEA au Centre international de Vienne (par. 29.93 du projet de budget-programme).

29.65 Le crédit demandé au titre des fournitures et accessoires (208 700 dollars) correspond au coût des ouvrages, périodiques et matériel de bibliothèque directement à la charge des diverses unités administratives de l'ONU. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité d'une erreur en ce qui concernait ces prévisions de dépenses (tableau 29.47 et par. 29.94 du projet de budget-programme). Ils ont déclaré qu'une erreur dans l'ajustement spécial de la base de ressources réévaluée pour 1984-1985, destiné à tenir compte du taux effectif d'inflation au titre de l'acquisition d'ouvrages, avait entraîné une surévaluation de 4 500 dollars (aux taux révisés de 1985) du crédit demandé. En conséquence, le crédit demandé pour 1986-1987 pour cet objet de dépense doit être réduit de 4 800 dollars, et se trouve ainsi ramené de 208 700 dollars à 203 900 dollars.

29.66 Le Comité consultatif considère que des économies devraient être possibles grâce à une gestion judicieuse des ressources. En conséquence, il recommande de réduire d'un montant supplémentaire de 13 900 dollars le crédit demandé au titre des fournitures et accessoires, pour le ramener de 203 900 dollars à 190 000 dollars.

29.67 Le crédit demandé au titre des services d'appui à Vienne, soit 6 256 800 dollars, concerne en totalité le recrutement de personnel temporaire pour les réunions. La ventilation des prévisions de dépenses est indiquée au paragraphe 29.123 du projet de budget-programme ainsi qu'au tableau 29.61. Compte tenu des observations qu'il a formulées plus haut (par. 29.13 à 29.19), le Comité consultatif recommande de réduire de 256 800 dollars le crédit demandé à ce titre, pour le ramener de 6 256 800 dollars à 6 millions de dollars.

Récapitulation

Aux paragraphes 29.24, 29.25, 29.27, 29.32, 29.33, 29.35, 29.36, 29.37, 29.39, 29.41, 29.43, 29.44, 29.48, 29.49, 29.54, 29.55, 29.58, 29.59, 29.65, 29.66 et 29.67 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé des réductions représentant au total 2 024 100 dollars, dont 890 000 dollars pour New York, 858 600 dollars pour Genève et 275 500 dollars pour Vienne. En conséquence, le Comité consultatif recommande d'ouvrir au chapitre 29 un crédit de 277 128 000 dollars.

Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 29. Services de conférence et bibliothèques	2 024 100

TITRE VIII

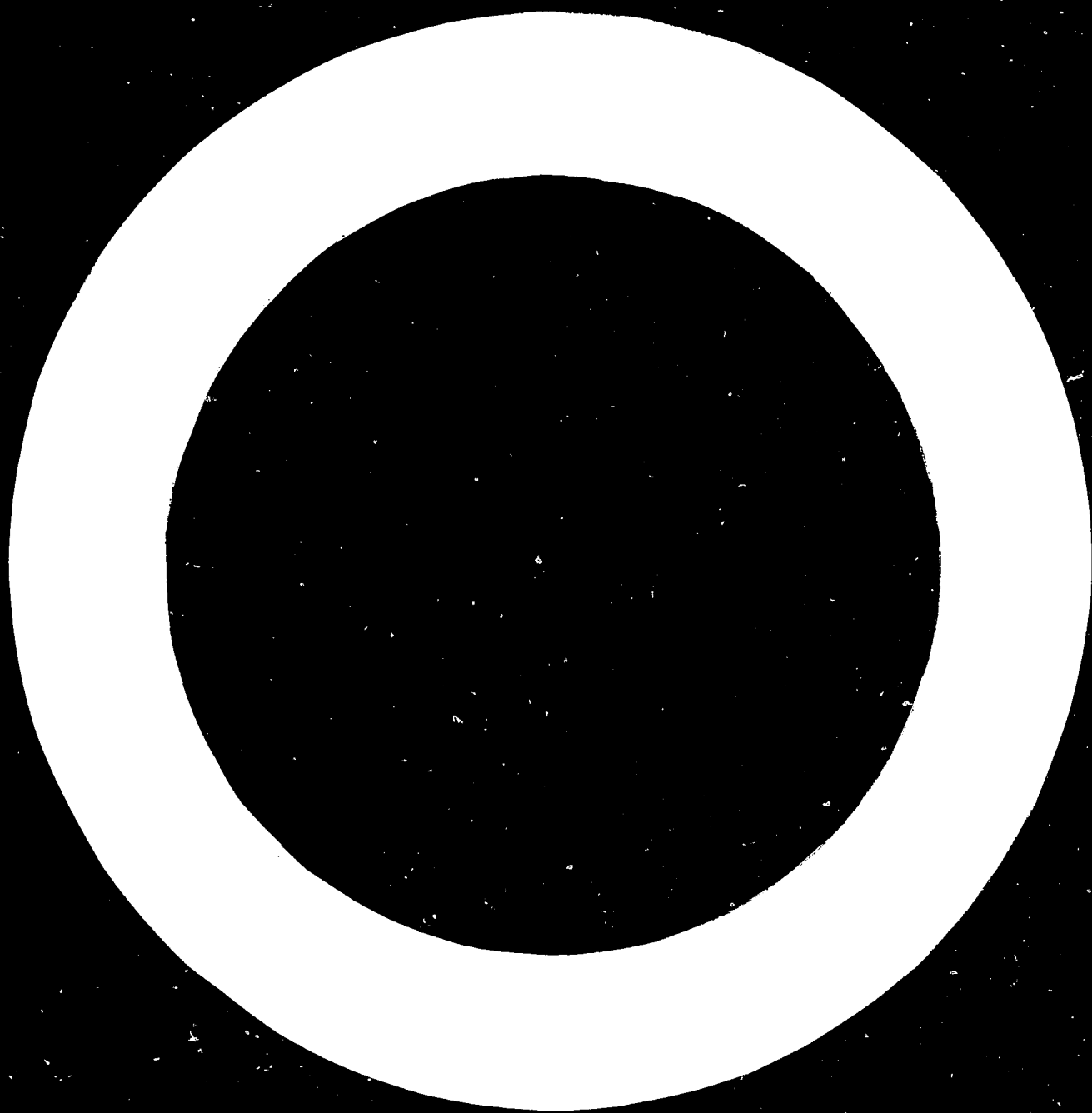
DEPENSES SPECIALES

Chapitre 30. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	16 758 600
Crédit recommandé par le Comité consultatif	16 758 600
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	16 769 100
Montant initial des crédits ouverts pour 1984-1985	16 769 100
Dépenses effectives de 1982-1983	16 918 300

30.1 Le crédit relatif aux obligations émises par l'Organisation des Nations Unies est demandé conformément à la résolution 1739 (XVI) de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1961 modifiée par les résolutions 1878 (S-IV) du 27 juin 1963 et 1989 (XVIII) du 17 décembre 1963. Le crédit demandé pour 1986-1987 comprend un montant de 624 200 dollars pour le service des intérêts des obligations en circulation et 16 134 400 dollars pour le remboursement du principal.

30.2 Au paragraphe 30.2, le Secrétaire général indique qu'une fois les paiements pour 1986-1987 effectués "... il restera à amortir 2 p. 100 du principal des obligations au cours des années 1988-1990".



TITRE IX

CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL

Chapitre 31. Contributions du personnel

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	279 705 400
Crédit recommandé par le Comité consultatif	278 574 600
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	244 735 600
Montant initial du crédit ouvert pou 1984-1985	224 869 600
Dépenses effectives de 1982-1983	206 866 900

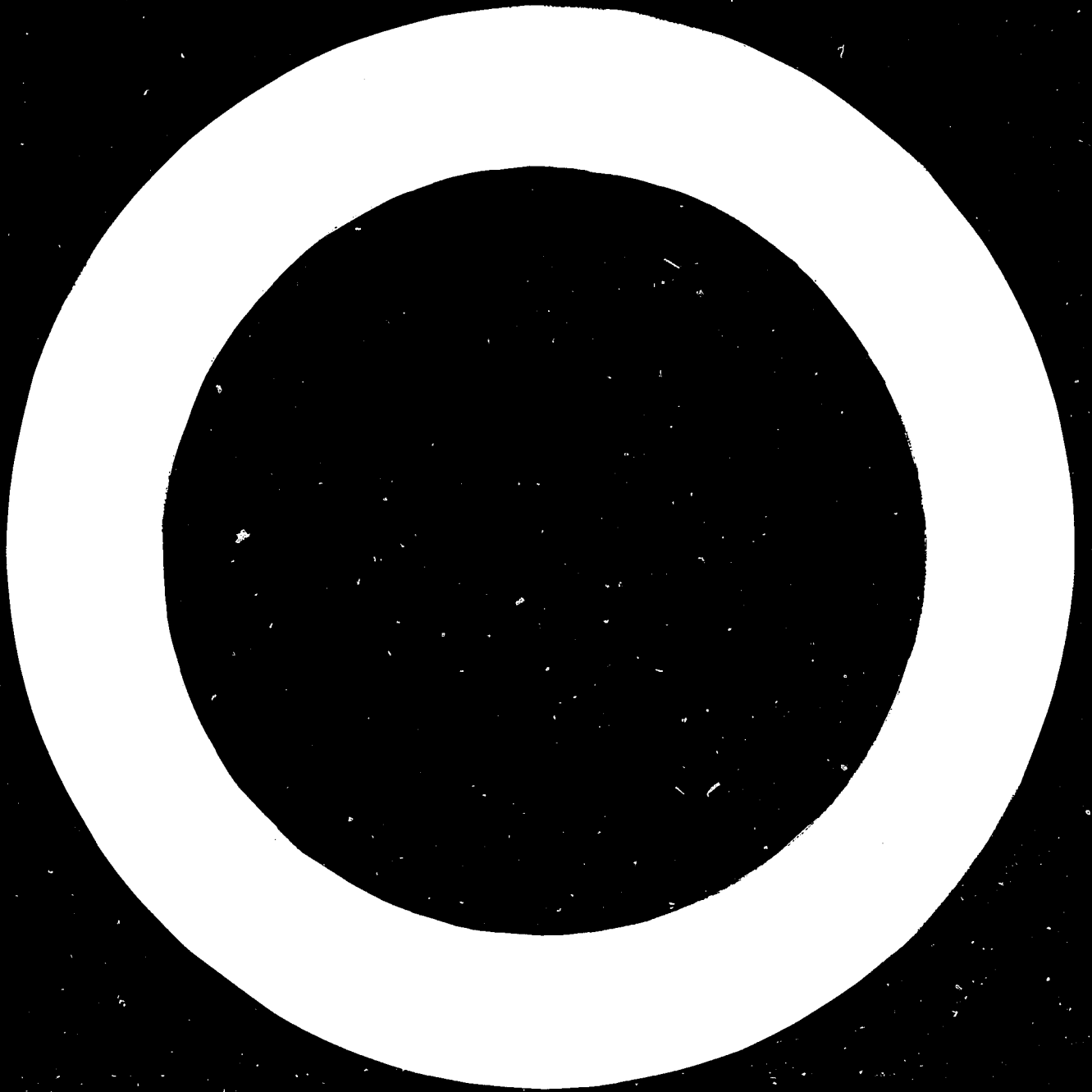
31.1 Le Secrétaire général a estimé en montants nets les dépenses de personnel incluses dans le coût des divers programmes et demande séparément, au présent chapitre des dépenses, la somme représentant la différence entre le montant brut et le montant net des traitements.

31.2 Les recommandations que le Comité consultatif a faites quant à l'effectif et aux classes des fonctionnaires dont les postes seront inscrits au budget pour 1986-1987 entraînent une réduction de 1 130 800 dollars ^{36/} du montant des contributions du personnel à prélever sur les traitements au chapitre 31. En conséquence, le Comité consultatif recommande l'ouverture d'un crédit de 278 574 600 dollars au chapitre 31.

Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 31. Contributions du personnel	1 130 800

^{36/} Dont 308 400 dollars sont imputables à l'accroissement de l'abattement pour mouvements de personnel recommandé par le Comité consultatif en ce qui concerne les chapitres 14, 18 et 19.



TITRE X

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Chapitre 32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	11 992 900
Crédit recommandé par le Comité consultatif	10 701 300
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	20 366 200
Montant initial du crédit ouvert pour 1984-1985	12 621 500
Dépenses effectives de 1982-1983	35 567 300

32.1 Le crédit de 11 992 900 dollars demandé au chapitre 32 est inférieur de 8 373 300 dollars, soit 41,1 p. 100, au montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985. La diminution tient essentiellement au fait qu'on a exclu de la base de ressources réévaluée un montant de 13 710 500 dollars, dont 13 554 900 dollars, correspondent à des dépenses non renouvelables inscrites au budget de l'exercice biennal 1984-1985 (voir tableau 32.2). L'accroissement des ressources est de 4 542 600 dollars (aux taux révisés de 1985). Compte tenu d'un montant de 6 505 400 dollars (aux taux révisés de 1985) représentant des dépenses non renouvelables de l'exercice 1986-1987, le taux de croissance réelle est négatif et s'établit à moins 29,4 p. 100.

A. Travaux de construction

32.2 Aucun crédit n'est demandé pour les travaux de construction. Il est précisé au paragraphe 32.3 du projet de budget-programme que la dernière annuité due au titre de l'amortissement de l'emprunt contracté pour aider à financer l'agrandissement du Palais des Nations a été versée au cours de l'exercice biennal 1984-1985. En ce qui concerne les travaux de construction à Nairobi, Addis-Abeba et Bangkok, des comptes séparés ont été ouverts pour chacun des projets, ainsi qu'il est indiqué dans les paragraphes 32.4 à 32.6 du projet de budget-programme. Aucun crédit n'est demandé en 1986-1987 pour les travaux de construction à Nairobi, car le coût de l'achèvement de ces travaux est couvert par les crédits qui avaient été ouverts à cet effet dans le budget de l'exercice 1982-1983. Le rapport final relatif à ce projet sera présenté à l'Assemblée générale lors de sa quarantième session. Comme indiqué aux paragraphes 32.5 et 32.6 du projet de budget-programme, aucun crédit n'est demandé dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987 au titre du financement des travaux de construction à Addis-Abeba et à Bangkok, étant donné que ces questions seront examinées dans le cadre de rapports intérimaires qui seront présentés à l'Assemblée générale lors de sa quarantième session.

B. Transformation et amélioration des locaux

32.3 Le Secrétaire général, considérant que les dépenses portées à cette rubrique ne sont pas renouvelables, il n'en a pas été tenu compte dans le calcul de la croissance réelle. Le crédit de 6 805 200 dollars demandé pour couvrir les frais

de transformation et d'amélioration des locaux au cours de l'exercice 1986-1987 se décompose comme suit :

	<u>Dollars</u>
Siège	5 779 600
Genève	784 400
Vienne	199 500
Bangkok (CESAP)	41 700

32.4 Les projets divers concernant le Siège sont décrits à l'alinéa a) du paragraphe 32.7 du projet de budget-programme; aux taux révisés de 1985, leur coût est le suivant : 3 millions de dollars pour l'amélioration des équipements (équipement électrique et éclairage, systèmes de chauffage et de climatisation et ascenseurs), 200 000 dollars pour l'amélioration de l'alimentation électrique du Centre des communications et 200 000 dollars pour l'aménagement d'un stand de tir pour le service de la sécurité et de la sûreté. Le Comité consultatif est convaincu de l'utilité des deux premiers projets mais estime que l'aménagement d'un stand de tir est incompatible avec une politique de grande austérité. Il recommande donc de ne pas approuver ce projet et de réduire de 210 000 dollars le montant du crédit demandé pour 1986-1987.

32.5 Les aménagements qu'il est envisagé d'apporter aux installations de conférence sont décrits à l'alinéa b) du paragraphe 32.7 du projet de budget-programme. Le Comité consultatif note que le programme systématique et progressif de remplacement et de modernisation du matériel électronique des salles de conférence a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/14 E du 16 novembre 1982. Il ne voit pas d'objection à l'ouverture d'un crédit de 1 220 000 dollars (aux taux révisés de 1985) pour les salles de conférence 1 et 2 [par. 32.7 b) i)] et espère qu'il sera tenu compte de l'expérience acquise avec du matériel similaire. Le Comité recommande aussi d'ouvrir le crédit de 220 000 dollars (aux taux révisés de 1985) demandé pour moderniser la salle de régie du son [par. 32.7 b) ii)].

32.6 Les projets relatifs au Département de l'information sont décrits à l'alinéa c) du paragraphe 32.7 du projet de budget-programme. Leur coût est estimé à 540 200 dollars au total (aux taux révisés de 1985). Considérant qu'il importe d'exécuter ces projets, notamment la transformation du laboratoire de photographie, dans les conditions les plus économiques, il recommande de réduire de 147 200 dollars le crédit demandé pour 1986-1987.

32.7 Les trois projets qu'il est prévu d'exécuter à l'Office des Nations Unies à Genève au cours de l'exercice 1986-1987 sont décrits au paragraphe 32.8 du projet de budget-programme. Etant entendu que les travaux d'amélioration de la climatisation dans les cabines des salles de conférence XVIII et XX - dont le coût est estimé à 507 500 dollars (aux taux révisés de 1985) - seront les derniers travaux de ce genre entrepris au Palais des Nations, le Comité recommande d'approuver l'ouverture du crédit demandé ainsi que d'un crédit de 172 100 dollars (aux taux révisés de 1985) pour l'installation de nouvelles cabines d'interprétation dans les salles de conférence VIII et IX et d'un crédit de 75 800 dollars (aux taux révisés de 1985) pour l'agrandissement des locaux d'entreposage de la bibliothèque.

32.8 Comme il est indiqué au paragraphe 32.9 du projet de budget-programme, les bâtiments de l'Office des Nations Unies à Vienne exigent pour la première fois des transformatis et des améliorations qui sont décrites dans ledit paragraphe [alin. i) à iv)]. Le Comité consultatif recommande d'approuver les projets envisagés mais estime que des économies peuvent être réalisées et propose de réduire de 39 500 dollars le montant du crédit demandé pour 1986-1987.

32.9 Le Comité recommande d'approuver les travaux d'amélioration des locaux de la CESAP, dont le coût est estimé à 36 000 dollars (aux taux révisés de 1985).

C. Gros travaux d'entretien

32.10 Le crédit de 5 187 700 dollars demandé pour 1986-1987 au titre des gros travaux d'entretien se décompose comme suit :

	<u>Dollars</u>
Siège	2 695 900
Genève	1 914 700
Vienne	116 800
Addis-Abeba	136 500
Santiago (CEPALC)	160 700
Bangkok (CESAP)	161 600

32.11 La liste des gros travaux d'entretien qu'il est prévu d'effectuer au Siège au cours de l'exercice 1986-1987 est donnée dans le paragraphe 32.12 du projet de budget-programme où il est précisé qu'ils font partie d'un programme décennal. Estimant qu'une gestion efficace devrait permettre de faire des économies, le Comité consultatif recommande de réduire de 315 000 dollars le crédit de 2 695 900 dollars demandé pour 1986-1987.

32.12 Les travaux d'entretien envisagés à Genève sont exposés au paragraphe 32.13 du projet de budget-programme. Etant donné que la plus grande austérité s'impose sur le plan budgétaire, le Comité consultatif n'est pas favorable à la proposition de réfection des routes et allées dans la propriété "Le Bocage". Il recommande donc de supprimer un montant de 497 200 dollars du crédit demandé pour 1986-1987.

32.13 A l'alinéa b) du paragraphe 32.13 du projet de budget-programme, il est proposé de réaménager un certain nombre d'installations techniques et d'en remplacer d'autres. Le Comité consultatif a été informé par des représentants du Secrétaire général qu'on avait renoncé à demander la révision générale du central téléphonique [par. 32.13, alin. b) iii)], ce qui permet de réduire de 82 700 dollars le montant du crédit demandé pour 1986-1987.

32.14 Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux demandes formulées au titre des autres projets d'entretien décrits à l'alinéa c) du paragraphe 32.13 du projet de budget-programme.

32.15 Les crédits demandés pour les gros travaux d'entretien à Vienne en 1986-1987 sont justifiés aux paragraphes 32.14 et 32.15 du projet de budget-programme. Il est précisé au paragraphe 32.15 qu'il faut remplacer une partie des toitures des bâtiments du Centre international de Vienne. Le Comité a appris que, nonobstant ce qui est indiqué audit paragraphe, seuls les joints des toitures sont à refaire dans le cadre du programme d'entretien à long terme. Dans ces conditions, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à l'ouverture du crédit de 116 800 dollars demandé par le Secrétaire général pour financer les gros travaux d'entretien à Vienne au cours de l'exercice 1986-1987.

32.16 Les crédits demandés pour les gros travaux d'entretien des locaux des Nations Unies à Addis-Abeba, Santiago et Bangkok font l'objet des paragraphes 32.16, 32.17 et 32.18, respectivement. Le Comité n'a pas d'objection à l'ouverture des crédits demandés mais recommande qu'à l'avenir, les demandes de crédits soient accompagnées d'informations plus détaillées sur les programmes d'entretien et de réparation à long terme des locaux des commissions économiques régionales.

Récapitulation

Aux paragraphes 32.4, 32.6, 32.8 et 32.11 à 32.13 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé des réductions d'un montant total de 1 291 600 dollars. Par conséquent, il recommande d'ouvrir un crédit de 10 701 300 dollars au chapitre 32.

Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	1 291 600

TITRE XI

DONS SPECIAUX

Chapitre 33. Subvention à l'Institut des Nations Unies
pour la formation et la recherche

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	-
Crédit recommandé par le Comité consultatif	-
Montant révisé du crédit ouvert pour 1984-1985	1 500 000
Montant initial des crédits ouverts pour 1984-1985	-
Dépenses effectives de 1982-1983	886 000

33.1 Il n'est pas demandé de crédit à ce chapitre pour l'exercice biennal 1986-1987. Le crédit ouvert en 1984-1985 (1,5 million de dollars) correspondait à une subvention non renouvelable à l'UNITAR, approuvée par l'Assemblée générale au paragraphe 5 de sa résolution 39/117 du 17 décembre 1984.

33.2 Au paragraphe 33.1 du projet de budget-programme, le Secrétaire général fait état de son intention de présenter, conformément aux paragraphes 3 et 4 de la résolution 39/117 de l'Assemblée générale, un rapport à l'Assemblée lors de sa quarantième session sur les activités de l'UNITAR, son financement et son rôle futur.

B. PREVISIONS DE RECETTES

Chapitre premier des recettes. Recettes provenant des contributions
du personnel

	<u>Dollars</u>
Prévisions du Secrétaire général	283 700 600
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	282 423 300
Montant révisé des prévisions approuvées pour 1984-1985	246 896 300
Prévisions initialement approuvées pour 1984-1985	226 751 400
Montant effectif des recettes provenant des contributions du personnel en 1982-1983	210 157 700

IS1.1 Le chiffre de 283 700 600 dollars avancé par le Secrétaire général correspond au montant prévu des contributions du personnel qui, en vertu de l'article 3.3 du Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies, seront retenues sur les traitements et sur certains autres éléments de rémunération des fonctionnaires dont le traitement net est inscrit aux divers chapitres des dépenses et au chapitre 3 des recettes. La part des contributions ainsi perçues qui n'aura pas été expressément affectée à d'autres fins par une résolution de l'Assemblée générale sera versée au Fonds de péréquation des impôts, le compte de chaque Etat Membre étant crédité selon les modalités indiquées dans la résolution 973 A (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955.

IS1.2 Le montant total prévu au chapitre premier des recettes est supérieur au montant total du crédit demandé au chapitre 31, car ce premier montant comprend les recettes provenant des contributions du personnel qui correspondent aux émoluments du personnel imputés sur le chapitre 3 des recettes (Activités productrices de recettes) alors que la partie des émoluments de ce personnel correspondant aux contributions du personnel est inscrite au chapitre 3 des recettes, et non au chapitre 31.

IS1.3 Les réductions du nombre des postes demandés recommandées par le Comité consultatif dans le présent rapport auraient pour effet de réduire de 1 277 300 dollars le montant des recettes à prévoir pour 1986-1987 ^{37/}. Le Comité consultatif recommande donc de prévoir au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) une somme de 282 423 300 dollars.

Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre premier des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel	1 277 300

Chapitre 2 des recettes. Recettes générales

	<u>Dollars</u>
Prévisions du Secrétaire général	36 428 700
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	36 148 400
Montant révisé des prévisions approuvées pour 1984-1985 ..	35 617 800
Prévisions initialement approuvées pour 1984-1985	36 639 300
Montant effectif des recettes générales de 1982-1983	33 004 000

IS2.1 Les prévisions inscrites à ce chapitre concernent les recettes générales provenant de diverses sources. Les prévisions pour 1986-1987 s'élèvent à 36 428 700 dollars, soit une augmentation de 810 900 dollars (2,3 p. 100) par rapport au montant révisé des prévisions approuvées pour 1984-1985. A cet égard, le Comité consultatif note que le montant révisé des prévisions approuvées pour 1984-1985 est inférieur de 1 021 500 dollars à celui des prévisions initialement approuvées pour la même période (36 639 300 dollars).

^{37/} Dont 146 500 dollars sont imputables aux réductions du nombre de postes recommandées par le Comité consultatif au chapitre 3 des recettes (Activités productrices de recettes); et 308 400 dollars à l'abattement pour mouvements de personnel recommandé par le Comité consultatif en ce qui concerne les chapitres 14, 18 et 19.

IS2.2 Le tableau IS2.2 récapitule, selon l'origine des recettes, les prévisions pour 1986-1987 et les montants révisés des prévisions approuvées pour 1984-1985.

IS2.3 Les recettes provenant de loyers sont estimées à 5 314 300 dollars, soit une augmentation de 1 051 800 dollars par rapport au montant révisé des prévisions approuvées pour 1984-1985 (tableau IS2.3 du projet de budget-programme). Comme le montre le tableau IS2.3, on prévoit que les recettes provenant de loyers augmenteront à New York de 93 200 dollars, à Genève de 681 700 dollars et à Nairobi de 493 900 dollars. En revanche, on prévoit une diminution de 105 600 dollars pour Addis-Abeba. S'agissant de la CESAP (Bangkok), les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que les prévisions des recettes provenant des loyers contenaient une erreur et s'établissaient en fait à 278 400 dollars et non à 133 400 dollars. Dans ces conditions, la diminution de 111 400 dollars indiquée au tableau IS2.3 devait être remplacée par une augmentation de 33 600 dollars. En conséquence, le montant total des prévisions relatives aux recettes provenant des loyers devrait être accru de 145 000 dollars, de sorte qu'il passerait de 5 314 300 dollars à 5 459 300 dollars.

IS2.4 Le Comité consultatif note que les prévisions concernant New York englobent les loyers qui seront versés par un certain nombre d'institutions spécialisées au titre des bureaux qu'elles occupent dans les bâtiments UNDC I et II. En réponse à ses questions, le Comité a été informé par les représentants du Secrétaire général que le loyer que l'ONU faisait payer aux institutions spécialisées était fondé sur la moyenne pondérée des frais de location et d'entretien effectivement encourus pour les bâtiments UNDC I et II. Le montant du loyer était révisé chaque année.

IS2.5 En ce qui concerne l'augmentation considérable des recettes prévues pour Genève, le Comité consultatif croit comprendre qu'elle s'explique du fait que l'on a décidé que le PNUD et le PNUE verseraient désormais un loyer au titre des bureaux qui étaient jusqu'à présent mis gratuitement à leur disposition à Genève. A cet égard, les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité qu'une étude concernant les conditions dans lesquelles des bureaux étaient mis à la disposition d'autres organisations par l'Organisation des Nations Unies à Genève et à Vienne était actuellement en cours.

IS2.6 L'augmentation des recettes prévues pour Nairobi s'explique du fait que, contrairement à ce qui s'était passé pendant l'exercice biennal précédent, le complexe de Gigiri, qui a été achevé vers le milieu de l'année 1984, sera occupé pendant tout l'exercice biennal.

IS2.7 L'Organisation des Nations Unies fait payer un loyer au PNUD, à l'Unesco, au FISE et à l'OIT pour les bureaux qu'elle met à leur disposition à Addis-Abeba. Selon les informations qui ont été fournies sur sa demande au Comité consultatif par les représentants du Secrétaire général, le montant prévu pour 1986-1987 est inférieur à celui qui avait été prévu pour l'exercice précédent car ce dernier avait été surévalué.

IS2.8 Les prévisions de recettes concernant les remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes s'élèvent à 15 893 200 dollars et on en trouvera le détail au tableau IS2.4 du projet de budget-programme. En ce qui concerne le montant estimatif des recettes provenant des services fournis par le Service de calcul de New York, le Comité consultatif rappelle le paragraphe IS2.4 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 dans lequel il déclarait :

"... le montant remboursé à l'ONU par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies n'a pas été modifié depuis longtemps, bien que la Caisse commune ait beaucoup plus souvent recours aux services de l'Organisation que par le passé. Compte tenu de l'expansion des activités de la Caisse intervenue depuis que les arrangements financiers actuellement en vigueur ont été pris, le Comité consultatif recommande qu'une étude portant sur tous les aspects des rapports financiers entre l'Organisation des Nations Unies et la Caisse soit effectuée et qu'il soit tenu compte des résultats obtenus lors de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987" 38/. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité que la question était toujours en suspens.

IS2.9 Le Comité consultatif note que les prévisions de recettes correspondant à la part du coût des services communs fournis au Centre international de Vienne qui doit être remboursée par d'autres organisations devront être révisées si l'ONUDI devient une institution spécialisée au cours du prochain exercice biennal. Pour le moment, toutefois, compte tenu des recommandations formulées par le Comité aux paragraphes 28M.8 et 28M.9 ci-dessus au sujet du chapitre 28M du projet de budget-programme, il faudra réduire de 425 300 dollars le montant des prévisions.

IS2.10 Au paragraphe 5 de sa résolution 39/177, l'Assemblée générale a décidé d'accorder à l'UNITAR, à titre exceptionnel, une avance de 1,5 million de dollars au maximum. Un montant de 200 000 dollars représentant le remboursement partiel de cette avance a été inclus dans les prévisions de recettes.

IS2.11 Les recettes provenant du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs sont estimées à 1 788 100 dollars pour 1986-1987 (tableau IS2.2 et par. IS2.5 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif a été informé par les représentants du Secrétaire général que ce montant représentait les remboursements qui seront effectués par exemple au titre de billets d'avion non utilisés et l'annulation d'engagements non réglés correspondant à des biens qui n'ont pas été livrés ou à des services qui n'ont pas été rendus.

IS2.12 Compte tenu de la correction indiquée au paragraphe IS2.3 et de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe IS2.9 ci-dessus, le Comité consultatif recommande une réduction nette de 280 300 dollars. En conséquence, le Comité recommande de prévoir au chapitre 2 des recettes (Recettes générales) une somme de 36 148 400 dollars.

Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 2 des recettes. Recettes générales	280 300

Chapitre 3 des recettes. Activités productrices de recettes

	<u>Dollars</u>
Prévisions du Secrétaire général	7 003 700
Prévisions recommandées par le Comité consultatif	7 591 500
Montant révisé des prévisions approuvées pour 1984-1985	18 925 000
Prévisions initialement approuvées pour 1984-1985	20 502 100
Montant effectif des recettes en 1982-1983	11 981 300

IS3.1 Le montant de 7 003 700 dollars prévu pour 1986-1987 au chapitre 3 des recettes représente la différence entre le montant estimatif des recettes brutes tirées des activités productrices de recettes (60 932 400 dollars) et le montant estimatif des dépenses imputées sur ces recettes (53 928 700 dollars). Les prévisions de recettes nettes pour 1986-1987 sont de 11 921 300 dollars inférieures au montant révisé des prévisions approuvées pour 1984-1985, qui était de 18 925 000 dollars [soit 70 669 200 dollars (recettes brutes) moins 51 744 200 dollars (dépenses)] (tableau IS3.2).

IS3.2 Au paragraphe IS3.1 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que, même si les activités productrices de recettes inscrites au chapitre 3 des recettes sont de nature commerciale, "... elles ne sont pas nécessairement source de profit et n'ont d'ailleurs pas été établies dans ce but".

IS3.3 Comme il ressort du tableau IS3.3, la base de ressources réévaluée de 1984-1985 (aux taux révisés de 1985) comprend un montant de 376 000 dollars correspondant à l'effet différé de l'accroissement des ressources de 1984-1985 au titre des postes permanents. Cet accroissement est imputable à l'approbation par l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session, sur la recommandation du Comité consultatif, de sept postes supplémentaires pour l'exploitation du garage au Siège ^{39/}. Le Comité consultatif fait de nouvelles recommandations concernant ces postes au paragraphe IS3.24 ci-après.

IS3.4 Lorsqu'il a examiné ce chapitre, le Comité a relevé qu'une rubrique intitulée "Contributions du personnel" figurait pour la première fois dans un certain nombre des tableaux relatifs aux dépenses. En réponse à ses questions, le Comité a été informé par les représentants du Secrétaire général qu'il ne s'agissait pas là de nouvelles dépenses. Dans le passé, les montants indiqués au titre des postes permanents étaient des montants bruts qui englobaient les contributions du personnel. Dans le projet de budget pour 1986-1987, on a décidé d'indiquer les contributions du personnel séparément. En conséquence, les montants indiqués au titre des postes permanents pour 1986-1987 sont des montants nets qui correspondent aux traitements uniquement, ce qui explique que des diminutions soient indiquées dans un certain nombre de tableaux pour cet objet de dépense dans la colonne "Réévaluation de la base de ressources de 1984-1985". De l'avis du Comité consultatif, l'examen de ce chapitre serait plus facile si l'on disposait de tableaux récapitulants les prévisions de dépenses globales, par objet de dépense, et le nombre total de postes dont le financement est imputé sur ce chapitre des recettes.

^{39/} Voir la section II de la résolution 39/236 de l'Assemblée générale, et le rapport du Comité consultatif (A/39/7, par. 42).

IS3.5 Selon le Secrétaire général, les prévisions pour 1986-1987 inscrites à ce chapitre concernent les activités suivantes :

Activités productrices de recettes	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes
(En milliers de dollars des Etats-Unis)			
1. Vente de timbres-poste (New York, Genève et Vienne)	25 332,0	16 664,3	8 667,7
2. Magasin de souvenirs (New York)	2 655,8	1 941,9	713,9
3. Comptoir d'articles pour cadeaux (New York)	2 028,3	1 674,7	353,6
4. Restaurants et services annexes (New York)	17 067,4	17 067,4	-
5. Redevances : médailles commémoratives	450,0	-	450,0
6. Exploitation du garage (New York, Genève et Vienne)	1 224,7	1 507,3	(282,6)
	<u>48 758,2</u>	<u>38 855,6</u>	<u>9 902,6</u>
<u>Moins</u> : Dépenses de personnel (personnel d'enca- drement et personnel administratif) <u>a/</u>	<u>-</u>	<u>1 298,0</u>	<u>(1 298,0)</u>
Total partiel	48 758,2	40 153,6	8 604,6
7. Vente de publications	9 536,8	8 402,9	1 133,9
8. Services destinés aux visiteurs (New York, Genève et Vienne)	2 637,4	5 372,2	(2 734,8)
Total	<u>60 932,4</u>	<u>53 928,7</u>	<u>7 003,7</u>

a/ C'est-à-dire les coûts directs du Service de gestion commercial du Bureau des services généraux.

IS3.6 En ce qui concerne la vente de timbres-poste, qui est la principale activité productrice de recettes de l'Organisation, le Secrétaire général prévoit pour 1986-1987 des recettes brutes d'un montant de 25 332 000 dollars, soit 9 619 700 dollars de moins que le montant des prévisions approuvées pour 1984-1985 (34 951 700 dollars) (tableau IS3.2). Les raisons expliquant cette diminution des recettes sont indiquées au paragraphe IS3.10 du projet de budget-programme.

IS3.7 Les prévisions de dépenses pour 1986-1987 en ce qui concerne l'Administration postale de l'ONU au Siège, à Genève et à Vienne (16 664 300 dollars) dépassent, en revanche, de 404 400 dollars le montant des prévisions approuvées pour 1984-1985 (tableau IS3.2). Comme il ressort du tableau IS3.7, cette augmentation est due à la réévaluation de la base de ressources de 1984-1985 et à l'inflation prévue pour 1986 et 1987. On prévoit des recettes nettes de 8 667 700 dollars, soit 10 024 100 dollars de moins que les prévisions approuvées pour 1984-1985 (18 691 800 dollars) (tableau IS3.2).

IS3.8 Le tableau IS3.7 analyse, par objet de dépense, les dépenses de l'Administration postale de l'ONU prévues pour 1986-1987. La diminution de 414 400 dollars (aux taux révisés de 1985) des montants prévus au titre des postes permanents et des dépenses communes de personnel s'explique du fait qu'il est proposé de supprimer sept postes d'agent des services généraux au Siège en raison de la baisse prévue des recettes provenant de la vente de timbres-poste et des gains de productivité dus notamment à l'application du système informatisé renforcé (par. IS3.12 du projet de budget-programme). Ces mêmes raisons expliquent les réductions nettes s'élevant au total à 635 300 dollars (aux taux révisés de 1985) des montants prévus au titre de plusieurs autres objets de dépense, notamment le personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) et les heures supplémentaires, à New York, Genève et Vienne.

IS3.9 Les efforts entrepris par l'Administration postale de l'ONU pour améliorer sa gestion, comprennent l'introduction à Genève et à Vienne pendant la dernière partie de 1985 du système automatisé en liaison directe pour l'exécution des commandes par correspondance, qui fonctionne déjà au Siège depuis 1983 (voir par. IS3.5 à IS3.9 du projet de budget-programme). Le Comité rappelle que dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 40/, il avait recommandé d'approuver les crédits demandés par le Secrétaire général pour introduire le système automatisé à Genève en 1984. Toutefois, le Comité avait recommandé de ne pas approuver l'extension du système automatisé à Vienne tant que l'on n'aurait pas acquis plus d'expérience en ce qui concerne son fonctionnement et parce que le Comité s'était également prononcé contre une autre proposition du Secrétaire général tendant à mettre en place un nouveau circuit qui servirait à la fois aux communications téléphoniques et à la transmission d'informations entre New York et Vienne (circuit AVD), proposition à laquelle était subordonnée l'extension à Vienne du système automatisé. A la trente-neuvième session, comme suite à un rapport du Secrétaire général sur les communications à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/39/39), l'Assemblée générale, sur la recommandation du Comité consultatif, a notamment approuvé un nouveau circuit AVD entre New York et Vienne (voir A/39/7/Add.12). Dans ces conditions, et pour les raisons indiquées au paragraphe IS3.6 du projet de budget-programme, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à l'extension à Vienne du système automatisé en liaison directe pour l'exécution des commandes par correspondance.

40/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément No 7 (A/38/7), par. 6 à 8.

IS3.10 Le Comité recommande d'accepter les prévisions du Secrétaire général en ce qui concerne les recettes nettes provenant de la vente de timbres-poste et les dépenses connexes de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité espère que les mesures d'économie et les améliorations de la gestion actuellement mises en oeuvre ainsi qu'une promotion et une commercialisation efficaces des timbres de l'Organisation aboutiront à des recettes plus élevées qu'on ne le prévoit actuellement. Si les recettes tirées de la vente des timbres-poste devaient néanmoins continuer à baisser, le Comité estime que des mesures devraient être prises pour réduire les dépenses.

IS3.11 Le magasin de souvenirs, le comptoir d'articles pour cadeaux et les restaurants et services annexes du Siège font l'objet d'un seul contrat mais sont considérés, sur le plan comptable, comme des activités distinctes. Tout le personnel nécessaire à l'exécution des obligations du concessionnaire est employé par ce dernier (par. IS3.51, IS3.52 et IS3.54 du projet de budget-programme). "Toutes les dépenses directes, y compris la commission du concessionnaire, sont imputées sur les recettes. L'Organisation fournit les locaux, l'eau, le gaz, l'électricité, etc. à titre gratuit. Le coût des réparations et de l'entretien des locaux et du matériel est imputé sur les frais de fonctionnement. Les recettes nettes éventuelles reviennent à l'ONU; inversement, toutes les pertes sont à la charge de l'ONU. L'objectif financier recherché est toutefois de maintenir un seuil de rentabilité" (par. IS3.54 du projet de budget-programme). Le Comité a été informé que ce principe n'était pas applicable aux restaurants et services annexes (voir par. IS3.14 et IS3.15 ci-après).

IS3.12 Le Comité consultatif recommande d'accepter les montants estimatifs des recettes nettes prévus pour 1986-1987 au titre du magasin de souvenirs (713 900 dollars - tableau IS3.14) et du comptoir d'articles pour cadeaux (353 600 dollars - tableau IS3.16). Le Comité note que le Secrétaire général attribue le déclin des prévisions de recettes (par rapport à celles approuvées pour 1984-1985) en ce qui concerne ces deux activités au fait que "la baisse du nombre des visiteurs et la modification des habitudes de dépense pour les souvenirs et les articles pour cadeaux influent négativement sur les ventes" (par. IS3.51 du projet de budget-programme).

IS3.13 En ce qui concerne les restaurants et services annexes, le Comité consultatif note qu'ils ont été déficitaires pendant les deux derniers exercices biennaux. Aux paragraphes 1 et 2 de sa résolution 39/67 l'Assemblée générale a confirmé "... que les restaurants et services annexes ... devraient autant que possible être capables d'équilibrer leur budget avec leurs ressources propres" et a prié le Secrétaire général "... de prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation qui cause le déficit des restaurants et services annexes".

IS3.14 Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité que, comme suite à la résolution 39/67 de l'Assemblée générale, des mesures avaient été prises pour résorber le déficit des restaurants et services annexes. Le contrat avec le concessionnaire actuel, qui arrivait à expiration le 31 mars 1985, a été prolongé d'un an, mais dans des conditions différentes. Les nouvelles dispositions s'appliquent à toutes les opérations énumérées au paragraphe IS3.55 du projet de budget-programme, à l'exception du comptoir de vente de journaux et d'articles divers situé dans le hall du Secrétariat auquel continueront de s'appliquer des dispositions semblables à celles décrites au paragraphe IS3.11 ci-dessus en ce qui concerne le magasin de souvenirs et le comptoir d'articles pour cadeaux.

IS3.15 Le Comité croit comprendre que conformément au nouveau contrat passé pour les restaurants et services annexes, l'Organisation des Nations Unies ne verse plus de commission au concessionnaire. Celui-ci est désormais pleinement responsable de l'exploitation des restaurants et services annexes et devra supporter toute perte. De même, tout bénéfice sera à son profit. L'Organisation continuera à fournir gratuitement les locaux, l'eau, le gaz, l'électricité, etc. et à prendre à sa charge le coût des réparations et de l'entretien des locaux et du matériel. Le Service de gestion commerciale du Bureau des services généraux continuera de fixer des normes ainsi que la politique générale à suivre, et les prix, la qualité des services rendus et les horaires continueront d'être soumis à sa supervision. Aucune hausse des prix n'est prévue pour la durée du nouveau contrat d'un an, qui arrivera à expiration le 31 mars 1986. Des mesures sont également prises pour lancer des appels d'offre auprès d'autres sociétés pour le nouveau contrat de trois ans qui commencera à courir le 1er avril 1986.

IS3.16 Le Comité consultatif recommande d'approuver les prévisions du Secrétaire général pour 1986-1987 en ce qui concerne les redevances (450 000 dollars) au titre des médailles commémoratives et des médailles de la paix ainsi que d'autres objets de collection (par. IS3.56 du projet de budget-programme).

IS3.17 Le Secrétaire général a estimé les recettes brutes au titre de l'exploitation des garages (New York, Genève et Vienne) à 1 224 700 dollars pour l'exercice 1986-1987, ce qui représente une diminution de 346 000 dollars par rapport aux montants estimatifs révisés qui avaient été approuvés pour l'exercice 1984-1985. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 1986-1987 s'élèvent à 1 507 300 dollars, soit 621 700 dollars de plus qu'en 1984-1985. Le déficit pour 1986-1987 serait donc de 282 600 dollars (tableau IS3.20).

IS3.18 Le Secrétaire général attribue la baisse des recettes provenant de l'exploitation des garages à Genève et à Vienne à la hausse du dollar des Etats-Unis par rapport au franc suisse et au schilling autrichien et - dans le cas de Vienne - à une diminution du nombre de fonctionnaires qui utilisent le garage (par. IS3.60 et IS3.61 du projet de budget-programme). En outre, le Comité consultatif a été informé que cette diminution était due à l'achèvement d'une nouvelle ligne de métro reliant Vienne et le Centre international. Le Comité consultatif note que les redevances mensuelles de stationnement à Genève (pour un total de 350 places) ont été portées de 40 à 60 francs suisses. Répondant à une question du Comité, les représentants du Secrétaire général ont indiqué que la redevance mensuelle de stationnement à Vienne (pour un total de 1 700 places) restait fixée à 70 schillings autrichiens.

IS3.19 Ainsi que le montre le tableau IS3.20, les prévisions de dépenses pour 1986-1987 au titre de l'exploitation des garages à Genève et à Vienne accusent de légères augmentations par rapport aux montants approuvés pour 1984-1985. Le nombre de fonctionnaires affectés à l'exploitation des garages ne change pas (tableau IS3.22).

IS3.20 Le Comité consultatif espère que toutes les mesures nécessaires seront prises pour réduire ou éliminer les déficits prévus à Genève et à Vienne.

IS3.21 En ce qui concerne l'exploitation du garage à New York, les représentants du Secrétaire général ont, à la demande du Comité consultatif, fourni le tableau comparatif ci-après qui montre comment se répartissent les recettes prévues pour 1986-1987. Celles-ci s'élèvent à 902 400 dollars contre 1 109 800 dollars pour 1984-1985 (soit une diminution de 207 400 dollars) :

Prévisions de recettes (montants bruts) pour 1984-1985 et 1986-1987
au titre de l'exploitation du garage à New York

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

		1984- 1985			1986- 1987
		Dollars			Dollars
FONCTIONNAIRES			FONCTIONNAIRES		
1.	600 permis permanents 20 dollars par mois x 24 mois	288,0	1.	1 000 permis permanents 20 dollars par mois x 24 mois	480,0
2.	800 permis à la journée 25 dollars par mois x 24 mois	480,0	2.	220 permis à la journée 25 dollars par mois x 24 mois	132,0
3.	-		3.	100 permis à la journée 25 dollars par mois x 18 mois	45,0
4.	Stationnement de 24 heures	51,8	4.	Stationnement de 24 heures (supprimé sauf pour huit fonctionnaires supérieurs qui paient chacun 120 dollars par mois)	23,0
5.	Stationnement de nuit ou du soir	30,0	5.	Stationnement de nuit ou du soir (supprimé)	-
6.	Remisage permanent	24,0	6.	Remisage permanent (supprimé)	-
7.	Amendes	20,0	7.	Amendes	6,4
MEMBRES DES DELEGATIONS			MEMBRES DES DELEGATIONS		
8.	Stationnement de nuit 120 x 75 dollars par mois x 24 mois	<u>216,0</u>	8.	Stationnement de nuit 120 x 75 dollars par mois x 24 mois	<u>216,0</u>
		<u>1 109,8</u>			<u>902,4</u>

Notes : a) Les tarifs mensuels indiqués sous 1. ci-dessus sont calculés en multipliant le tarif à la journée (1 dollar) par le nombre de jours ouvrables par mois (considéré égal à 20).

b) Les tarifs mensuels indiqués sous 2. ci-dessus sont calculés en multipliant le tarif à la journée (1,25 dollar) par le nombre de jours ouvrables par mois (considéré égal à 20).

c) Les tarifs mensuels indiqués sous 8. ci-dessus sont calculés en multipliant le tarif pour une nuit (2,50 dollars) par le nombre de jours dans un mois (considéré égal à 30).

IS3.22 Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que les prévisions de recettes pour 1984-1985 présentées dans le tableau du paragraphe IS3.21 ci-dessus étaient calculées sur la base de 1 000 places de stationnement au garage du Siège (dont 200 réservées en permanence aux membres des délégations). Toutefois, les prévisions de recettes pour 1986-1987 étaient calculées sur la base de 1 200 places de stationnement dont certaines seraient réservées aux membres des délégations conformément aux recommandations du Comité consultatif qui ont été approuvées par l'Assemblée générale 41/ (300 places à titre permanent et 100 places supplémentaires pendant les sessions ordinaires de l'Assemblée générale, soit trois mois par an). On voit d'après le tableau que le nombre total de permis permanents et de permis à la journée délivrés aux fonctionnaires est supérieur au nombre de places de stationnement disponibles. On tient en effet compte, pour décider du nombre de permis à octroyer, des habitudes d'utilisation du garage par les titulaires de ces permis.

IS3.23 Les dépenses prévues au titre de l'exploitation du garage au Siège pour 1986-1987 (1 073 700 dollars) dépassent de 583 100 dollars les prévisions de dépenses pour 1984-1985 en raison de l'inclusion d'un montant destiné à couvrir le coût de sept postes (1 poste d'agent des services généraux et 6 postes d'agent du Service de sécurité) que l'Assemblée générale a approuvés, à sa trente-neuvième session, afin de fournir un appui administratif supplémentaire pour l'exploitation et la sécurité du garage entre 16 heures et 8 heures. En réponse aux questions du Comité consultatif, les représentants du Secrétaire général l'ont informé du fait qu'en raison de la baisse prévue des recettes, et en attendant que soit examinée la possibilité d'utiliser des systèmes de surveillance électronique dans le garage, les six postes d'agent du Service de sécurité restaient vacants. Le Comité a été informé en outre que le coût d'achat d'un système de surveillance électronique, pour lequel aucun crédit n'était prévu, était estimé à 200 000 dollars.

IS3.24 Le Comité considère que des mesures devraient être prises en vue de la réduction des dépenses au titre de l'exploitation du garage au Siège, compte tenu de la diminution prévue des recettes. Par exemple, si les patrouilles effectuées dans le complexe du Siège entre 16 heures et 8 heures étaient bien organisées et si on installait en outre un système de surveillance électronique, il ne devrait plus être nécessaire de pourvoir les postes vacants d'agent du Service de sécurité. Le Comité consultatif recommande donc de supprimer les six postes d'agent du Service de sécurité, ce qui permettrait de réduire de 537 600 dollars (432 000 dollars pour les traitements et les dépenses communes de personnel et 105 600 dollars pour les contributions du personnel) les dépenses prévues. Dans le même temps, le Comité consultatif recommande d'approuver l'ouverture d'un crédit de 200 000 dollars pour l'achat d'un système de surveillance électronique. L'application de la recommandation du Comité consultatif aurait pour effet de réduire d'un montant net de 337 600 dollars les dépenses prévues par le Secrétaire général pour 1986-1987 au titre de l'exploitation du garage au Siège et de les ramener de 1 073 700 dollars à 736 100 dollars.

41/ Voir la section II de la résolution 39/236 de l'Assemblée générale et le rapport du Comité consultatif (A/39/7, par. 41).

IS3.25 La recommandation formulée par le Comité consultatif au paragraphe IS3.24 ci-dessus permettrait également d'éliminer le déficit global de 282 600 dollars prévu pour l'exploitation des garages à New York, Genève et Vienne et se traduirait par des recettes nettes supplémentaires de 55 000 dollars en 1986-1987.

IS3.26. Dans le tableau IS3.23, le Secrétaire général indique les dépenses relatives au personnel d'encadrement et d'administration dont le coût est imputé sur les recettes. Ce personnel est placé sous la direction du Service de gestion commerciale du Bureau des services généraux (New York). Le montant estimatif de 1 298 000 dollars indiqué à cette rubrique pour 1986-1987 ne fait apparaître aucun accroissement des ressources. Ainsi qu'il est indiqué dans le tableau IS3.24, aucune modification n'est proposée à cette rubrique dans les dix postes existants : cinq postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1, 1 P-5, 3 P-3) et cinq postes d'agent des services généraux (dont un de 1ère classe). Le Comité consultatif recommande d'approuver ces prévisions.

IS3.27 Le montant estimatif des recettes nettes qui seront tirées en 1986-1987 de la vente de publications à New York, à Genève et à Vienne, se chiffre à 1 133 900 dollars (ce qui correspond à des recettes brutes de 9 536 800 dollars), soit 235 800 dollars de plus que le montant estimatif révisé approuvé pour 1984-1985. Les dépenses prévues par le Secrétaire général au titre de cette activité s'élèvent à 8 402 900 dollars, dont 2 077 000 dollars concernent le coût des publications vendues et le solde (6 325 900 dollars) d'autres objets de dépense (tableau IS3.25). Ce dernier montant (6 325 900 dollars), qui est ventilé dans le tableau IS3.26 et expliqué aux paragraphes IS3.68 à IS3.79 du projet de budget-programme, fait apparaître un accroissement des ressources (aux taux révisés de 1985) de 236 800 dollars. Pour 1986-1987, le Secrétaire général propose 43 postes permanents et deux postes temporaires : 31 au Siège dont six postes d'administrateur; 12 à Genève dont un poste d'administrateur; et deux postes d'agent des services généraux à Vienne. Les effectifs proposés englobent des nouveaux postes demandés par le Secrétaire général : un poste permanent d'agent des services généraux pour la Section des comptes de recettes (Division de la comptabilité) du Siège et deux postes temporaires d'agent des services généraux pour un nouveau service de vente des publications à Vienne (par. IS3.65, IS3.68 et IS3.69 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif recommande d'approuver les nouveaux postes demandés par le Secrétaire général ainsi que les prévisions pour cette activité.

IS3.28 En ce qui concerne les services destinés aux visiteurs, qui comprennent les visites guidées à New York, à Genève et à Vienne, le Secrétaire général prévoit un déficit de 2 734 800 dollars pour 1986-1987, contre 1 902 300 dollars pour 1984-1985. Comme il ressort du tableau IS3.30, les services de New York seraient les plus déficitaires (1 781 000 dollars), suivis par ceux de Genève (562 400 dollars) et de Vienne (391 400 dollars).

IS3.29 En ce qui concerne les visites guidées à New York, il semblerait, d'après les informations contenues au paragraphe IS3.81 du projet de budget-programme, que le nombre des visiteurs, qui est passé du chiffre record de 666 500 personnes en 1980 à 495 000 en 1984, continuera de diminuer pour atteindre 480 000 personnes par an en 1986-1987. Le montant total des coûts directs des services destinés aux visiteurs à New York pour l'exercice 1986-1987 est estimé à 3 982 700 dollars, alors que le montant révisé des prévisions approuvées pour 1984-1985 se chiffrait à 3 884 600 dollars. Le tableau IS3.32 montre que l'augmentation de 98 100 dollars est entièrement imputable à la réévaluation de la base de ressources de 1984-1985 (245 200 dollars aux taux révisés de 1985) et aux effets escomptés de l'inflation

en 1986-1987 (269 600 dollars), ces deux facteurs étant partiellement compensés par la diminution des ressources prévues pour les postes permanents et pour les assistants d'information et les coordonnateurs des visites guidées (416 700 dollars aux taux révisés de 1985). Au paragraphe IS3.83 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique qu'il a l'intention de déclasser un poste P-5 à P-4 et de supprimer un poste permanent (P-2). Les crédits demandés pour 1986-1987 incluent le coût de 960 mois de travail d'assistant d'information et de 120 mois de travail de coordonnateur des visites guidées (soit l'équivalent de 45 postes permanents à temps plein), coût qui est chiffré à 2 009 600 dollars (par. IS3.84 du projet de budget-programme).

IS3.30 Compte tenu de la tendance actuelle à la diminution du nombre des visiteurs à New York, il convient que l'Administration prenne des mesures concrètes pour réduire les dépenses. De l'avis du Comité consultatif, la norme fixée en matière de volume de travail pour les assistants d'information à New York (1 000 visiteurs par mois de travail) devrait être alignée sur celles qui sont appliquées à Genève ou à Vienne (1 300 et 1 400 visiteurs par mois de travail, respectivement). Les arrangements actuels en ce qui concerne le personnel devraient également être modifiés : on pourrait prévoir une petite équipe d'assistants d'information et de coordonnateurs des visites guidées travaillant à plein temps, qui serait complétée, selon les besoins, par du personnel à temps partiel au cours des périodes de pointe. A ce propos, il conviendrait d'entreprendre une étude pour déterminer si le rapport coûts-avantages justifie le maintien, le dimanche, des services destinés aux visiteurs à New York, notamment au cours des périodes creuses. Il faudrait également revoir les thèmes, le nombre et la qualité des expositions incluses dans les visites guidées.

IS3.31 En réponse à des demandes de renseignements sur ce sujet, les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que l'on avait tenu compte pour prévoir les ressources nécessaires en 1986-1987 pour les assistants d'information et les coordonnateurs des visites guidées à New York (voir par. IS3.29 ci-dessus) des dispositions d'un accord conclu le 1er janvier 1985 entre l'Administration et le personnel en poste au Groupe des visites guidées. Cet accord, qui arrivera à expiration au milieu de l'année 1987, dispose que les assistants d'information sont engagés normalement pour une durée déterminée de 27 mois, qui peut être prolongée d'un an. Le Comité a été informé que les coordonnateurs des visites guidées peuvent également bénéficier d'une prolongation d'un an à l'échéance de leur temps de service normal. De l'avis du Comité consultatif, un tel accord restreint la capacité de l'Administration de réagir rapidement et avec souplesse face à l'évolution des besoins en personnel, qui sont fonction du nombre des visiteurs à New York. Le Comité recommande donc qu'au moment où l'accord actuel arrivera à expiration, il soit procédé à une révision des arrangements contractuels concernant les assistants d'information et les coordonnateurs des visites guidées, de façon à aboutir à une structure souple en matière d'effectifs, comme il est recommandé au paragraphe IS3.30 ci-dessus.

IS3.32 En réponse aux préoccupations exprimées par le Comité consultatif au paragraphe IS3.30 ci-dessus, les représentants du Secrétaire général ont indiqué que des mesures seraient prises au deuxième semestre de 1987 pour élever les normes fixées pour le volume de travail des assistants d'information et des coordonnateurs des visites guidées à New York.

IS3.33 Compte tenu des observations formulées au paragraphe IS3.30 ci-dessus, et étant donné que l'accord passé entre l'Administration d'une part et les assistants d'information et coordonnateurs des visites guidées, d'autre part, arrivera à expiration au deuxième semestre de 1987, le Comité recommande de réduire

de 250 200 dollars (y compris un montant de 40 900 dollars correspondant aux contributions du personnel) le montant des crédits demandés au titre des assistants d'information et des coordonnateurs des visites guidées. Cette réduction correspond à la suppression de 100 mois de travail d'assistant d'information. La recommandation du Comité consultatif permettrait de ramener les prévisions de dépenses au titre des visites guidées à New York de 3 982 700 dollars à 3 732 500 dollars, le déficit escompté à New York de 1 781 000 dollars à 1 530 800 dollars, et, le déficit global net prévu au titre des services destinés aux visiteurs de 2 734 800 dollars à 2 484 600 dollars.

IS3.34 Eu égard aux considérations exposées au paragraphe IS3.31 ci-dessus, le Comité consultatif ne recommande pas pour l'instant de réductions supplémentaires. Toutefois, le Comité compte que, grâce aux efforts faits pour accroître les recettes en donnant une nouvelle impulsion aux visites guidées à New York et pour comprimer les dépenses en appliquant des mesures propres à accroître la productivité, en réduisant les effectifs et en adoptant des arrangements plus souples en matière de personnel, le déficit actuel pourra être résorbé en 1988-1989.

IS3.35 S'agissant du Groupe des visites à Genève, le Comité consultatif note, au paragraphe IS3.92 du projet de budget-programme, que le nombre des visiteurs devrait augmenter au cours de l'exercice 1986-1987. Néanmoins, le déficit net devrait passer de 334 600 dollars en 1984-1985 à 562 400 dollars en 1986-1987 (tableau IS3.34). Le Secrétaire général attribue cette augmentation à la hausse du dollar des Etats-Unis par rapport au franc suisse (par. IS3.92 du projet de budget-programme). Il n'est proposé aucune augmentation de l'effectif de ce groupe, qui comprend quatre postes permanents (dont un de la catégorie des administrateurs) (tableau IS3.36).

IS3.36 Pour ce qui est des visites guidées à Vienne, on s'attend également à une augmentation du nombre des visiteurs en 1986-1987 (par. IS3.100 du projet de budget-programme). On prévoit toutefois un déficit net de 391 400 dollars en 1986-1987, contre 172 300 dollars en 1984-1985 (tableau IS3.37). Le Secrétaire général attribue cet accroissement du déficit au renforcement du dollar des Etats-Unis par rapport au schilling autrichien (par. IS3.100 du projet de budget-programme). Pour les raisons indiquées au paragraphe IS3.102 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose de créer un nouveau poste permanent d'agent des services généraux, ce qui porterait à trois le nombre des postes permanents du service des visites à Vienne (dont un de la catégorie des administrateurs).

IS3.37 Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux prévisions de recettes et de dépenses concernant les services destinés aux visiteurs et les visites guidées à Genève et à Vienne, y compris la demande de création d'un poste d'agent des services généraux à Vienne. Le Comité espère néanmoins que le Secrétaire général suivra de près la situation et prendra rapidement des mesures tendant à réduire les dépenses si les déficits prévus pour les deux services en question persistent.

Récapitulation

Sur la base des recommandations qu'il a formulées plus haut aux paragraphes IS3.24 et IS3.33, le Comité consultatif recommande d'accroître de 587 800 dollars le montant estimatif des recettes prévues par le Secrétaire général au chapitre 3 des recettes, ce qui le porterait de 7 003 700 dollars à 7 591 500 dollars.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
